

B.603

B.



Troisième Tirage.

FONDS DUBOIS 4533-1845
ALMANACH

Fonds Dubois - 4533
(1845)

PHALANSTÉRIEN

Pour 1845.

Fourier nous dit : Sors de la fange,
Peuple en proie aux déceptions ;
Travaille, groupé par phalange,
Dans un cercle d'attractions.
La terre, après tant de désastres,
Forme avec le ciel un hymen ;
Et la loi qui régit les astres
Donne la paix au genre humain.

Prix : 50 centimes.



PARIS.

A LA LIBRAIRIE SOCIÉTAIRE

AUX BUREAUX DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE,

Rue de Seine, 40 ;

ET CHEZ LES DÉPOSITAIRES DU COMPTOIR CENTRAL DE LA LIBRAIRIE.

Fêtes mobiles.

Septuagésime.	49 janvier.	Les Rogations.	28 avril.
Les Cendres.	5 février.	L'ASCENSION.	4 mai.
La Passion.	9 mars.	PENTECOTE.	11 mai.
Les Rameaux.	16 mars.	LA TRINITE.	18 mai.
PAQUES.	23 mars.	La FÊTE-DIEU	22 mai.
Quasimodo.	30 mars.	1er dimanche de l'Avent.	30 novem.

Fêtes fixes.

Assomption.	15 août.	Noël.	25 décem.
Toussaint.	1er novem.		

Quatre-Temps.

Février.	42, 44 et 45
Mai.	4, 46 et 47
Septembre.	47, 49 et 20
Décembre.	47, 49 et 20

L'année des Turcs 1261 commencera le 10 janvier 1845, et finira le 29 décembre 1845, suivant l'usage de Constantinople et d'après l'art de vérifier les dates.

Commencement des 4 saisons

Temps moyen de Paris.

Printemps, le 20 mars, à 5 h. 54 m. du soir.
 Été, le 21 juin, à 2 h. 52 m. du soir.
 Automne, le 23 septembre, à 5 h. 3 m. du matin.
 Hiver, le 24 décembre, à 10 h. 36 m. du soir.

Obliquité moyenne de l'écliptique, le 1er janvier 1845. = 23° 27' 35" 40.

Eclipses de 1845.

Le 6 mai, éclipse partielle de soleil visible à Paris.

Commencement de l'éclipse, à 8 h. 41 m. 4 du mat. T. M.
 Milieu, à 9 43 4
 Fin, à 10 50 5

Le 21 mai, éclipse totale de lune invisible à Paris.

Commencement de l'éclipse, à 2 h. 26 m. 5 du soir, T. M.

Les 30 et 31 octobre, éclipse annuelle de soleil invisible à Paris.

Commencement de l'éclipse générale, le 30, à 9 h. 41 m. du soir, T. M.

Les 13 et 14 novembre, éclipse partielle de lune visible à Paris.

Commencement de l'éclipse, le 13, à 11 h. 49 m. 6 du soir, T. M.
 Milieu, le 14, à 0 58 7 du mat.
 Fin, à 2 37 8

Marées.

Dans nos ports, les plus grandes marées suivent d'un jour et demi la nouvelle et pleine lune. On aura donc l'époque à laquelle elles arrivent en ajoutant un jour et demi à la date des syzygies.

Cette année les marées seront peu

considérables; les plus fortes seront celles du 8 février, du 19 août et du 17 septembre.

Nota. Les phases de la lune, le lever et le coucher du soleil sont en temps moyen de Paris.

JANVIER 1845.

N. L. le 8, à 7 h. 22 m.	du matin.
P. Q. le 15, à 9	— du matin.
P. L. le 23, à 2 29	du soir.
D. Q. le 31, à 2 05	du matin.

FÉVRIER.

N. L. le 6 à 6 h. 45 m.	du soir.
P. Q. le 14 à 5 9	du matin.
P. L. le 22 à 6 56	du matin.

1	mercredi	LA CIRCONCISION.
2	jeudi	saint Bazile.
3	vendredi	sainte Geneviève.
4	samedi	saint Rigobert.
5	DIMANCHE	saint Siméon.
6	lundi	ÉPIPHANIE.
7	mardi	saint Théau.
8	mercredi	saint Lucien.
9	jeudi	saint Furey.
10	vendredi	saint Paul, ermite.
11	samedi	saint Théodose.
12	DIMANCHE	saint Arcade, martyr.
13	lundi	Baptême de J.-C.
14	mardi	saint Hilaire.
15	mercredi	saint Maur, abbé.
16	jeudi	saint Guillaume.
17	vendredi	saint Antoine.
18	samedi	saint Pierre à Rome.
19	DIMANCHE	Septuagésime.
20	lundi	saint Sébastien.
21	mardi	sainte Agnès.
22	mercredi	saint Vincent.
23	jeudi	saint Ildefonse.
24	vendredi	saint Babylas.
25	samedi	Conv. de saint Paul.
26	DIMANCHE	sainte Paule.
27	lundi	saint Julien.
28	mardi	saint Charlemagne.
29	mercredi	saint François de Sale
30	jeudi	sainte Bathilde.
31	vendredi	sainte Marcelline.

1	samedi	saint Ignace.
2	DIMANCHE	PURIFICATION.
3	lundi	saint Blaise.
4	mardi	saint Philéas.
5	mercredi	les Cendres.
6	jeudi	saint Vast, évêque.
7	vendredi	saint Romuald.
8	samedi	saint Jean de Matha.
9	DIMANCHE	sainte Appoline.
10	lundi	sainte Scolastique.
11	mardi	saint Séverin.
12	mercredi	sainte Eulalie.
13	jeudi	saint Lezin.
14	vendredi	saint Valentin.
15	samedi	saint Faustin.
16	DIMANCHE	sainte Lucile.
17	lundi	sainte Mariane.
18	mardi	saint Siméon.
19	mercredi	saint Gabin.
20	jeudi	sainte Euphrosine.
21	vendredi	saint Pépin.
22	samedi	sainte Elisabeth.
23	DIMANCHE	saint Mérault.
24	lundi	saint Mathias.
25	mardi	saint Taraise.
26	mercredi	saint Alexandre.
27	jeudi	sainte Honorine.
28	vendredi	saint Romain.

Lever du soleil.

Coucher du soleil.

Le 1^{er} à 7 h. 56 m.Le 1^{er} à 4 h. 42 m.

Le 11 à 7 54

Le 11 à 4 24

Le 21 à 7 46

Le 21 à 4 38

Lever du soleil.

Coucher du soleil.

Le 1^{er} à 7 h. 33 m.Le 1^{er} à 4 h. 56 m.

Le 11 à 7 18

Le 11 à 5 42

Le 21 à 7 »

Le 21 à 5 20

MARS.

D. Q. le 4, à 10 h. 23 m. du matin.
 N. L. le 8, à 06 46 du matin.
 P. Q. le 16, à 2 02 du matin.
 P. L. le 23, à 8 28 du soir.
 D. Q. le 30, à 5 40 du soir.

AVRIL.

N. L. le 6, à 7 h. 50 m. du soir.
 P. Q. le 14, à 9 33 du soir.
 P. L. le 22, à 7 24 du matin.
 D. Q. le 28, à 11 29 du soir.

1	samedi	saint Aubin.
2	DIMANCHE	saint Simplicie.
3	lundi	saint Camille.
4	mardi	saint Casimir.
5	mercredi	sainte Rose.
6	jeudi	sainte Colette.
7	vendredi	saint Thomas d'Aq.
8	samedi	saint Théophile.
9	DIMANCHE	sainte Françoise.
10	lundi	saint Doctroée.
11	mardi	40 Martyrs.
12	mercredi	saint Pol.
13	jeudi	sainte Euphrasie.
14	vendredi	saint Euloge.
15	samedi	saint Zacharie.
16	DIMANCHE	LES RAMEAUX.
17	lundi	sainte Gertrude.
18	mardi	saint Cyrille.
19	mercredi	saint Joseph.
20	jeudi	saint Joachim.
21	vendredi	saint Benoît.
22	samedi	saint Gontrand.
23	DIMANCHE	PAQUES.
24	lundi	saint Gabriel.
25	mardi	ANNONCIATION.
26	mercredi	saint Ludger.
27	jeudi	saint Hubert.
28	vendredi	saint Eustase.
29	samedi	sainte Mathilde.
30	DIMANCHE	QUASIMODO.
31	lundi	saint Benjamin.

1	mardi	saint Hugues.
2	mercredi	saint François.
3	jeudi	saint Richard.
4	vendredi	saint Ambroise.
5	samedi	saint Vincent.
6	DIMANCHE	saint Prudence.
7	lundi	saint Hégésippe.
8	mardi	saint Gaultier.
9	mercredi	sainte Marie égypt.
10	jeudi	saint Macaire.
11	vendredi	saint Mamert.
12	samedi	saint Jules.
13	DIMANCHE	saint Marcellin.
14	lundi	saint Tiburce.
15	mardi	sainte Anastasie.
16	mercredi	saint Fructueux.
17	jeudi	saint Anicet.
18	vendredi	saint Jubin.
19	samedi	saint Ephège.
20	DIMANCHE	saint Martial.
21	lundi	saint Anselme.
22	mardi	sainte Opportune.
23	mercredi	saint Georges.
24	jeudi	sainte Beuve.
25	vendredi	saint Marc.
26	samedi	saint Clet.
27	DIMANCHE	saint Pleycarpe.
28	lundi	saint Vital.
29	mardi	saint Eutrope.
30	mercredi	saint Robert.

Lever du soleil. Coucher du soleil.

Le 1er à 6 h. 45 m. Le 1er à 5 h. 42 m.
 Le 11 à 6 24 Le 11 à 5 57
 Le 21 à 5 03 Le 21 à 6 42

Lever du soleil. Coucher du soleil.

Le 1er à 5 h. 40 m. Le 1er à 6 h. 29 m.
 Le 11 à 5 19 Le 11 à 6 44
 Le 21 à 5 0 Le 21 à 6 58

MAI.

N. L. le 6, à 10 h.	7 m. du matin.
P. Q. le 14, à 2	48 du soir.
P. L. le 21, à 4	8 du soir.
D. Q. le 28, à 6	34 du matin.

1 jeudi	ASCENS. (S. Philippe).
2 vendredi	saint Athanase.
3 samedi	Invent. sainte Croix.
4 DIMANCHE	sainte Monique.
5 lundi	saint Augustin.
6 mardi	saint Jean Porte Lat.
7 mercredi	saint Stanislas.
8 jeudi	saint Grégoire N.
9 vendredi	saint Antonin.
10 samedi	saint Silence.
11 DIMANCHE	PENTECOTE.
12 lundi	saint Servais.
13 mardi	saint Erambert.
14 mercredi	saint Isidore.
15 jeudi	saint Honoré.
16 vendredi	sainte Désirée.
17 samedi	saint Félix.
18 DIMANCHE	TRINITÉ.
19 lundi	saint Hilaire.
20 mardi	saint Hospice.
21 mercredi	sainte Julie.
22 jeudi	FÊTE-DIEU.
23 vendredi	sainte Jeanne.
24 samedi	saint Urbain.
25 DIMANCHE	saint Pascal.
26 lundi	saint Hildever.
27 mardi	saint Germain.
28 mercredi	saint Maximin.
29 jeudi	saint Hubert.
30 vendredi	sainte Pétronille.
31 samedi	sainte Aline.

JUN.

N. L. le 5, à 4 h.	47 m. du matin.
P. Q. le 13, à 3	5a du matin.]
P. L. le 19, à 11	27 du soir.
D. Q. le 26, à 3	36 du soir.

1 DIMANCHE	sainte Laure.
2 lundi	saint Pamphile.
3 mardi	sainte Clotilde.
4 mercredi	saint Optat.
5 jeudi	saint Boniface.
6 vendredi	saint Claude.
7 samedi	saint Mélaude.
8 DIMANCHE	saint Médard.
9 lundi	saint Félicien.
10 mardi	saint Just.
11 mercredi	saint Barnabé.
12 jeudi	sainte Olympe.
13 vendredi	saint Anfoine de P.
14 samedi	saint Rufin.
15 DIMANCHE	saint Guy.
16 lundi	saint Cyr.
17 mardi	saint Féréol.
18 mercredi	saint Fargeau.
19 jeudi	sainte Marine.
20 vendredi	saint Gervais, s. Prot.
21 samedi	saint Sylvère.
22 DIMANCHE	saint Leufroy.
23 lundi	saint Paulin.
24 mardi	saint Jean-Baptiste.
25 mercredi	saint Prosper.
26 jeudi	saint Jacob.
27 vendredi	saint Babolein.
28 samedi	saint Irénée.
29 DIMANCHE	saint Pierre, s. Paul.
30 lundi	Com. de s. Paul.

Lever du soleil. Coucher du soleil.

Le 1er à 4 h. 42 m. Le 1er à 7 h. 43 m.

Le 11 à 4 26 Le 11 à 7 27

Le 21 à 4 43 Le 21 à 7 40

Lever du soleil. Coucher du soleil.

Le 1er à 4 h. 3 m. Le 1er à 7 h. 52 m.

Le 11 à 3 58 Le 11 à 8 0

Le 21 à 3 58 Le 21 à 8 6

JUILLET.

N. L. le 4, à 4 h. 39 m. du soir.
P. Q. le 12, à 2 32 du soir.
P. L. le 19, à 6 12 du matin.
D. Q. le 26, à 3 29 du matin.

4	mardi	saint Martial.
2	mercredi	VISITATION.
3	jeudi	saint Anatole.
4	vendredi	Tr. de saint Martin.
5	samedi	sainte Zoé.
6	DIMANCHE	saint Tranquille.
7	lundi	sainte Aubierge.
8	mardi	sainte Elisa.
9	mercredi	sainte Victoire.
10	jeudi	sainte Félicité.
11	vendredi	saint Héraclé.
12	samedi	saint Gualbert.
13	DIMANCHE	saint Turiaf.
14	lundi	saint Bonaventure.
15	mardi	saint Henri.
16	mercredi	N.-D. du Mont-Carm.
17	jeudi	saint Aelxis.
18	vendredi	saint Clair.
19	samedi	saint Vincent de P.
20	DIMANCHE	sainte Marguerite.
21	lundi	saint Victor.
22	mardi	sainte Madeleine.
23	mercredi	sainte Apollinaire.
24	jeudi	sainte Christine.
25	vendredi	saint Jacques, s. Chr.
26	samedi	sainte Anne.
27	DIMANCHE	saint Georges.
28	lundi	sainte Marthe.
29	mardi	saint Pantaléon.
30	mercredi	saint Abdon.
31	jeudi	saint Germain l'Aux.

Lever du soleil. Coucher du soleil.

Le 1 ^{er} à 4 h. 2 m.	Le 1 ^{er} à 8 h. 5 m.
Le 11 à 4 10	Le 11 à 8 0
Le 21 à 4 21	Le 21 à 7 51

AOÛT.

N. L. le 3, à 7 h. 34 m. du matin.
P. Q. le 10, à 10 50 du soir.
P. L. le 17, à 1 26 du soir.
D. Q. le 24, à 6 36 du soir.

1	vendredi	saint Pierre-ès-l.
2	samedi	saint Etienne.
3	DIMANCHE	Invent. de s. Etienne.
4	lundi	saint Dominique.
5	mardi	S. de la Croix.
6	mercredi	Transfg. de J.-C.
7	jeudi	sainte Albertine.
8	vendredi	saint Justin.
9	samedi	saint Maurille.
10	DIMANCHE	saint Laurent.
11	lundi	Susc. s. Cour.
12	mardi	sainte Claire.
13	mercredi	saint Hippolyte.
14	jeudi	saint Eusèbe.
15	vendredi	ASSOMPTION.
16	samedi	saint Roch.
17	DIMANCHE	saint Mamert.
18	lundi	sainte Héléne.
19	mardi	saint Louis, évêque.
20	mercredi	saint Bernard.
21	jeudi	sainte Emilie.
22	vendredi	saint symphorien.
23	samedi	saint Sydoine.
24	DIMANCHE	saint Barthélemy.
25	lundi	saint Louis, roi.
26	mardi	saint Zéphyrin.
27	mercredi	saint Césaire.
28	jeudi	saint Augustin.
29	vendredi	Décap. de saint J.-B.
30	samedi	saint Fiacre.
31	DIMANCHE	saint Ovide.

Lever du soleil. Coucher du soleil.

Le 1 ^{er} à 4 h. 34 m.	Le 1 ^{er} à 7 h. 37 m.
Le 11 à 4 48	Le 11 à 7 21
Le 21 à 5 2	Le 21 à 7 3

SEPTEMBRE.

N. L. le 4, à 9 h. 44 m. du soir.
 P. Q. le 9, à 5 33 du matin.
 P. L. le 15, à 10 23 du soir.
 D. Q. le 23, à 0 35 du soir.

1	lundi	saint Leu, saint Gilles
2	mardi	saint Lazare.
3	mercredi	saint Grégoire, p.
4	jeudi	sainte Rosalie.
5	vendredi	saint Eudoxe.
6	samedi	saint Onésipe.
7	DIMANCHE	saint Cloud.
8	lundi	Nativ. Notre-Dame.
9	mardi	saint Omer.
10	mercredi	saint Nicolas.
11	jeudi	sainte Hyacinthe.
12	vendredi	saint Raphaël.
13	samedi	saint Aimé.
14	DIMANCHE	Exalt. sainte Croix.
15	lundi	saint Nicomède.
16	mardi	sainte Euphémie.
17	mercredi	saint Lambert.
18	jeudi	sainte Stéphanie.
19	vendredi	saint Janvier.
20	samedi	saint Eustache.
21	DIMANCHE	saint Mathieu.
22	lundi	saint Maurice.
23	mardi	sainte Thècle.
24	mercredi	saint Andoche.
25	jeudi	saint Firmin.
26	vendredi	sainte Justine.
27	samedi	saint Côme, s. Dam.
28	DIMANCHE	saint Cérant.
26	lundi	saint Michel, arch.
30	mardi	saint Jérôme.

OCTOBRE.

N. L. le 4, à 11 h. 8 m. du matin.
 P. Q. le 8, à 11 40 du matin.
 P. L. le 15, à 10 6 du matin.
 D. Q. le 23, à 8 24 du matin.
 N. L. le 30, à 11 51 du soir.

1	mercredi	saint Rémi.
2	jeudi	SS. Anges gard.
3	vendredi	saint Denis.
4	samedi	saint François.
5	DIMANCHE	sainte Aurélie.
6	lundi	saint Bruuo.
7	mardi	sainte Julie.
8	mercredi	sainte Brigitte.
9	jeudi	saint Denis.
10	vendredi	saint Géréon.
11	samedi	saint Nicaise.
12	DIMANCHE	saint Donatien.
13	lundi	saint Edouard.
14	mardi	saint Caliste.
15	mercredi	sainte Thérèse.
16	jeudi	saint Gal.
17	vendredi	sainte Estelle.
18	samedi	saint Luc.
19	DIMANCHE	sainte Uranie.
20	lundi	sainte Céléste.
21	mardi	sainte Ursule.
22	mercredi	saint Mellon.
23	jeudi	saint Hilarion.
24	vendredi	saint Magloire.
25	samedi	saint Crépin.
26	DIMANCHE	saint Evariste.
27	lundi	saint Rustique.
28	mardi	saint Simon.
29	mercredi	saint Narcisse.
30	jeudi	saint Lucain.
31	vendredi	saint Quentin.

Lever du soleil. Coucher du soleil.
 Le 1^{er} à 5 h. 18 m. Le 1^{er} à 6 h. 41 m.
 Le 11 à 5 32 Le 11 à 6 20
 Le 21 à 5 46 Le 11 à 5 59

Lever du soleil. Coucher du soleil.
 Le 1 à 6 h. 1 m. Le 1 à 5 h. 38 m.
 Le 11 à 6 16 Le 11 à 5 17
 Le 21 à 6 31 Le 21 à 4 58

NOVEMBRE.

P. Q. le 6, à 6 h. 24 m. du soir.
 P. L. le 14, à 1 4 du matin.
 D. Q. le 22, à 4 35 du matin.
 N. L. le 29, à 11 51 du matin.

1	samedi	TOUSSAINT.
2	DIMANCHE	<i>Les Morts.</i>
3	lundi	saint Marcel.
4	mardi	saint Charles.
5	mercredi	sainte Berthilde.
6	jeudi	saint Léonard.
7	vendredi	saint Florentin.
8	samedi	saintes Reliques.
9	DIMANCHE	saint Mathurin.
10	lundi	saint Léon.
11	mardi	saint Martin.
12	mercredi	saint René.
13	jeudi	saint Brice.
14	vendredi	saint Maclou.
15	samedi	saint Eugène.
16	DIMANCHE	saint Edme.
17	lundi	saint Agnan.
18	mardi	sainte Aude.
19	mercredi	sainte Elisaheth.
20	jeudi	saint Edmond.
21	vendredi	Prés de Notre-Dame.
22	samedi	sainte Cécile.
23	DIMANCHE	saint Clément.
24	lundi	saint Séverin.
25	mardi	sainte Catherine.
26	mercredi	sainte Geneviève.
27	jeudi	sainte Flore.
28	vendredi	saint Maxime.
29	samedi	saint Saturnin.
30	DIMANCHE	L'AVEUT.

Lever du soleil.	Coucher du soleil.
Le 4 à 6 h. 49 m.	Le 4 à 4 h. 38 m.
Le 11 à 7 5	Le 11 à 4 23
Le 21 à 7 20	Le 21 à 4 11

DÉCEMBRE.

P. Q. le 6, à 3 h. 2 m. du matin.
 P. L. le 13, à 6 52 du soir.
 D. Q. le 21, à 11 37 du soir.
 N. L. le 28, à 1 12 du soir.

1	lundi	saint Eloi.
2	mardi	saint François Xav
3	mercredi	saint Gaston.
4	jeudi	sainte Barbe.
5	vendredi	saint Sabas.
6	samedi	saint Nicolas.
7	DIMANCHE	sainte Amélie.
8	lundi	CONCEPTION.
9	mardi	sainte Léocadie.
10	mercredi	sainte Valère.
11	jeudi	saint Fuscien.
12	vendredi	sainte Constance.
13	samedi	sainte Luce.
14	DIMANCHE	saint Nicaise.
15	lundi	saint Mesmin.
16	mardi	sainte Adélaïde.
17	mercredi	sainte Olympe.
18	jeudi	sainte Céline.
19	vendredi	saint Meuris.
20	samedi	saint Florentin.
21	DIMANCHE	saint Thomas.
22	lundi	saint Gatien.
23	mardi	sainte Victoire.
24	mercredi	sainte Delphine.
25	jeudi	NOEL.
26	vendredi	saint Etienne.
27	samedi	<i>saint Jean évang.</i>
28	DIMANCHE	SS. Innocents.
29	lundi	saint Thom. de C.
30	mardi	saint Roger, év.
31	mercredi	saint Sylvestre.

Lever du soleil.	Coucher du soleil.
Le 4 à 7 h. 34 m.	Le 4 à 4 h. 4 m.
Le 11 à 7 46	Le 11 à 4 1
Le 21 à 7 53	Le 21 à 4 3

DIALOGUE-PRÉFACE.

LE MAIRE de ** : Plus j'y réfléchis, mon cher ami, et plus j'approuve la publication populaire que fait l'École de Fourier. *L'Almanach phalanstérien* ! Bien des gens voudront savoir ce que disent les phalanstériens ; ce titre peut piquer la curiosité.

MOI : Vous nous avez écrit, je crois, que dans votre petite ville nos idées commencent à être connues.

LE MAIRE : Oui ; depuis que j'ai été vous voir à Paris, je suis presque des vôtres, et je me suis mis à faire ici de la propagande. Notre sous-préfet, homme de mérite et qui emploie une partie de ses revenus à répandre parmi ses administrés les découvertes utiles, notre sous-préfet a beaucoup goûté les livres de votre École que je lui ai fait lire.

MOI : C'est donc à vous que nous devons sa conquête. Au reste, je puis vous dire que les magistrats et les fonctionnaires publics commencent à faire connaissance avec nos idées, et qu'ils ne les trouvent pas aussi folles qu'ils les croyaient.

LE MAIRE : Sa position l'oblige à un peu de circonspection... Vous le savez, les fonctionnaires publics sont souvent forcés de ménager quelque peu les préjugés et les préventions de leurs supérieurs.

MOI : Sans doute ; et dans certaines circonstances je reconnais avec vous que cette condescendance (pourvu qu'elle ne soit pas poussée trop loin) est tout-à-fait excusable.

LE MAIRE : J'aime à vous entendre parler ainsi. Croyez, mon cher ami, que si la plupart des fonctionnaires publics vous évitent,

c'est parce qu'ils craignent qu'après les avoir battus dans la discussion, après les avoir forcés à reconnaître la supériorité de votre doctrine sur celles qui passent officiellement pour bonnes, vous exigiez d'eux qu'ils arborent le drapeau phalanstérien ; cela les embarrasserait fort et pourrait même les compromettre.

Moi : C'est là une erreur qu'il faut absolument détruire. Vous savez par votre propre expérience, mon cher municipal, que nous ne sommes pas exigeants en fait de professions de foi ; nous n'en demandons pas même à ceux qui viennent librement s'enrôler volontaires dans la phalange des disciples de Fourier. Dites bien et répétez à tout le monde que nous laissons chacun parfaitement libre de n'accepter de notre doctrine que ce qui lui en paraît acceptable. Pourrions-nous faire autrement ? Peut-on imposer une profession de foi pour une science ? Nous avons la prétention d'en posséder une ; il ne peut donc être question pour nous que de la faire comprendre le mieux possible ; après cela, chacun tirera parti comme il l'entendra de ce qu'il aura appris. Quand on sait les mathématiques, fait-on une profession de foi de mathématicien ? Nullement. Eh bien ! il en est de même de la science sociale ; celui qui la connaît n'a pas à monter sur les toits pour crier qu'il est savant en science sociale, et de même que le mathématicien, selon sa position et selon ses goûts, use ou n'use pas de ses connaissances en mathématiques, s'en sert pour son usage particulier, ou l'enseigne à son tour au public, de même celui qui a appris la science sociale peut ne s'en servir que pour s'aider lui-même à juger les événements qui se passent ou qui se préparent ; il n'est réservé qu'à un petit nombre de se poser devant le public, et d'employer leurs facultés à la propagation, à l'enseignement de la science ; tout ce que ces derniers ont à demander aux premiers, c'est leur sympathie et des encouragements bien légitimes. Ainsi, malgré le nom d'utopistes qu'on nous décerne si souvent, nous connaissons parfaitement les nécessités de la pratique, et nous ne voulons procéder aux réformes que nous croyons urgentes que pacifiquement

et en établissant solidement la liaison des faits nouveaux avec les faits présents et les faits passés.

Au reste, l'*Almanach phalanstérien* va pénétrer, du moins je l'espère, jusque dans les plus petites communes, et je suis convaincu que le bon sens du peuple saura nous rendre la justice qui nous est due.

LE MAIRE : Oui, vous pouvez compter sur le bon sens et l'intelligence du peuple. Il y a bien encore chez lui de vieilles habitudes, d'anciens préjugés et pas mal de routine, mais il est peut-être plus facile d'en triompher que des vieilles habitudes des préjugés et de la routine de ceux qui gouvernent la société. Je m'étonne toujours que l'erreur persiste si long-temps chez des gens qui ont tant de moyens pour s'éclairer.

MOI : A qui le dites-vous ? Nous sommes bien placés, nous, pour savoir à quel point les hommes *éclairés* sont routiniers.

LE MAIRE : Je me trouvais l'autre jour à table chez un de mes amis, le colonel de Saint-Marcel ; au dessert, je me mis à parler de votre almanach (vous voyez, mon cher, que je ne vous ai pas attendu pour m'occuper de votre affaire).

MOI : Je vous reconnais bien là, mon brave municipal ; toujours l'avocat dévoué des bonnes choses.

LE MAIRE : A ce nom, d'*Almanach phalanstérien*, tout le monde voulut prouver qu'il connaissait la Théorie de Fourier. L'un dit : Ah ! c'est encore du saint-simonisme, car les phalanstériens sont des saint-simoniens déguisés. — Un autre : non, non, je sais pertinemment que la doctrine de Fourier diffère complètement de celle de Saint-Simon, mais c'est du communisme ; les phalanstériens veulent le renversement de la propriété, le travail en commun, et la répartition des produits par portions égales. — Vous vous trompez, dit un éligible qui s'est mis à faire des études depuis qu'il se croit sûr d'être nommé aux prochaines élections ; les phalanstériens ne sont pas autre chose que des républicains, seulement ils sont pacifiques, tandis que les autres républicains sont révolutionnaires ; leur journal est opposé au gouvernement,

et il signale impitoyablement les fautes du ministère. — Non, non, reprit un de mes collègues, maire, comme moi, d'une commune rurale des environs, la *Démocratie pacifique* est vendue depuis long-temps au ministère..... — Je n'en finirais pas, mon cher, si je vous répétais toutes les absurdités contradictoires qui furent dites sur vous, sur vos idées, sur votre journal.

Moi : Je ne saurais m'étonner qu'on parle ainsi de nous dans votre petite ville, quand à Paris, même chez des hommes haut placés, souvent on ne sait pas mieux à quoi s'en tenir sur notre compte.

LE MAIRE : J'eus bien de la peine, je vous l'assure, à faire revenir tout ce monde de leurs fausses idées. Notre sous-préfet me prêta main forte, et nous parvinmes, en fin de compte, à couvrir de confusion tous ceux qui avaient pris la parole.

Moi : Napoléon l'a dit : l'OPINION est la reine du monde. Or, si l'Opinion est dans l'erreur elle doit mal gouverner nos affaires. C'est ce que nous voyons. Eh bien ! il faut éclairer l'Opinion. C'est à quoi l'École sociétaire travaille de son mieux.

Après s'être adressée aux classes instruites, par ses ouvrages et par la *Phalange*, journal théorique, elle a publié la *Démocratie pacifique*, journal à la portée des classes moyennes. Aujourd'hui elle s'adresse plus particulièrement aux classes ouvrières par l'*Almanach phalanstérien* et par une série de publications à bon marché (1). Par ces efforts simultanés il est impossible qu'elle n'arrive pas à ramener l'Opinion publique dans la bonne voie, dans la voie de la vérité.

Oui, mon cher, il faut détromper tous ces gens qui sont dans l'erreur à notre sujet. Il faut qu'on sache que, sans appartenir à aucun parti, les phalanstériens donnent satisfaction aux exigences légitimes de tous les partis. Il faut qu'on sache que le droit de propriété n'a pas de plus chauds défenseurs que nous, mais que nous prétendons le rendre accessible à tout le monde, en

(1) Voir sur la couverture l'annonce de ces publications.

respectant toutefois les droits existants. Il faut qu'on sache que des hommes dont la piété profonde et éclairée est bien établie, ne font nulle difficulté de proclamer que la théorie de Fourier s'accorde parfaitement avec la vraie religion, qu'elle est le développement scientifique, social et pratique des préceptes divins du Christ. Il faut qu'on sache que si nous voulons la Liberté, nous voulons aussi l'Ordre, sans lequel nous reconnaissons qu'il n'y a pas de société possible. Il faut qu'on sache que l'organisation du travail que nous réclamons avec tant d'instance, est le seul moyen d'empêcher le retour des révolutions. Enfin, il faut qu'on sache que nous sommes pleins de sympathies pour toutes les souffrances, pour toutes les misères, mais que ce sont les souffrances et les misères du peuple qui nous touchent le plus; que notre œuvre est à la fois une œuvre de progrès et une œuvre de conservation, car nous connaissons le moyen de *donner aux pauvres sans rien ôter aux riches*. A nous donc le concours de ceux qui ont foi dans la Providence de Dieu! à nous les hommes d'intelligence et de cœur!

LE MAIRE : Bien, mon cher, j'aime à vous entendre parler ainsi; cet enthousiasme est gage du succès, et je ne crains pas de vous le promettre.

Moi : Dieu vous entende!

Nous devons adresser ici nos remerciements aux éditeurs de *l'Illustration*, à ceux d'une intéressante brochure ayant pour titre : *les Iles Marquises*, et à l'éditeur de la *Maison Rustique* et du *Journal d'agriculture pratique*, qui ont bien voulu nous prêter plusieurs de leurs vignettes pour orner notre almanach.

SOUVERAINS DES PRINCIPAUX ÉTATS.

Famille de France.

LOUIS-PHILIPPE I^{er}, né à Paris le 6 octobre 1773, roi des Français le 9 août 1830, marié le 25 novembre 1809, à

MARIE-AMÉLIE, reine des Français, fille de feu Ferdinand I^{er}, roi des Deux-Siciles, née le 26 avril 1782.

HÉLÈNE-LOUISE-ÉLISABETH, princesse de Mecklenbourg-Schwérin, duchesse d'Orléans; née le 24 janvier 1814; mariée au prince royal le 30 mai 1837; veuve le 13 juillet 1842.

Branche aînée.

LOUIS-PHILIPPE-ALBERT D'ORLÉANS, comte de Paris, prince royal, né à Paris le 24 août 1838, du fils aîné du roi, décédé, et de la princesse Hélène de Mecklenbourg-Schwérin.

ROBERT-PHILIPPE-LOUIS-EUGÈNE-FERDINAND D'ORLÉANS, duc de Chartres, né à Paris le 9 novembre 1840, frère du prince royal.

Fils cadets du roi.

LOUIS-CHARLES-PHILIPPE RAPHAEL D'ORLÉANS, duc de Nemours, né à Paris le 25 octobre 1814, marié le 27 avril 1840, à VICTOIRE-ANTOINETTE-AUGUSTE, princesse de Saxe-Cobourg-Gotha, née à Vienne le 16 février 1822. De ce mariage: **LOUIS-PHILIPPE-MARIE-GASTON D'ORLÉANS**, comte d'Eu, né à Neuilly le 28 avril 1842, et **FERDINAND-PHILIPPE-MARIE D'ORLÉANS**, duc d'Alençon, né à Neuilly le 22 juillet 1844.

FRANÇOIS-FERDINAND-PHILIPPE-LOUIS-MARIE D'ORLÉANS, prince de Joinville, né à Neuilly-sur-Seine, le 14 août 1818, marié le 1^{er} mai 1843 à la princesse **FRANÇOISE-CAROLINE**, sœur de l'empereur du Brésil. De ce mariage: **FRANÇOISE-MARIE-AMÉLIE**, princesse d'Orléans, née à Paris le 15 août 1844.

HENRI-EUGÈNE-PHILIPPE-LOUIS D'ORLÉANS, duc d'Aumale, né à Paris le 16 janvier 1822.

ANTOINE-MARIE-PHILIPPE-LOUIS D'ORLÉANS, duc de Montpensier, né à Neuilly-sur-Seine le 31 juillet 1824.

LOUISE-MARIE-THÉRÈSE-CHARLOTTE-ISABELLE D'ORLÉANS, princesse d'Orléans, née à Palerme le 3 avril 1812, reine des Belges par son mariage avec Léopold I^{er}, le 9 août 1832.

MARIE-CLÉMENTINE-CAROLINE-LÉOPOLDINE-CLOTILDE D'ORLÉANS, princesse d'Orléans, née à Neuilly-sur-Seine le 3 juin 1817, mariée le 20 avril 1843 au prince Auguste de Saxe-Cobourg-Gotha.

Sœur du Roi: **EUGÉNIE-ADÉLAÏDE-LOUISE**, princesse d'Orléans, née le 23 août 1777.

Branche déchue.

MARIÉ-THÉRÈSE-CHARLOTTE, fille de Louis XVI, née à Versailles le 19 décembre 1778, veuve du duc d'Angoulême.

MARIE-CHARLOTTE-THÉRÈSE, princesse des Deux-Siciles, veuve du duc de Berry. De ce mariage :

^{IV} **HENRI-CHARLES-FERDINAND-MARIE-DIEUDONNÉ**, duc de Bordeaux, né à Paris le 29 septembre 1820;

Et **LOUISE-MARIE-THÉRÈSE**, née à Paris le 21 septembre 1819.

Famille de Napoléon.

CHARLOTTE-ZÉNAÏDE-JULIE, née le 8 juillet 1801, et **CHARLOTTE**, née en 1802, toutes deux filles de **JOSEPH-NAPOLÉON**, ex-roi d'Espagne, mort en 1844.

LOUIS-NAPOLÉON, comte de Saint-Leu, frère de l'empereur, ex-roi de Hollande, né le 2 septembre 1778. — A eu deux fils, dont l'aîné est mort, et dont le second est :

CHARLES-LOUIS-NAPOLÉON, né le 20 avril 1808, actuellement détenu au fort de Ham en France.

JÉRÔME-NAPOLÉON, frère de l'empereur, ex-roi de Westphalie, né le 15 novembre 1784, lequel a 3 enfants : 1^o **JÉRÔME**, pr. de Montfort; 2^o **MATHILDE**, née le 27 mai 1820, qui a épousé le comte Anatole Demidof; 3^o **NAPOLÉON**, né le 9 septembre 1822.

CHARLES-JULIEN-JULES-LAURENT-BONAPARTE, pr. de Canino, fils de **LUCIEN** frère de Napoléon, né le 24 mai 1803, marié à Charlotte-Zénaïde-Julie Bonaparte. De ce mariage sont nés 9 enfants : 4 garçons et 5 filles; l'aîné est **JOSEPH-LUCIEN-CHARLES**, pr. de Musignano, né à Philadelphie, le 13 fév. 1824.

Etranger.

AUTRICHE. — Ferdinand 1^{er}, empereur, né le 19 avril 1793.

BAVIÈRE. — Louis-Charles-Auguste, roi, né le 25 août 1786.

BELGIQUE. — Léopold 1^{er}, roi des Belges, né le 16 décembre 1799.

BRÉSIL. — Pierre II, empereur, né le 2 décembre 1825.

CHINE. — Tao-Kou-Aug, empereur, né en 1781.

DANEMARCK. — Chrétien VIII, roi, né le 18 septembre 1786.

DEUX-SICILES. — Ferdinand II, roi, né le 12 janvier 1810.

EGYPTE. — Méhémet-Ali, vice-roi d'Egypte, né en 1769.

ESPAGNE. — Isabelle II, reine, née le 10 octobre 1830.

ÉTATS ROMAINS. — Grégoire XVI (Maur Capellari), pape, né le 18 sept. 1765.

ÉTATS-UNIS. — Tyler, président.

GRANDE-BRETAGNE. — Victoria Ire, reine, née le 24 mai 1819.

GRÈCE. — Othon 1^{er} (Frédéric-Louis), roi, né le 1^{er} juin 1815.

HANOVRE. — Ernest-Auguste, roi, née le 24 février 1774.

MAROC. — Muley-Abderrahman, empereur.

PAYS-BAS. — Guillaume II, roi, né le 24 août 1772.

FORTUGAL. — Maria II da Gloria, reine, née le 4 avril 1819.

PRUSSE. — Frédéric-Guillaume IV, roi, né le 15 octobre 1795.

RUSSIE. — Nicolas Pawlovitch, empereur, né le 7 juillet 1796.

SAINT-DOMINGUE. (Novembre 1844) est divisé en deux Etats : 1^o **REP. DE HAÏTI**, présid. le général Guerrier (nègre); 2^o **REP. DOMINICAINE**, présid. Santanna (blanc).

SARDAIGNE. — Charles-Albert, roi, né le 2 octobre 1798.

SUÈDE. — Oscar 1^{er}, roi, né le 4 juillet 1797.

SUISSE. — Tscherner, président du Directoire exécutif.

TURQUIE. Abdhul-Medjid-Khan, sultan, né le 17 avril 1823.

WURTEMBERG. — Guillaume 1^{er}, roi, né le 27 septembre 1781.

L'immense territoire des anciennes colonies espagnoles du Continent américain est maintenant (novembre 1844) divisé en seize républiques, savoir :

NOMS	CAPITALES.	PRÉSIDENTS.
CONFÉD. ARGENTINE.	Buenos-Ayres.	Général ROSAS
BOLIVIE.	Chuquisaca,	Général BALLIVIAN.

NOMS.	CAPITALES.	PRÉSIDENTS.
CHILI.	Valparaiso.	Général BULNES.
COSTA-RICA.	San-José.	JOSÉ MARIA ALFARO.
ÉQUATEUR.	Quito.	Général FLORES.
GUATÉMALA.	Guatémala.	Docteur MARIANO RIVERA PAZ-
HOUDURAS.	Camayagu.	FRANCISCO FERRERA.
MEXIQUE.	Mexico.	Général SANTA-ANNA.
NICARAGUA.	Léon.	Colonel MANUEL PEREZ.
NOUVELLE-GRENADE.	Bogota.	Général HERRAN
OR. DE L'URUGUAY.	Montévidéo.	JOACHIM SUAREZ.
PARAGUAY.	Assomption.	LOPEZ.
PÉROU.	Lima.	Général VIVANCO.
SAN-SALVADOR.	San-Salvador.	Avocat PEDRO ARSE.
TEXAS.	Houston.	Général HOUSTON.
VÉNÉZUELA.	Caracas.	Général SOUBLETTE.

PRINCIPALES FOIRES DE FRANCE,

PAR DÉPARTEMENTS.

ARIÈGE : Foix, le 4 nov. ; Tarascon, le 3 janv., les 8 et 40 mai et le 30 sept. ; Mirepoix, le 47 janv. ; Saint-Girons, le 2 janv. — **AUBE** : Troyes, le 2^e lundi de Carême (février ou mars) et le 4^{er} sept. — **AUDE** : Carcassonne, les 29 et 30 nov. ; Conques, le 44 janv. et le 44 août ; Thères-sur-l'Aube, le 26 août ; Saint-Papoué, le 48 mars ; Limoux, les 9, 40 et 41 sept. et le 4^{er} nov. ; Chalabre, le 30 juin ; Esperaza, le 23 janv. ; Quillard, le 3 fév., le 4 mai, le 46 août et le 41 déc. ; Saint-Hilaire, le 46 août et le 49 oct. ; Bize, le 40 fév. — **AVEYRON** : Rodez, le 30 juin ; Saint-Affrique, le 6 fév. — **BOUCHES-DU-RHÔNE** : Marseille, le 34 août ; Aubagne, les 2 et 3 fév. ; Aix, les, 9, 40, 41, 42 et 43 fév. et le 4 déc. ; Istres, le 3 août ; Arles, le 3 et 20 mai ; Tarascon, le 29 juillet et les 8, 9 et 40 sept. — **CALVADOS** : le lundi de Carême (février ou mars) et le 2^e dimanche après Pâques ; Bayeux, le 45 juin ; Falaise (*faubourg de Guibray*) au mois d'août (les marchands ne peuvent déballer, sous peine de 500 fr. d'amende, que le 43 août après midi, et ne peuvent vendre que le 45 août, après la messe de Notre-Dame). — **CANTAL** : Aurillac, le 25 mai ; Maurs, les 23, 24 et 25 mars ; Moncalvy, le 45 janv. ; Mauriac, le 25 avr. — **CHARENTE** : Angoulême, le 44 janv. ; Laroche-foucault, le 9 fév. ; Barbezieux, les 3 et 4 juin ; Aubeterre, le 45 mars ; Jarnac, les 5, 6 et 7 mai ; Confolens ; Chabanais, le 47 janv. ; Ruffec, les 28, 29 et 30 oct. ; Aigre, le 5 avr. ; Mansle, le 3 mars. — **CHARENTE-INFÉRIEURE** : La Rochelle, les 45 mars, 4^{er} juillet et 20 nov. ; Rochefort, le 4 mars ; Saintes, les 29, 30 avril et 4^{er} mai ; Saint-Jean-d'Angély, le 22 juin. — **CHER** : Bourges, les 20 et 24 juin ; Charost, le 2 nov. ; Rians, le 26 juillet ; La Verdine, le 8 mars ; Saint-Amand, le lundi après la Saint-Luc (octobre) ; Châteaumeillant, le 2 janvier ; Sancerre, le 4^{er} sept. et le jeudi de la Passion (février ou mars) ; La Chapelle-d'Aiguillon (*la foire aux pêches*), le 44 sept. ; Jalognes, le 4^{er} juin. — **CORRÈZE** : Tulle, les 47 et 48 janv. et le 4^{er} juin ; Saint-Martin-la-Méanne, le 28 de chaque mois ; Brive, le 7 janv. et le 42 juin ; Bort, le 7 janv. — **COTE D'OR** : Is-sur-Tille, le 27 fév. ; Pontaillier-sur-Saône, le 25 fév. ; Nolay, le 7 janv. ; Saint-Jean-de-Losne, les 40, 41 et 42 mars ; Seurre, le 20 fév. ; Baigneux-les-Juifs, le 20 fév. ; Recey-

sur-Ource, le 23 fév. ; Semur, le 22 janv. ; Moutrard, le 24 fév. ; Vitteaux, le 15 fév. — **COTES-DU-NORD** : Chatelaudren, le 3^e lundi d'octobre ; Lamballe, les 25 juin, 24 août, 9 oct. et le 1^{er} mardi du Carême ; Dinan, le 2^e jeudi de Carême ; Guingamp, le 4^{er} samedi de janvier et les suivants ; Pontrieux, le 2^e lundi de sept. ; Lannion, les 28, 29 et 30 sept. ; Treigner, le samedi de la Fête-Dieu (mai ou juin) ; Plozet, les 30 et 31 août. — **CREUSE** : Guéret, le 4 janv. ; Abun, 15 janv. ; Dun-le-Palleteau, le 14 janv. ; Grand-Bourg, le 2 janv. ; Aubusson, les 15 sept., 25 oct. et 3^e samedi de Carême ; Bellegarde, le 3 fév. ; Crocq, le 13 janv. ; Bourgneuf, le 31 janv. ; Boussac, le 3^e jeudi de Carême. — **DORDOGNE** : Périgueux, le 27 janv. et à la Mi-Carême ; Brantôme, le 22 janv. ; Bergerac, les 1^{er} et 3^e mercredi de nov. ; Sarlat, les 2 déc. et mercredi de la Mi-Carême. — **DOUBS** : Besançon, le 2^e lundi après la Purification ; Pontarlier, le 2^e jeudi de fév. — **DRÔME** : Valence, les 3 mai et 6 nov. ; Romans, le 24 juin ; Dié, le 10 août ; Crest, le 17 janv. ; Montelimart, le 9 janv. ; Nyons, le 5 fév. — **EURE** : Evreux, le 20 avr. ; Ivry-la-Bataille, le 24 juin ; Verneuil, les 9, 10 et 11 oct. ; Bernay (*foire Fleurie*), le lundi de la semaine de la Passion ; Louviers, le 24 fév. ; Neubourg, le 1^{er} mai ; Pontaudemer, le 2 sept. — **EURE-ET-LOIR** : Chartres (*foire des Barricades*), le 11 mai ; Auneau, le 27 septembre ; Châteaudun, le premier jeudi de juillet ; Dreux, le 9 octobre ; Senonches, le 16 juin ; Nogent-le-Rotrou, le 7 mai ; — **FINISTÈRE** : Quimper-Corentin, le 1^{er} mai ; Bosporden, le 1^{er} janvier ; Brest, le premier de chaque mois ; Châteaubrun, le 12 février ; — **GARD** : Nismes, le jeudi après Pâques ; Beaucaire, la foire de Beaucaire rivale de celles de Francfort, de Leipsig, de Novi, de Taganrok, s'ouvre le 2 juillet et ferme le 28 à minuit, mais elle commence à s'animer dès le 1^{er} ; Alais, le 24 août ; Villeneuve-lès-Avignon, les 31 mars et 30 nov. ; Le Vigan, le 25 janvier. — **GARONNE (HAUTE)** : Toulouse, le 1^{er} février, le 1^{er} mai, le lundi avant la Saint-Jean, le lundi avant la Saint-Barthelemy, le lundi avant la Saint-André, le lundi après la Quasimodo et le lendemain de la Pentecôte ; Auterive, le 25 janv. ; Montrezeau, le lundi après la Saint-Mathias ; Saint-Béat, le 10 nov. ; Saint-Bertrand-Comminges, les 4 et 5 mai ; Villefranche de Lauragais, le 22 janv. — **GERS** : Auch, 2^e samedi après la Nativité de N. D. ; Condom, le 22 juin, le 5 sept. et le mercredi avant les Cendres ; Lectoure, le 7 janv., les 20 juin et 11 sept. ; Lombez, le 25 oct.

GIRONDE : Bordeaux les 1^{er} mars et 15 oct. ; Cadillac, le 24 fév. ; Bazas, les 2 et 3 janv. ; Blaye, les 25 avr., 10 sept. et 25 nov. ; Bour-sur-Gironde, le 1^{er} sept. et le 10 déc. ; Lesparre, le 1^{er} vendredi de chaque mois ; Saint-Estèphe, le 7 septembre ; Castillon, les 25 fév., 11 juin, 18 oct. et 29 déc. ; la Réole, le 22 mars. — **HÉRAULT** : Montpellier, le lundi de Quasimodo et le 2 nov., le lundi de la Pentecôte ; Agde, le 4 août ; Bédarieux, le 1^{er} mai ; Saint-Gervais, le 24 fév. ; Lodève, le 26 août ; Saint-Pons, le 30 avr. ; Salvétat, le 28 fév. — **ILLE-ET-VILAINE** : Fougères, le 3 août. — **INDRE** : Châteauroux, le 1^{er} mai. — **INDRE-ET-LOIRE** : Tours, le 10 mai et le 10 août ; Chinon, le 1^{er} jeudi d'avr. — **ISEXE** : Grenoble, le 22 janv. et le 16 août. — **JURA** : Arinthod, le 23 janv. ; Orgelet, le 24 sept. ; Dole, le jeudi de la Pentecôte ; Morez, le 16 août. — **LANDES** : Saint-Sever, le jeudi avant la Saint-Martin. — **LOIR-ET-CHER** : Blois, le 25 août ; Vendôme, le 3 fév. — **LOIRE** : Saint-Etienne, 25 avr. — **LOIRE (Haute)** : Le Puy, 7 janv. — **LOIRE-INFÉRIEURE** : Nantes, le 3 fév. — **LOIRET** : Orléans, le 1^{er} juin ; Gien, le 8 avr. ; Pithiviers, le 18 janv. —

LOT-ET-GARONNE : Agen, le 15 sept.; Nérac, le 15 juin. — **MAINE-ET-LOIRE** : Angers, le lendemain de la Fête-Dieu; Saumur, le 3^e jeudi après Pâques, le 4^e jeudi d'avr. — **MANCHE** : Coutances, le 3 janv. — **MARNE** : Chalons-sur-Marne, le 1^{er} août, le 1^{er} samedi du Carême, samedi après le 1^{er} sept. et le mardi de Pâques; Epernay, le 14 sept.; Reims, le 7 janv.; Sainte-Menehould, le 22 fév. et le 11 nov.; Vitry-le-Français, le 4^e mardi après Pâques. — **MARNE (Haute)** : Chaumont, le 14 janv.; Langres, le 15 fév. et 18 août. — **MAYENNE** : Laval, le 9 sept.; Mayenne, le vendredi après la Passion et le 22 juill. — **MEURTHE** : Nancy, le 20 mai; Lunéville, le 16 mars; Toul, le 3 sept. — **MEUSE** : Bar-le-Duc, le jeudi avant l'Ascension. — **MORBIHAN** : Lorient, le dimanche des Rameaux; Pontevy, le 2 mars. — **MOSSELLE** : Metz, le 1^{er} mai; Sierck, le 2 sept. — **NIÈVRE** : Nevers (*Foire des roses*), le 11 janv. — **NORD** : Lille, le 29 août; Roubaix, le 1^{er} dimanche de sept.; Bavay, le 15 août; Cambrai, le 1^{er} mai; Douai, le 1^{er} juin; Valenciennes, le 8 sept. — **OISE** : Beauvais, le 1^{er} samedi de chaque mois; Clermont-en-Beauvoisis, le 10 août; Senlis, le 25 avr. — **ORNE** : Alençon, le 3 fév.; Argentan, le 22 janv.; Mortagne-Sur-Huisne, le 1^{er} déc. — **PAS-DE-CALAIS** : Arras, le 15 août; Béthune, le 3 fév.; Boulogne, les 5 août et 11 nov.; Calais, le 10 janv.; Montreuil, le dimanche de la Fête-Dieu; Saint-Omer, le 29 sept. et le 2^e jeudi après le Carnaval; Aire, le 23 nov.; Saint-Pol, le 25 mars. — **PUY-DE-DOME** : Clermont-Ferrand, le 9 mai; Billom, le 1^{er} lundi de fév. — **PYRÉNÉES (Basses)** : Pau, le 11 nov.; Saint-Jean-Pied-de-Port, le mardi de Pâques; Orthez, les 1^{ers} lundi de juin et d'oct. et le 1^{er} mardi de mars. — **PYRÉNÉES (Hautes)** : Tarbes, le 24 juin; Bagnères de Bigorre, les 14 nov., mardi après la Pentecôte et le 26 août. — **PYRÉNÉES (Orientales)** : Perpignan, le 11 nov. — **RHIN (Bas)** : Strasbourg, foire dite de Saint-Jean-Baptiste; Haguenau, le 1^{er} mardi de fév.; Schelestadt, le 1^{er} mardi de mars. — **RHIN (Haut)** : Mulhouse, le 14 sept., 6 déc., mardi de Pâques et de la Pentecôte. — **REONE** : Lyon, le 24 juin. — **SAONE (Haute)** : Vesoul, le 17 avr. — **SARTHE** : Le Mans, les jeudi de la Mi-Carême, de la Pentecôte et de la Toussaint. — **SEINE-ET-MARNE** : Melun, le 6 janv.; Provins, le 24 juin. — **SEINE-ET-OISE** : Etampes, le 29 sept.; Mantes, le 22 juill. — **SEINE-INFÉRIEURE** : Rouen, le 20 janv. — **SEVRES (Deux)** : Niort, le 6 fév.; Melle, les 18 janv., 11 et 22 fév. 25 avr, le 28 juin, 1^{er} et 31 août et 8 nov. — **SOMME** : Amiens, le 24 juin; Abbeville, le 22 juill.; Montdidier, le mardi après le 8 sept., Péronne, le 29 sept. — **TARN** : Alby, le 17 janv.; Castres, le 10 juin. — **TARN-ET-GARONNE** : Montauban, le 19 mars. — **VAR** : Grasse, le lundi après Saint-Marc; Toulon, le 15 mai. — **VAUCLUSE** : Avignon, le 24 fév.; Apt, le 2 janv. — **VENDEE** : Fontenay-le-Comte, le 25 mars, les 10 et 11 octobre. — **VIENNE** : Poitiers, le 6 mai. — **VIENNE (Haute)** : Limoges, le 21 mai. — **YONNE** : Auxerre, le 22 juill.; Sens, les 12 et 13 mars.

**LONGITUDE, ASCENSION DROITE, DÉCLINAISON DU SOLEIL,
TEMPS MOYEN, ETC.**

(Voir plus loin l'Avertissement.)

Aucune publication annuelle, autre que la *Connaissance des Temps* spécialement rédigée pour les astronomes de profession et les naviga-

teurs, ne donnant ces articles qui sont cependant très utiles à diverses personnes, et notamment aux ingénieurs, architectes, voyageurs, géographes, etc., nous allons combler en partie cette lacune en donnant ici trois petites tables subsidiaires, à l'aide desquelles les lecteurs pourront réduire facilement celles de la Connaissance des Temps d'une année quelconque pour une année postérieure aussi quelconque.

Usage des tables suivantes.

Pour avoir le *temps moyen* d'une année postérieure de quatre ans à celle du volume de la connaissance des temps que l'on possède, il faut prendre pour 0 h. 45 m. plus tard que le moment proposé.

Ainsi, par exemple, si l'on veut se servir de la Connaissance des Temps de 1840 pour 1844, il faudra prendre le temps moyen pour midi et 45 m., et pour 1848 on prendra pour 1 h. 30 m. après midi, et ainsi de suite, en suivant la progression de la table I.

Il en est de même pour la longitude, l'ascension droite du soleil et sa déclinaison. Mais je dois faire remarquer que, pour cette dernière et le temps moyen au midi vrai, la partie proportionnelle est additive quand la déclinaison augmente, et soustractive quand elle diminue. Quant à la longitude, elle augmente toujours; ainsi, la partie proportionnelle pour les 45 m. par chaque période de quatre ans est constamment additive.

Afin de faciliter aux lecteurs les calculs des parties proportionnelles, je donne, au tableau II, les facteurs décimaux par lesquels on multipliera la *variation diurne* pour chacun des 32 intervalles de 4 ans qui se trouvent dans la période de 128 ans, comprenant 24 h. ou un jour entier. Enfin, la table III de conversion des secondes en fractions décimales de la minute facilitera encore ces opérations qui, du reste, sont fort peu longues, ainsi qu'on va le voir par les exemples que je vais donner.

Premier exemple :

Au moyen de la longitude du soleil du 2 janvier, prise dans la Connaissance des Temps de 1839, trouver la longitude du 2 janvier 1843.

Variation diurne = $61^{\circ} 8' 7'' = 61^{\circ} 14''$

Pour 1 intervalle ou 4 ans,
multiplions-la par $0, 03$

$$1^{\circ} 83' 42'' = 1^{\circ} 50''$$

Longitude du soleil le 2 janvier 1839 = $281^{\circ} 28', 32, 1$

Longitude du soleil le 2 janvier 1843 = $281^{\circ} 30' 22'' 1$

Ces sortes d'opérations, qui sont fort simples, exigent que l'on pos-

sède un volume de la Connaissance des Temps pour chacune des quatre années composant la période de quatre ans, en tout quatre volumes. Mais si l'on veut se borner à un seul volume, celui de l'année d'avant la bissextile, par exemple, voici la marche à suivre :

1° Pour passer d'une année d'avant la sextile à cette sextile, il faut, en janvier et février, ôter de la longitude de l'année commune, la partie proportionnelle de la variation diurne pour 5 h. 48' 45" plus tôt que le moment proposé. Et pour trouver cette partie proportionnelle, on ajoutera au log. constant 9, 38415, le log. des secondes de la variation diurne; la somme sera le log. de la partie proportionnelle; il en sera de même des log. constants que je vais donner. Mais pour trouver le 29 février de l'année sextile, on se sert du 1^{er} mars de l'année d'avant cette sextile et le résultat donne le 29 février.

2° Pour passer de l'année d'avant la sextile aux dix derniers mois de cette sextile, il faut prendre la partie proportionnelle pour 18 h. 11' 15" plus tard que le moment proposé. Voici le log. constant à employer : 9, 87954.

3° Pour passer maintenant de l'année d'avant la sextile à la première année qui la suit, il faut prendre pour 12 h. 22' 30" plus tard que le moment proposé. Voici le log. constant : 9, 71234.

4° Pour passer ensuite de l'année d'avant la sextile à la deuxième année qui la suit, il faut prendre pour 6h 33' 45" plus tard que le moment proposé. Voici le log. constant, 9,43686.

5° Et pour passer enfin de l'année d'avant la sextile à la troisième année qui la suit, il faut prendre suivant la table I pour 0h 45' plus tard que le moment proposé : le log. constant = 8,494850.

L'exemple suivant facilitera l'intelligence de ce que je viens de dire.

Au moyen de la longitude du soleil trouvée ci-dessus pour le 2 janvier 1843, année d'avant la bissextile, on demande la longitude pour le 2 janvier 1845, première année d'après la bissextile.

Log. constant, 9,71234

Variation diurne = 61'14 log. 1,78632

Partie proportionnelle,	log. 1,49866 =	31' 53	=	31' 32"
Longitude du 2 janvier 1843			=	281° 30. 22. 1

Longitude du 2 janvier 1845 = 282° 01' 54" 11

Avertissement.

Les tables I et II sont fondées sur la longueur de l'année = 365 j. 5 h. 48 m. 45 sec., ce qui exige la suppression du bissextile au bout de 128 ans. Ces tables serviraient effectivement pendant la durée de cette période, dans le calendrier Julien, qui ne supprime pas les bissextiles sé-

culaires ; mais cette suppression ayant lieu dans le calendrier grégorien, dérange d'un jour notre supposition pour l'an 1900, à partir du 28 février de cette année. Si pourtant on veut faire usage de ces tables après le 28 février 1900, il faudra prendre pour un jour plus tôt que le jour proposé.

Exemple :

Pour le 1^{er} mars 1900, je prends pour le 29 février, 1804 :

Longitude	= 11 ^s 9° 45' 7"
Partie proportionnelle pour 24 périodes de 4 ans	= 45' 6"

Longitude vraie du soleil le 1 ^{er} mars 1900	= 11 ^s 10° 30' 13"
--	-------------------------------

Terminons par une dernière observation :

Si l'on oublie que nous publions ces quelques lignes en vue de servir les amateurs et les personnes auxquelles une médiocre précision suffit, et non pour les navigateurs et les astronomes de profession, ces tables paraîtront ce qu'elles sont en effet, fort peu rigoureuses ; mais si l'on considère que nous n'avons cherché qu'à obtenir des résultats satisfaisants pour les lecteurs auxquels nous nous adressons, et que ces résultats s'obtiennent au moyen du calcul le plus simple et le plus court, on reconnaîtra que nous avons à peu près atteint le but que nous nous sommes proposé.

TABLE III.

Table de conversion des secondes en fractions décimales de la minute.

1" = 0' 02	21" = 0' 35	41" = 0' 68
2 = 0 03	22 = 0 37	42 = 0 70
3 = 0 05	23 = 0 38	43 = 0 72
4 = 0 07	24 = 0 40	44 = 0 73
5 = 0 08	25 = 0 42	45 = 0 75
6 = 0 10	26 = 0 43	46 = 0 77
7 = 0 12	27 = 0 45	47 = 0 78
8 = 0 13	28 = 0 47	48 = 0 80
9 = 0 15	29 = 0 48	49 = 0 82
10 = 0 17	30 = 0 50	50 = 0 83
11 = 0 18	31 = 0 52	51 = 0 85
12 = 0 20	32 = 0 53	52 = 0 87
13 = 0 22	33 = 0 55	53 = 0 88
14 = 0 23	34 = 0 57	54 = 0 90
15 = 0 25	35 = 0 58	55 = 0 92
16 = 0 27	36 = 0 60	56 = 0 93
17 = 0 28	37 = 0 62	57 = 0 95
18 = 0 30	38 = 0 63	58 = 0 97
19 = 0 32	39 = 0 65	59 = 0 98
20 = 0 33	40 = 0 67	60 = 1 00

TABLE I.

	h.m.
4 ans.....	0,45
8 id.....	1,30
12 id.....	2,15
16 id.....	3, " "
20 id.....	3,45
24 id.....	4,30
28 id.....	5,15
32 id.....	6, " "
36 id.....	6,45
40 id.....	7,30
44 id.....	8,15
48 id.....	9, " "
52 id.....	9,45
56 id.....	10,30
60 id.....	11,15
64 id.....	12
68 id.....	12,45
72 id.....	13,30
76 id.....	14,15
80 id.....	15.
84 id.....	15,45
88 id.....	16,30
92 id.....	17,15
96 id.....	18
100 id.....	18,45
104 id.....	19,30
108 id.....	20,15
112 id.....	21
116 id.....	21,45
120 id.....	22,30
124 id.....	23,15
128 id.....	24

PLUS TARD QUE L'HEURE PROPOSÉE.

TABLE II.

$1/32 \doteq 0,03125$, $\log. = 8.49485$.

Intervalles.	Facteurs.
1.....	0,03
2.....	0,06
3.....	0,09
4.....	0,13
5.....	0,16
6.....	0,19
7.....	0,22
8.....	0,25
9.....	0,28
10.....	0,31
11.....	0,34
12.....	0,38
13.....	0,41
14.....	0,44
15.....	0,47
16.....	0,50
17.....	0,53
18.....	0,56
19.....	0,59
20.....	0,63
21.....	0,66
22.....	0,69
23.....	0,72
24.....	0,75
25.....	0,78
26.....	0,81
27.....	0,84
28.....	0,88
29.....	0,91
30.....	0,94
31.....	0,97
32.....	1,00

SAMUEL LÉVESQUE.

AVIS. — on recevra avec plaisir jusqu'au 15 juillet prochain au bureau de la DÉMOCRATIE PACIFIQUE, rue de Seine, 10 (franco), les avis et les observations des lecteurs ainsi que tous les renseignements utiles pour l'ALMANACH PHALANSTÉRIEN de 1846.

TABLEAU DES MESURES LÉGALES.

(Lois du 18 germinal an III et du 4 juillet 1837.)

NOMS SYSTÉMATIQUES.	VALEUR.	NOMS SYSTÉMATIQUES.	VALEUR.
MESURES DE LONGUEUR.		MESURES DE SOLIDITÉ.	
Myriamètre ...	Dix mille mètres.	Decastère... ..	Dix stères.
Kilomètre....	Mille mètres.	STÈRE.....	Mètre cube.
Hectomètre ...	Cent mètres.	Decistère	Dixième de stère.
Décamètre....	Dix mètres.		
MÈTRE	<i>Unité fondamentale des poids et mesures. La dix-millionième partie du quart du méridien.</i>	POIDS.	
		Mille kilogrammes, poids du mètre cube d'eau, et tonneau de mer.
MESURES AGRAIRES.		Cent kilogrammes, quintal métrique.
Hectare.....	100 ares ou 10,000 mètres carrés.	Kilogramme...	Mille grammes. Poids dans le vide d'un décimètre cube d'eau distillée à la température de 4° centig.
ARE.....	100 m. carr., carré de 10 m. de chaque côté.	Hectogramme ..	Cent grammes.
Centiare	Centième de l'are ou m. carré.	Décagramme ..	Dix grammes.
MESURES DE CAPACITÉ		GRAMME.	Poids d'un centimètre cube d'eau à 4° centigrade.
<i>Pour les liq. et les matières sèches.</i>		Décigramme ..	Dix ^m du gramme
Kilolitre.....	Mille litres.	Centigramme..	Cent ^m e du gram.
Hectolitre....	Cent litres.	Milligramme..	Mill ^m e du gram.
Décalitre.....	Dix litres.		
LITRE.....	Décimètre cube.		
Décilitre.....	Dixième du litre.		

N. B. Pour les grandes longueurs l'usage est de prendre pour *unité* le kilomètre au lieu du mètre. De même aussi, au lieu de l'are on prend l'hectare; au lieu du litre l'hectolitre; au lieu du gramme le kilogr. Le quintal métrique est de 100 kilogr. La tonne est de 1,000 kilogr.

Rapport des mesures et des poids anciens avec les mesures et les poids nouveaux.

	mèt.		m.		m.
La ligne.....	= 0,002256	— 3 lig...	0,006767	— 5 lig...	0,011279
Le pouce.....	= 0,02707	— 3 p....	0,08121	— 5 p....	0,13535
Le pied.....	= 0,32184	— 3 pi....	0,97452	— 5 pi....	1,62420
La toise.....	= 1,94904	— 3 t.....	5,84710	— 5 t.....	9,74518
	m. car.		m. car.		m. car.
Le pied carré.	= 0,1005	— 3 p.car.	0,3166	— 5 p. car.	0,5276
La toise carrée.	= 3,7987	— 3 t. car.	11,3962	— 5 t. car.	18,9937
	m. cub.		m. cub.		m. cub.
Le pied cube.	= 0,03428	— 3 pi.cub.	0,10283	— 5 pi.cub.	0,17139
La toise cube.	= 7,4039	— 3 t. cub.	22,2117	— 5 t. cub.	37,9195
L'arpent de Pa-	hect.		hect.		hect.
ris (1).....	= 0,3419	— 3 arp...	1,0257	— 5 arp...	1,7094
L'arp des E.					
et For.....	= 0,5107	— 3 arp...	1,5322	— 5 arp...	2,5536
	gram.		gr.		gr.
L'once.....	= 30,59	— 2 on....	61,19	— 3 on...	91,78
	kilog.		k.		k.
La livre.....	= 0,4895	— 2 liv...	0,9790	— 3 liv...	1,4685

La lieue de poste (2000 t.) vaut 3898 m. Dans la pratique on la compte comme valant 4 kilom. Le kilom. vaut 513 toises. Un myriam. vaut 2,56 lieues de poste.

La lieue commune (25 au degré) = 2280 t., soit 4444 mètres. — La lieue marine (20 au degré) = 5556 mètres. ¶

L'aune ancienne de Paris est de 1 m. 188. Dans la pratique on la considère comme égale à 1 m. 20 centimètres.

Mesures de l'antiquité. Le Pied grec = 0^m,30. La Coudée grecque = 0^m,45. La Stade = 180^m.

Le Pied romain = 0^m,2945. La Coudée rom. = 0^m,4417. Le mille romain = 1472^m,50.

MESURES ITINÉRAIRES ÉTRANGÈRES.

Le verst de Russie	= 1077 mèt.	Le mille de Dresde	= 9056 mètres.
Le mille anglais	= 1069	Le mille d'Autriche	= 7586
Le mille de Prusse		Le mille toscan	= 1629
et de Hambourg	= 7533	La lieue d'Espagne	= 4239
Le mille des Pays-Bas	= 1000	Le mille de Bade	= 8888
La lieue de Dane-		La lieue de Portugal	= 5172
mark et Norwège	= 7532		

(1) L'arpent de Paris contient 100 perches de 18 pieds; celui des eaux et forêts contient 100 perches de 22 pieds.

Un are est un carré de 10 mètres de côté, qui comprend 100 mètres carrés.

THERMOMÈTRES.

On sait qu'en plongeant à plusieurs reprises un thermomètre dans de la glace pilée ou de la neige fondante, la colonne mercurielle s'arrête sensiblement au même point ; il en est de même si on expose le thermomètre à la vapeur de l'eau bouillante, la vapeur atmosphérique restant la même. Ces deux points sont indiqués sur l'échelle : le premier, par le chiffre 0 ; le second, par le chiffre 100 dans le thermomètre centigrade, et 80 dans celui de Réaumur. L'intervalle entre ces deux points se divise en 100 ou en 80 parties égales, qu'on nomme *dégrés*. Au dessous du zéro on numérote les degrés par les chiffres 1, 2, 3, 4, etc., précédés du signe — pour indiquer que les degrés de température sont *au dessous* de la glace fondante.

Ainsi donc 100° Centig. = 80° Réaum., soit 5° C. = 4° R. Pour convertir les degrés Centigrades en degrés Réaumur, il suffira de multiplier par 4 l'indication du thermomètre Centig., et de diviser le produit par 5. Exemple :

$$14^{\circ} \text{ Cent.} = \frac{14 \times 4}{5}, \text{ soit } 11^{\circ} 5 \text{ R. Au contraire, } 14^{\circ} \text{ Réaum.} \\ = \frac{14 \times 5}{4}, \text{ soit } 17^{\circ} 5 \text{ Centig.}$$

Les Anglais et les Américains se servent du thermomètre de Fahrenheit, dont le degré 0 correspond à 17° 78 Centig. au dessous de zéro.

— 10° C. = 14 F.	10° C. = 50 F.	30° C. = 86 F.
— 5 » = 23 »	15 » = 59 »	35 » = 95 »
0 » = 32 »	20 » = 68 »	40 » = 104 »
5 » = 41 »	25 » = 77 »	45 » = 113 »

⚡ Ainsi, 5 degrés Centig. équivalent à 9 degrés Fahrenheit.

ADMINISTRATION DES POSTES.

DÉPART ET ARRIVÉE DES MALLES-POSTES.

Il part tous les jours de Paris, à 6 heures du soir, et il y arrive chaque jour, de 4 à 6 heures du matin, quinze malles-postes dont l'itinéraire est indiqué ci-après. Par exception, la malle-estafette de Valenciennes n'arrive à Paris qu'entre onze heures et midi.

Chacune de ces quinze malles-postes, dites de 1^{re} section, ont pour destination les villes ci-après, savoir :

1 ^{re} Calais.	6 ^e Strasbourg.	11 ^e Bordeaux.
2 ^e Lille.	7 ^e Besançon.	12 ^e Nantes.
3 ^e Valenciennes.	8 ^e Lyon.	13 ^e Brest.
4 ^e Sedan.	9 ^e St-Etienne.	14 ^e Cherbourg.
5 ^e Forbach.	10 ^e Limoges.	15 ^e Le Havre.

Valenciennes et le Havre sont des malles-estafettes.

Indépendamment des quinze malles-postes partant de Paris, il y en a treize autres, qui sont expédiées des lieux où aboutissent les malles de 1^{re} section, où des points intermédiaires situés entre ces lieux et Paris, savoir :

1 ^{re} de Troyes à Mulhausen.	8 ^e de Toulouse à Marseille.
2 ^e de Lyon à Strasbourg.	9 ^e de Toulouse à Bayonne.
3 ^e de Lyon à Marseille.	10 ^e de Tours au Havre.
4 ^e de St-Etienne à Marseille.	11 ^e de Bordeaux à Toulouse.
5 ^e de Moulins à Montpellier.	12 ^e de Bordeaux à Bayonne.
6 ^e de Limoges à Toulouse.	13 ^e de Bordeaux à Nantes.
7 ^e de Limoges à Pau.	

Il part en outre, du 5 au 8 de chaque mois de Calais pour Marseille, un fourgon destiné au transport des dépêches de France et d'Angleterre pour les Indes-Orientales.

PAQUEBOTS A VAPEUR DE LA MÉDITERRANÉE.

Ces paquebots partent de Marseille et servent au transport de la correspondance et des voyageurs.

Le service est divisé en trois lignes :

1^{re} de Marseille à Malte, en touchant à Livourne, Civita-Vecchia et Naples.

2^e de Malte à Constantinople, en touchant à Syra, Smyrne et les Dardanelles.

3^e du Pirée (port d'Athènes) pour Alexandrie en Egypte, en touchant à Syra.

Syra est le point d'intersection de deux lignes. C'est là que se font les échanges et transbordements.

Dix paquebots de 160 chevaux sont affectés à ce service. Il sont montés par 50 hommes d'équipage, et commandés par des officiers de la marine royale.

Les départs ont lieu, de Marseille, le 1^{er}, le 11 et le 21 de chaque mois.

Il y a quatre classes de places pour les voyageurs.

1^{re}, Chambres fermées avec 2 ou 4 lits. — 2^e chambre commune avec lits enclavés tout autour de la chambre. — 3^e chambre commune avec

des fauteuils à dossiers renversés au lieu de lits. — 4^e le pont du paquebot.

Un restaurant fournit la nourriture à raison de 6 fr. et 4 fr. par jour.

Le prix des places des voyageurs admis à bord des paquebots est fixé : 1^e classe à 1 fr. par lieue marine, — 2^e 60 cent., — 3^e 40 cent., — 4^e 25 cent.

La distance est comptée en ligne droite.

De Marseille à Livourne, 80 lieues marine, — de Marseille à Naples, 150 l. m., — de Marseille à Malte, 220 l. m., — de Marseille à Constantinople, 465 l. m., — à Alexandrie, 480.

Tout enfant au-dessous de dix ans paiera moitié place.

Le prix du transport des voitures admises à bord, est fixé pour celles à quatre roues, à raison de 1 fr. par lieue marine. Le prix du transport des chiens est fixé à 10 fr. quelle que soit la destination, le prix à payer pour tout bagage excédant les proportions fixées, est d'un centime par lieue marine et pour 10 kilogrammes.

Taxe des lettres et envois d'argent.

Cette taxe a été fixée par la loi du 15 mars 1827, ainsi qu'il suit :

Jusqu'à 40 kilom. inclusivement, 2 décimes; — de 40 à 80 k., 3 déc.; — de 80 à 150 k., 4 déc.; — de 150 à 220 kilom., 5 déc.; — de 220 à 300 kilom., 6 déc.; — de 300 à 400 kilom., 7 déc.; — de 400 à 500 kilom., 8 déc.; — de 500 à 600 kilom., 9 déc.; — de 600 à 750 kilom., 10 déc.; — de 750 à 900 kilom., 11 déc.; — au-dessus de 900 kilom., 12 décimes.

Les distances d'un lieu à l'autre sont comptées en ligne droite.

Le port d'une lettre varie suivant le poids; voici la progression fixée par la même loi de 1827 :

Au-dessous de 7 grammes et 1/2, port simple; — de 7 gr. 1/2 à 10 gr. exclusiv., port et demi; — de 10 à 15 gr., deux ports; — de 15 à 20 gr., deux ports et demi; — de 20 gr. exclusiv.; trois ports; — et ainsi de suite de 5 en 5 grammes.

Pour les communes rurales, qui n'ont pas de bureau de distribution, la taxe est augmentée de 1, 2 ou 3 déc., suivant le poids.

Dans l'intérieur des villes, le port des lettres est de 1, 2 ou 3 déc., suivant le poids.

A Paris, par exception, 15 cent., 25 c. et 35 c.

La poste se charge aussi du port des imprimés au prix uniforme de 5 cent. par feuille d'impression.

Les journaux et écrits périodiques ne paient que 4 c. par feuille. — Le moindre mot, le moindre chiffre écrit à la main sur les feuilles imprimées, suffit pour en arrêter le départ ou pour les faire taxer.

LETTRES CHARGÉES. — Les lettres ou paquets *chargés* doivent être présentés sous enveloppe, et fermés *au moins* de deux cachets en cire avec empreinte. Ces cachets doivent être placés sur les plis supérieur et inférieur de l'enveloppe, de manière que l'un et l'autre pli se trouvent réunis sous le même cachet. Suivant la forme de l'enveloppe, il est clair qu'il faudra quelquefois cinq cachets pour remplir ces conditions.

Le port des lettres *chargées* est *double* et il doit être payé d'avance. Un bulletin d'enregistrement est remis au déposant.

Les lettres *chargées* ne sont pas remises à domicile. Le destinataire reçoit *franco* un avis avec lequel il se présente au bureau de poste, et y reçoit la lettre contre sa décharge, signée sur un registre *ad hoc*.

Pour une lettre *chargée* perdue, il est accordé 50 fr. d'indemnité. Cette indemnité est donnée de préférence au destinataire.

LETTRES RECOMMANDÉES. Ces lettres doivent être présentées sous la même forme que les lettres *chargées*. On ne les affranchit point; elles ne paient que port simple. Elles sont remises à domicile, et la personne qui les reçoit en donne reçu sur un petit registre dont le facteur est porteur.

En cas de perte d'une lettre recommandée, il n'est accordé aucune indemnité.

IV. B. On devrait employer ce moyen qui ne coûte rien, toutes les fois qu'on met des valeurs dans une lettre.

ENVOIS D'ARGENT. — Dans tous les bureaux de poste on reçoit l'argent des particuliers, et l'administration donne en échange des mandats à vue qui sont payables dans tous les bureaux de poste. 5 pour 100 sont payés d'avance par celui qui dépose l'argent. Les mandats au-dessus de 10 francs sont assujettis à un timbre de 35 centimes. On ne reçoit pas moins de 50 centimes. — Les mandats de la poste sont aussi payables partout où nous avons des armées; mais alors il faut que le mandat soit destiné à des militaires ou à des marins en activité de service,

Liste des fonctionnaires à qui on écrit sans affranchir.

Les fonctionnaires publics qui ne jouissent pas du *port franc*, pour les lettres qui leur sont adressées, refusent généralement les lettres qui ne sont pas affranchies. Il est bon de faire connaître quels sont ceux à qui l'on peut écrire *sans affranchir*.

- 1° Tous les membres de la famille royale;
- 2° L'intendant général de la liste civile, — l'administrateur du domaine privé, — tous les aides-de-camp du roi, de service, — le secrétaire du cabinet du roi, — le baron Athalin, — les secrétaires des commandements de la reine, celui de la duchesse d'Orléans et ceux des princes,

3° Tous les ministres, — les sous-secrétaires d'état des différents ministères, — le préfet de police ;

4° Le chancelier de France, — le président de la Chambre des Députés, — le grand-référendaire de la Chambre des Pairs, — le grand-chancelier de la Légion-d'Honneur, — le directeur du personnel au ministère de la guerre, — le secrétaire général du conseil d'état ;

5° Les directeurs généraux de l'enregistrement, des douanes, des ponts et chaussées et des mines, des forêts, des contributions directes, des contributions indirectes, des tabacs, des postes, de la caisse d'amortissement ;

6° Le commandant de la 1^{re} division militaire, — le commandant de Paris, — le commandant supérieur des gardes nationales de Paris ;

7° Le premier président et le procureur général de la Cour de cassation et de la Cour des comptes, — le commissaire du roi et le secrétaire général près la commission de l'indemnité des colons de Saint-Domingue, — le président du contentieux au conseil d'état, — le président et le secrétaire de la commission de liquidation des indemnités mexicaines ;

8° Le gouverneur général de l'Algérie, — le directeur de l'intérieur et le directeur des finances en Algérie.

ASTRONOMIE.

Nous allons essayer de donner à nos lecteurs une idée succincte du ciel physique. Nous supposerons que nous nous adressons à des personnes qui n'ont aucune notion précise sur ce vaste sujet, sont dégagées de tout préjugé.

Considérons d'abord cet espace qui semble être une voûte, bleu clair le jour, bleu foncé la nuit.

Quand l'air est brumeux au fond des vallées, et clair à une certaine hauteur, le spectateur placé dans la vallée voit autour de lui une *voûte céleste* d'un gris pâle ; s'il s'élève sur la colline, il voit la teinte grise se renforcer vers l'horizon et faire place peu à peu, au-dessus de sa tête, à la lueur bleu clair qu'on nomme ordinairement le bleu du ciel. Enfin, quand il est au-dessus de la couche brumeuse, il ne voit plus au-dessus de lui que cette dernière teinte. Cette expérience étant vulgaire, personne ne s'avise quand il y a du brouillard, de croire que c'est la *voûte céleste* qui est grise.

Si on veut étendre cette expérience à la voûte bleue elle-même, il suffit de s'élever sur des montagnes d'une hauteur un peu con-

sidérable, et d'observer les changements de couleur du ciel au-dessus de notre tête : dans un tel voyage, on voit la partie haute du ciel se foncer de plus en plus en couleur, jusqu'à devenir presque noire en plein midi.

Ainsi le bleu du ciel n'est pas la couleur du ciel, mais celle d'un voile imparfaitement transparent dans l'épaisseur duquel nous respirons. Dans la vallée, dans les plaines basses, nous avons toute l'épaisseur du voile entre nos yeux et le haut du ciel ; à mesure que nous montons, nous diminuons l'épaisseur du voile bleu restant entre nos yeux et le haut du ciel, et enfin celui-ci nous paraîtrait du noir le plus parfait, si nous pouvions monter jusqu'au-dessus du voile bleu. Ainsi le ciel est *noir* et non pas *bleu*. Le bleu appartient à un voile vaporeux étendu sur la terre, et dont l'épaisseur ne dépasse guère 30 ou 40 lieues. C'est la couleur de l'atmosphère (sphère des vapeurs) qui appartient à la terre.

Quant à la terre sur laquelle la pesanteur nous retient, tant par le poids de nos corps que parce qu'elle y concentre cette atmosphère hors de laquelle nous ne pouvons vivre, son étendue est bornée. Elle n'est même pas bien grande, puisque, en une quinzaine de jours, ce qui se passe d'important sur un point de cette étendue peut être connu de toute la terre, avec les seuls moyens de communication existants aujourd'hui. Si l'homme se met en marche sur la terre, en allant toujours dans le même sens, il revient au point de départ, c'est-à-dire que la terre est une masse isolée de toutes parts dans l'espace, de forme sensiblement ronde, dont le tour est d'environ 10,000 lieues de poste. Vous voyez que ce n'est pas bien grand.

Quant à la pesanteur, sa direction change en chaque point ; elle est partout d'équerre avec les eaux tranquilles ; ses diverses directions tendent partout vers l'intérieur de la terre, mais non vers le centre du globe. Ainsi, dans nos climats, si vous suspendez un fil à plomb d'un mètre de longueur, il s'écartera par le bas d'un tiers de centimètre au sud de la ligne qui serait dirigée vers le centre du globe terrestre. Il n'y a ni haut ni bas quand on considère la terre en entier ; le haut et le bas, monter ou descendre, sont des expressions relatives à la position particulière de chaque lieu.

Il existe dans le ciel une multitude de masses brillantes, dont la

plus brillante, le soleil, communique, lorsqu'il est sur l'horizon, une lueur bleue au voile atmosphérique, qui efface à nos yeux l'éclat moindre de la plupart des autres masses brillantes. Les plus nombreuses de ces masses sont dépourvues de toute grandeur apparente, on ne les voit que comme des points lumineux.

Quand vous apercevez de loin un clocher ou tout autre objet visible de loin, et si vous marchez sur un chemin en ligne droite qui ne soit pas dirigé vers le clocher, vous voyez que la ligne dirigée de votre œil vers ce signal s'écarte de plus en plus du chemin, finit par devenir perpendiculaire au chemin, puis se rapproche peu à peu de la partie du chemin que vous laissez derrière vous : ce changement de direction est d'autant plus lent que l'objet est plus éloigné; et si vous mesurez le chemin que vous parcourez, ainsi que les changements de position relative du chemin et de la ligne menée de votre œil au clocher, vous pouvez trouver, par le calcul ou par le dessin, les distances de vous au clocher à chaque instant. Tel est le fond de la méthode par laquelle les géomètres mesurent la distance d'un objet inaccessible; ces changements de position relative s'appellent, en astronomie, *Parallaxes*.

Mais si on veut appliquer cette méthode à la multitude des étoiles, quelque distance qu'on prenne pour base sur la terre, on n'aperçoit aucun changement, ce qui prouve que la terre, vue des étoiles, ne paraîtrait que comme un point sans dimensions, quand même elle serait aussi brillante que le soleil. On calcule ainsi que les étoiles sont éloignées de plus de deux cent mille fois le diamètre de la terre, (1) et elles peuvent être au moins aussi grosses que la terre. En outre, pour qu'elles soient encore visibles à cette distance, il faut qu'elles soient fort brillantes. Chacune d'elles, vue de près, offrirait un éclat analogue à celui du soleil.

Voilà déjà le ciel fort agrandi. Il n'est déjà plus guère croyable que cette multitude d'étoiles soient fixées à une voûte solide, enveloppant la terre de tous côtés, et tournant autour d'elle en un jour, sans cependant tenir à elle par aucun lien solide : il est infiniment plus simple de concevoir les étoiles comme de grandes mas-

(1) Le diamètre de la terre est de 1274 myriam., soit 3264 lieues de poste de 2000 toises,

ses brillantes, isolées dans l'espace, à des distances diverses, et conservant sensiblement leurs positions tant que nous ne considérons qu'un petit nombre d'années ; en même temps la terre tourne sur elle-même comme la pierre lancée par un enfant tourne en l'air tout en suivant une courbe résultant de son poids et de l'impulsion qu'elle a reçue. Ce mouvement de rotation produit le mouvement apparent des étoiles, et sa vitesse ne change nullement. Les deux points de la surface du globe qui ne changent pas de place dans ce mouvement de rotation sont les pôles de la terre, et servent de points de repères pour fixer les positions relatives sur le globe terrestre des villes, rivières, etc., ainsi que des navires en pleine mer.

Voilà donc la voûte du firmament brisée, les étoiles dispersées librement à des distances inconnues, et leur multitude affranchie de la rotation journalière. Pour agrandir le ciel encore plus, il faut y chercher les corps les plus voisins de notre terre.

D'abord la méthode des parallaxes, par laquelle on ne peut mesurer la distance des étoiles en les observant à la fois de deux stations prises sur la terre, s'applique au contraire facilement à la lune, moins facilement au soleil. On trouve ainsi que la lune est toujours à une distance de la terre d'environ quinze fois le diamètre de celle-ci, et qu'elle a la forme d'une boule de 780 lieues de diamètre ; qu'elle tourne autour de la terre en vingt-sept jours un tiers, et qu'elle nous renvoie la lumière qu'elle reçoit du soleil. Pour le soleil, on trouve qu'il est à une distance de douze mille fois à peu près le diamètre de la terre, tantôt un peu plus, tantôt un peu moins ; qu'il a la forme d'un globe dont le diamètre est cent onze fois et demie aussi grand que celui de la terre ; qu'il s'aligne tous les jours avec des étoiles différentes, de sorte qu'en un an il a fait le tour du ciel.

Déjà, nous pouvons soupçonner que ce mouvement appartient à la terre, beaucoup moins grosse que le soleil (1). Cette conjecture

(1) M. Frank, dans son livre remarquable sur la KABBALÉ, traduit le passage suivant extrait d'un livre antérieur au *Zohar* (ou *Livre de la lumière*). On croirait ce passage écrit par un disciple de Copernic, si l'on n'était obligé, même en lui refusant toute authenticité, de le faire remonter au moins jusqu'à la fin du treizième siècle.

« Dans le livre de Chamnouna-le-Vieux, on apprend, par des *explications*

reçoit une nouvelle valeur de l'observation détaillée de certains astres nommés planètes, qu'on prend, au premier coup-d'œil pour des étoiles, mais qui en diffèrent surtout en ce qu'elles se déplacent rapidement au milieu des autres étoiles, en exécutant des mouvements subordonnés à la marche annuelle du soleil. Tous ces mouvements sont d'une complication inouïe, quand on suppose la terre fixe à sa place, et le soleil tournant autour d'elle dans un an ; ils manifestent, au contraire, une admirable simplicité, quand on suppose le soleil immobile, et la terre tournant autour de lui dans un an, pendant que les planètes tournent de même autour de lui, chacune dans un intervalle dépendant de sa distance au centre commun. Si on regarde les planètes avec des lunettes assez puissantes, on s'aperçoit qu'elles ressemblent singulièrement à notre terre. Ce sont des globes de grandeurs inégales, tournant sur eux-mêmes comme la terre tourne sur elle-même, dont la surface se divise en continents et en mers ; ces globes ont aussi leurs atmosphères plus ou moins nuageuses. En un mot, toutes les analogies tendent à faire considérer chaque planète comme un monde analogue à notre terre, c'est-à-dire que nous habitons une planète. Nous sommes donc dans le ciel, et, quand nous disons le ciel et la terre, nous parlons à peu près comme ce villageois qui disait la France et Nanterre.

En effet, notre terre n'est qu'une des moindres villes de province d'un royaume céleste, dont la capitale est le soleil. Chacune des villes de ce royaume tourne sur elle-même pour présenter tous les points de sa surface au soleil, pour que chacun de ses quartiers reçoive, à son tour, la chaleur et la lumière que distribue la capitale, et tourne, en même temps, autour du soleil, de manière à lui présenter alternativement ses deux pôles. Quatre de ces villes sont accompagnées d'une ou plusieurs villes secondaires (ou lu-

» *étendues*, que la terre tourne sur elle-même en forme de cercle ; que les
 » uns sont en haut, les autres en bas ; que toutes les créatures changent d'as-
 » pect, suivent l'air de chaque lieu, en gardant pourtant la même position ;
 » qu'il y a telle contrée de la terre qui est éclairée, tandis que les autres sont
 » dans les ténèbres ; ceux-ci ont le jour quand pour ceux-là il fait nuit ; et il
 » y a des pays où il fait constamment jour, où du moins la nuit ne dure que
 » quelques instants.

nes), et le tout forme, autour du soleil, une danse magnifique dont le rythme a été observé d'abord par les anciens astronomes, qui ne purent que décrire les mouvements. Keppler commença à comprendre le rythme en lui-même, et le réduisit à trois règles; ensuite, Newton découvrit une règle unique dont les trois règles de Keppler sont des conséquences nécessaires; une force unique dont la pesanteur sur la terre est un cas particulier; ses successeurs continuent à poursuivre, dans leurs moindres détails, les mouvements produits par cette force universelle.

Maintenant que nous savons que notre petite terre, au lieu d'être fixe dans le ciel, tourne autour du soleil, en suivant une ligne ovale peu allongée, nous pouvons disposer du diamètre de cet ovale comme d'une base d'opération pour mesurer la distance des étoiles: On a essayé de mesurer la parallaxe annuelle de plus de cinquante étoiles, mais toutes ont paru jusqu'ici trop éloignées pour qu'on pût avoir un résultat un peu certain, excepté trois étoiles, dont la plus voisine paraît être à environ deux cent mille fois la distance qui nous sépare du soleil, et, la plus éloignée, environ trois fois plus loin. On a reconnu, alors, que, si nous en étions rapprochés à la distance du soleil, elles seraient, les unes plus brillantes et les autres moins brillantes que notre soleil. Chaque étoile est donc un soleil, et on doit, pour suivre le fil de l'analogie, admettre, comme infiniment probable, l'existence d'un cortège de planètes autour de chacun de ces milliers de soleils. Chacun d'eux est la ville capitale d'un royaume dont il échauffe et éclaire les villes de province, et guide leurs mouvements et leurs travaux.

Un nombre déjà considérable de ces royaumes célestes a présenté la singularité de deux et même de trois capitales, dont l'une a généralement un éclat supérieur: c'est la vraie capitale, et les autres sont d'un rang moins élevé, marqué ordinairement par une couleur moins blanche que celle du soleil principal. Ces soleils et vice-soleils, associés deux à deux ou trois à trois, tournent les uns autour des autres, suivant la même loi qui règle les mouvements de nos planètes autour de notre soleil.

Les soleils ne sont point répartis uniformément dans la profondeur du ciel, mais ils y forment une couche dont la figure n'est

pas encore bien connue. Nous y sommes placés près d'un des bords, et, quand nous jetons les yeux du côté où la couche a le plus de profondeur, les étoiles apparaissent en bataillons serrés qui finissent par présenter à notre vue la lueur uniforme nommée voie lactée ou chemin de saint Jacques.

Ainsi, tous les royaumes célestes dont les capitales sont des soleils ne sont eux-mêmes que les moindres provinces d'un vaste empire qui en renferme certainement plusieurs milliards. Citons ici les belles paroles de Jean Reynaud :

« Et rien de tout cela n'est stable ; tout cela est dans une agitation et un changement continuel ; le ciel d'aujourd'hui n'est pas le même qu'hier, et celui de demain sera tout nouveau dans l'univers. L'impulsion primitive et la force de gravité animent tous ces mondes, et les jeux de leurs balancements sont infinis. Une combinaison qui se fait en amène une autre qui ne s'était point encore faite, et chaque soleil, soumis à des influences sans cesse différentes, lancé dans une route dont les circonvolutions ne se répètent jamais, tourne, comme nous tournons autour du nôtre, autour de notre soleil, obéissant, sans doute, eux-mêmes au commandement d'autres centres. C'est un tourbillon semblable, par la complexité de son roulement intérieur, à ces poussières que le vent soulève dans nos campagnes ; les soleils sont des atomes, et c'est LE VENT DE DIEU qui les tient soulevés au dessus du néant. »

Et cet univers, ce tourbillon de plusieurs milliards de royaumes célestes, n'est lui-même qu'un des atomes d'un autre tourbillon d'un plus haut rang, et les astronomes sont en train de compter et de classer de nombreux amas d'étoiles dont chacun est probablement analogue à notre univers ; et la hiérarchie céleste ne s'arrête pas à ce degré, car, tous ces univers, contenant chacun des milliards de soleils, sont accumulés en grand nombre vers une zone étroite du ciel, où leur réunion forme un autre univers supérieur dont les atomes sont des univers, ce que Charles Fourier appelait un *binivers* ; et les binivers forment à leur tour de vastes associations qui sont des trinivers, et cette hiérarchie ne peut avoir pour terme suprême que DIEU.

Et toutes ces grandes créatures naissent et meurent suivant les

lois de la vie universelle; et chaque fois que l'intelligence humaine percé un des voiles qui couvrent l'infinie profondeur de la création, elle entrevoit une perspective plus profonde de nouveaux secrets qu'elle est destinée à connaître un jour, puisque Dieu en a mis dans le fond de notre âme l'indestructible désir.

PH. BR.

TABLEAU DU SYSTÈME DU MONDE.

	RÉVOLUTIONS des Planètes.	DISTANCE au Sol. en myr.	DURÉE des rotations(1)
La Terre.....	365j 5h 48' 51"	15287873	24 ^h 0' 0'
La Lune.....	29. 12. 44. 3		
Mercure.....	87. 23. 13. 43	5917938	24. 05. 30
Vénus.....	224. 16. 49. 9	11058215	23. 21. 19
Mars.....	686. 23. 30. 40	23294021	24. 39. 21
Cérés.....	1682.....	42435000
Pallas.....	1682.....	42435000
Junon.....	1591.....	40897070
Vesta.....	1335.....	36386000
Jupiter.....	4332. 14. 18. 40	79511907	9. 55. 33
Saturne.....	10758. 23. 16. 40	145836700	10. 16. 0
Uranus.....	30688. 17. 6. 16	294720130

	Diamètres en myriam.	Grosueur par rapport à la Terre.
La Terre.....	1274	
Mercure.....	519	le quinzième.
Vénus.....	1223	plus petite d'un 9 ^e .
Mars.....	663	un cinquième.
Jupiter.....	13843	1300 fois
Saturne.....	12723	mille fois
Uranus.....	5522	80 fois

Le diamètre de l'anneau de Saturne est de 29688 myriamètres. Son épaisseur est à peu près égale au rayon de la terre ou 637 myriamètres.

La distance de la lune à la terre est de 38411 myriamètres, et son

(1) On entend par rotation le mouvement d'un corps qui tourne sur lui-même, autour d'un axe fictif dont les deux extrémités se nomment pôles.

diamètre est de 348 myriamètres. Son volume n'est que la 49^e partie de celui de la terre.

La terre étant un peu aplatie du côté des pôles, le diamètre pris d'un pôle à l'autre, est d'environ 38 kilom. moins long que celui pris d'un point quelconque de l'équateur au point opposé.

HAUTEUR DES PRINCIPALES MONTAGNES DU GLOBE.

N. B. Les mesures sont calculées à partir du niveau de l'Océan ; ainsi, lorsqu'une montagne est située sur un plateau qui a déjà lui-même une certaine élévation au dessus du niveau de la mer, la hauteur indiquée comprend celle du plateau.

		mètres.
Le 14 ^e Pic de l'Hymalaya, dans le Thibet.....	Asie.....	7,821
Névado de Sorata. République de Bolivie.....	Amérique ...	7,696
Névado de Illimani, — —	— ...	7,315
12 ^e Pic de l'Hymalaya, Thibet.	Asie	7,088
3 ^e — — —	—	6,959
Chimborazo, au Pérou.....	Amérique....	6,530
Cayambé (sous l'Equateur), au Pérou.....	— ...	5,954
Antisana, le pl. haut volc. du globe, rép. de l'Eqr.	— ...	5,833
Pichu Pichu, près d'Aréquipa, Pérou.....	— ...	5,670
Volcan d'Aréquipa, —	— ...	5,600
Popocatépetl, volcan, Mexique	— ...	5,400
Elbrouz, dans le Caucase.....	Asie	5,007
Mouna Roa, à Owhyhee, îles Sandwich	Mer du Sud..	4,838
Mont-Blanc, Alpes, Suisse.....	Europe.....	4,810
Mont Roca, — —	—	4,636
Finster-Aar-Horn, —	—	4,362
Ophir, île de Sumatra.....	Asie.....	3,950
Orteler Spitz, Alpes rhétiques, Tyrol.....	Europe	3,908
Pic de Ténériffe, île de Ténériffe.....	Afrique.....	3,710
Cerro de Mulhacen, prov. de Grenade, Espagne.	Europe.....	3,555
Ambostimène, île de Madagascar.....	Afrique.....	3,507
Pic Néthou, point culm. des Pyrénées, Catalogne.	Europe.....	3,404
Mont Perdu, Pyrénées, frontières d'Espagne....	—	3,351
Montagne d'Otaïti, île d'Otaïti.....	Mer du Sud.,	3,323
Etna, volcan, Sicile.....	Europe.....	3,237
Le Piton des Neiges, île Bourbon	Afrique.....	3,067
Budosch, Transylvanie.....	Europe.....	2,924
Mont Liban, Syrie.....	Asie.....	2,906
Canigou, Pyrénées.....	Europe.....	2,785

Pic de Lomnitz, Monts Krapacks, Autriche.....	—	2,701
Monté Rotondo, Corse.....	—	2,672
Monté d'Oro, —	—	2,652
Skagtlø-Tind, Norwège.....	—	2,560
Sneeatten, —	—	2,500
Montagne du Pic, îles Açores.....	Afrique	2,412
Mont Ida, île de Candie.....	Europe.....		2,378
Montagnes Bleues, Jamaïque.....	Amérique.....		2,218
Mont Athos, Grèce.....	Europe.....		2,066
Mont Lacha (l'Olympe des anciens), Grèce.....	—	1,949
Mont Ventoux (départem. de Vaucluse), France.	—	1,909
Le Puy de Sancy (dép. du P.-de-Dôme), — .	—	1,886
Le Plomb du Cantal (Cantal).....	—	1,857
Mont Mazène, la pl. haute des Cévennes, —	—	1,766
Suœfiäl-Jo-Kull, Islande.....	—	1,559
La Solfatara (volcan), à la Guadeloupe.....	Amérique.....		1,557
Le Puy-de-Dôme, France.....	Europe.....		1,465
Le Ballon (Vosges), —	—	1,429
Pointe noire, île de Spitzberg	—	1,372
Vésuve (volcan), Naples.....	—	1,198
Mont Eryx, Sicile.....	—	1,187
Montagne de la Table, Cap de Bonne-Espérance.	Afrique	1,163
Hekla (volcan), Islande	Europe.....		1,013

Le diamètre de la terre est de 1274 myriam.; le rayon, de 637 myriam., soit 63,700,000 mètres. Le 4^e pic de l'Himalaya, qui est la plus haute montagne du globe, est donc le 1/844 du rayon de la terre.

Deux astronomes allemands, MM. Beer et Madler, ont mesuré les deux plus hautes montagnes de la lune : ils ont trouvé pour l'une 7603 m., et pour l'autre 7264 m., c'est-à-dire le 1/244 du demi-diamètre de la lune.

Schreöter a trouvé que les plus hautes montagnes de Vénus étaient 1/144 et celles de Mercure 1/126 du demi-diamètre de ces planètes.

LE BUDGET. — LES IMPOTS.

Le budget est l'état des dépenses et des recettes de l'administration gouvernementale. Ces dépenses sont :

- 1^o L'intérêt et l'amortissement de la dette publique (dette consolidée et dette flottante);
- 2^o Les dotations ou pensions à la famille royale, aux anciens militaires, aux employés retraités, etc.;
- 3^o Les divers services de l'administration;
- 4^o Les grands travaux publics;

- 5° Les frais de régie et de perception des impôts;
6° Les remboursements pour non-valeurs, escomptes, etc.

Le budget gouvernemental contient aussi les dépenses et les recettes spéciales aux départements et aux communes, recettes et dépenses qu'il ne faut point confondre avec celles du gouvernement.

La dette totale de la France s'élève aujourd'hui à six milliards environ; elle absorbe chaque année pour l'intérêt et pour l'amortissement de la portion consolidée une somme de..... 308,480,654 fr.

Le service des pensions est divisé en autant de parties qu'il y a de ministères. La dépense de ce service est de..... 58,640,000

Les dotations de la famille royale et de la chambre des pairs s'élèvent à..... 14,745,000

L'administration gouvernementale se divise aujourd'hui en neuf directions centrales; neuf ministères, savoir :

Le ministère de la justice et des cultes dont les dépenses montent à..... 58,386,319

Le ministère des affaires étrangères dont la dépense est de..... 8,694,391

Le ministère de l'instruction publique..... 17,109,633

Le ministère de l'intérieur..... 102,047,756

Le ministère de l'agriculture et du commerce..... 13,978,545

Le ministère de la guerre..... 330,863,846

Le ministère de la marine et des colonies..... 112,681,280

Le ministère des finances..... 17,377,312

Le ministère des travaux publics (administration)... 59,174,100

Les dépenses pour travaux publics s'élèvent à.... 96,431,344

Les frais de régie et de perception des impôts à.... 147,692,191

Les remboursements pour non-valeurs, primes, escomptes, etc., à..... 66,355,770

Total..... 1,372,538,141 fr.

Pour subvenir à ces dépenses, le gouvernement a recours à l'impôt.

Il y a trois espèces d'impôts : Les contributions directes qu'on appelle ainsi parce qu'elles se perçoivent directement sur les imposés, par les agents du gouvernement ;

Les contributions indirectes ainsi nommées parce qu'elles sont perçues par le gouvernement sur les seuls industriels et commerçants, qui les répartissent ensuite par la vente de leurs produits sur les consommateurs ;

Le troisième mode d'impôt employé par le gouvernement est le mono-

pole de certaines industries. Ce dernier mode fait partie des contributions indirectes en ce qui concerne la fabrication et la vente des cartes à jouer, du tabac et des poudres à feu.

Les contributions directes sont la foncière, la personnelle, la mobilière, la taxe des portes et fenêtres et celle des patentes. Nous ne pouvons donner ici les bases sur lesquelles reposent chacune de ces contributions, nous dirons seulement que ce sont des impôts de répartition excepté la taxe des patentes qui est un impôt de quotité.

Ces quatre contributions réunies produisent..... 411,986,166 fr.

Le gouvernement prélève un droit de timbre et d'enregistrement sur les transactions individuelles, un droit de vente sur les immeubles, et un droit sur les successions. L'ensemble de ces droits produit au trésor..... 255,622,950

Les contributions indirectes comprennent les douanes, la taxe du sel, les droits sur la fabrication, le transport, et la vente des boissons, le monopole de la fabrication et de la vente des tabacs, des cartes à jouer, des poudres à feu ; le dixième du produit des octrois et du transport des voyageurs. Tous ces droits rapportent en totalité, au gouvernement, la somme de..... 478,494,000

Le produit du monopole des postes est de..... 49,266,000

Sous le titre de produits et de revenus divers le gouvernement perçoit encore une somme de..... 46,532,615

Enfin, les propriétés de l'état y compris les droits de chasse et de pêche rapportent..... 35,023,500

Outre ces recettes, dites ordinaires, le gouvernement a été autorisé par la loi du 25 juin 1841, sur les fortifications, à emprunter pour l'exercice de 1845 une somme de..... 62,431,344

Ce qui porte le total de ces ressources à..... 1,339,356,575 fr.

L'exercice 1845 présentera donc un déficit de 33,181,566, malgré l'emprunt et un accroissement présumé de recettes de 31 millions.

Voici en résumé la situation de nos finances, telle qu'elle résulte de la situation du trésor au 31 décembre 1843, et des prévisions du budget de 1844 et 1845 :

ACTIF.

Recettes ordinaires de 1845..... 1,276,925,231 fr.
extraordinaires de 1845..... 62,431,344

Total des recettes..... 1,339,356,575 fr.

PASSIF.

Dépenses ordinaires.....	1,276,106,797 fr.
extraordinaires.....	96,431,344
Total des dépenses.....	1,372,538,141 fr.

Excédant des dépenses sur les recettes en 1845....	33,181,566 fr.
Déficit du trésor au 31 décembre 1843.....	198,657,108
Déficit présumé de l'exercice 1844.....	24,970,706

Total des déficits en 1845..... 256,809,380 fr.

La réserve de l'amortissement distraite de sa destination ordinaire pour combler nos déficits, étant présumée s'élever pour l'année 1844 à..... 72,326,549 fr.

L'exercice 1845, sans compter les dépenses extraordinaires que va occasioner la guerre du Maroc, présentera encore un déficit de..... 184,482,831 fr.

Cette situation financière est peu rassurante dans l'état actuel de nos relations extérieures.

Nos déficits proviennent uniquement de l'entretien ruineux d'une armée de terre, dont l'effectif énorme est hors de toute proportion avec l'état de nos finances, et n'est nullement justifié par les circonstances. En outre, ce développement militaire est tout à fait impolitique, en ce qu'il menace les états de l'Europe centrale contre lesquels nous n'avons, en réalité, aucun sujet de défiance. Aussi, quand on compare la situation si florissante de notre armée de terre, à l'état d'infériorité et de délabrement dans lequel on laisse notre marine qui, seule, peut nous défendre en cas de guerre contre les ennemis que nous devons le plus redouter, on est tenté de croire que tout cet attirail militaire n'est point destiné à parer aux éventualités d'une guerre extérieure. Puisse cette fâcheuse conjecture ne jamais être justifiée !

CONSOMMATION DE PARIS.

La viande consommée dans Paris est abattue soit par les bouchers de la capitale, soit par les bouchers forains: ces derniers revendent à leurs confrères la plus grande partie du bœuf, du veau et du mouton, qu'ils apportent sur les marchés publics, et ne livrent directement aux consommateurs que leurs morceaux in

fériers et presque toute leur vache, qui est presque toujours de médiocre qualité.

Voici le relevé des animaux amenés vivants dans les abattoirs :

Bœufs	74,166	—	26,695,760	kil.	—	29,593,785	fr.
Vaches	47,445	—	4,186,800		—	4,015,445	
Veaux	72,028	—	4,681,820		—	7,245,740	
Moutons	447,432	—	9,843,504		—	12,728,554	
			45,407,884	kil.		53,579,524	fr.

L'introduction des bouchers forains s'est élevée à :

Bœuf	754,929	kil.	—	1,132,384	fr.
Vache	754,929		—	850,422	
Veau	1,509,858		—	2,115,801	

2,019,706 4,076,607

Enfin les porcs ont fourni un contingent de 7,478,716 kil., d'une valeur de 8,973,592 fr.

Il faut encore ajouter les issues comestibles de tous les animaux abattus par les bouchers de Paris et de la banlieue, formant un total de

4,071,803 kil., estimés 3,130,266 fr.

Les pieds et les têtes ne sont comptés ici que pour la moitié de leur poids réel.

Ainsi il a été consommé 58,978,414 kil. de viande de boucherie seulement, ayant une valeur de 69,758,989.

Ce dernier chiffre ne représente pas le prix de vente, qui est beaucoup plus élevé ; mais le prix sur lequel l'octroi a perçu ses droits.

La charcuterie proprement dite a livré au commerce, en viandes préparées :

1,067,820 kil. évalués 1,533,910 fr.

On peut placer dans la même catégorie les pâtés, terrines, homards, écrevisses et poissons marinés, dont la consommation est destinée surtout aux tables des riches. Le poids de ces denrées est de 353,675 kil. ; mais leur valeur est considérable et l'on ne peut la porter à moins de 1,688,565 fr.

Les volailles et le gibier vendus au marché de la Vallée, —

3,966,777 kil., évalués 8,984,945 fr. Il faudrait ajouter les pièces qui ne paraissent point au marché, ce qui augmenterait considérablement cet article; mais, en 1843, il n'existait aucun moyen de faire cette évaluation d'une manière exacte: on pense cependant qu'elle doit être fixée à 3,000,000 kil. et 5,000,000 fr.

POISSONS.

La marée fraîche, transportée sur les marchés par 5,607 voitures, contenant chacune 451 paniers, a donné en poids 8,791,440 kil., vendus aux enchères 5,827,736 fr.

Le poisson d'eau douce n'a fourni que 465,000 kil., valant 694,965 fr.

Ici encore, il convient d'ajouter les plus beaux poissons de mer et d'eau douce qui sont envoyés directement à domicile, et que l'on estime à 200,000 kil., valant 600,000 fr.

Le poisson salé, dont la vente n'est pas régularisée par l'autorité, donne 6,649,500 kil., valant 5,312,000 fr.

Les huitres ne peuvent guère compter sérieusement comme un comestible: disons toutefois que l'on en a consommé 79,487 paniers de 50 douzaines et d'une valeur de 1,621,685 fr.

LAITAGE.

Le beurre frais vendu à la halle ou à domicile, réuni au beurre salé, forme un total de 9,771,195 kil., valant 29,524,276 fr.

Les fromages secs ont fourni 1,419,498 kil., valant 2,129,247 fr.

Les fromages frais de Neuchâtel, Vitry, Marolles, Brie, etc., sont estimés à 3,052,246 kil., valant 5,604,246 fr.

Le lait produit dans l'intérieur de Paris et celui apporté du dehors, y compris l'eau qu'y ajoutent frauduleusement les laitières, ne peut être évalué, pour l'année 1843, à moins de 54,750,000 litres, vendus l'un dans l'autre 15,687,500 fr.

Enfin, on a consommé 140,412,200 œufs, pesant 8,850,152 kil., et valant 7,287,052.

En nous résumant, nous trouvons que la consommation totale de substances animales s'est élevée pendant l'année 1843 à 163,275,095 kil., ayant une valeur de 155,655,255 fr.

CHEMINS DE FER EN FRANCE.

Ces utiles voies de communication vont prendre un développement rapide dans le pays en conformité des lois votées par les chambres ; néanmoins il est à regretter que, dans cette vaste opération, nos législateurs n'aient pris la chose qu'au point de vue purement matériel, sans s'inquiéter des résultats généraux auxquels elle peut conduire.

En premier lieu, s'il est vrai que ces chemins doivent servir puissamment à relier entre elles les diverses provinces d'un même pays, et en même temps les diverses nations de l'Europe, il est à craindre que, dans l'état actuel de la civilisation, ils ne donnent une trop grande prépondérance aux capitales sur les provinces ; ainsi Paris, qui est déjà devenu un centre absorbant, aura encore à l'aide de ses puissants bras de fer jetés sur tout le territoire, plus de facilités pour attirer dans ses murs et y concentrer toutes les forces vives, intellectuelles et matérielles de la France.

En second lieu, le gouvernement a commis une immense faute en abandonnant à des compagnies particulières la possession de ces chemins, et avec elle le droit de *tarifer* le transport. Un gouvernement ne devrait jamais se dessaisir des grandes routes ; les particuliers, maîtres des routes, armés du monopole et du droit de hausser et de baisser tour à tour le prix des transports, acquièrent dans l'industrie, et par suite dans l'état, une trop grande prépondérance. C'est en vain que des cahiers des charges leur sont imposés ; ce sont là des entraves faciles à éviter, comme le prouve l'expérience.

Les chemins de fer causeront dans le pays une véritable révolution industrielle et commerciale, dont beaucoup pâtiront de ceux qui y applaudissent aujourd'hui.

Nous donnons ici la note des chemins de fer déjà exécutés en France, et de ceux en voie d'exécution ; on y verra que nous ne sommes guère diligents. Il est vraiment étonnant que la France se soit laissée devancer pour les chemins de fer même par la Belgique.

Chemins exécutés.

	kilom
1 ^o De Lille à la frontière belge, et de Valenciennes à cette frontière.	28
2 ^o De Paris à Saint-Germain.	29
3 ^o De Paris à Versailles, rive droite, de l'embranchement sur celui de Saint-Germain.	49
4 ^o De Paris à Versailles, rive gauche.	47
5 ^o De Paris à Corbeil.	30
6 ^o De Strasbourg à Bâle.	140
7 ^o De Mulhausen à Thann.	40
8 ^o De Lyon à Saint-Etienne.	58
9 ^o De Saint-Etienne à Andrezieux.	22
10 ^o D'Andrezieux à Roanne.	67
11 ^o Embranchement sur le chemin de Montrond à Montbrison.	46
12 ^o De Bordeaux à la tête de Buch.	51
	487

	Report.	487
13 ^o Des mines de la grand' Combe à Nîmes, par Alais.	64	
14 ^o De Nîmes à Beaucaire.	24	
15 ^o De Nîmes à Montpellier.	50	
16 ^o De Cette à Montpellier.	27	
17 ^o De Paris à Rouen.	127	
18 ^o De Paris à Orléans.	121	
19 ^o Du Creuzot au canal du centre.	40	
20 ^o De Denain à Saint-Waast, et de Denain à Abseon.	44	
21 ^o De Villers-Cotterets au Port-aux-Perches.	18	
22 ^o D'Epinae au canal de Bourgogne.	28	
23 ^o D'Epinae au canal du centre.	25	
	985	

LIGNES COMMENCÉES.

De Paris à la frontière belge.
D'Orléans à Bourges.
De Nancy à Strasbourg.

Les lignes à exécuter d'ici à 2 ans pourront bien s'élever à environ 800 kil., de sorte que si toutes ces lignes sont achevées en 1846, le total de nos rails-ways s'élèvera alors à 1,785 kil. C'est environ la moitié de ce que l'Angleterre avait de chemins de fer au 1^{er} janvier 1844.

ANNUAIRE DE 1845-1844.**Événements accomplis depuis le mois de septembre 1843 jusqu'en septembre 1844.**

1843 septembre.

L'association du rappel prend des développements en Irlande ; en Angleterre. — Les Rébeccaïtes détruisent partout les barrières de péage.

Le 1^{er} de ce mois, la reine d'Angleterre arrive à la ville d'Eu, où elle est reçue par le roi Louis-Philippe. Le 7 elle repart pour Brighton ; S. M. britannique visite ensuite la Belgique. Voyage du duc et de la duchesse de Nemours dans le midi de la

France. — Espartero fuyant l'Espagne est reçu par le conseil municipal de Londres avec de grands honneurs. L'ex-président d'Haïti Boyer se réfugie en France. — Le 15 septembre, le peuple Grec fait accepter à son roi une nouvelle constitution.

Octobre.

En Irlande, l'agitation pacifique se propage. Le 7, le lord lieutenant d'Irlande interdit un *meeting* projeté à Clontarf. O'Connell est arrêté; il engage les *repealers* à rester calmes. — Le 24, M. de Prilly, évêque de Châlons, publie dans les journaux religieux une lettre violente contre l'Université.

Novembre.

Le 8, le conseil d'État déclare qu'il y a abus dans la lettre de M. l'évêque de Châlons. — Le 9, la majorité de la reine d'Espagne est proclamée par les cortès. — Pendant tout ce mois, des légitimistes vont saluer à Londres le duc de Bordeaux, qui loge à *Belgrave-Square*, et se fait appeler comte de Chambord. — Le 29, dissolution du ministère espagnol Olozaga. M. Olozaga est accusé d'avoir employé la force pour faire signer à la jeune reine la dissolution des cortès. Débats scandaleux à cette occasion dans les cortès.

Décembre.

Continuation des pèlerinages à Belgrave-Square. — Le 26, ouverture des chambres françaises. Le roi, dans son discours, se félicite de voir régner une *cordiale entente* entre son gouvernement et celui de l'Angleterre; il se réjouit de ce que « la condition de » toutes les classes de citoyens s'améliore et s'élève. »

1844 Janvier.

Le 15, commence à la Chambre des Députés la discussion publique de l'adresse. Discours de M. Bethmont sur l'organisation du travail. — Le vendredi 26, le souvenir du voyage à Gand soulève un violent tumulte contre M. Guizot. — *Flétris* par une expression de l'adresse, les députés légitimistes qui avaient fait le voyage de Belgrave-Square donnent leur démission. Tous furent ensuite réélus.

Février.

La Chambre des députés discute une loi sur la chasse.—En Irlande, le jugement d'O'Connell est renvoyé au 15 avril.— Le 26, première séance du Congrès agricole dans l'orangerie du Luxembourg. — On apprend que le 8 novembre l'amiral Dupetit-Thouars a dépossédé Pomaré, reine de Taïti, et qu'il a proclamé dans cette île la souveraineté de la France. Cet acte de l'amiral est désavoué par le ministère. Plusieurs journaux ouvrent une souscription pour offrir à l'amiral Dupetit-Thouars une épée d'honneur.

Mars.

Le *Moniteur* du 10 publie une réprimande adressée par le ministre de la justice et des cultes à l'archevêque de Paris et à quatre de ses suffragants, auteurs d'un mémoire collectif relatif à la liberté d'enseignement. — L'exposition annuelle de peinture et de sculpture est ouverte au musée du Louvre le 15 mars.

Avril.

Soulèvement des mineurs à Rive-de-Giers.—Le mercredi, 10 de ce mois, banquet anniversaire de la naissance de Charles Fourier. 500 convives assistent à ce banquet.—Discussion de la loi sur la réforme pénitentiaire à la Chambre des députés, et de la loi sur l'instruction secondaire à la Chambre des pairs.

Mai.

Ouverture de l'exposition des produits de l'industrie aux Champs-Elysées.—Le 19, une fusillade s'engage entre les habitants du haut et du bas Valais. Les hauts Valaisans, qui représentent le catholicisme et l'aristocratie, ont le dessus dans cette affaire.—Le 30, jour de l'enterrement de M. Laffitte, O'Connell est condamné par la cour du banc de la reine, à une année de prison et 2,000 livres sterling (50.000 fr.) d'amende. O'Connell est emprisonné immédiatement dans le pénitencier de *South Circular Road*. La persécution augmente la popularité du *grand agitateur*. La maison où il est né devient l'objet d'un respect religieux.



Maison où est né O'Connell.

Juin.

Le 3, M. le duc d'Angoulême meurt à Gori z. — Voyage de l'empereur Nicolas en Angleterre. — Contestation de limites entre la France et le Maroc. Les Marocains tirent sur les soldats français pendant une entrevue pacifique. L'empereur Abd-er-Rhaman repousse la médiation de l'Angleterre. Troubles industriels en Silésie.

Juillet.

Insurrection des ouvriers tisserands à Prague. — Conspiration en Calabre. Tentative de Cosenza; plusieurs conjurés sont fusillés. Dans le nombre se trouvent les deux fils de l'amiral autrichien Bandiera. — Le 28, le roi des Français distribue des médailles aux industriels qui se sont fait remarquer à l'exposition par leurs pro

duits. — 14^e anniversaire des journées de juillet. Le 29, plusieurs personnes sont étouffées sur la place de la Concorde.

Août.

On apprend qu'au mois de mars, après l'occupation de Taïti par les Français, les naturels de cette île se sont soulevés, qu'il a fallu pour les maîtriser employer les armes à feu. — Les Français ont occupé les îles Gambier. — En l'absence de l'amiral Dupetit-Thouars, M. d'Aubigny, commandant les îles de la Société, emprisonne l'ex-consul anglais Pritchard, instigateur présumé des troubles à Taïti. Le supérieur de M. d'Aubigny, M. Bruat, fait embarquer Pritchard pour l'Europe ; la reine Pomaré se réfugie à bord d'un bâtiment anglais. L'Angleterre demande une réparation pour l'outrage commis envers son consul. La paix est sur le point d'être troublée.



P.B

B

Soldat marocain.



P.B

Juive de Tanger.

L'empereur de Maroc refuse toute satisfaction à la France, et rejette la médiation du consul anglais, M. Drummond-Hay, qui s'était mis en route pour Méquinez. Le prince de Joinville bombarde les fortifications de Tanger. — M. Duhamel, directeur des études à l'École polytechnique, est chargé, contrairement aux règlements de l'École, d'examiner les élèves de première année ; les élèves protestent contre cette illégalité ; les deux promotions quittent l'établissement. Licenciement de l'École polytechnique. — Le 15, le prince de Joinville bombarde Mogador ; il y débarque et installe une garnison de 500 hommes dans l'île qui commande ce port. Le 19, victoire de l'Isly, remportée par le maréchal Bugeaud, sur le fils de l'empereur de Maroc, qui perd son artillerie et son parasol de commandement. 8,000 Français contre 30,000 Marocains. Déroute complète des Barbares. Sans entrer dans le détail

Interprète du

Consulat français.



des évènements accomplis pendant le mois de septembre, nous ne devons pas omettre que le 10 du mois la paix a été signée à Tanger entre le roi des Français et l'empereur Abder-Rhaman, à la suite de la campagne du Maroc, glorieuse pour notre armée de terre et de mer, mais dont les résultats diplomatiques ne sont pas encore bien connus. Le prince de Joinville a été nommé vice-amiral, et le maréchal Bugeaud duc d'Isly.

HYGIÈNE OU ART DE LA SANTÉ.

I. — IMPORTANCE DES FONCTIONS DE LA PEAU.

Qu'il faut que la peau fasse son service, sous peine de nous jouer de fort mauvais tours.

L'homme n'a de rapports avec les choses du dehors que par deux surfaces : la peau, ou tégument externe ; la membrane muqueuse, ou tégument interne, qui, à partir des lèvres, tapisse toutes les voies respiratoires et digestives.

La plupart des causes qui influent sur la santé tiennent aux modifications qu'éprouvent ces deux surfaces de la part des agents qui sont mis en rapport avec elles : air, aliments, boissons, etc. N'oublions pas toutefois que les impressions morales n'ont pas moins d'influence que les impressions causées par un agent physique sur les fonctions des deux membranes, assez analogues, qui garnissent extérieurement et intérieurement l'organisme humain.

Qu'on ne s'effraie pas de ce petit préambule, il était nécessaire pour faire comprendre les avis bien simples que nous donnerons tout à l'heure sur des moyens d'entretenir la santé qui se trouvent à la portée de tout le monde, et qui sont pourtant fort négligés.

Indépendamment de leurs autres usages, les deux surfaces que nous avons signalées, et qu'on nommera, si l'on veut, le *dehors* et le *dedans* de l'homme, sont chargées de sécrétions importantes, et se font à cet égard une sorte d'équilibre ; si bien que l'action de l'une des deux venant à diminuer, celle de l'autre se trouve accrue d'autant. C'est ainsi qu'un refroidissement de la peau, qui supprime ou réduit notablement l'exhalation habituelle dont cette

membrane est le siège, occasionne un rhume, soit nasal (zoryza), soit de poitrine (bronchite), une diarrhée, ou toute autre affection catarrhale de la muqueuse (peau intérieure), sans préjudice des maladies d'autres organes (pleurésie, rhumatisme, névralgie, etc.), qui peuvent survenir sous l'empire de la même circonstance.

Pour se rendre compte de ces effets d'un refroidissement, il est bon de savoir que la peau dont, hors l'état de sueur, l'action excrétoire paraît insensible, élimine à elle seule de l'économie plus de matériaux que les voies intestinales et urinaires ensemble. Voilà du moins le résultat auquel sont arrivés la plupart des expérimentateurs, à commencer par Sanctorius, ce célèbre médecin du dix-septième siècle, qui eut la patience de passer trente années de sa vie dans une balance, afin de déterminer l'importance du rôle de la peau comme organe d'excrétion. Il trouva que de huit livres d'aliments solides et liquides ingérés, trois seulement sont rendues par les excréments et par les urines, tandis que cinq s'échappent par la transpiration. Suivant lui, la transpiration cutanée serait, en moyenne, de 55 onces par jour ; suivant Lavoisier et Séguin, elle serait de 50 onces seulement ; mais, en y ajoutant la perspiration pulmonaire que ne distinguait pas Sanctorius et qu'ils ont trouvée être de 17 onces par vingt-quatre heures, on aurait, d'après eux, pour l'ensemble des produits perspiratoires, 47 onces, chiffre plus élevé que la moyenne indiquée par l'expérimentateur italien.

Malgré quelques chicanes élevées contre ces résultats, ils subsistent, ils sont généralement confirmés dans leur ensemble (1). Qu'on juge dès lors si l'état de la peau, état favorable ou contraire aux fonctions de cette membrane, peut être indifférent pour la santé. Résumant les observations de Sanctorius, le professeur Hallé disait : « La diminution de la transpiration démontrée par la balance est le signe d'une indisposition, et réciproquement, les douleurs, les souffrances et les indispositions du corps ainsi que les tourments de l'esprit, diminuent la transpiration. »

Pour que les fonctions de la peau s'accomplissent bien et régulièrement, il faut diverses conditions :

(1) M. Dumas évalue à 1 kilogramme la quantité de vapeur qui se dégage en un jour à la surface de la peau et des voies respiratoires.

Si les pores de la peau se trouvent bouchés par un enduit de crasse, on conçoit qu'ils livreront moins aisément passage à la transpiration. Si des étoffes de mauvais teint laissent à la surface de la peau des matières colorantes, qui sont même quelquefois vénéneuses, il se joindra au premier inconvénient un inconvénient plus grave, un danger réel d'empoisonnement par absorption. Eh bien ! cet état de malpropreté est l'état habituel d'une grande partie de la population. Il y a dans les campagnes bon nombre de personnes, surtout du sexe féminin, qui n'ont jamais pris un bain de leur vie. Pour les gens qui font des travaux de force, la sueur elle-même lave de temps en temps la peau et supplée ainsi jusqu'à un certain point, à l'usage du bain, s'ils ont le soin de s'essuyer.

Il existe dans d'autres pays, en Russie par exemple, une coutume qu'on devrait s'efforcer de populariser chez nous, en la modifiant suivant les circonstances du climat et les règles d'une hygiène bien entendue. Là tout individu des classes laborieuses va chaque samedi soir prendre son bain d'étuve. C'est trop souvent peut-être employer ce genre de bain ; mais débarrasser périodiquement la peau de toutes les immondices qui s'y attachent, surtout dans quelques professions industrielles, est une excellente mesure hygiénique. Il faudrait, en France, habituer le peuple, celui des campagnes comme celui des villes, à faire usage du bain : du bain tiède en hiver, du bain de mer ou de rivière en été.

Après le bain général, il y a les bains locaux qui ont aussi leurs avantages. Les pieds se salissent beaucoup plus que le reste du corps ; il convient de les laver plus souvent. À défaut de ces ablutions régulières commandées par la loi religieuse de certains peuples, il est bon, chaque soir en se couchant, de bien s'essuyer les pieds avec un linge et d'en faire autant le matin avant de se chauffer. Ce soin, à la fois hygiénique et de propreté, est plus indispensable encore pour les personnes qui suent des pieds.

Il y a, au contraire, des personnes qui ont toujours cette partie froide et comme si le sang y circulait à peine. Celles-ci se trouveront bien de bains de pieds où elles mettront de 30 à 80 grammes de potasse du commerce (carbonate de potasse). Ces pédiculives alcalins réveilleront l'activité de la peau et y rappelleront la chaleur.

Le même carbonate de potasse ou celui de soude, à la dose de 200 à 500 grammes, est employé avec avantage en bains généraux pour les personnes dont la peau tout entière est sèche, aride, inerte, ainsi que cela a lieu souvent chez les individus sujets aux douleurs névralgiques ou rhumatismales. On favorise l'effet salutaire de ces bains par des frictions.

Il ne faut pas oublier, au sujet de la peau, qu'elle est aussi un organe de respiration et qu'elle a besoin par conséquent d'un air incessamment renouvelé autour d'elle. Humide et froid, cet air contrarie la transpiration; sec et chaud, il la favorise.—La peau réclame tout spécialement, en outre, pour l'exercice énergique de ses fonctions diverses, l'influence vivifiante de la lumière et du soleil dont on ne se prive jamais impunément. De là l'importance des habitations spacieuses, largement ouvertes, exposées au midi, plutôt élevées que basses. Combien peu de gens, hélas! dans la société actuelle, ont la faculté de choisir à cet égard, pas plus qu'à l'égard d'une foule d'autres choses, où il y va cependant de la santé, de la vie même?—Chacun sait enfin que l'exercice corporel active la transpiration cutanée : cet exercice aura des effets d'autant plus salutaires qu'il sera plus intégral, plus varié; il sera meilleur au grand air que dans l'appartement, à la campagne qu'à la ville, sur le coteau qu'au fond de la vallée.

Voilà des indications qu'il ne faut pas négliger, si l'on veut maintenir à la peau sa juste part d'action dans les phénomènes de la vie. A défaut de cela, c'est-à-dire si cette membrane tégumentaire reste languissante, inerte, la membrane intérieure est obligée de forcer d'action, jusqu'au degré qui constitue les maladies du poumon et des intestins; ou bien il s'établit dans d'autres organes, dans les glandes principalement, des engorgements qui constituent le vice scrofuleux.

C'est ainsi, un mauvais régime alimentaire aidant, c'est ainsi que s'engendrent et se multiplient les affections cachectiques qui moissonnent prématurément la population pauvre des villes, et aussi celle des campagnes : affections qui abâtardissent de plus en plus la race humaine, comme on le voit très sensiblement dans les centres manufacturiers.

Il serait temps que les pouvoirs sociaux s'appliquassent enfin

sérieusement à prévenir par des mesures efficaces cette dégénérescence affligeante, opprobre et condamnation tout à la fois d'une époque aussi riche que l'est déjà la nôtre en ressources scientifiques et industrielles. Combien ils sont moins excusables aujourd'hui dans leur incurie qu'à l'époque où un médecin d'une grande autorité protestait en des termes que nous allons reproduire, contre l'insuffisance et la partielle distribution des moyens d'hygiène publique ! C'était dans les premiers jours de calme qui succédèrent à la tourmente révolutionnaire de 93, que le professeur Hallé s'exprimait ainsi :

« Habitants des villes, c'est pour vous seuls qu'on fait de pareils sacrifices (il s'agissait des grands travaux d'assainissement et d'embellissement); c'est autour de vous que se réunissent toutes les sollicitudes des gouvernements pour écarter toutes sortes d'influences nuisibles; c'est pour vous seuls qu'on est occupé du nettoyage des voies publiques. C'est pour vous qu'on prépare des promenades magnifiques et salubres... C'est encore pour vous que l'on creuse des égouts artistement construits, plus habitables que la cabane du pauvre... C'est autour de vous que l'hygiène publique est étudiée et mise en pratique, et cependant avec cette différence dont il ne nous est plus permis d'accuser le vice du régime détruit ; avec cette différence, dis-je, que les quartiers où gémît la misère, où se réfugie l'industrie pénible et laborieuse, semblent oubliés et délaissés, tandis que les recherches les plus superflues se multiplient autour de l'opulence et de la mollesse. En vain avons-nous vu les échanges les plus inattendus des vicissitudes de la fortune : tout a changé autour de nous, **EXCEPTÉ L'INSOUCIANCE POUR LES MALHEUREUX**. Que l'indigence use donc de sa liberté, non pour se livrer aveuglément aux excès tumultueux d'une inutile fureur, mais pour réclamer hautement et noblement les soins qu'on lui doit ! » *Encyclopédie méthodique*. Article Hygiène.

II. — RESPIRATION. — NUTRITION.

Comme quoi beaucoup plus de gens qu'on ne pense meurent faute d'air et de nourriture.

Ces deux grandes fonctions, qui sont comme le foyer matériel de la vie, reçoivent à chaque instant chez la majorité des indivi-

des plus graves atteintes. Elles sont constamment, pour ainsi dire, et mal et insuffisamment approvisionnées. Dans la société morcelée où nous vivons, il est interdit au pauvre de respirer et de se nourrir *complètement*. Quelques éclaircissements feront comprendre ce que nous venons d'avancer.

L'air atmosphérique est, comme on sait, un mélange de deux gaz, l'oxygène et l'azote, dans la proportion de 21 parties environ du premier et de 79 du second. On y trouve en outre quelques traces d'acide carbonique (4 ou 6 dix-millièmes).

Mais l'air qui a servi à la respiration de l'homme n'offre plus les mêmes proportions de ces trois gaz : il contient de 6 à 5 centièmes d'acide carbonique¹, gaz impropre à l'entretien de la vie et même délétère ; il a perdu de 4 à 6 p. 100 d'oxygène (1).

En vingt-quatre heures, un homme adulte reçoit dans ses poumons de sept à huit mètres cubes d'air ; mais s'il n'avait, dans cet espace de temps, que les mêmes sept à huit mètres cubes d'air à respirer, cet homme périrait par l'addition de l'acide carbonique qu'il y aurait versé.

Des expériences faites par une commission de savants ont démontré que, dans une assemblée, par exemple, il fallait, pour qu'il n'y eût pas malaise sous le rapport de la respiration, fournir par heure et par personne de sept à huit mètres cubes d'air pur, c'est-à-dire la quantité que l'homme en emploie dans les vingt-quatre heures. Combien y a-t-il d'ateliers ou même de lieux de réunion quelconques, écoles, académies, théâtres, qui permettent de remplir cette condition ?

Se fondant sur les mêmes expériences, on reconnaît qu'une chambre à coucher, pour une seule personne, doit avoir au moins quatre mètres de côté sur quatre mètres de hauteur, si l'on veut que cette chambre puisse rester fermée toute la nuit sans inconvénient pour la respiration de celui qui y couche. Il est constaté

(1) Par des expériences faites sur lui-même, M. Dumas a constaté que chacune de ses inspirations introduisait environ un tiers de litre d'air dans son poumon. A 16 inspirations par minute, cela donne pour l'air expiré : litres 3,3 par minute ; 318 par heure, et 7632 par jour. En admettant comme moyenne 4 p. 0/10 d'acide carbonique dans cet air, on aurait 42 litres d'acide carbonique par heure, et 305,8 par jour.

d'ailleurs que les vides laissés par des portes ou des fenêtres qui joignent mal n'ont pas une grande influence sur le renouvellement de l'air respirable. Qu'on juge, d'après cela, quel dommage éprouvent chaque jour dans leur existence cette masse d'individus qui dorment entassés dans d'étroits réduits !

Les personnes logées à l'étroit doivent mettre beaucoup de soin à renouveler fréquemment l'air autour d'elles. Pendant le temps que leur appartement reste fermé, qu'elles n'y gardent rien qui puisse altérer l'air : pas de fleurs, pas de fruits ; ils dégagent de l'acide carbonique (1), et peuvent aussi causer des migraines par leurs émanations odorantes ; pas d'animaux : ce sont des consommateurs d'oxygène dont il convient, en pareil cas, d'éloigner la concurrence. Un feu, une lampe, une chandelle qui brûlent ne le font non plus qu'aux dépens de ce même oxygène, que nos poumons réclament, afin de restituer au sang les propriétés vivifiantes qu'il a perdues en subvenant à la nutrition des organes.

La respiration est une combustion véritable dans laquelle l'oxygène de l'air se combine avec le carbone et l'hydrogène fournis par l'animal et que celui-ci a tirés des aliments qu'il a pris. Les produits de cette combustion, source unique de la chaleur que les animaux développent, sont de l'acide carbonique et de l'eau (2).

L'homme adulte convertit ainsi en acide carbonique à peu près

(1) Sous l'influence de la lumière solaire les parties *vertes* des plantes décomposent l'acide carbonique, elles s'emparent du carbone et dégagent l'oxygène dont ce gaz est composé ; mais dans l'obscurité elles n'ont plus d'action sur l'acide carbonique de l'atmosphère et elles exhalent, au contraire, celui qu'elles ont pris au sol. Les parties *colorées* des végétaux, les fleurs, les fruits, les graines lorsqu'elles germent, dégagent toujours de l'acide carbonique.

(2) Il m'est démontré, dit M. Dumas, que toute la chaleur animale vient de la respiration ; qu'elle se mesure par le charbon et l'oxygène brûlés. Cette assimilation poétique de la locomotive du chemin de fer à un animal repose sur des bases plus sérieuses qu'on ne l'a cru peut-être. Dans l'un et l'autre, combustion, chaleur, mouvement, trois phénomènes liés et proportionnels. — Pour monter au sommet du Mont-Blanc, un homme emploie deux journées de douze heures. Pendant ce temps il brûle, en moyenne, 300 grammes de carbone ou l'équivalent d'hydrogène. Si une machine à vapeur s'était chargée de l'y porter, elle en aurait brûlé 4,000 à 4,200 pour faire le même service. Ainsi, comme machine empruntant toute la force au charbon qu'il brûle, l'homme est une machine trois ou quatre fois plus parfaite que la plus parfaite machine à vapeur. (DUMAS. *Statique chimique des êtres organisés.*)

180 grammes de carbone par jour, quantité à laquelle il faut ajouter 60 autres grammes de carbone qui représenteraient l'hydrogène brûlé, soit ensemble 240 grammes de carbone. Des observateurs ont porté cette quantité à 340 grammes. On conçoit qu'elle varie suivant la force des individus et l'intensité de la respiration.

Si l'on prend le chiffre de 300 grammes pour exprimer la consommation journalière de carbone que fait un homme adulte, cela correspond à 7 ou 800 grammes de fécule environ, la fécule étant composé de 72 parties de carbone et de 90 parties d'eau.

Ce même adulte élimine par la sécrétion urinaire 15 grammes d'azote à l'état de carbonate d'ammoniaque particulier (urée); il exhale de ce même azote par la peau et par le poumon, de manière qu'on peut hardiment porter à 24 grammes la perte journalière d'azote, principe qu'il n'emprunte qu'aux substances dont il se nourrit; car les animaux n'ont point d'action sur l'azote de l'air. Pour fournir ces 24 grammes d'azote, il faut au moins 400 grammes de viande fraîche, ou une quantité équivalente, soit de gluten, soit de quelque autre principe azoté des végétaux.

Voilà donc la dépense quotidienne de la vie animale chez l'homme sain: 300 grammes de carbone, 24 grammes d'azote; et pour faire face à cette dépense, il faut que l'alimentation fournisse 750 grammes au moins de matière amylacée, 400 grammes de matière azotée (1). Celui qui reçoit ou digère moins que cette

(1) Ces deux matières se trouvent réunies dans la farine de froment, qui est d'autant meilleure qu'elle contient plus de matière azotée ou gluten. Si l'on malaxe un morceau de pâte sous un filet d'eau, l'amidon se trouve entraîné, et le gluten reste entre les doigts, grisâtre, élastique, très extensible et un peu visqueux.

La présence d'une substance azotée dans le pain n'empêche pas qu'un bon régime exige l'usage de la viande dans une certaine proportion. A cet égard la population française reste dans une infériorité déplorable.

En 1840, la consommation de la viande n'a été en moyenne, pour toute la France, que de 11 kilogrammes par individu; soit 30 grammes ou 1 once par jour. Ce n'est pas le huitième de ce qu'il faudrait pour que la population eût le strict nécessaire en fait de nourriture animale. A Paris, en 1789, la consommation annuelle de la viande était de 75 kilog. par individu, ou 200 grammes environ par jour, et elle n'avait pas atteint, il s'en faut, pour la masse des habitants, la limite désirable. Elle est toujours allée diminuant depuis cette époque.

quantité de substance nutritive dépérit nécessairement. On conçoit dès-lors qu'entre l'homme qui meurt littéralement de faim, et la foule d'individus qui meurent à la longue d'inanition lente, parce que chaque jour un peu du nécessaire leur manque, il y a des degrés intermédiaires sans nombre (1).

Mais ce ne serait pas encore assez pour l'homme d'avoir les matériaux destinés à fournir tout le carbone et tout l'azote dont l'économie vivante a besoin : il lui faut de plus des matières grasses en certaine quantité, il lui faut certains sels dont le chlorure de sodium ou sel de cuisine est le principal ; en un mot, il faut que toutes les substances qui entrent dans la composition de l'organisme trouvent incessamment leur élément d'entretien et de réparation.

Relativement à l'importance des matières grasses que, d'après une opinion très vraisemblable de M. Dumas, les animaux puisent toutes formées dans les végétaux dont ils se nourrissent, M. Bous-saingault a fait dernièrement une expérience très remarquable. Il a nourri deux vaches pendant quinze jours, uniquement avec des pommes de terre d'abord, uniquement avec des betteraves ensuite, aliments qui ne contiennent que de la fécule et du sucre, et point de matière grasse. Quoique cette nourriture leur fût donnée à discrétion, les vaches ont perdu 8 p. 0,0 de leur poids, et elles se trouvaient, à la fin de l'expérience, dans un si mauvais état de santé, qu'il était urgent de les mettre à l'usage du regain de foin et du trèfle, régime qui, au bout de deux mois, leur avait rendu leur poids primitif de 1,205 kilogr. Ces fourrages contiennent de la matière grasse.

D'après les considérations qui précèdent, on voit que, pour as-

pendant les trois quarts de l'année, vivent uniquement de pommes de terre et de lait écrémé NE SONT PAS NOURRIES.

(1) Fourier, avec le coup d'œil du génie, avait aperçu ce résultat avant qu'il fût constaté et expliqué par la science. « Dans les lieux, dit-il, où le peuple civilisé ne meurt pas de faim *pressante*, il meurt de faim *lente* par les privations; de faim *spéculative* qui l'oblige à se nourrir de choses malsaines; de faim *imminente* en s'excédant de travail, en se livrant par besoin à des fonctions pernicieuses, à des fatigues outrées d'où naissent les fièvres, les infirmités : c'est toujours aller à la mort par la famine. » (*Nouveau monde industriel*, 1829.)

surer la nutrition, soit de l'homme, soit des animaux qui se rapprochent de lui, il faut une quantité suffisamment abondante de principes féculents, azotés et gras. Tout être vivant qui n'a pas, sous ce triple rapport, de quoi compenser les pertes que l'exercice de la vie entraîne (y compris les dépenses de l'accroissement, s'il se trouve dans cette phase), est un être dont on mutile l'existence et qu'on fait, à un certain degré, mourir de faim.

Faut-il s'étonner maintenant que la moyenne de la vie soit beaucoup plus courte dans la classe laborieuse et pauvre, livrée au dénûment, que dans la classe riche et pourvue, malgré les soucis et les peines morales dont cette dernière classe n'est point exempte ? Une société qui réduit la masse de ses enfants à des conditions de logement, de vêtement et de nourriture tellement déplorable qu'il en résulte pour la plupart d'entre eux une mort prématurée, est une société qu'on peut dire en flagrant et permanent délit d'homicide. Et ceux qui s'opposent à l'essai des moyens rationnels proposés pour améliorer un état social aussi vicieux, ne sauraient échapper à la responsabilité de cet immense homicide social qui s'accomplit à toute heure, en tous lieux.

Premiers secours contre divers accidents.

EMPOISONNEMENT.— Nous donnons ici quelques brèves indications sur les moyens de combattre les empoisonnements les plus communs. Ces indications étant puisées en majeure partie dans des publications déjà anciennes de M. Orfila, doyen de la Faculté de médecine de Paris, nous avons modifié quelques-unes des prescriptions conformément aux progrès nouveaux de la science. Nous citerons pour exemple l'empoisonnement par l'arsenic dont le seul véritable antidote, découvert il y a quelques années par Bunsen, est le peroxide de fer hydraté.

Nous croyons de notre devoir d'avertir les personnes qui, par malheur, auraient occasion de mettre en usage les contre-poisons signalés plus bas, que des conseils, destinés à prévenir la perte d'un temps précieux dans les premiers moments d'un empoisonnement, ne dispensent jamais, dans un cas aussi grave, d'appeler le plus tôt possible l'intervention des hommes de l'art.

Traitement de l'empoisonnement en général.

Les médecins distinguent *deux époques* dans le traitement de l'empoisonnement : 1° S'il n'y a pas long-temps que le poison a été avalé, il se trouve dans le canal digestif; il faut autant que possible l'empêcher d'agir en le chassant, soit par le haut, soit par le bas, ou *en le combinant avec une substance qui neutralise ses propriétés vénéneuses*. 2° Si le poison est avalé depuis long-temps; des vomissements, des selles ont eu lieu, tout annonce que la partie de la substance vénéneuse, qui n'a point agi, a été entièrement expulsée: il faut tout simplement s'opposer aux progrès de la maladie par les moyens généraux appropriés.

C'est dans la première période qu'il n'y a pas un instant à perdre et que chacun peut rendre un immense service, s'il connaît les moyens de faire rejeter le poison par les évacuans ou de le neutraliser par les contre-poisons indiqués.

Evacuans.— Les médicaments que l'on emploie pour déterminer le vomissement dans l'empoisonnement sont de deux sortes. Les uns sont vraiment émétiques; tels sont le tartre stibié, le sulfate de zinc, etc., etc; on en fait usage lorsque la substance vénéneuse introduite dans l'estomac n'est point irritante. Les autres sont aqueux, mucilagineux, adouçissans et ne font vomir qu'en distendant l'estomac et en le forçant à se contracter: on les emploie dans les empoisonnements par les poisons irritans, âcres et corrosifs.

Contre-poisons ou antidotes. — On donne ce nom à des substances susceptibles de décomposer les poisons ou de se combiner avec eux, de telle manière que le nouveau produit formé n'exerce aucune action délétère sur l'économie animale. Ces substances doivent pouvoir être prises à grandes doses sans danger. Leur action doit être prompte.

Empoisonnement par les acides concentrés. — Acide sulfurique (huile de vitriol), — acide sulfurique tenant de l'indigo en dissolution (bleu en liqueur), — acide nitrique (eau forte), — acide muriatique ou hydrochlorique, — acide nitro-hydro-chlorique (eau régale), — acide phosphorique, — acide hydrophthorique, — acide oxalique, — acide tartrique, — acide acétique, — acide citrique, — chlore.

Contre-poisons. — Le meilleur contre-poison des acides est la magnésie calcinée; il faudra donc, sans perdre un moment, gorger le malade d'eau dans laquelle on aura délayé une once de magnésie par litre; on donnera un verre de ce liquide toutes les deux minutes, afin de favoriser le vomissement et d'empêcher l'acide qui n'a pas encore agi d'exercer son action délétère. — A défaut de magnésie, on administrera une demi-once de savon dissous dans un litre d'eau; le blanc d'Espagne ou la craie, le corail pulvérisé ou la corne de cerf brûlée, délayés dans l'eau à quelque

dose que ce soit, pourront être extrêmement utiles dans le cas où on n'aurait ni magnésie ni savon. On fera prendre des lavements préparés avec les substances dont nous parlons.

Empoisonnement par les alcalis concentrés. — Potasse à l'alcool et potasse à la chaux, — potasse silicée, — sous-carbonate de potasse, — soude, — sous-carbonate de soude, — ammoniaque liquide, — chaux.

Contre-poisons. — Le vinaigre et le jus de citron sont les meilleurs contre-poisons des alcalis que nous avons désignés; il faudra donc se hâter, dans un empoisonnement de ce genre, d'administrer plusieurs verres d'eau acidulée, préparée en mêlant deux cuillerées à bouche de vinaigre ou le jus d'un citron dans un verre d'eau, et si l'on ne peut se procurer tout de suite ces substances, on gorgera le malade d'eau afin de le faire vomir.

Empoisonnement par les préparations mercurielles. — Deuto-chlorure de mercure (sublimé corrosif), — deutocide de mercure rouge, — nitrate de mercure, — onguent mercuriel.

Contre-poisons. — Les blancs d'œuf battu dans l'eau, une douzaine par litre. Il faut boire beaucoup de ce liquide. A défaut de blanc d'œuf, on prendra du lait étendu d'eau.

Empoisonnement par les préparations arsenicales. — Acide arsénieux ou deutocide blanc d'arsenic, — acide arsénique, — arsénates et arsénites de potasse, — de soude, — d'ammoniaque, — sulfures d'arsenic, — oxide noir d'arsenic, — pâte arsenicale.

Contre-poison. — Hydrate de peroxide de fer nouvellement préparé à forte dose. Il faut recourir immédiatement à un pharmacien instruit pour obtenir cette substance. Si l'empoisonnement a eu lieu par les sels d'arsenic (arsenite de potasse ou liqueur de Fowler, par exemple), il faut employer un acétate de fer avec excès de base, obtenu par addition d'acide acétique et d'eau au peroxyde de fer hydraté. — En attendant qu'on ait ce seul réel antidote (l'hydrate de peroxyde de fer), il ne faut pas négliger de faire vomir le malade et de le gorgé d'eau tiède et de lait.

Empoisonnement par les préparations cuivreuses. — Sous-acétate de cuivre (vert-de-gris), — sous-carbonate de cuivre, — acétate de cuivre cristallisé, — sulfate de cuivre, — hydro-chlorate de cuivre, — nitrate de cuivre, — oxide de cuivre, — oxide de cuivre ammoniacal, — hydro-chlorate de cuivre et d'ammoniaque.

Contre-poisons. — Le blanc d'œuf, comme pour les préparations de mercure; à défaut, la farine de froment délayée. M. Dumas indique un électuaire formé avec du fer porphorisé et du miel comme le meilleur antidote des sels de cuivre. M. Bouchardat a reconnu la même propriété à la limaille de fer et de zinc.

Empoisonnement par les préparations de plomb. — La litharge, l'extrait de saturne, etc.

Contre-poisons. — Limonade sulfurique préparée avec 5 grammes d'acide sulfurique pour un litre d'eau.

Contre les quatre métaux qui viennent d'être mentionnés, (mercure, arsénic, cuivre et plomb), le persulfure de fer hydraté humide est, d'après M. Bouchardat, un antidote efficace. On le donne délayé dans un peu d'eau sucrée à la dose de 60 grammes et plus.

Empoisonnement par les préparations antimoniales. — Tartrate de potasse et d'antimoine (émétique), — chlorure d'antimoine, — sous-hydro-sulfate d'antimoine, — acide antimonieux, — oxide d'antimoine, etc.

Contre-poisons. — Infusion de noix de galle, obtenue en faisant bouillir cinq ou six noix de galle concassées dans deux litres d'eau. A défaut, une forte décoction de quinquina, d'écorce de marronnier ou de saule. Après l'expulsion du poison, l'on donne soit 1 ou 2 grains (5 ou 10 centigrammes) d'opium, soit une décoction de 3 à 4 têtes de pavot.

Empoisonnement par les préparations d'argent. Nitrate d'argent (pierre infernale).

Contre-poison. Dissolution étendue de sel de cuisine.

ASPHYXIÉS. — *Premiers secours à donner aux noyés, pendus et autres asphyxiés.*

Dépouiller les noyés de leurs vêtements humides; les coucher, la tête un peu plus haute que les pieds; débarrasser la bouche et les narines de la vase, de l'écume, etc., qui pourraient y rester; chatouiller ces parties avec les barbes d'une plume; imprimer avec les mains à la poitrine des mouvements qui imitent ceux de la respiration; frictionner le corps et les membres; y rappeler graduellement la chaleur. Persévérer long-temps dans ces soins; on a vu des noyés revenir après plusieurs heures d'asphyxie et d'insensibilité complètes.

Mêmes moyens pour rétablir la respiration des pendus. On a dû immédiatement faire cesser la strangulation en coupant le lien qui l'établissait. Et à cette occasion nous ne saurions trop combattre le préjugé populaire qui consiste à croire que, lorsqu'on aperçoit un homme n'ayant plus apparence de vie, il faille attendre la présence de la justice pour le détacher, si c'est un pendu; pour le retirer de l'eau, de la neige, etc., si c'est un noyé ou un asphyxié par le froid. Le premier devoir, dans tous ces cas, est d'essayer de sauver la victime, et, par conséquent, de lui porter promptement secours, tant qu'on n'a pas la certitude qu'il est absolument impossible de la rappeler à la vie. L'un

sur la tête, et dans la saignée, si la face est violette et les veines du cou gonflées.

Pour les asphyxiés par le froid, on se gardera bien de les placer tout d'abord auprès du feu ou dans un lit bassiné. On les frotera doucement avec de la neige d'abord, ou avec des linges trempés dans l'eau froide. A mesure que la raideur du corps diminuera, on emploiera de l'eau moins froide. Enfin, l'on arrivera à faire des frictions avec de la flanelle légèrement chaude sur la poitrine, puis sur les bras, et seulement en dernier lieu sur les jambes et les pieds. On enveloppera ensuite la personne dans une couverture de laine; dès qu'elle pourra avaler, on lui fera prendre une cuillerée d'un vin généreux.

Asphyxie par défaut d'air, par excès de chaleur, etc. — Exposer les personnes à un courant d'air frais; les débarrasser de tout vêtement qui comprimerait la poitrine; leur jeter de l'eau fraîche au visage; leur faire respirer du vinaigre ou de l'éther.

Asphyxie par le charbon (gaz acide carbonique). — Transporter au plus vite le malade dans un air pur et frais; le déshabiller, le coucher la tête élevée; lui jeter de deux minutes en deux minutes un verre d'eau froide; frictionner comme dans les autres cas d'asphyxie. Afin de prévenir les accidents, ménager un courant d'air dans les appartements où l'on brûle soit du charbon, soit de la braise.

Asphyxie par les gaz des fosses d'aisance (gaz hydrogène sulfuré ou sulfhydrique, gaz sulfhydrate d'ammoniaque). — Mêmes moyens que ci-dessus. Faire en outre respirer du chlorure de soude; répandre autour du malade une solution de chlore.

BLESSURES. — *Plaie simple, coupure.* — Nettoyer la plaie, en rapprocher les bords, et les tenir affrontés au moyen d'un morceau de sparadrap, fixé, si le cas l'exige, par une bandelette de toile. Ne jamais introduire dans une plaie récente et simple aucun corps étranger, vulnéraire, baume, etc.; cela ne fait qu'en empêcher la réunion, qui exige le contact immédiat des parties divisées.

Hémorrhagie. — Voit-on s'échapper de la plaie un jet abondant de sang rouge? il faut sur-le-champ s'occuper de l'arrêter, soit au moyen d'un tampon d'étoupe ou d'amadou, soit en comprimant avec les doigts. Si la blessure, qui donne lieu à une perte de sang menaçante, a son siège au membre supérieur, on peut arrêter l'hémorrhagie en appuyant fortement les doigts sur l'artère brachiale ou axillaire, qu'on sent battre à la partie supérieure et interne du bras. Si c'est au membre inférieur, on comprimerà l'artère crurale vers le milieu de l'aîne. — En pareil cas, appeler au plus vite un chirurgien.

Morsure de la vipère et autres serpents venimeux. — Pratiquer à l'instant sur le membre, au-dessus de la morsure, une ligature serrée, afin

d'empêcher la circulation veineuse par laquelle se fait l'absorption du venin; l'application d'une ventouse sur la plaie incisée est aussi fort utile dans ce but. Ce dernier moyen est surtout à mettre en usage si la blessure a lieu sur le tronc, au cou, au visage, dans une région du corps où la ligature serait impraticable. Il faut toucher la plaie avec de l'ammoniaque liquide, et couvrir la partie d'un linge trempé dans cette liqueur affaiblie. Pour prévenir et pour combattre les accidents généraux, il est bon de faire prendre un peu de vin généreux, et d'y ajouter même quelques gouttes d'ammoniaque.

Piqûres de guêpes, d'abeilles, etc. — Extraire l'aiguillon de la plaie; appliquer sur la partie un peu d'ammoniaque étendu d'eau: c'est le meilleur moyen. A défaut d'ammoniaque, prendre de l'eau-de-vie.

Morsure d'animal enragé. — Ligature, si c'est un membre qui a été mordu, et cautérisation profonde avec un fer rouge.

CH. PELLARIN, D. M. P.

CONSEILS AUX FEMMES POUR LES CONDITIONS DE LEUR MARIAGE.

Dans les classes moyennes de la société, on n'attache généralement pas assez d'importance aux règlements des conditions civiles du mariage des jeunes filles. Il résulte de là que la position de fortune de la femme, et partant son avenir et celui de ses enfants, sont livrés, tout entiers, au hasard des évènements et aux caprices du mari. Pour éclairer les familles sur la position qu'il convient de donner à la femme vis-à-vis du mari, nous allons analyser les principales manières de régir l'association conjugale, et indiquer celles qui nous paraissent les plus avantageuses à la femme.

L'association conjugale, quant aux biens, peut être placée sous deux grands régimes: la communauté, et le régime dotal.

Le régime de la communauté se subdivise en deux espèces: la communauté *légale*, et la communauté *conventionnelle*.

1^o Tous ceux qui se marient sans faire de contrat de mariage, sont de plein droit placés en communauté légale.

Sous ce régime, la communauté se compose 1^o de tout le mobilier des époux au jour de la célébration du mariage, ensemble de tout le mobilier qui leur échoit pendant le mariage à titre de succession ou donation, si le donateur n'a exprimé le contraire;

2^o De tous les fruits, revenus, intérêts et arrérages de toute nature échus ou perçus pendant le mariage, et provenant des biens

appartenant aux époux lors de la célébration, ou de ceux qui leur sont *échus* pendant le mariage à quelque titre que ce soit ;

3° De tous les immeubles qui sont *acquis* (achetés) pendant le mariage. Tout immeuble est réputé *acquêt* de communauté s'il n'est prouvé que l'un des époux en avait la propriété ou possession légale antérieurement au mariage, ou qu'il lui est *échu* à titre de succession ou de donation.

La communauté légale se compose passivement : 1° De toutes les dettes mobilières dont les époux étaient grevés au jour de la célébration du mariage, ou dont se trouvent chargées les successions qui leur étoient durant le mariage ; 2° Des dettes tant en capitaux qu'arrérages ou intérêts contractées par le mari pendant la communauté, ou par la femme du consentement du mari ; 3° Des arrérages et intérêts seulement des rentes ou dettes passives, personnelles aux deux époux ; 4° Des réparations usufruituaires des immeubles qui n'entrent point dans la communauté ; 5° Des aliments des époux, de l'éducation et entretien des enfants, et de toutes les autres charges du mariage.

Le mari administre seul les biens de la communauté. Il peut les vendre, aliéner et hypothéquer sans le concours de la femme. Il peut disposer, à titre gratuit et particulier, des effets mobiliers au profit de toute personne, pourvu qu'il ne s'en réserve pas l'usufruit.

Le mari a encore l'administration de tous les biens personnels de la femme. Il peut exercer seul toutes les actions mobilières et possessoires appartenant à la femme, dont il ne peut d'ailleurs aliéner les immeubles personnels sans son consentement.

Après la dissolution de la communauté (qui peut avoir lieu par la mort naturelle, par la mort civile, la séparation de corps ou la séparation de biens), le partage de l'actif a lieu par moitié entre les époux ou leurs représentants. Il résulte de là que si la femme avait eu une dot mobilière considérable, par le fait de la communauté le mari est devenu propriétaire de la moitié. Il peut donc y avoir perte pour la femme ; ce régime, par conséquent, ne doit pas être adopté. On conçoit qu'il en serait autrement si tous les avantages présents et à venir étaient du côté du mari, puisqu'alors elle bénéficierait de la moitié de ces avantages, susceptibles d'entrer en communauté d'après les règles ci-dessus.

Ces effets et conséquences de la communauté légale peuvent être modifiés par les stipulations qui doivent être passées par acte notarié et avant la célébration du mariage.

Ces stipulations constituent la communauté conventionnelle; elles peuvent même complètement exclure la communauté.

- | | | |
|---|---|--|
| Les stipulations modificatives de la communauté légale sont : | } | La communauté réduite aux acquets; |
| | | La clause qui exclut de la communauté le mobilier en tout ou en partie; |
| | | La clause d'ameublement; |
| | | La clause de séparation des dettes; |
| | | La faculté accordée à la femme de reprendre son apport franc et quitte ; |
| | | Le préciput conventionnel ; |
| Les conventions exclusives sont : | } | Les parts inégales dans la communauté; |
| | | La communauté à titre universel. |
| | | La clause portant que les époux se marient sans communauté; |
| | | La clause de séparation de biens. |

Les conventions exclusives sont rarement employées, et cependant la clause de séparation de biens pourrait être utile à la femme dont le mari serait lancé dans les spéculations. Par la séparation de biens, la femme conserve l'entière administration de ses biens meubles et immeubles, et la jouissance libre de ses revenus. Chacun des époux contribue aux charges du mariage, suivant les conventions contenues en leur contrat; et à défaut, la femme contribue jusqu'à concurrence du tiers de ses revenus. Dans aucun cas, ni à la faveur d'aucune stipulation, la femme ne peut aliéner ses immeubles sans l'autorisation spéciale de son mari ou de justice.

Faisons d'ailleurs remarquer que quel que soit le régime adopté par la femme, elle peut toujours, en cas de désordre des affaires de son mari, se faire séparer de biens judiciairement; mais souvent alors sa fortune est déjà compromise, et les formalités sont d'ailleurs assez coûteuses.

La femme qui ne veut ni la communauté légale, ni la séparation conventionnelle, peut trouver un état mixte dans les stipulations modificatives sus-indiquées.

Celle que nous conseillons surtout, est la communauté réduite

aux acquets avec préciput et reprise de l'apport franc et quitte.

Ce régime convient principalement aux femmes de commerçants, à toutes celles qui ayant quelque fortune personnelle, présente ou à venir, désirent ne pas compromettre cette fortune tout en aidant leur mari dans une industrie lucrative dont elles partagent les bénéfices.

Lorsque les époux stipulent la communauté réduite aux acquets, ils sont censés exclure de la communauté les dettes de chacun d'eux actuelles ou futures, et leur mobilier respectif présent et futur, sauf la somme déterminée que la femme veut mettre en communauté comme mise de fonds. Dans ce régime, après que chacun des époux a prélevé ses apports dûment justifiés, le partage se borne aux acquets ou bénéfices faits par les époux ensemble ou séparément durant le mariage, et provenant tant de l'industrie commune que des économies faites sur les produits provenant des biens des deux époux.

C'est, comme on voit, une espèce de société en commandite dans laquelle la femme n'aventure que sa mise de fonds; et encore peut-elle retirer cette mise de fonds, si elle a stipulé qu'en cas de renonciation à la communauté, elle reprendra tout ou partie de ce qu'elle y apporte, franc et quitte des dettes de la communauté.

Quant à la clause du préciput conventionnel, c'est la faculté par l'époux survivant de prélever, avant tout partage, une certaine somme ou une certaine quantité d'effets mobiliers en nature. La femme n'a droit à ce prélèvement que si elle accepte la communauté, à moins d'une stipulation contraire.

3^o Le régime dotal est surtout celui des grandes fortunes. Dans ce régime la dot de la femme est inaliénable. Tout ce que la femme se constitue ou qui lui est donné en contrat de mariage est dotal. La constitution de dot peut frapper tous les biens présents et à venir de la femme, ou tous ses biens présents seulement, ou une partie de ses biens présents et à venir, ou même un objet individuel. Tous les biens non constitués en dot sont ce qu'on appelle paraphernaux ou *extra-dotaux* (hors de la dot). La femme en a l'administration et la jouissance, mais sans pouvoir les aliéner, si ce n'est avec l'autorisation de son mari ou de justice.

TESTAMENTS—SUCCESSIONS—ENFANTS NATURELS.

Bien des personnes pensent encore que pour faire un testament, l'emploi d'un notaire est indispensable. C'est une erreur. Il y a trois manières de tester, et par conséquent, trois natures de testament : testaments olographes, — testaments notariés, — testaments mystiques.

Les plus simples sont les testaments olographes. Ils ne sont assujettis à aucune formalité. Il suffit *qu'ils soient écrits en entier, datés et signés de la main du testateur*. Pour éviter qu'ils ne soient perdus, soustraits ou lacérés, on peut les faire en autant de copies que l'on désire, toutes écrites, signées et datées ; puis, les déposer entre des mains sûres. Il n'y a donc que les personnes qui ne savent pas écrire qui aient besoin d'avoir recours à un notaire.

D'ailleurs tous les testaments peuvent être révoqués ; et, à raison des nombreuses difficultés qui se sont élevées sur le sens de l'article 1035, nous conseillons de révoquer les testaments dans la même forme qu'ils ont été faits ; c'est-à-dire, le testament olographe par déclaration écrite datée et signée du testateur, et le testament notarié par acte aussi notarié.

Celui qui n'a ni descendants, ni ascendants, peut disposer de ses biens comme bon lui semble et au profit de qui lui convient ; les donner à une ou à plusieurs personnes ; aux uns l'usufruit, aux autres la nu-propriété ; il peut même imposer aux légataires l'obligation de conserver les biens et de les rendre à un ou à plusieurs de leurs enfants, *jusqu'au 2^e degré inclusivement*. Cette dernière faculté est expressément limitée à la personne des enfants du légataire ; faite au profit de toute autre, elle entraînerait la NULLITÉ du testament *tout entier*.

Celui qui a des descendants n'est pas privé par cela seul de la disposition de sa fortune. Il peut disposer de la moitié, s'il n'a qu'un enfant légitime ; du tiers, s'il en a deux ; du quart, s'il en a trois ou un plus grand nombre. Cette moitié, ce tiers ou ce quart, s'appellent la *portion disponible*. Il peut la donner comme ci-dessus, soit à un étranger, soit même à l'un de ses enfants, mais il doit déclarer expressément qu'il la lui donne par *préciput et hors part*.

Si, à défaut d'enfants (ou descendants), le défunt laisse un ou plusieurs ascendants dans chacune des lignes paternelle et mater-

nelle, il peut disposer de la moitié de ses biens; et des trois quarts, s'il ne laisse d'ascendants que dans une seule ligne.

La portion *indisponible* s'appelle la *réserve*. Elle est créée au profit des héritiers légitimes.

Cependant, les enfants naturels *légalement reconnus*, quoique non héritiers, ont aussi droit à une espèce de réserve sur les biens de leurs père et mère. Quand il y a des descendants légitimes, ce droit est du tiers de la portion héréditaire que l'enfant naturel aurait eue s'il eût été légitime; il est de moitié s'il n'y a que des ascendants ou des frères ou sœurs, et des trois quarts lorsque les père ou mère ne laissent ni descendants ni ascendants, ni frères ni sœurs. L'enfant naturel a droit à la totalité des biens à défaut de parents au degré successible, c'est-à-dire au-delà du 12^e degré.

Le père ou la mère peuvent réduire l'enfant naturel à la moitié des droits ci-dessus, pourvu qu'ils lui donnent cette moitié de leur vivant, avec déclaration expresse que leur intention est de le réduire à cette portion.

Nul n'est tenu d'accepter une succession qui lui est échue. On peut y renoncer ou ne l'accepter que sous bénéfice d'inventaire.

L'effet du bénéfice d'inventaire est de donner à l'héritier l'avantage, en remplissant les formalités voulues, 1^o de n'être tenu du paiement des dettes que jusqu'à concurrence de la valeur des biens de la succession; 2^o de ne pas confondre ses biens personnels avec ceux de la succession, et de conserver contre elle le droit de réclamer le paiement des créances qu'il peut avoir sur elle.

Les droits à payer au gouvernement sur les successions sont réglés ainsi qu'il suit :

En ligne directe.	}	Meubles.	» f. 25 c. 00
		Immeubles.	1 »
Entre époux par donation ou legs.	}	Meubles.	1 30
		Immeubles.	3 »
Entre frères et sœurs, oncles et tantes, neveux et nièces.	}	Meubles.	3 »
		Immeubles.	6 50
Entre grands oncles, grandes tantes, petits neveux, petites nièces et cousins germains.	}	Meubles.	4 »
		Immeubles.	7 »

Entre parents au delà du 4 ^e degré jus- qu'au 12 ^e .	{	Meubles.	5	»
		Immeubles.	8	»
Entre personnes non parentes.	{	Meubles.	6	»
		Immeubles.	9	»

L'époux survivant et les enfants naturels, appelés à défaut de parents successibles, sont considérés comme personnes non parentes, quant à *la quotité* des droits.

Ces droits doivent être acquittés dans les six mois du décès à peine du double droit. Ils sont acquittés au bureau d'enregistrement du lieu du décès, et pour les immeubles à celui de la situation des biens.

Lorsqu'il n'y a point eu d'inventaire, la déclaration est faite sur simple bordereau dressé et signé par les héritiers.

JACOB, Avocat.

RAPPORTS

DES PROPRIÉTAIRES ET DES LOCATAIRES.

BAUX. — RÉPARATIONS.

On peut louer de trois manières : par bail verbal, par bail écrit sous seing-privé, par bail notarié. Le bail sous seing-privé doit être fait double, et mention de ce fait doit avoir lieu sur chacun des doubles.

La preuve d'un bail verbal qui n'a pas reçu commencement d'exécution ne peut, en aucun cas, être reçue par témoins, quelque modique qu'en soit le prix.

Si l'y a contestation sur le prix du bail verbal dont l'exécution a commencé, et qu'il n'existe point de quittance, le propriétaire est cru sur son serment, si mieux n'aime le locataire demander l'estimation par experts.

Le locataire peut faire à la chose louée tous les changements nécessaires à sa commodité ou à sa profession, sauf à rétablir, lors de sa sortie, les lieux dans leur état primitif. Mais il ne peut changer la destination donnée par le bail, ou présumée d'après les circonstances.

A défaut d'état de lieux, *il est censé avoir pris les lieux en bon*

état de réparations locatives, et doit les rendre tels à sa sortie. Ces réparations sont celles à faire aux âtres, contrecœurs, chambranles et tablettes des cheminées ; au recrépiment des murailles des appartemens et autres lieux d'habitation à la hauteur d'un mètre ; aux pavés et carreaux des chambres, lorsqu'il y en a seulement quelques uns de cassés ; aux vitres non cassés par la grêle ou autres accidents extraordinaires et de force majeure ; aux portes, croisées, planches de cloison ou de fermeture de boutiques, gonds, targettes et serrures. — Cependant aucune de ces réparations n'est à la charge des locataires quand elles ne sont occasionées que par vétusté ou force majeure. — Le locataire répond aussi de l'incendie, à moins qu'il ne prouve que cet incendie est arrivé par cas fortuit ou force majeure, ou vice de construction, ou que le feu a été communiqué par une maison voisine.

Le locataire doit quitter les lieux à l'expiration du bail écrit, sans qu'il soit besoin d'un congé. S'il continue sa jouissance sans opposition de la part du propriétaire, il est censé les occuper aux mêmes conditions et pour le terme fixé par l'usage des lieux ; il ne peut plus en sortir ni en être expulsé qu'après un congé donné suivant le délai fixé par l'usage des lieux. Ce congé pour être valable, doit être donné par huissier, ou fait en double, s'il est donné à l'amiable.

L'usage pour les congés n'a rien de fixe. A Paris, un usage, attesté par acte de notoriété du Châtelet, du 28 mars 1713, et légèrement modifié depuis par la jurisprudence, fixe un délai de six mois pour une maison entière, un corps de logis entier, une boutique sur la rue et les appartemens d'un loyer de 1,000 fr. et au-dessus ; de trois mois pour les loyers de 400 fr. à 999 fr., et de six semaines pour loyers au-dessous de 400 fr. — Aux environs de Paris, les locations sont censées faites de Pâques en Pâques, lorsqu'elles ont un petit lot de terre ou de jardin pour annexe.

Disons enfin que, dans ces derniers temps, les préfets ont été chargés de faire le relevé des divers usages des localités de leurs départemens, et que, si ce travail a été fait, chacun pourra se renseigner à la mairie de son domicile. S'il n'a pas eu lieu, avis aux conseils généraux et d'arrondissemens.

Le propriétaire ne doit point troubler la jouissance de son loca-

taire. Il ne peut, contre le gré de celui-ci, s'introduire chez lui ; il ne peut, à défaut de paiement des loyers, ni expulser le locataire, ni vendre son mobilier, sans les formalités voulues par la loi. Il peut seulement s'opposer à la sortie des meubles.

Le propriétaire, ou à son lieu et place le principal locataire, est responsable des impositions du locataire, 1^o dans le cas où, un mois au moins avant l'époque du déménagement ou de l'enlèvement des meubles, il n'a pas eu le soin d'en faire la déclaration au percepteur, et s'il ne justifie pas d'une reconnaissance par écrit de cette déclaration ; 2^o dans le cas de déménagement furtif, si le propriétaire, ou le principal locataire, n'a pas eu le soin de faire constater dans les trois jours ce déménagement furtif, soit par le commissaire de police du quartier, soit par le juge de paix ou le maire de l'arrondissement.

Enfin le propriétaire est tenu, à peine de tous dépens, dommages-intérêts, et même de résiliation du bail, de renvoyer sur la réclamation du locataire le portier qui use de mauvais procédés ou ne remplit pas ses devoirs à l'égard des habitants de la maison ; c'est ce qui résulte de plusieurs décisions judiciaires.

Les droits d'enregistrement sur un bail sont de 20 cent. par cent, calculés sur la totalité des loyers pendant la durée du bail, plus le dixième.

Les frais de l'état des lieux est à la charge des locataires, sauf conditions contraires faites d'avance.

A Paris, les gages du portier sont légalement à la charge du propriétaire. Par convention spéciale, c'est quelquefois le locataire qui les paie par ce qu'on appelle le *sou pour livre*.

JACOB, Avocat.

APPLICATION DE L'ARMÉE

AUX TRAVAUX PUBLICS.

De toutes les théories sociales ravivées par la Révolution de 1830, celle qui tend à prendre la première place dans les cœurs généreux, celle qui remue le plus les intelligences larges et nobles, c'est la théorie du progrès pacifique. Les haines nationales s'éteignent ; les haines religieuses elles-mêmes, si vives autrefois, s'effacent de

jour en jour. L'Europe a compris enfin que la guerre est le plus grand des fléaux, et qu'il est absurde aux peuples éclairés de faire encore usage de ce moyen, digne au plus des temps de barbarie. L'Europe marche vers une unité pacifique.

Cette pensée a pris un tel développement depuis quinze ans, les nations européennes se sont associées si intimement par la science, par le commerce et par l'industrie, qu'il reste peu de place en elles pour les idées belliqueuses.

Une importante question d'économie politique découle de ce fait. Les chances de guerre de nation à nation devenant de plus en plus rares et devant disparaître un jour, les armées permanentes peuvent-elles rester toujours ce qu'elles sont, exclusivement organisées pour combattre? La raison publique, l'intérêt des nations répondent : non ! Mais les gouvernements, bien que rapprochés par des traités, sont encore à un tel état de défiance réciproque, qu'ils n'osent songer à un désarmement. Ils croient à la possibilité d'une lutte, et, dans cette prévision, ils conservent depuis trente ans, dans une inaction à peu près complète, des armées dont l'entretien coûte énormément aux nations. Ne devrait-on pas, pour les dédommager de ce lourd fardeau, pour mettre d'accord leurs intérêts et les restes des vellétés guerrières des gouvernements, utiliser les loisirs des armées en les consacrant à l'exécution des grands travaux civils?

Cette question est en pleine controverse en France : défendue vivement par des économistes d'un grand talent, par des militaires honorablement connus, par la partie la plus éclairée de la presse, elle est attaquée avec autant d'ardeur par d'autres économistes, par des militaires et par quelques organes de la presse.

Les adversaires militaires de la question donnent comme motif de leur opposition, que l'application de l'armée aux grands travaux civils détruirait en elle tout esprit militaire. Employer l'armée à des travaux d'attaque et de défense, rien de mieux ; cela ne sort pas de ses attributions ; mais gardez-vous de lui faire exécuter des travaux civils, ce serait l'avilir, ce serait mettre les soldats au niveau des goujats : c'est ainsi que parlait la *Sentinelle de l'Armée*, du 8 janvier. Les opposants civils craignent surtout que, l'armée travaillant, il ne reste plus assez d'ouvrage aux ouvriers. Telles

sont les deux principales objections faites à l'utile mesure dont nous demandons la réalisation depuis dix ans.

Il n'est pas difficile aux défenseurs de la question de renverser ces objections. Notre brave armée d'Afrique entremêle ses victoires de travaux entièrement civils; elle consacre ses courts loisirs à tracer des routes, à creuser des canaux; elle améliore les ports de mer et le lit des fleuves; elle plante des arbres; elle bâtit des villages, assainit les villes anciennes et en élève de nouvelles; enfin elle exécute sur le sol africain des travaux semblables en tout à ceux que nous voudrions voir exécuter par l'armée en France. L'armée d'Afrique perd-elle son esprit militaire? la perdriions-nous davantage si nous échangeions la triste et pernicieuse oisiveté de nos garnisons contre une utile activité? Nous pourrions emprunter à l'histoire mille exemples qui prouvent que le travail, quel qu'il soit, loin de détruire l'esprit militaire, a toujours été favorable au maintien des qualités morales et physiques qui constituent les bonnes armées.

Quant à la distinction que font certains officiers entre les travaux militaires et les travaux civils, n'est-elle pas puérile? Quoi! il serait permis, il serait honorable à une armée d'élever des fortifications qui sont sans utilité pendant des années entières, et il lui serait défendu, il serait avilissant pour elle d'exécuter des travaux qui quadrupleraient dans peu de temps les richesses et le bien-être de la France? Le gouvernement, heureusement, ne pense pas comme ces officiers; il honore partout le travail utile, et, si l'on appelait son attention sur les immenses avantages qui résulteraient pour la France du travail de l'armée, nul doute qu'il n'entrât dans cette voie, comme il y paraît disposé.

Il nous reste maintenant à rassurer les personnes qui craignent que l'armée, consacrée aux grands travaux d'utilité publique, n'enlève aux ouvriers civils un travail nécessaire à leur existence. Les travaux dont la France a besoin pour accroître ses richesses sociales, de manière à donner à tous ses habitants une part suffisante de bien-être, sont si nombreux que l'Etat pourrait occuper un million de bras pendant un siècle, en sus des travailleurs actuels, non seulement sans leur nuire en rien, mais au contraire en ouvrant à l'industrie civile une foule de débouchés fermés jusqu'à présent.

Ces travaux sont : l'achèvement des routes royales, départementales et communales, dont le système est loin d'être complet ; l'amélioration du lit des rivières, l'achèvement des canaux de navigation, la création d'un vaste système de canaux d'irrigation, dont l'immense utilité agricole est si bien démontrée ; l'exécution rapide par l'État, et au profit de l'État, c'est-à-dire au profit de tous, d'un grand réseau de chemins de fer ; l'amélioration des ports de mer ; le reboisement des hauteurs ; le défrichement et la mise en culture des landes et bruyères ; le dessèchement des marais ; enfin l'assainissement de nos villes et villages.

Pense-t-on que l'armée, avec son faible effectif actuel, puisse exécuter bien rapidement ces immenses travaux et faire tort aux ouvriers civils ? le chiffre de l'armée fût-il élevé à un million d'hommes, il y aurait encore du travail pour tout le monde et pour de longues années.

Quels motifs a-t-on donc pour repousser une pensée si riche en avantages futurs ? n'a-t-elle pas reçu avec succès en mille endroits le baptême de l'application ; n'a-t-il pas été prouvé en pratique que le travail pour la patrie, que le travail par dévouement, comme le comprend l'armée, qu'il soit militaire ou civil, n'ôte rien aux nobles sentiments qui l'animent, et qu'elle sera toujours prête, quelle que soit son occupation du moment, à voler aux frontières et à montrer aux ennemis de la France qu'elle n'a rien perdu de sa vaillance ni de son amour pour la gloire.

Mais nous sommes en paix ; nous y resterons long-temps encore probablement, malgré les nuages qui troublent l'horizon politique. Que reste-t-il à faire ? un sérieux essai. L'armée est prête. Qu'on lui en donne l'ordre, et elle consacrera avec joie toutes ses forces, toutes ses facultés à l'exécution des travaux dont la France a un si pressant besoin.

Au premier coup d'œil, l'application en grand de cette idée semblerait devoir rencontrer d'insurmontables difficultés ; mais qu'on se rassure, il y a plusieurs moyens de les surmonter. Que la mesure soit une fois bien arrêtée, et l'on ne tardera pas à être fixé sur le meilleur mode d'application.

ASSURANCES NATIONALES PAR L'ÉTAT.

COMPAGNIES A PRIME FIXE.

L'assurance à prime fixe est purement et simplement une spéculation dont le but principal est d'assurer un bénéfice aux actionnaires. Les intérêts de la compagnie et ceux de l'assuré sont donc diamétralement opposés dans ce mode d'assurance, puisque les bénéfices de celle-là sont d'autant plus grands que les intérêts de celui-ci sont plus lésés.

De là exagération par la compagnie de la valeur et du danger des risques d'assurances, afin de toucher une *prime plus forte* ; évaluation des pertes au-dessous de leur importance réelle afin de payer une *indemnité moindre*.

Les agents des compagnies étant rétribués au moyen d'une commission sur le montant des primes, et les primes étant d'autant plus élevées, que les risques courent plus de chances d'incendie, ils ont intérêt à tromper l'assuré sur le taux de la prime et sur la valeur du risque ; c'est ce qui a lieu dans la plupart des cas.

La véritable garantie des compagnies ne consiste pas, comme on le croit généralement, dans leur fonds social dont la partie réalisée ne couvre jamais le montant des pertes annuelles occasionnées par les sinistres, mais bien dans leurs bénéfices. L'assuré a donc, en quelque sorte, intérêt à payer une prime assez élevée pour assurer aux compagnies le bénéfice qui seul les rend solvables.

On peut dire, en outre, que les frais de courtage sont un véritable sinistre pour l'assuré ; ils absorbent à eux seuls le tiers de la prime d'assurance. Ce mode présente encore l'inconvénient de faire payer *d'avance* le courtage, ce qui empêche les classes peu aisées de se faire assurer.

L'administration des compagnies est extrêmement compliquée ; elle nécessite des frais énormes qui dépassent souvent le montant des sinistres. Elles perçoivent annuellement 16 millions environ de primes et 1,200,000 fr. de plaques et de polices, pour couvrir 7 millions de sinistres d'incendie.

Le mode d'assurance par compagnies est si dispendieux, qu'il

éloigne de l'assurance les risques de première classe qui peuvent seuls donner des bénéfiques, pour couvrir les pertes que fournissent les mauvaises. C'est par cette raison que la moyenne des sinistres des compagnies est **DIX FOIS PLUS FORTE** que la moyenne des sinistres de toute la France. Ce résultat ne pouvant être évité avec les compagnies d'assurances, puisque c'est une conséquence forcée de leur système, il faut nécessairement, pour remédier à ce vice radical, avoir recours à un mode d'assurance dont la moyenne des pertes puisse être dix fois moindre que celle des compagnies. L'assurance par l'État peut seule offrir cet immense avantage.

SOCIÉTÉS MUTUELLES.

Le système mutuel est théoriquement plus rationnel que le système à prime, la manière dont il est pratiqué aujourd'hui n'en est pas moins vicieuse.

D'abord, il embrasse un trop petit espace à la fois pour que ses opérations puissent atteindre un état normal.

Les chances de probabilité s'éloignant d'autant plus de l'ordre régulier, que le cercle des assurances est plus restreint, les sociétés mutuelles dont les opérations sont circonscrites dans deux ou trois départements au plus, ne peuvent avoir aucune certitude de succès; elles ne peuvent calculer leurs opérations sur une moyenne de sinistres, puisque cette moyenne n'existe pas pour elles; aussi voit-on souvent des sociétés mutuelles tomber tout-à-coup en faillite, après plusieurs années prospères.

Pour éviter les chances de ruine qui menacent les assurés dans ce mode d'assurance, on a établi un *maximum* de contribution, équivalant en général au vingtième de la valeur assurée, et les assurés incendiés ne touchent point d'indemnités pour les pertes qui excèdent ce *maximum*.

Les opérations des sociétés mutuelles sont aussi très compliquées et très onéreuses aux assurés. Les frais d'administration, dans les sociétés qui ont le mieux réussi, sont deux fois plus considérables que le montant de leurs sinistres. Si toutes les valeurs de la France étaient assurées au même taux que les risques d'immeubles de la société mutuelle de Paris, par exemple, il en coûterait, sans compter les frais de police, de plaques, d'expertise et

d'assurance pour risques de voisinages et recours du voisin, 70 millions pour rembourser 20 à 25 millions de sinistres d'incendie.

ASSURANCE DU RISQUE LOCATIF ET DU RECOURS DES VOISINS.

Au moyen de ces deux risques qu'il est indispensable de faire assurer, dans l'état actuel des choses, pour avoir toute sécurité, les compagnies peuvent assurer trois fois la même valeur. En d'autres termes, elles peuvent percevoir, sous prétexte de risques locatifs et de recours des voisins, une prime sur une valeur de 300,000 f., par exemple, quand elles ne courent de chances de perte que sur une valeur de 100,000 fr. On ferait l'économie de ces deux risques d'assurance dans le système que nous allons proposer.

Il résulte clairement de notre critique que les frais d'administration sont une charge beaucoup plus lourde pour les assurés que les sinistres mêmes. Par quel procédé pourrait-on réduire ces frais à presque rien? — En chargeant l'État lui-même de se faire ASSUREUR contre tous les genres de sinistres.

Si l'État était chargé des assurances, la prime pourrait faire partie de l'impôt direct, être établie et perçue de la même manière que cet impôt. Par conséquent, le règlement et la perception des primes n'occasionneraient pas d'augmentation de travail aux employés actuels, partant pas de frais administratifs plus considérables que ceux dépensés aujourd'hui.

Les employés des contributions directes n'auraient donc qu'une seule opération nouvelle à faire, le règlement des sinistres, encore sont-ils obligés de la faire très souvent dans l'état actuel, pour les dégrèvements et remises d'impôt que ces sinistres occasionnent.

Pour être vraiment économique, l'assurance doit être un impôt, et cet impôt doit être obligatoire, attendu qu'il sera si minime et offrira tant d'avantages à tout le monde, que personne ne pourra alléguer un motif raisonnable pour s'y soustraire.

Pour arriver à la plus grande économie, et à la plus équitable répartition possible de la prime d'assurance, le gouvernement devrait assurer contre tous les sinistres à la fois, moyennant une prime unique.

Tous les risques d'assurance qui sont inégalement exposés à un seul sinistre, courent à peu près les mêmes chances de perte

quand on considère en masse les sinistres qui peuvent les frapper. Le gouvernement pourrait donc se dispenser de classer les risques selon qu'ils sont plus ou moins exposés à un sinistre particulier, puisqu'en définitive tous présentent des chances de perte à peu près égales, les uns par le feu, les autres par la grêle, l'inondation, la gelée ou la tempête, etc.

Ce classement occasionnerait, d'ailleurs, des dépenses si considérables, qu'il ferait augmenter la prime des risques les moins chanceux bien au-delà du taux auquel elle pourrait être fixée par le système économique de la fusion des classes.

Il est certain cependant que, du moment où l'assurance se ferait contre tous les sinistres à la fois, les produits agricoles courraient plus de chances de pertes que les mobiliers, et que ceux-ci présenteraient plus de chances de pertes que les constructions. Il faudrait donc diviser les risques en trois classes avec une contribution proportionnelle aux chances de pertes courues par chacune d'elles.

On prendrait ensuite pour base de l'établissement de la prime, le revenu imposable pour les immeubles, le loyer d'habitation pour les meubles, et avec quelques mesures de détail qu'on ne peut donner dans un abrégé, on arriverait à une répartition infiniment plus équitable que celle de l'impôt mobilier, car il y a beaucoup plus de rapports entre le prix du loyer et la valeur des meubles qu'entre le prix du loyer et la fortune des contribuables.

Cette prime se répartirait ensuite comme les autres contributions directes, entre les départements, les arrondissements, les communes et les individus, puis les percepteurs en opéreraient le recouvrement. Ces agents comptables seraient aussi chargés de payer les sinistres qui seraient réglés par experts sous la surveillance du contrôleur des contributions.

Le montant des sinistres s'élève moyennement, en France, à 70 millions par année, mais il y aurait seulement 60 millions à ajouter au contingent actuel des contributions directes, puisque ces contingents renferment déjà une somme de 12 millions environ pour secours, remises d'impôt, etc. C'est-à-dire qu'en ajoutant une somme de *trentemillions* au montant des primes perçues par

les compagnies pour *assurer seulement contre l'incendie et la grêle*, une portion seulement des propriétés françaises, on pourrait, en employant le gouvernement pour intermédiaire, *rembourser les sinistres de toute nature* qui arrivent annuellement en France, sur toute l'étendue du territoire.

Les compagnies, au contraire, si l'on calcule d'après la moyenne actuelle de leurs primes, qui est de près d'un pour mille, absorberaient, chaque année, pour assurer tous les meubles et immeubles contre les seules chances d'incendie évaluées à 25 millions environ, la somme énorme de 350 millions.

Quand on présente d'une manière aussi évidente de pareils faits, qui donc oserait dire encore qu'il est plus avantageux au pays de jeter 350 millions aux compagnies qui n'assurent que contre l'incendie, qui trompent continuellement le public par nécessité de position, que de donner 60 millions au gouvernement, qui garantirait contre toute espèce de sinistre, et aurait intérêt à ne tromper personne ?

DE LA COLONISATION.

Une grande nation doit fonder de vastes colonies. Tous les peuples célèbres dans l'histoire ont été colonisateurs.

Coloniser, c'est porter au loin sur le globe son pavillon ; c'est enseigner aux peuples barbares sa politique, ses lois, ses mœurs, son langage.

Pour que la France soit puissante, il faut qu'elle ait des colonies considérables. Aujourd'hui la force maritime est le premier élément de la puissance des empires. Pour avoir une armée navale, des colonies sont indispensables ; car sans colonies, il n'y a pas de grand commerce, et sans commerce, sans navigation au long cours, il n'y a pas de matelots pour la flotte.

L'Angleterre doit toute sa force et sa grandeur à sa politique colonisatrice.

Non seulement l'intérêt bien entendu de la France lui commande de créer des établissements coloniaux, mais l'humanité et la religion lui font un devoir de porter en tous lieux le flambeau de la civilisation. Jésus-Christ a dit aux hommes : « Soyez tous frères ;

ne formez qu'une seule famille. » Il faut donc que les peuples et les races qui habitent la terre apprennent à se connaître et à s'aimer. Il faut donc que les nations civilisées et chrétiennes aillent rendre aux barbares une main fraternelle. Jésus-Christ a dit à ses disciples : « Allez et enseignez toutes les nations du monde. » La France, cette fille aînée de l'Église chrétienne, doit se regarder comme particulièrement chargée de répandre sur la terre la loi divine de l'amour et les enseignements de la science humaine.

Ce qui a toujours fait la France grande entre tous les peuples, c'est la générosité de sa pensée et de ses actions. La France n'est jamais égoïste. Le Français songe toujours affectueusement à tous les hommes ses frères. Il faut donc que la France continue à mériter l'admiration du monde en accomplissant de belles œuvres de charité. Il faut fonder des colonies sur les terres encore plongées dans la barbarie, et faire bénir le nom français sur toute la terre. En travaillant ainsi à associer les races humaines, la France acquerra d'immenses richesses et redeviendra ce qu'elle a été si long-temps : la plus puissante nation du monde. Le Christ l'a dit : « Cherchez d'abord le royaume de Dieu, et tous les biens vous seront donnés par surcroît. » L'association des peuples que réalise la colonisation, l'unité de la famille humaine, c'est la plus belle image du royaume de Dieu.

L'ALGÉRIE, LE SÉNÉGAL ET MADAGASCAR.

L'Amérique du Nord est exploitée et mise en culture avec grande activité par la race anglo-saxonne. L'Amérique du centre et celle du sud se développent plus lentement par les soins des races espagnole et portugaise.

L'Angleterre a jeté ses laborieux enfants sur presque toutes les terres de l'Océanie ; et elle s'inquiète et s'irrite parce que la France essaie d'y poser son pavillon sur les petits îlots de Taïti, des Marquises et de Gambier.

L'Anglais et le Russe envahissent peu à peu l'Asie barbare, l'un par l'Inde et par la Chine, l'autre par le Caucase et les déserts au-delà de la mer Caspienne.

La France a attaqué bravement l'Afrique en Algérie, dans le Maroc, et ses hardis officiers, remontant les fleuves du Sénégal,

vont explorer les pays inconnus de l'intérieur. A la France, l'œuvre la plus rude, la plus difficile ; à la France la mission de sauver le continent le plus sauvage. Pour elle, en retour, sera le plus grand honneur, la gloire la plus pure. Et qui sait si, dans ces tristes déserts de l'Afrique centrale, la France ne trouvera pas aussi les plus belles récompenses, les plus riches trésors ? Déjà l'exploration récemment faite au Sénégal a donné pour résultat la découverte et l'exploitation de mines d'or considérables.

Voilà la France s'avancant vaillamment au nord et à l'ouest de l'Afrique. De ces côtés le travail sera pénible ; mais le courage ne manquera pas. Cependant tout l'orient de cette vaste partie du monde restera-t-il abandonné ? Non, cela ne se peut pas. L'Afrique, c'est le lot de la France ; il faut donc que le peuple français attaque cette terre barbare sur tous ses rivages.

Sur la côte orientale, baignant d'une part dans le canal de Mozambique, de l'autre dans la mer des Indes, il est une île immense, magnifique, où la nature a prodigué toutes ses richesses. C'est Madagascar. Depuis deux cents ans la France a pris possession de ce beau pays, et elle n'en fait rien, elle le laisse privé des bienfaits de la civilisation. Les populations malegaches nous aiment ; elles nous appellent à leur secours, car elles sont exploitées d'une manière épouvantable par les chefs de la peuplade Houva. Elles sont décimées par le *tanghèn*, poison très actif que les Houvas font prendre comme jugement de Dieu aux pauvres malegaches. Ces barbares n'ont pas d'autres moyens de gouvernement, que la peur et le poison.

Il faut donc se hâter de venir en aide à ces peuples malheureux.

L'île Malegache est un empire plus grand que la France, d'une fertilité miraculeuse. C'est une position militaire de la plus haute importance, et qui remplacera, avec avantages, l'île de France que les Anglais nous ont prise en 1810 et qu'ils ont gardée à la paix de 1815. Coloniser Malegache, c'est ouvrir à notre commerce une source inépuisable de richesses, c'est décupler notre puissance maritime. De Malegache, la civilisation s'étendra rapidement sur les côtes voisins du continent africain.

Allons ! à nous Malegache ! à nous l'Afrique ! Echauffons nos

ames pour les œuvres glorieuses et fécondes, tentons les vastes entreprises, et prouvons au monde que la France est toujours *la Grande Nation*, comme disait Napoléon, le grand Empereur.

Océanie.

Nous avons pensé qu'on ne lirait pas sans quelque intérêt des observations sur les îles Marquises, observations empruntées à la correspondance d'un de nos amis qui est employé dans ces contrées lointaines.

La relation commence par quelques mots. d'itinéraire qui ne sont peut-être pas inutiles pour donner une idée de la traversée aux personnes tout-à-fait étrangères à la navigation. Pour la notice sur les îles Gambier, nous avons mis à contribution les relations de nos missionnaires.

Les îles Marquises.

I.

La traversée. — Topographie des îles Marquises. — Végétaux et animaux qu'on y rencontre. — Les indigènes ou Kanaks. Leur genre de vie : Habitation, nourriture, boissons, etc.

Vaïtahu, décembre 1843.

Partis de Brest, le 4 mars 1843, sur la frégate *la Danaé*, nous avons touché le 20^e jour à Gorée (Sénégal); et un mois plus tard, à Rio-Janeiro, où nous nous trouvions sur rade au moment du mariage du prince de Joinville avec la sœur de l'empereur du Brésil.

Après une relâche de trois semaines, nous avons mis à la voile de Rio-Janeiro. Bientôt à la douce température du tropique a succédé le rigoureux climat du cap Horn, où la frégate s'est trouvée une nuit tout entière engagée dans les glaces. Au bout de 62 jours de traversée, la *Danaé* entrait dans la rade de Valparaiso. La ville est laide, mais les femmes sont fort jolies: c'est, dit-on, de cette circonstance que le pays tire son nom de *Valparaiso*, vallée du Paradis. Nous courions après l'amiral Dupetit-Thouars,

et nous croyions l'avoir atteint; il était allé passer l'hivernage à Callao, où nous nous rendîmes inutilement : l'amiral était parti pour les Marquises. Enfin, six mois et trois jours après notre départ de Brest, nous mouillâmes, le 7 septembre, à Nuka-Hiva, ou mieux Nu-Hiva, île principale du groupe.

Nous avions bien appris, à Valparaíso et à Callao, d'assez vilaines choses sur le compte de notre nouvelle colonie; mais nous étions loin de nous attendre à une pareille déception. Oh! si vous saviez ce que c'est que les îles Marquises!

Le contour de ces îles est découpé en pointes qui s'avancent dans la mer, et qui se terminent à pic de manière à rendre inaccessible une grande partie des côtes. A l'intérieur une chaîne de montagnes, dont les sommets s'élèvent à huit ou neuf cents mètres, s'étend d'une extrémité à l'autre de chaque îlot. De distance en distance, des prolongements partent de la chaîne principale, pour former ces pointes avancées dont je viens de parler, et qui laissent entre elles des baies plus ou moins incommodes: quelquefois cependant offrent un mouillage facile aux navires; dans les autres on ne trouve pas de fond, ou bien on est trop exposé aux brises du large. C'est seulement au bord de ces baies que s'étend horizontalement un terrain susceptible de culture; encore le sol est-il tout semé de cailloux. La forme de toutes ces petites vallées est triangulaire ou en demi-cercle. Resserrées entre des mornes élevés, elles ont un quart de lieue de large tout au plus du côté de la mer, et vont se rétrécissant vers l'intérieur de l'île, où elles se terminent à une demi-lieue du rivage, au pied de montagnes à pic.

C'est le long de ces vallées qu'habitent les indigènes: ils y construisent des cases (faé ou haé) assez semblables à celles des nègres des Antilles. C'est aussi dans les vallées qu'ils trouvent les arbres et les plantes qui servent à leur nourriture: le cocotier, le bananier, la patate douce, dont ils font peu usage, et l'arbre à pain dont le fruit est leur principal aliment. Dans le fond des gorges et sur le flanc des montagnes on voit des goyaviers, des orangers, des citronniers, des cannes à sucre; mais ces arbrisseaux, d'ailleurs peu communs, ne sont l'objet d'aucune culture. Le sol des Marquises produit aussi des cotonniers, de nombreux ricins, des

noyers dont le fruit contient une huile irritante, des châtaigniers d'une espèce particulière; leur fruit est plus gros que notre châtaigne d'Europe, mais n'est pas d'aussi bonne qualité. Le tabac vient aussi sans culture, et de nombreuses plantes aromatiques embaument l'air de leurs émanations. Le flanc des montagnes, de même que leur crête, est couvert de roseaux, de bois de fer, de palmiers, et de fougères hautes comme des arbrisseaux. Cette partie du sol rocaillense et escarpée repousse toute culture; les bestiaux mêmes n'y trouveraient point à pâturer. Par la sécheresse, les vallées elles-mêmes deviennent promptement arides. Cette circonstance empêche qu'on ne puisse élever des troupeaux. On trouve dans ces îles des bœufs, des cochons, des chèvres sauvages; mais faute de moyens de subsistance, ces animaux ne se multiplient guère, quoique les indigènes ne leur fassent pas la chasse.

La possession des Marquises ne saurait offrir aucune utilité sous le rapport agricole, quand même nous serions maîtres absolus des terres. C'est à peine si la vingtième partie du sol est susceptible de culture. Enfin, dans les huit îles du groupe, nous ne possédons encore que trois baies: celle de Taïohaé, dans l'île de Nu-Hiva, et celles de Vaïtahu et d'Animiaï, dans l'île Tahuata.

Il y a dans toutes ces îles des chats, des chiens, des poulets. Les rats y foisonnent. Il en est de même des insectes, maringoins, moustiques, etc., qui rendent si incommode le séjour des pays chauds. Cependant la baie de Vaïtahu; grâce à la fréquence des brises de montagne qui viennent y rafraîchir l'atmosphère, est exempte de ces hôtes importuns. Il n'y a d'ailleurs aux Marquises ni reptiles, ni insectes venimeux, à l'exception du myriapode ou bête à mille pattes. Le climat est fort sain, et jusqu'à présent il ne s'est déclaré parmi les troupes aucune maladie qui lui doive être attribuée. Les indigènes sont sujets à diverses affections de la peau.

Les usages et les mœurs de ces sauvages offrent des particularités assez curieuses.

Les Kanaks (c'est ainsi qu'on les appelle), construisent leurs cabanes avec des tiges de bambous recouvertes de branches de co-

cotier et de palmier dont les feuilles sont tressées ensemble. Ces cabanes, assises sur un lit de roches, élevé d'un pied au-dessus du sol, sont éparses sans aucun ordre. Elles ont la forme d'un carré long ; les parois verticales, qui servent de murs, n'ont que trois pieds de hauteur et supportent un toit qui s'élève à une dizaine de pieds. La porte, par laquelle on n'entre qu'en se baissant, est presque toujours ouverte. Du côté opposé à la porte, sont placées, parallèlement à quatre pieds de distance, deux traverses dont l'une est plus élevée que l'autre. Entre ces deux traverses, des nattes sont étendues sur la pierre. C'est le lit des Kanaks ; ils s'allongent sur les deux traverses en mettant les jambes sur la plus haute et la tête sur la plus basse. Avoir des pierres pour matelas c'est un moyen sûr d'avoir aussi des rhumatismes et des bronchites, affections très communes chez les habitants des Marquises, mais qui n'y ont que peu de gravité.

Chaque case contient ordinairement deux ou trois familles à l'exception de la case royale où habite seule la famille du roi. Cette case, plus grande que les autres, est construite avec plus de soin et sert de lieu de réunion pour les principaux personnages de la baie ou même de l'île qui viennent visiter le roi.

La nourriture principale des Kanaks est la *popoï* qu'ils préparent avec le fruit de l'arbre à pain fermenté. La fabrication de la *popoï* est la plus grande occupation des habitants.

Un grand trou, en forme de puits, est creusé à cinq ou six pieds de profondeur au moins ; le fond en est grossièrement pavé ; les parois sont tapissées d'herbes sèches. Alors on dépouille les fruits de leur enveloppe avec un coquillage appelé *porcelaine*, usé sur un des bords de manière à offrir un tranchant. On perce les fruits de part en part avec un morceau de bois, afin qu'ils soient plus facilement atteints par la fermentation. Puis on en remplit le trou jusqu'aux cinq sixièmes environ, et l'on recouvre le tout d'herbes et de grosses pierres.

Au bout de cinq ou six mois, la masse se trouve convertie en pâte épaisse, de couleur jaunâtre, exhalant une forte odeur de levain. Dans cet état, la chose porte le nom de *mā*. Plus la fermentation a duré, plus la *popoï* est délicate, et l'on assure qu'il

existe dans le pays des trous où l'on conserve depuis plus de cinquante ans du mâ qui donne une popoï excellente. On retire le mâ des puits à mesure qu'on en a besoin ; on en a fait des pains que l'on enveloppe de feuilles et que l'on fait cuire dans des fours. Un four kanaque, c'est tout bonnement un trou de deux ou trois pieds de profondeur creusé dans le sol ; on allume un grand feu dans ce trou et l'on place sur la braise les pains de mâ enveloppés dans leurs feuilles. D'autre part, on fait cuire des fruits d'arbres à pain nouvellement cueillis (*méi*) ; on les écrase, on les mêle avec le mâ dans une grande auge (*hoaka*) faite avec un tronc d'arbre creusé ; le tout est battu avec un pilon en pierre jusqu'à ce qu'on en ait formé une pâte homogène bien liée, un peu consistante, et c'est là la popoï... la popoï qui fait les délices du Kanak. On n'a plus qu'à délayer cette pâte avec un peu d'eau dans unealebasse ; l'eau qu'on met en excès sert de boisson pendant le repas. Il faut voir des Kanaks manger la popoï ! Avec quelle voracité ils se jettent sur leur pâture ! La tête en avant au-dessus de laalebasse, ils plongent la main dans cette bouillie, rassemblent leurs doigts en gouttière et avalent avec une glotonnerie plus apparente toutefois que réelle, car ils absorbent peu de nourriture.

La popoï est un aliment sain, substantiel, d'une saveur aigrelette, point désagréable au goût, et auquel on pourrait s'habituer. Elle fait souvent à elle seule tout le menu du repas des Kanaks. Cependant ils mangent quelquefois avec la popoï du porc ou du poisson crû, quand ils ont pu ou plutôt quand ils ont voulu s'en procurer. Ils ne font cuire le poisson que pour le conserver quand ils en ont abondance. Le rôtissage est le seul mode de cuisson qu'ils connaissent ; ils n'ont aucun vase qui puisse supporter l'action du feu. L'art culinaire ne s'est point encore élevé chez eux jusqu'au ragoût.

On fait usage, dans toutes les îles Marquises, d'une liqueur fermentée appelée *kava*. Les indigènes la préparent avec la racine d'une plante du même nom. Ils mâchent cette racine de manière à en exprimer le suc, qu'ils crachent mêlé à leur salive dans unealebasse. On laisse fermenter pendant quelques jours, et l'on a une liqueur qui jouit de propriétés narcotico-âcres. Les hommes en font un tel excès, qu'ils sont dans un état d'ivresse presque

continue. L'usage de l'eau-de-vie commence à remplacer celui du kava dans les baies que nous occupons.

Les Kanaks font également usage du tabac, mais ils ne fument que le tabac étranger que leur apportent les baleiniers ; ils sont trop paresseux pour cultiver celui du pays. Ils ont l'habitude de se réunir pour fumer dans une case commune ; la pipe passe de bouche en bouche, et chacun n'aspire que trois ou quatre bouffées de tabac.

Les Kanaks connaissent le briquet, mais ils ne s'en servent pas de la même manière que nous. Au lieu de battre la pierre avec le briquet, c'est le briquet qu'ils battent avec la pierre. Le coton leur sert d'amadou. Quand ils n'ont pas de briquet, ils se procurent du feu, comme tous les sauvages, en frottant deux morceaux de bois l'un contre l'autre. On choisit pour cela deux morceaux de bois blanc bien sec et très tendre. On creuse dans un des morceaux de bois une rainure, dans laquelle on engage l'autre morceau, en frottant avec force. Le feu ne tarde pas à se déclarer dans la rainure.

Les Kanaks pêchent à l'hameçon ou au flambeau avec des filets. Ils ont aussi une troisième manière de pêcher qui est fort originale, et qui leur réussit très bien. Ils vont à la marée montante le long des roches, où ils savent que le poisson est abondant. Pendant que les uns tiennent un filet tendu à quelque distance des roches, les autres plongent dans la mer en se dirigeant vers le filet. Le poisson qui fuit devant eux s'arrête dans le filet ; les plongeurs le saisissent, et ils reviennent ordinairement avec trois poissons, un dans chaque main et l'autre à la bouche.

Tous les Kanaks, hommes, femmes et enfants, sont excellents nageurs ; ils se jettent à l'eau plusieurs fois par jour. Ils montent également dans les arbres avec une grande adresse, en grimpant à la manière des singes, c'est-à-dire avec les mains et les pieds seulement, sans appuyer la poitrine, et le corps plié en arc-boutant.

II.

Stature et costume des Kanaks. Tatouage. Chant, danses et fêtes.

Anthropophagie. Guerre.

Les Kanaks sont, en général, grands et bien faits ; mais leur

force musculaire ne correspond nullement à leurs formes souvent athlétiques ; cela tient à leur genre de nourriture presque exclusivement végétale, et à leur vie molle et oisive. Leur physionomie tient le milieu entre celle du nègre et celle de l'européen : les femmes ne sont point jolies ; l'état d'abjection où elles vivent, leur nudité même empêchent qu'elles puissent inspirer autre chose qu'un désir grossier.



Les hommes ont pour tout vêtement une ceinture de tapa, espèce d'étoffe faite avec l'écorce du mûrier. Cette ceinture est assez longue pour faire deux fois le tour du corps au niveau des reins. A ce vêtement les femmes ajoutent une autre pièce de tapa, ou de cotonnade, qu'elles drapent autour d'elles avec une certaine recherche. La ceinture des hommes s'appelle *homi*, celle des femmes *hué*. Ce sont là les vêtements primitifs les plus ordinaires. Dans les baies où nous nous sommes établis, plusieurs indigènes portent de vieux vêtements à l'européenne. Ceux qui ont pu

s'en procurer ne les mettent que le dimanche ou pour venir au camp ; mais, dès qu'ils rentrent chez eux, ils s'empresstent de les quitter pour se mettre à l'aise.

Notre présence dans ces îles a déjà modifié quelques usages, au moins sur les points de notre occupation. Ainsi, c'était un usage universel chez les Kanaks, de s'oindre le corps d'huile de coco. Il est désormais assez rare, dans les baies de Vaïtahu et de Taïohaé, de trouver une femme huilée ; quand il est arrivé à l'une d'elles d'employer encore l'ancien cosmétique, elle se garde bien de venir au camp, sachant que les Français n'aiment pas cette coutume. Les onctions préservent de la piqûre des moustiques.

Les hommes vont tête nue et portent les cheveux coupés de diverses façons bizarres. Les uns ne gardent qu'une touffe de cheveux sur le sommet de la tête ; d'autres en ont deux, une de chaque côté. Il y en a qui ne se rasant qu'un seul côté de la tête quelques-uns, enfin, conservent leur chevelure intacte ; ils la rassemblent en arrière et la retiennent par des liens. C'est ainsi que se coiffent presque toutes les femmes ; les jours de fête, elles enveloppent leur chevelure d'un morceau du tapa le plus fin.



Les Kanaks sont tatoués sur tout le corps et jusque sur le visage. L'abondance du tatouage indique la supériorité de rang : les chefs en ont la figure toute noire cie. Assez souvent le tatouage est symétrique des deux côtés du corps. Ce sont des lignes

horizontales ou obliques, des dessins bizarres qui représentent parfois quelque objet, et alors c'est presque toujours un poisson. Quand les femmes sont tatouées, ce qui est rare, elles ne le sont que sur les membres et sur les lèvres. La femme du roi Témoana, à Nu-Hiva, a les pieds et les jambes ornés d'un ample tatouage. Les hommes et les femmes portent, en guise de boucles d'oreilles, des défenses de cochon grossièrement sculptées.



La Reine Témoana.

Les Kanaks, pour se désennuyer, se rassemblent en cercle, accroupis sur leurs talons, et battent des mains en chantant ou plutôt en psalmodiant des airs monotones qui ont de l'analogie pour la cadence avec les vêpres des morts. Leurs chants roulent sur quelque événement important ou nouveau, dont ils font simplement le récit en le cadencant à haute voix et en l'accompagnant de battements de mains.

Dans toutes les occasions importantes on célèbre de grandes

fêtes (*koïnas*). On s'y livre à une danse dans laquelle on agite continuellement les bras et les mains. Les instrumens de musique des Kanaks se réduisent au tambour et à une espèce de flûte. Leur tambour est fait d'un tronc de cocotier creux, sur les deux bouts duquel est tendue une peau de requin. Ils frappent dessus avec les mains seulement. Leur flûte est un bambou qui n'a qu'une ouverture latérale. Ils placent cette ouverture sous une de leurs narines, l'autre narine étant tenue fermée avec un doigt. Ils font ainsi résonner l'instrument, mais sans moduler aucun son.

Après une victoire, a lieu une de ces *koïnas* dans lesquelles on mange les ennemis vaincus : c'est la nuit, à la lueur des flammes, au milieu des chants et des danses, qu'ont lieu ces horribles cérémonies. Les prisonniers sont amenés sur le lieu de la fête : les vainqueurs sont là en armes, revêtus de leurs insignes : c'est un panache en plumes de coq, ce sont des touffes de cheveux coupés sur la tête des vaincus et qu'ils s'attachent autour des poignets et des malléoles. Une joie féroce éclate ; les victimes attendent leur dernier moment avec un incroyable courage. Enfin, quand l'heure du supplice est venue, on les étrangle ou bien on les assomme d'un coup de casse-tête, et on leur arrache les entrailles. Les ennemis morts que l'on a pu emporter servent aussi au festin. Quand les cadavres ne sont pas assez nombreux pour que chacun des convives en ait sa bonne part, on tue quelques cochons ; on enveloppe les cadavres avec des feuilles, on en fait autant pour les cochons, et l'on fait cuire le tout de la même manière que les pains de mâ.

Les Kanaks sont, à ce que l'on dit, plus friands de chair humaine que de tout autre aliment. Cependant ils n'osent point avouer ce goût de cannibale, et quand on leur parle de ces festins odeurs, ils répondent qu'ils ne sont point en usage dans leur tribu, mais seulement dans les tribus de telle ou telle autre baie.

Ces peuplades sont presque toujours en guerre de baie à baie, dans les îles où nous n'avons point d'établissement ; il en était de même à Tahuata et à Nu-Hiva avant notre arrivée. C'est pendant la nuit qu'ils font ordinairement leurs expéditions : ils envahissent à l'improviste la baie ennemie, ils s'avancent en silence et tâchent de surprendre les Kanaks endormis dans leurs cases ; ils tuent

ceux qui résistent et emmènent tout ce qu'ils peuvent saisir, hommes, femmes et enfants. A leur première capture, ils se retirent d'ordinaire, sauf à revenir une autre fois. Ces expéditions sont entreprises sans aucun prétexte et dans le seul but de se procurer de la chair humaine pour célébrer une koïna.

Lorsque les ennemis s'attaquent en plein jour et qu'ils ne cherchent point à se surprendre, ils s'avancent les uns contre les autres en poussant des cris féroces ; ils ne font guère usage alors de leurs casse-tête, mais d'armes à feu qu'ils tiennent des baleiniers anglais ou américains. Leur tactique, on le conçoit, ne ressemble en rien à la tactique européenne que la configuration du sol rendrait du reste impossible. Ils se cachent dans les roseaux, derrière les arbustes, et se font une guerre de tirailleurs.

III.

Mœurs relâchées des Kanaks. Leur opinion sur les femmes.

Il y a des koïnas moins atroces que celle décrite plus haut. C'est parfois une simple partie de plaisir qui réunit un certain nombre d'hommes et de femmes sur un des îlots inhabités du groupe. Ayant emporté avec eux des provisions, ils passent là quelques journées en festins et en libations, se livrant à une débauche effrénée.

Bien que les mœurs des Kanaks soient fort relâchées, ils ne vivent cependant point dans une promiscuité aussi complète qu'on pourrait se l'imaginer, et sous ce rapport ils ont plus de moralité que les nègres. Chaque homme a une femme en titre, avec laquelle il vit maritalement. Quoique ces sortes d'unions soient de simple convenance, et n'obligent point à une fidélité rigoureuse, elles sont en général assez stables. Toutefois il se fait de nombreuses infractions au pacte conjugal en faveur des étrangers. Quand il arrive un bâtiment baleinier sur une baie, toutes les femmes et même les jeunes filles de neuf ou dix ans s'empressent de s'y rendre. Les maris eux-mêmes conduisent leurs femmes à bord et les troquent pour une chemise, pour un chapeau ou tout autre objet. Ces sortes de transactions leur paraissent toutes naturelles et ils n'y voient aucun déshonneur. Mais si une femme mariée selon l'usage du pays, avait des relations avec un autre Kanak, elle serait châtiée par son mari. Le roi et les chefs ont de grandes pri-

vautés avec les femmes de leurs baies. Ce qui se passe à l'arrivée et pendant le séjour d'un bâtiment baleinier sur une baie, est devenu chose habituelle dans celles où nous sommes établis. Presque tout ce que les indigènes obtiennent des Français leur est donné en échange de leurs femmes.

Le Roi Yotété.



Quand un Kanak livre ainsi sa femme, cette transaction établit entre les contractants une espèce de lien par lequel ils deviennent, selon le langage du pays, *taïó*, c'est-à-dire amis. Cette coutume implique que les individus changent entre eux de nom, et ont tout

en commun. C'est ainsi que le roi Yotété avait pris le nom d'un de nos chefs, qui, de son côté, était censé s'appeler Yotété. Aujourd'hui, cette coutume a beaucoup dégénéré, et en prenant un Kanak pour taïô, on ne partage avec lui que les faveurs de sa femme, ce à quoi il consent de la meilleure grâce du monde.

Les Kanaks considèrent les femmes comme des êtres d'une nature inférieure, créés uniquement pour le service et le plaisir de l'homme. Ils leur accordent, il est vrai, une âme et une vie future ; mais ils pensent qu'en l'autre monde, tout comme en celui-ci, elles n'auront point une existence indépendante et qu'elles continueront à servir l'homme pour ses besoins et ses jouissances.

IV.

Les malades. Les morts. La religion.

Ces sauvages ont peu de maladies, et ils possèdent contre le mal une force de réaction telle qu'il est rare de les voir succomber à une maladie aiguë ; mais le contact immonde de la civilisation a déjà propagé parmi eux des maux qui leur étaient inconnus. Quand un individu est malade, surtout si c'est une femme, il est considéré comme impur, et, loin de lui porter secours, chacun s'éloigne de lui. Si même on en est trop incommodé, on le transporte au loin dans un lieu isolé, où l'on se contente de lui envoyer de temps en temps de la nourriture.

Il est aussi dans leurs usages de préparer le cercueil du moribond en sa présence, et ce qui est plus étrange, quand on s'aperçoit que le patient est près de rendre le dernier soupir, on lui met dans la bouche un morceau de tapa mouillé, puis quelque ami charitable lui serrant avec les doigts les lèvres et les narines, l'aide à mourir plus vite. Cette coutume a son origine dans les idées des Kanaks sur l'âme. Ils considèrent l'âme (*kuhane*), comme une espèce de souffle, principe de notre existence, qui siège dans la région épigastrique et s'échappe du corps avec le dernier soupir. Ils croient qu'en étouffant le malade, on ferme issue à l'âme, qu'elle reste à sa place et continue d'y vivre jusqu'à ce que le corps soit décomposé. Pendant ce temps, un autre corps est créé dans une île lointaine où l'on trouve l'abondance de tous biens, et l'âme s'envole pour habiter ce nouveau corps quand le premier

est complètement décomposé. Si on laisse arriver la mort naturelle, l'âme s'échappe du corps, s'égare dans l'espace et périt d'inanition.

Quand un Kanak est mort, on frotte le cadavre pendant plusieurs jours avec de l'huile de coco, puis on le porte dans une case isolée, préparée exprès pour lui (*morai*). On a soin de renfermer dans le cercueil de la popoi et tout ce qui est nécessaire à la nourriture de l'âme. Ces comestibles sont dévorés par les rats, et les Kanaks le savent bien, mais ils croient toujours que l'âme en consomme une partie.

Les jeunes enfants qui meurent ne sont point déposés dans un *morai*.

Après les avoir couchés dans des espèces de paniers ou de sacs tressés avec des feuilles, on les suspend aux branches d'un cocotier consacré à cet usage. J'ai vu un de ces arbres mortuaires aux branches duquel étaient suspendus plus de quinze paniers contenant chacun un cadavre d'enfant.

Les Kanaks adorent, dit-on, des idoles. J'ai vu en effet des morceaux de bois grossièrement sculptés en forme de figure humaine; mais jusqu'ici je n'ai rien vu qui indiquât chez les indigènes une religion quelconque.

Il y a cependant dans le pays des prêtres et des prêtresses, qui ont une grande autorité et qui sont après le roi les personnages les plus importants; mais leurs fonctions ne sont nullement relatives à des pratiques de dévotion. Elles consistent à transmettre les ordres du roi, à présider aux *koïnas* et à imposer le *tabu*, c'est-à-dire à déclarer que certaines personnes, certaines choses ou certains lieux sont sacrés; ce qui emporte une défense formelle de toucher à ces personnes, à ces choses ou de mettre le pied dans ces lieux. Celui qui viole le *tabu* s'expose à être mis à mort. Les grands prêtres se mêlent aussi de prédire l'avenir. Une prêtresse ayant annoncé qu'une baleine se trouvait dans certains parages, fut fort maltraitée par les Kanaks qui avaient fait une expédition pour pêcher ce cétacé et qui ne le trouvèrent point. Elle se retira chez nos missionnaires et devint une des premières prosélytes qu'ils aient faites.

Langue. Alphabet. Numération. Divisions du temps et des âges.
Les chefs.

La langue kanaque est fort pauvre. L'alphabet ne se compose que de 14 de nos lettres. Ce sont d'abord nos cinq voyelles : a, e, i, o, u, (la dernière se prononce *ou*), puis les consonnes F, H, K, M, N, P, R, T, V. Le geste entre pour beaucoup dans l'expression de leur pensée, et le même mot a une foule d'acceptions différentes.

On mesure le temps dans le pays en comptant par *lunes*. Un laps de temps de dix *lunes* s'appelle *tau*, et correspond à notre année.

Pour les époques reculées, ils comptent par génération. Cette méthode, au reste, n'est mise en usage que par quelques familles qui se prétendent anciennes, et par la famille royale. Dans ces familles, on conserve précieusement, comme des objets sacrés, des cordes auxquelles on fait un nœud à chaque génération, c'est-à-dire chaque fois que meurt le chef de la famille. D'après le calcul du révérend père François de Paule, supérieur de la mission, qui a vu les cordes conservées dans la famille du roi Yotété, en supposant six générations dans un siècle, la dynastie de ce roi remonte à plus de trois mille ans, et l'époque la plus reculée dont on conserve la tradition, à plus de quatre mille. Il est fort probable que le désir de s'attribuer une ancienne origine a fait ajouter aux cordes plus de la moitié de leurs nœuds.

Les Kanaks ne connaissent point leur âge et n'ont aucune expression pour rendre numériquement cette idée. Ils ont différents termes pour exprimer les différentes phases de la vie, enfance, jeunesse, âge mûr. Pour un enfant nouveau-né, ils disent, quand il s'agit d'un garçon, *tamahouï*, d'une fille *moïhouï* : quand l'enfant est assez fort pour se trainer, *tama ua hui* ; lorsqu'il est capable de s'asseoir, *tama ua noho* ; lorsqu'il se tient debout, *tama ua mac* ; quand il marche, *tama ua hee*. Un enfant de deux à dix ans, se dit *toïki* ou *poïta* (âge puéril). L'âge de la puberté se dit *hehe* ou *femeïti*, pour les garçons, *pokoehu*, pour les filles ; l'âge viril, *kenata*, pour l'homme, *motua*, pour la femme ; la vieillesse, *koïa*

et *pakahio*; décrépitude, pour les hommes, *koumotua* ou *hoo hina* (tête blanche); pour les femmes, on dit *moehae* (qui demeure à la maison).

Chacune des îles qui composent le groupe des Marquises a son roi ou *akaiki nui* (chef grand), dont l'autorité s'étend sur tous les autres chefs ou *akaiki* de l'île. Ceux-ci ont sous leur pouvoir la baie où ils habitent. L'autorité du roi et des chefs de baies est solidement assise; leurs personnes sont l'objet du respect et de l'attachement, sans qu'ils cherchent à s'entourer d'aucun prestige et malgré l'intimité où ils vivent avec tout le monde. Bien qu'ils puissent exercer leur pouvoir d'une manière arbitraire, ils n'en abusent jamais. Les sujets sont chargés de pourvoir à tous les besoins de leurs rois et chefs, dont les prérogatives se bornent à ne point travailler. L'autorité royale, de même que celle des chefs, se transmet par la voie héréditaire de mâle en mâle.

VI.

La colonisation. Déchéance prononcée contre le roi Yoteté.— Le roi Mahéono et sa femme au camp des Français.

Jusqu'ici, la marche de la colonisation aux îles Marquises a été d'une singulière lenteur. Après vingt mois d'occupation, nos possessions ne sont pas plus étendues qu'au premier jour, elles consistent dans les deux baies de Vaïtahu et d'Animiaï, de l'île de Ta-huata, et dans la baie de Taïohaé, de l'île de Nu Hiva. Nous avons à Vaïtahu des logements pour trois cents hommes; à Taïohaé, il y a tout au plus de quoi en loger deux cents, et la plus grande partie des troupes est campée sous des tentes, où elles ont beaucoup à souffrir de la chaleur et des pluies, qui sont assez fréquentes.

On a fait des jardins qui ont été d'un prompt rapport; on y cultive de la salade, des haricots, des choux, qui sont venus fort à propos s'ajouter aux viandes salées dont les troupes ont exclusivement vécu jusqu'ici.

Deux fortins ont été construits, l'un à Taïohaé, l'autre à Vaïtahu. Dans la première de ces baies on a commencé à tracer le plan d'une ville qui doit s'appeler Saumur-Ville, du nom de la ville natale de l'amiral Dupetit-Thouars.

Jusqu'à présent, il faut bien l'avouer, notre action sur les indigènes a été à peu près nulle, quand elle n'a pas été pernicieuse. Aussi nous craignent-ils beaucoup plus qu'ils ne nous aiment. Trop souvent, dans les différends qui éclatent entre eux et nous, les torts, les mauvais procédés viennent de notre part. Ainsi l'origine première de la malencontreuse expédition dans laquelle furent tués, au mois de septembre 1842, M. le commandant Hallé et son second, M. Ladébat, lieutenant de vaisseau, fut, assure-t-on, une tentative de violence exercée par un matelot sur la fille du roi Yotété.

Ce roi de l'île de Tahuata, qui s'était retiré loin de notre établissement de Vaïtahu, a été par nous déclaré déchu, mais sans qu'il ait perdu pour cela son autorité sur les indigènes, qui lui sont très affectionnés. A la place de Yotété nous avons reconnu Mahéono, son neveu.

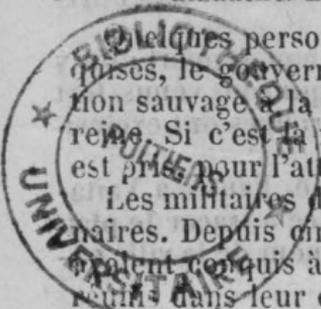
Ce nouveau roi est venu passer quelques jours parmi nous avec sa femme, qui est assez jolie pour une Kanaque. Mahéono adopte quelques uns de nos usages: il porte une chemise et un pantalon. Dans sa grande tenue il a un habit d'uniforme de chasseur, des épaulettes anglaises et une épée, qu'il porte à la main faute de ceinturon. Dans plusieurs soirées que le commandant a données en son honneur, on a chanté, dansé devant la reine. La cachucha et le cancan à leur summum de licence ont fait ses délices, et elle a redemandé plusieurs fois ces danses.

VII.

Duplicité d'action: les missionnaires et les militaires. — Influence de la débauche. Le mal fait aux sauvages appelle compensation.

Quelques personnes prétendent qu'en s'emparant des îles Marquises, le gouvernement a eu pour but de convertir une population sauvage à la foi catholique, afin de satisfaire aux désirs de la reine. Si c'est réellement le but qu'on s'est proposé, on s'y est pris pour l'atteindre, d'une singulière façon.

Les militaires font d'un côté ce que font de l'autre les missionnaires. Depuis cinq ans que ces derniers sont dans le pays, ils ont enlevés à la foi une cinquantaine d'adeptes qu'ils avaient acquis dans leur établissement à Vaïtahu. Mais des défections oc-



casionnées par la présence de la garnison les ont décidés, il y a un mois, à transférer leur maison d'instruction dans l'île Uapu, où il n'y a pas d'occupation militaire.

Les missionnaires recommandent aux filles et aux femmes de fuir officiers et soldats. Il est vrai que ces rapports ne tournent pas à l'honneur de la morale, et, qu'en fait de langue française, les jeunes filles n'apprennent guère que des termes et des chansons obscènes. A Nu-Hiva, les choses ne se passent pas autrement; et, la première fois que nous sommes descendus à terre, nous avons été fort surpris d'entendre des petites filles, qui n'avaient pas plus de sept ou huit ans, chanter, en mauvais français, les chansons les plus infâmes.

Le gouvernement s'efforce de prévenir cette démoralisation. Mais que peuvent les instructions qu'il donne, que peuvent les exhortations et la surveillance des chefs contre l'ensemble de circonstances qui résulte du contact des militaires avec une population sauvage élevée dans la pratique de la liberté d'amour? Je doute fort que l'on puisse jamais inspirer aux Indiens des îles Marquises le désir d'essayer de la vie européenne. Ce sont des hommes mous, ennemis de toute gêne, et n'ayant de penchant décidé que pour le désœuvrement et pour la vie sauvage; ils paraissent peu enclins, quoi qu'on en ait dit, à contracter nos habitudes et nos usages. On peut, sans trop leur faire de tort, comparer les Kanaks aux nègres les plus paresseux.

Jusqu'ici notre présence n'a pas été une chose heureuse pour les habitants. Nous avons troublé leur vie paisible sans leur apporter aucun bienfait réel. Beaucoup d'entre eux se sont retirés des baies que nous occupons, et ces baies, qui étaient auparavant les plus peuplées, sont maintenant les plus désertes.

Voilà donc les bienfaits que nous devons jusqu'à présent les Kanaks. Sous le prétexte de civiliser ces sauvages, nous leur avons apporté des maladies nouvelles et des vices inconnus, et nous avons rendu leurs femmes stériles en leur donnant des habitudes de débauche. Il est vrai que nous avons fait mettre des culottes au roi Mahéono! Espérons que, dans l'avenir, notre influence se fera sentir d'une façon différente, et que nous compenserons par tous les bienfaits d'une société, à la fois éclairée et heureuse, les maux

passagers que nous auront dus les indigènes. Déjà, pour être juste envers la civilisation, nous devons signaler, comme un fait à sa décharge, l'obstacle qu'elle apporte, partout où elle s'établit, aux coutumes d'anthropophagie que conservent les sauvages livrés à eux-mêmes.

AUGUSTE PELLARIN.

Iles Gambier ou de Mangaréva (1).

Géographie.

Les îles Gambier sont situées par les 138° longitude ouest et 23° latitude sud ; elles sont à environ trois cents lieues au sud des Marquises, et à égale distance au sud-est de Taïti. Nos trois possessions forment les trois pointes d'un triangle équilatéral au centre duquel s'éparpillent les îles Pômotou.

Le groupe des îles Gambier, ou pour mieux dire, de Mangaréva, comprend six îles. Quatre seulement sont peuplées ; ce sont Mangaréva, Atavaï, Akamaru et Akéna ; les deux autres sont des rochers de peu d'importance. Toutes ces îles ont des pics très élevés. Le pic Duff, à Mangaréva, sert de reconnaissance aux navigateurs. L'eau y est excellente, et c'est le premier poste de ravitaillement depuis les côtes du Chili. La population de tout l'archipel est d'environ 2,000 âmes.

Peuples Mangarévans. — Industrie. — Pouvoir royal.

Les habitants des îles Mangaréva sont grands, robustes, bien proportionnés, beaux. Leur tatouage figure assez bien le costume militaire européen, qu'ils ont peut-être voulu imiter. Avant leur conversion au christianisme, ils étaient guerriers, féroces, et anthropophages en temps de famine ou en guerre.

Avec les défauts ordinaires des peuples barbares, on trouvait en eux les qualités communes à tous les Océaniens : l'hospitalité, le culte de la famille, le familisme d'adoption, la bienveillance pressée pour les blancs.

Les hommes s'occupent à pêcher le poisson ou la nacre ; les

(1) Tous ces renseignements sont empruntés aux Annales de la Propagation de la Foi.

jeunes gens vont à la provision d'eau et de bois ; les femmes font le ménage et fabriquent l'étoffe du pays, la *tappa*, écorce d'arbre battue. Nos prêtres ont introduit les métiers à tisser. Les vieillards ont pour fonction d'arracher les herbes. Une vieille femme qui demandait le baptême, disait : « Je veux aller dans votre ciel sarcler les herbes du Seigneur Jésus-Christ. »



La fécondité de leurs îles verdoyantes a laissé ces peuples assez oisifs et indolents. Les missionnaires les encouragent au travail. Ils commencent à construire leurs cabanes plus solidement.

« Déjà, écrivait à la fin de 1841, le zélé missionnaire, M. Caret, on compte, à Mangaréva, un certain nombre de maisons à l'européenne. Notre église sera un jour, pour l'archipel, un monument remarquable. Tout le monde veut concourir à son érection. »

Les champs mieux entretenus aujourd'hui, donnent des fruits meilleurs et en plus grande quantité. Les missionnaires ont donné à ces îles les poules, les chèvres et les brebis qui viennent bien, et les chats qui font peu à peu disparaître les rats naguère innombrables. Les bêtes venimeuses y sont inconnues.

Les îles Mangaréva sont gouvernées par un seul chef, aujourd'hui le roi Mapoutéo. Son pouvoir est très étendu.

Lorsque naissait un héritier du trône (avant la venue des mis-

sionnaires), on le portait au sommet d'une haute montagne, dans une cabane solitaire, où avaient été élevés tous ses aïeux. Là, il grandissait inconnu de tout le monde, sans autre société que celle de sa nourrice et de quelques servantes. Du haut de cette montagne on lui montrait les terres, îles et îlots de l'archipel, et il s'habitua à considérer ces terres comme le monde entier, et le monde entier comme sa propriété.

A douze ans, il descendait de son berceau des montagnes, et toutes les populations venaient, en fête, à la rencontre de leur futur souverain.

Religion.

« Nous avons trouvé (1) établis dans les îles l'idée de la Divinité, le souvenir de la création, la foi aux récompenses et aux peines de la vie future.

» Les Dieux de Mangaréva étaient sans nombre et se divisaient en deux classes opposées, les bons et les mauvais génies. Les uns et les autres avaient des attributs spéciaux. — *Tiki*, père du genre humain ; *Tea*, créateur de l'eau, du vent et du soleil ; *Tou*, créateur du *maïoré*, fruit à pain ; *Rō-ngo*, dieu des nuages et de la pluie ; *Tāiri* dieu du tonnerre ; *Arikiténou*, dieu de l'océan et des poissons ; *A-nghi*, dieu des ouragans ; *Mapitoriti*, dieu de la mort.

» L'inauguration des idoles se faisait avec un cérémonial qui accuse dans nos insulaires une étrange crédulité. A certaines époques on s'imaginait qu'un génie était venu se cacher sous l'écorce de tel ou tel arbre. Aussitôt on se réunissait à l'entour, et l'on procédait à l'interrogatoire de la nouvelle divinité : « Quel est ton nom ? où est ta demeure ? quel culte veux-tu recevoir ? » Un prêtre, placé auprès de l'arbre mystérieux, répondait à tout en donnant à ses paroles un accent extraordinaire pour imiter une voix divine. Une terreur religieuse s'emparait de l'assemblée ; on courait porter au roi la nouvelle du prodige. Le roi venait répéter les questions. « Je me nomme un tel, répondait le dieu par la bouche du *Tōra* (prêtre). Je veux que tu me coupes, que tu me

(1) Nous laisserons, le plus souvent, parler les missionnaires.

façonnes, et que tu me places honorablement dans ta maison, où je recevrai les hommages du peuple. »

Le roi ordonnait de couper l'arbre. On le brûlait aux racines, on façonnait le tronc avec des haches en pierre, et on le polissait avec des coquillages durs et tranchants. La statue était placée debout dans une cabane, qui devenait *lapou*, c'est-à-dire sacrée et interdite aux femmes. Le prêtre s'accroupissait devant elle et lui adressait sa prière : il lui offrait des aliments et quelques pièces de *tappa*. Ces offrandes restaient exposées, sur une large table de corail, en face de l'idole, jusqu'à ce que les rats en eussent fait leur pâture, ou qu'elles fussent tombées en putréfaction. Le Dieu était prié de donner, en retour, au peuple des fruits en abondance.

Les Mangarévans avaient leur enfer (*po-kino*), tantôt brasier ardent, tantôt borbier fangeux ; leur paradis (*po-porotou*), région souterraine éclairée d'une pâle lumière. On célébrait la mort par des orgies funèbres nommées *tiró*. Le *tiró* d'un noble (*to-ngoitis*) durait jusqu'à dix-sept jours. Le *tiró* conduisait le défunt en paradis : le mort, privé de ces honneurs, errait de montagne en montagne, de précipice en précipice, et s'en allait tomber en enfer.

Les prêtres, très nombreux, avaient un chef suprême, le *tou-poua*. Chaque divinité avait ses prêtres ou prêtresses, qui vivaient des dons des fidèles. »

Cérémonies des funérailles.

« A peine étais-je arrivé, qu'un vieillard, me priant de le suivre d'une manière affable, me conduisit auprès du temple des idoles où étaient réunis une centaine d'hommes, qui dansaient en chantant. On m'engagea à m'asseoir sur une pierre. Un corps mort, bien enveloppé, était étendu sur une longue pierre ; tout auprès se trouvait une espèce de caisse que l'on venait battre de temps en temps avec la main. C'était le corps d'un enfant ; on me donna le nom de la caisse, et je l'écrivis, pour ne pas l'oublier. *Alors grande admiration sur mon crayon et sur mon petit agenda.....* Cependant une espèce de procession vient enlever le corps, et il est porté assez loin. Je restai au même endroit où la danse continuait toujours ; je ne vis, au reste, rien d'indécent dans cette

danse. Les femmes, en petit nombre, étaient séparées des hommes. La procession reparaît avec le corps ; on le place sur une espèce de catafalque, couvert d'une grande pièce d'étoffe du pays, qui ressemble à du papier, sans être en effet beaucoup plus solide. Alors quatre ou cinq hommes, que je jugeai être les prêtres, adressèrent alternativement au corps une espèce de discours qui paraissait assez animé. A la fin, je fus bien surpris d'en voir un lancer un fruit très dur à la tête même du cadavre ; puis il continua à lui parler en le menaçant. »

Le missionnaire ne nous dit pas le sens de ces violences exercées contre le mort. Les Mangarévans étaient d'ailleurs dans un état d'extrême ignorance, quand MM. Caret et Laval arrivèrent dans le pays.

Conversion au Christianisme.

On dit que dans les dernières années du siècle passé une prophétesse, nommée *Toapéré*, avait prédit la venue des missionnaires chrétiens et le fait de la conversion des Mangarévans. « Nos Dieux sont vaincus ! s'écriait-elle. Voici le Dieu de l'étranger ; cette terre va bientôt passer sous sa puissance. Encore un peu de temps, et des hommes bons vont arriver ici. Je l'ai vu, ce Dieu... nos Dieux ne sont rien auprès de ce grand Dieu. » Les détails de cette prophétie sont très circonstanciés et frappants ; et ce fait est attesté par tous les habitants des quatre îles. *Toapéré* avait annoncé que les étrangers, bons et grands, arriveraient quelque temps après sa mort : elle décéda en 1803.

Trente ans après la mort de la prophétesse, les missionnaires chrétiens arrivèrent dans ces îles.

« Ce fut le jour de l'Assomption de la Sainte-Vierge (1834) que le sacrifice de la messe fut offert pour la première fois sur cette terre. Ce jour-là un enfant nouveau-né et mourant fut baptisé. C'était une fille, et elle fut nommée *Maria*. »

Nos missionnaires commencèrent leur œuvre spirituelle en cherchant les enfants malades pour les baptiser. « Peu à peu, disent-ils, la curiosité amène quelques personnes ; l'image du Christ fait impression. Les enfants surtout nous aiment bien, parce que nous approuvons et encourageons leurs jeux. » Les missionnaires ayant dessiné des croix sur du papier, les montrent aux petits en-

fants, en leur traduisant ce signe par le geste. Les enfants, qui ont la manie imitative, répètent le geste, et bientôt « ceux mêmes qui sont encore pendus au cou de leur mère font le signe de la croix. » C'est un jeu ; et les parents, à leur tour, imitant leurs enfants, adoptent le signe sacré. Les premiers qui sont initiés à la lecture, ce sont encore les enfants, et peu à peu les vieillards et les jeunes gens suivent l'exemple, et se mêlent aux groupes enfantins qui se pressent autour des bons pères. Du reste, c'est toujours par des moyens matériels, par la voie de l'analogie, que les idées morales et religieuses pénètrent ces âmes simples.

Les Mangarévans se prirent assez vite d'affection pour le nom de la vierge Marie, et voici comment le P. Caret rend compte de ce fait. « Je ne dois pas omettre ici, dit ce bon père, à la gloire de l'auguste Marie, reine de paix et patronne de notre mission, que ce peuple a une grande vénération pour elle. *La chose est arrivée je ne sais trop comment* ; mais j'ouvris un jour mon bréviaire, et un des naturels aperçut, *sans que je m'en doutasse*, une image de l'Assomption qui s'y trouve ; il voulut la voir, *et jeta un cri d'admiration* ; puis voulut la faire voir à tout le monde ; il fallut leur dire ce que c'était. Nous leur dîmes donc : « Ce que vous voyez là est l'image de Maria, Maria est une femme bien bonne ; elle est au ciel, où elle voit Dieu. » Dès-lors tout le monde voulut voir Maria ; partout où nous allions on nous di-ait : « Mon- » trez Maria, cette femme si bonne, qui est au ciel et qui voit » Dieu. » Les hommes veulent que leurs femmes et leurs filles voient Maria ; les mères demandent qu'on la montre à leurs enfants : de sorte que la prophétie de l'auguste Mère de Dieu se trouve aussi accomplie ici : « Et voilà que toutes les générations » m'appellent Bienheureuse. »

Les bons missionnaires, on le voit, ne paraissent pas comprendre la toute puissance de l'action sur les sens par les images ; et c'est par hasard seulement que les sauvages ont vu ces figures colorées qui devaient les conquérir au culte de Marie !

Les sauvages séduits par l'industrie. — Visite de Monseigneur de Nilopolis.

« Les habitants ont beaucoup admiré les semences que nous

avons apportées, et qui, mises en terre, ont poussé ; mais le nombre en a été bien petit. Les haricots seuls avec la vigne ont échappé à la voracité des rats. On ne se fera pas en France une idée de ce que sont les rats dans ces pays-ci : il faut l'avoir vu pour le croire : ils dévorent tout, jusqu'au sel. C'est un vrai fléau pour ces îles, qui, sans cela, produiraient beaucoup, si elles étaient cultivées.

« Notre ami Colambon Murphi a creusé un puits qui lui a fait un nom auprès des insulaires. Pendant qu'il creusait, ils se moquaient, assurant qu'il ne trouverait jamais d'eau ; quand l'eau parut, ils affirmaient qu'elle n'était pas bonne à boire, que c'était de l'eau de mer. Le puits donna d'excellente eau, et ce fut une grande admiration dans le peuple. Ils ont nommé Murphi « L'HOMME QUI DONNE DE L'EAU. »

En mai 1835, arriva aux îles Mangaréva l'évêque de Nilopolis. L'appareil qui entourait le prélat, la richesse du costume ; l'éclat des cérémonies, transportèrent d'enthousiasme les sauvages.

« Quand monseigneur sortit de nos appartements, accompagné de son petit clergé, il s'éleva un cri général d'admiration ; pendant le saint sacrifice, ce pauvre peuple n'avait pas assez d'yeux pour le voir : Les ornements épiscopaux, et surtout la mitre et la crosse, attiraient tous les regards... La pompe de nos cérémonies frappe singulièrement ces peuples, qui n'ont jamais rien vu.

» Le lendemain, monseigneur alla satisfaire le grand désir de l'île Akamaru : il y fut reçu avec enthousiasme. Le rivage était couvert de la foule ; c'était mille témoignages d'amitié, mille acclamations. Tandis que monseigneur s'habillait dans l'école que nous avons établie, la procession se forma devant la porte : toute l'île était sur deux rangs : Jamais ces pauvres gens n'avaient vu de procession, cependant elle s'exécuta avec autant d'ordre qu'en Europe : que dis-je ? il y avait mille fois plus de docilité et de silence. »

Le silence est bon quelquefois, mais il ne faudrait pas en abuser au milieu des sauvages. Ce sont de vrais enfants, ne l'oublions pas, et l'enfance aime le bruit autant que le mouvement.

Cérémonie du Tioho.

L'évêque de Nilopolis raconte en ces termes la cérémonie de sa réception officielle à Mangaréva.

« A Mangaréva, comme dans les autres îles, il fallut après la messe subir encore la cérémonie du *tioho*... On avait placé une auge sur deux grosses pierres ; le tout fut couvert de plusieurs nattes du pays. Je pris place sur ce trône, environné des prêtres et des catéchistes ; alors le peuple vint me saluer... D'abord on m'apporta les présents du roi, ensuite ceux de Matoua, son oncle, le grand prêtre... Le roi était assis à côté de moi, ses grosses jambes nues appuyées sur mon rochet. Il tremblait comme une feuille, car il est très poltron, et craint autant les missionnaires qu'il les aime peu. Il me parut tout hébété, et ne voulut pas rester jusqu'à la fin.

» Cependant on continuait d'apporter les présents... Nous eûmes bientôt du *tioho*, du maïoré, des bananes, des cocos et des cannes à sucre par dessus la tête. Il fallut se lever : nous nous tournâmes de l'autre côté ; même abondance, ou plutôt ce fut pis encore ; car nous fûmes obligés de nous défendre avec les pieds et les mains des dons qui pleuvaient sur nous... Pour qu'un tribut de cette sorte soit donné de bonne volonté, il faut que l'individu le jette de toute sa force, dût-il briser les jambes du donataire... Nous nous fîmes une barricade avec quelques nattes et des paquets de cannes ; nous eûmes toutes les peines du monde à empêcher qu'elle ne fût forcée par le monceau de provisions entassées autour de nous. »

Renversement des idoles.

Deux missionnaires avaient rendu un grand service à Mangaréva, en s'employant à arrêter les brigandages de quelques Pômotous, sauvages venus des îles basses du nord. Le grand prêtre reconnaissant leur dit : « Restez ici ; faites-y l'école ; ce temple est à vous désormais. — Eh bien ! répondit le P. Laval, faites ôter les statues de vos dieux ; rendez cette maison propre en y mettant du sable, et nous allons revenir en prendre possession dans trois jours. »

» Les trois jours écoulés, dit le P. Laval, nous nous rendimes

à Mangaréva. Nous n'étions que deux, mais nous comptions sur les légions célestes. Nous traversâmes donc toute l'île, accompagnés de la foule qui nous suivait, en disant : « Ils viennent pour instruire le peuple. » Chemin faisant, nous rencontrâmes le grand prêtre, nous lui dîmes d'un ton froid de nous suivre ; plus loin nous vîmes le roi, nous l'invitâmes aussi à venir avec nous : ils le firent l'un et l'autre sans difficulté. Nous arrivâmes au temple promis, sans dire un seul mot. Rien n'avait été fait selon notre désir, nous nous y attendions.

— « Vous n'avez pas ôté vos faux dieux : pourquoi n'avez-vous pas fait ce que vous aviez promis ? »

— Non, dit le roi d'un ton sec ; c'est bon pour nous cela, c'est une chose *tapou* (1) : on ne les ôtera pas.

— On les ôtera, dit avec force M. François d'Assise, » et il continua de parler avec autorité.

— Mais, dit le roi, si l'on ôte d'ici les idoles, où les mettra-t-on ?

— Mettez-les au feu, s'écria M. François d'Assise. Apportez une hache. — Je n'en ai point, dit le roi.

— Vous êtes roi : commandez qu'on en trouve une.

Alors le roi fit signe qu'un tel homme en avait une. « Non, dit ce dernier. »

— Avez-vous donc menti ? demanda M. F. d'Assise au roi. — Non, répondit le roi. Va-t'en chercher ta hache.

« La hache apportée, nous la présentâmes au roi afin qu'il donnât l'exemple. Il ne voulut pas : nous savions qu'il tenait à ses idoles. Un homme de la foule se présenta de bonne volonté. Ces idoles sont de longues poutres dont les extrémités représentaient des formes humaines fort indécentes. Notre homme frappait rudement ; au dernier coup, comme il voulut retenir le dieu qui tombait, il fut entraîné avec lui. Nous craignîmes un moment que le peuple ne prît cet accident pour une vengeance de ce dieu. Néanmoins un autre homme lui succéda ; celui-ci abattit les trois autres dieux. Pendant qu'il frappait, le peuple disait : « Pauvre *Arouino* (2) ! comme il souffre ! » Les deux derniers dieux étaient

(1) *Tapou, tabou*, objet sacré, dans toute l'Océanie, à Madagascar, dans le Maroc.

(2) Esprit malin.

trop haut ; on leur mit une corde au cou ; et quand le dernier coup fut donné, on descendit ainsi le dieu suspendu, et le peuple de rire ; mais les vieillards n'étaient pas aussi gais. Le lendemain nous bénîmes, en présence de tous les habitants, ce temple souillé, pour le changer en une église au vrai Dieu, sous l'invocation de l'archange Saint Michel. La première messe fut célébrée le même jour sur un petit autel de roseaux... Après la messe nous ouvri-
mes l'école des enfants, et le roi vint y recevoir des leçons.

Le roi, du reste, aussitôt les quatre dieux renversés, se hâta de leur donner l'hospitalité dans sa propre case. Il nous craint... *Initium sapientiae timor Domini...* Quant au grand prêtre, oncle du roi, et pour le moins aussi puissant que lui, il nous aime. Lui et sa femme pourvoient à notre nourriture, et il nous ont fait construire une petite case, afin que nous soyons chez nous. »

Les faux dieux brûlés et mangés en effigie.

A quelque temps de là, les Mangarévans brûlaient et *mangeaient* leurs anciens dieux en effigie.

« Comme ils ne sont pas encore de vrais chrétiens, nous crûmes qu'il n'était pas prudent de contrarier trop tôt leurs usages, lorsque la chose n'était pas criminelle en soi, et qu'il valait mieux les laisser faire.

» On creusa donc un four ; on y alluma un grand feu : c'est sur ce brasier que devaient cuire les mets du festin. On fit des paquets de différentes sortes de nourritures ; on les enveloppa dans des feuilles à la manière du pays : chaque paquet représentait un dieu. Il y avait autant de paquets que de dieux principaux. Ces paquets furent attachés à des perches, comme pour figurer des brancards. Aussitôt la multitude se réunit, et le cortège se forma ; tout le monde se présenta pour porter les dieux au four ; chacun voulut prêter son épaule.

» On était prêt à se mettre en marche, quand un des sauvages se met à crier : « Quel morceau va-t-on cuire ? » Des cris tumultueux répondent : « C'est un tel dieu ! » Alors le cortège s'avance, et se dirige vers le brasier, en hurlant et en marchant avec une sorte de mesure. La dernière scène consista à répéter, la tête baissée et les mains placées derrière le dos, ces paroles : *Kai kou ké,*

mataké! korou! korou! Il est difficile de rendre toute l'énergie de ces expressions ; en voici le sens : « Mangeons cet homme qui n'est pas des nôtres, et ces yeux qui nous sont étrangers. » *Korou* est un cri d'enthousiasme ou de fureur.

Après cela, chacun des assistants vint à son tour adresser quelques mots au cortège, en gesticulant avec véhémence. Les gens du cortège répondaient d'un ton de voix très animé, en répétant l'effrayant refrain des antropophages : *Kai kou hé, mataké! Korou! korou!*.. Lorsque tous les paquets eurent été mis au feu, on vint nous inviter à prier sur cette nourriture ; nous y consentîmes, et l'on chanta en outre quelques cantiques. Le lendemain, au premier rayon du jour, on ouvrit le four, et il y eut grand festin. »

Il est à regretter que nos missionnaires n'aient pas contrarié ces réactions brutales contre les dieux délaissés. Il ne faut pas à ce point briser et brûler ce qu'on a adoré. C'est là, chez des sauvages, un précédent fâcheux. Supposons que les événements d'une guerre amènent les Anglais à Mangaréva, les catholiques sont-ils bien assurés que leurs insulaires, travaillés par les missionnaires protestants, qui savent admirablement exploiter l'*initium sapientix*, ne brûleront pas et ne mangeront pas en effigie la sainte Vierge, l'Archange saint Michel et tous les saints, dont le culte est réputé superstition damnable par l'orthodoxie anglicane ?

Après la destruction des idoles, les progrès de la mission furent rapides. Toutes les prières, tous les enseignements élémentaires sur les sacrements, sur les dogmes étaient arrangés sur des airs, et ces chansons « *faisaient toutes les délices des insulaires.* » La patience et la bienveillance intelligente des pasteurs sont dignes de tout éloge.

Enfin, lorsque le roi Mapoutéo, entraîné par l'exemple de son oncle le grand-prêtre et par cette crainte salutaire, *initium sapientix*, se fut déclaré chrétien, les conquêtes de la mission n'eurent plus d'obstacles.

Affaires d'amour. — Persécutions.

On conçoit que, parmi ces pauvres brutes sauvages, le travail des prêtres chrétiens dût être rude et exiger une grande patience.

C'est dans la plus grande des îles, à Mangaréva surtout, que les missionnaires rencontrèrent les plus vives difficultés. Quelquefois ils soulevèrent contre eux le mécontentement des naturels, jusqu'à courir de grands dangers, et le motif en est étrange. Les femmes s'offraient aux bons pères, qui repoussaient, comme on le pense bien, de tous leurs efforts, ces tentations. Alors les femmes et leurs maris, et toute la population, profondément blessés d'une pareille injure, s'ameutaient et voulaient contraindre les missionnaires au plaisir. Un jour, ils furent pourchassés pour un pareil délit d'abstinence, et l'on incendia la campagne, afin de brûler ces infidèles au culte du pays. Voici le récit, curieux encore dans sa chasteté, du P. Caret.

« Le second voyage que je fis avec M. Laval dura cinq jours. Nous y eûmes un assez grand nombre de traverses, et, au demeurant, nous y éprouvâmes encore plus de peines que nous n'y recueillîmes de consolations... Nous avions partout à combattre contre la séduction du vice, qui nous tendait des pièges à chaque pas. Les nuits étaient bien plus pénibles que les jours : nous étions obligés alors de nous retirer sur les montagnes pour les passer un peu tranquillement ; mais la seconde nuit devint tout-à-fait terrible.



» Nous étions arrivés vers le coucher du soleil à une peuplade nombreuse, qui nous reçut assez bien ; le chef nous engagea très

fortement à rester avec lui. L'offre fut acceptée ; mais nous nous proposions de nous retirer pendant la nuit dans le bois voisin, parce que nous ne voulions pas coucher dans une case. Quand arriva le soir, on nous fit cuire un peu de *tioho* (bouillie faite avec le fruit de l'arbre à pain), que nous mangeâmes d'assez bon appétit. On ne manqua pas de nous faire des propositions opposées à la plus sainte de toutes les vertus ; nous nous apercevions aussi que l'on prenait tous les moyens possibles de nous faire tomber dans le piège tendu à notre innocence. Nous nous dîmes l'un à l'autre : Il faut fuir le plus tôt possible.

« Cependant, nous commençâmes le chapelet, et, voyant que cette foule qui nous entourait s'était un peu retirée, nous nous mîmes en devoir de nous soustraire à la faveur des ténèbres, en récitant tout bas le chapelet, et marchant dans un grand silence. Mais à peine avions-nous fait dix pas qu'on nous appelle ; un jeune homme vient à nous, et nous fait les plus grandes instances pour nous engager à retourner. Nous lui fîmes entendre que ce qu'on demandait de nous était un grand mal, et que nous allions prier le Dieu du ciel ; il se retira en nous parlant d'un ton menaçant. Nous profitâmes de son éloignement et des ténèbres pour nous enfoncer dans le bois, qui était épais. De là nous nous dirigeâmes vers le pied des montagnes, résolus à passer la nuit au milieu des roseaux. Nous avons eu le temps de choisir un gîte où nous nous croyions en sûreté, lorsque tout à coup des cris sauvages parvinrent à nos oreilles, et nous connûmes qu'une bande considérable venait du côté où nous étions. Nous restons en silence dans notre gîte, pensant qu'ils ne nous trouveraient pas.

» Cependant les barbares arrivent à peu près à une demi portée de fusil avec des flambeaux ; ils écoutent un instant, et puis mettent le feu aux roseaux à une très petite distance de notre refuge. Nous nous recommandons à la Saint-Vierge, en récitant *Sub tuum*. Le feu s'éteint, mais, bientôt il est mis à une distance un peu plus éloignée, où il s'allume avec une rapidité étonnante. Comme la flamme gagnait toujours, nous prîmes la résolution de nous éloigner le plus doucement possible, mais c'était chose difficile au milieu de ces roseaux secs et cassants : joignez à cela

qu'un silence profond régnait alors parmi les sauvages. Pressés cependant comme nous l'étions par une impérieuse nécessité, nous prîmes notre bréviaire d'une main, notre chapeau de l'autre, et nous nous trainâmes à genoux le plus loin que nous pûmes. Heureusement, le feu, s'étendant de plus en plus, faisait aussi plus de bruit que nous. Arrivés à la rampe de la montagne, notre embarras n'en devint que plus grand : elle était découverte sur ce flanc, et même en rempant, nous ne pouvions échapper aux regards, surtout à la lueur des flammes. Par bonheur, comme le feu se trouvait entre nous et nos agresseurs, ils ne nous aperçurent pas, et nous pûmes gravir cette petite montagne, et de là nous diriger vers le haut du fameux pic si connu des marins. Il y avait long-temps que nous montions, nous étions accablés de chaleur et de soif ; un moment arrêtés, pour reprendre haleine, nous vîmes à nos montres qu'il était minuit. La soif nous dévorait : ah ! si nous pouvions, disions-nous, rencontrer un peu d'eau ! Cependant nous montions, reprenant notre chapelet que nous avions interrompu ; les pierres nous manquaient à chaque pas sous les pieds, et nous laissaient suspendus aux roseaux, ou nous entraînaient un moment avec elles. Après bien des détours et des peines, enfin, nous touchons à la cime du rocher. Là un petit bruit nous frappe, nous écoutons : c'étaient quelques gouttes d'eau qui en découlaient. Notre joie fut grande ; nous tendîmes une petite tasse en cuir pour recevoir ces gouttes, et, avec un peu de patience nous en eûmes assez pour satisfaire notre soif.

» Arrivés sur le pic, nous étions au milieu d'un nuage, et nos habits étaient remplis d'humidité. Il fallait descendre cette montagne avant le jour, ce qui était difficile et dangereux. A chaque pas nous rencontrions des rochers, le long desquels il fallait se laisser glisser. Notre Ange gardien nous préserva de tout malheur grave, et nous arrivâmes en plaine vers les quatre heures du matin, les jambes et les pieds meurtris par les pierres, et les mains tout ensanglantées par les roseaux qui les avaient coupées en tous sens. Malgré tout cela, nous étions contents, parce que nous souffrions pour le bon Dieu.»

Les missionnaires parlent avec une grande réserve des questions d'amour. Cependant, si l'on n'a pas, à les lire, l'amuse-

ment de plaisants récits, on entrevoit du moins ce que peuvent être les mœurs amoureuses des Mangarévans.

« Il existe ici de grands désordres : le libertinage est à son comble ; plusieurs hommes ont deux femmes. Les insulaires ont eu, pendant trois jours, à l'occasion d'une énorme cuisson de *tioho*, une fête extraordinaire, où il s'est passé bien des choses contraires à la loi de Dieu.... Pendant le temps de la cuisson, on danse, et je crois que cette danse donne lieu à bien des scandales. »

Ce qu'il faut remarquer, ce qu'il faut honorer comme une preuve de vraie sagesse et d'intelligence, c'est que nos missionnaires catholiques se gardent bien de heurter les préjugés de ces peuples sur les affaires d'amour. Ils ont également toléré et même encouragé leurs jeux et leurs danses, en tant qu'ils ne blessaient pas la décence. Enfin, aux îles Gambier, l'esprit chrétien s'est montré tolérant, plein de douceur, aimable et souriant.

*Puissance des missionnaires. — Partage des terres. —
L'Association.*

Nos bons missionnaires eurent beaucoup à souffrir de leur pauvreté et pour eux-mêmes et dans l'intérêt de leur œuvre. Cette pauvreté était extrême, et ils en expriment le regret d'une manière touchante. Il s'agissait de baptiser des catéchumènes.

« Nous cherchâmes avec soin tout ce que nous pourrions donner pour couvrir ces corps, qui allaient devenir des membres de Jésus-Christ. Nous eûmes beau calculer, épargner, diminuer les parts, afin d'en augmenter le nombre : hélas ! qu'il s'en fallait que nous fussions en état de suffire aux besoins de première nécessité ! Nous sacrifîâmes une partie de notre linge ; et encore y eut-il un grand nombre de ces pauvres chrétiens qui demeurèrent nus, témoins du petit présent qu'on faisait à quelques uns. Oh ! comprenez-vous bien avec quelle douleur le cœur du pauvre missionnaire se déchire à un tel spectacle ? Quoi ! après avoir posé le vêtement blanc sur le nouveau baptisé, en lui disant : *Accipe vestem candidam*, ne pas pouvoir lui laisser cet emblème de l'innocence, parce que vous ne possédez pas assez d'aunes de toile pour en donner une à chacun de ceux que vous venez de faire enfants de Dieu !... »

Du reste, l'œuvre s'est accomplie, malgré toutes les difficultés. Tous les habitants de l'archipel Mangaréva sont aujourd'hui chrétiens, et nous allons citer des faits qui prouvent à quel point est grande l'autorité des missionnaires, quel respect les entoure, et combien leur joug est doux et doucement porté.

Le P. Laval écrit :

« Ils nous avaient donné, par un consentement unanime, quelques arbres à pain qui se trouvaient les plus voisins de notre case. Le 5 juillet nous entendîmes les insulaires parler avec beaucoup de chaleur, à peu de distance de notre habitation : c'était un conseil qu'ils tenaient. Nous ignorions le motif de cette réunion, lorsqu'une députation se présenta à notre porte. « Tavara (c'est ainsi qu'ils ont habillé mon nom), Tavara, me crièrent-ils du dehors, viens, le peuple t'attend sur ses pierres. »

« Je crus qu'il s'agissait d'accomoder quelque différend. J'avais pour écharpe une serviette à la main, car nous prenions en ce moment notre repas frugal. Dès que le chef m'aperçut : « Voilà, me dit-il, tout ce plant est à vous ; c'est pour les missionnaires, et mes gens vous apporteront encore d'autre nourriture. Viens, toi, maintenant, partager la terre de mon peuple. Ils ne sont pas d'accord entre eux ; chacun veut marquer les limites à sa façon, de là des disputes sans fin : viens, toi, les fixer ; et je veux qu'on s'en tienne à ce que tu décideras. »

Le chef marchait le premier ; je le suivais, un couteau à la main, afin de marquer sur l'écorce des arbres les bornes de chaque propriété. Chacun reçut ce qui lui fut assigné, sans faire aucune réclamation ; et la paix régna dans la peuplade. »

Dans une lettre d'un autre missionnaire (mars 1840), nous lisons que la Mission, ayant besoin de matériaux pour la construction de son église, « il n'y eut personne qui ne se montrât disposé à donner plus qu'on ne voulait recevoir. »

« Si nous disions à celui-ci : Ta terre est trop petite ; à celui-là : Ton arbre est trop beau, nous ne le prendrons pas. — « Qu'importe ! répondaient-ils, coupez toujours, c'est pour le bon Dieu. N'est-ce pas lui qui nous les a donnés ? n'est-ce pas lui qui nous en donnera d'autres ? » Ils appellent leur travail de construction de l'église, *le travail du Seigneur*... Un des chefs disait : « Je tiens à cette église du fond de mes entrailles. »

« Ils disaient au P. Armand : « Si tu venais à mourir, nous ne te laisserions pas emporter hors de notre terre... Nous irions tous baiser tes restes vénérés, et peut-être que quelqu'un de nous expirerait de douleur. »

Ajoutons un autre fait d'un intérêt touchant :

« Dans l'île de Taravaï, un jour de dimanche, nous vîmes nos sauvages arriver dès le matin, portant avec eux des vivres pour la journée ; ils voulaient la passer tout entière avec nous. Au moment du repas, ils partagèrent entre eux leurs provisions, avec la plus grande cordialité. Nous fûmes témoins de ces nouvelles agapes avec un sensible plaisir ; et ce qui vous surprendra, c'est que nous n'avions jamais songé à leur recommander rien de pareil. Cela est venu d'eux-mêmes. Ils en ont pris l'idée dans une instruction sur la communion des Saints. Ces sortes de repas sont maintenant parmi eux une coutume : ils les appellent *communion*. N'y a-t-il pas là de quoi réjouir le cœur du pauvre missionnaire, sous les yeux duquel ces fêtes innocentes se passent avec toute la simplicité de l'Eglise primitive ? »

Oui, sans doute, il y a là de quoi réjouir le cœur ; mais quelles jouissances supérieures, quels triomphes suprêmes se prépareraient les missionnaires, s'ils savaient tirer parti, pour l'Association, de tant de bons éléments dont ils disposent. Il ne suffit pas d'enseigner la parole de l'Évangile, car le Christ a commandé aux hommes de chercher eux-mêmes la loi de Dieu et de faire leur œuvre terrestre. Pourquoi les missions ne recourraient-elles pas à la science humaine pour compléter leur pacifique et religieuse conquête ? Voilà les sauvages convertis au vrai Dieu ; voilà leur cœur gagné, leurs mœurs adoucies ; les voilà pleins de dévouement pour leurs pasteurs, et dans des dispositions fraternelles envers leurs semblables ! Maintenant il faut songer à compléter leur accord, à empêcher les conflits d'intérêts qui vont naître et grandir avec les besoins croissants, avec les échanges, au milieu des désordres commerciaux. Il faut les organiser pour le travail, combiner leurs forces pour la production, associer leurs ressources par des institutions de bonne économie commerciale et domestique. Il faut empêcher que ne pénètre dans ces îles le règne de la concurrence anarchique, avec son accompagnement de méventes et

d'encombremens, de ruines et de banqueroutes. Allons, bons pères, la mission du cœur est accomplie : maintenant, à la mission de l'intelligence ! Après avoir touché, entraîné, sauvé les sauvages par la parole sainte, il faut les préserver par la science de l'association. Il faut organiser le travail, organiser l'industrie, organiser le commerce à Mangaréva, si vous ne voulez pas voir se corrompre bientôt et se dissoudre, au contact de la civilisation, cette Eglise primitive que vous avez reconstruite au milieu de l'Océan. La loi de cette organisation, qui vient en aide à la parole divine et qui réalise le règne de Dieu, cette loi est trouvée. Le Christ a dit : Cherchez, et vous trouverez. Fourier a cherché, et il a trouvé. Prêtres et chrétiens, à cette heure, Jésus vous dit : Regardez et voyez. Voyez la lumière; et prenez le flambeau qui projettera bien loin et de toutes parts ses vives clartés dès qu'il sera entre vos mains; car vos mains, élevées vers le ciel, dominant encore les hommes, qui s'inclinent respectueusement devant vos actes de charité et d'amour.

LOI DE LA POLICE DE LA CHASSE.

La loi du 3 mai 1844 sur la police de la chasse a abrogé la législation antérieure, et admis de nouveaux principes sur la matière. Il nous a paru utile de signaler les changements apportés par cette loi dans le régime de la chasse, afin de prémunir l'habitant des campagnes contre les inconvénients d'une ignorance dangereuse.

L'article 1^{er} dispose que nul n'a le droit de chasser lorsque la chasse n'est pas ouverte; lorsqu'il n'est pas porteur d'un permis de chasse délivré par l'autorité compétente; lorsqu'il n'a pas l'autorisation du propriétaire du terrain sur lequel il chasse.

Une seule exception a été faite par l'article 2 à la règle générale qui interdit l'exercice de la chasse avant l'arrêté d'ouverture. Le propriétaire peut chasser ou faire chasser en tout temps dans un parc entouré d'une clôture *continue* et attenant à une *habitation*. Mais c'est l'impossibilité de constater le délit qui a arrêté ici le législateur. La loi n'a pas entendu constituer un privilège en faveur de la propriété close. Elle s'est arrêtée seulement devant

le principe de l'inviolabilité du domicile qu'elle a voulu maintenir. Du reste, elle a limité rigoureusement le bénéfice de l'exception. Le gibier tué dans le parc ne peut être transporté au dehors. Il faut que la propriété soit close sans interruption et attenante à une maison d'habitation, pour que le propriétaire puisse user de l'exception. Cela veut dire qu'une simple brèche à la muraille du clos, une ouverture par laquelle des chiens pourraient s'introduire dans l'enceinte ou en sortir, suffit pour faire rentrer la propriété dans le droit commun. Une cabane qui n'est habitée que *momentanément* ne confère pas au clos y attenant, le privilège de l'exception résultant de l'article 2.

Ainsi la loi nouvelle a complètement modifié sur ce point la législation de 1790. D'après cette législation, le propriétaire avait droit de chasser en tout temps dans ses bois, étangs, minerais et en outre dans toutes ses propriétés, closes de murs, de palis ou de haies vives. Aujourd'hui la chasse lui est interdite partout ailleurs que dans son parc ou enclos attenant à son habitation.

Un arrêt de la cour de la Cassation avait décidé sous l'empire de l'ancienne loi (12 février 1830), qu'une île située au milieu d'une rivière n'était pas un enclos. La rivière est assimilée à la voie publique.

Le délit de chasse en temps prohibé est puni d'une amende de 50 francs à 200 francs et peut l'être d'un emprisonnement de six jours à deux mois.

Le permis de chasse dans la loi nouvelle remplace le port d'armes.

L'ancien port d'armes établi par les décrets du 11 juillet 1810 et 4 mai 1812, ne concernait que la chasse au fusil. Le permis de chasse actuel est exigé pour toutes les chasses possibles, chasse à tir, chasse à courre, aux filets. Un récent arrêté du préfet de la Meuse (8 juillet 1844) rappelle cette obligation à ses administrés, relativement à la chasse aux filets.

Le prix des permis de chasse est fixé à 25 francs. Il est délivré sur l'avis du maire et du sous-préfet par le préfet du département dans lequel le demandeur réside. L'administration de l'enregistrement demeure désormais étrangère à la délivrance de ces pièces. Sur la somme de 25 francs, prix du permis de chasse, 10 francs

sont attribués à la commune dont le maire a donné l'avis. C'est un moyen offert aux chasseurs de faire profiter de l'impôt légitime prélevé sur eux la commune sur le territoire de laquelle ils chassent habituellement.

Nul n'a le droit de chasser sur le terrain d'autrui couvert ou non de ses récoltes, sans l'autorisation du propriétaire, et la loi punit toute contravention à cette disposition d'une amende de 16 francs à 100 francs. Seulement cette amende peut être portée au double quand le terrain n'est pas encore dépouillé de sa récolte. Cependant, si la contravention a été commise, alors que la chasse était ouverte, et si le chasseur était, d'ailleurs, muni d'un permis de chasse, ce dernier n'a commis qu'un simple délit de chasse qui le rend passible d'une condamnation à des dommages-intérêts plus ou moins élevés vis-à-vis du propriétaire; mais sans que ce délit puisse entraîner la confiscation du fusil (art. 16, § 5). La confiscation du fusil de chasse ne peut plus être motivée que pour délit de chasse sans permis, chasse de nuit ou chasse en temps prohibé.

Le délit de chasse sans autorisation sur le terrain d'autrui ne peut être poursuivi d'office par le ministère public sans une plainte de la partie intéressée, à moins que le délit n'ait été commis dans un terrain clos et attenant à une habitation ou sur des terres non encore dépouillées de leurs fruits (art. 26).

Et même en cas de poursuite d'office par le ministère public, pour prévention de délit de chasse sur des terres non encore récoltées, la déclaration du propriétaire affirmant qu'il a consenti à laisser chasser le prévenu, suffit pour arrêter la poursuite, car il n'y a plus délit, dès qu'il y a consentement de la partie lésée.

Le droit de chasse est inhérent à la propriété. Par conséquent, il ne peut appartenir au fermier qu'en vertu d'une convention spéciale; mais ce dernier n'en a pas moins le droit de faire verbaliser contre les personnes qui chassent sans autorisation sur les terres qu'il exploite.

Le délit de chasse sans permis est puni d'une amende de 16 francs à 100 francs, comme le délit de chasse sur le terrain d'autrui sans consentement. Le permis de chasse, comme l'ancien port d'armes, est valable pour un an. L'année se compte à partir du jour de la délivrance; c'est-à-dire qu'un permis délivré le 1^{er} septembre se périmera le 31 août de l'année d'après.

Le permis de chasse ne peut être délivré aux gardes champêtres ou forestiers des communes et des établissements publics, pas plus qu'aux gardes forestiers de l'Etat et aux gardes-pêche. Le droit de chasse est complètement interdit à ces agents de l'autorité qui sont toujours punis du maximum de la peine, quand ils se rendent coupables d'un délit de chasse.

Les gardes particuliers et les gardes de la Couronne ne sont pas privés du droit de chasse.

Le propriétaire a le droit de suivre ses chiens courants sur le terrain d'autrui, sauf à payer au propriétaire de ce terrain une indemnité pour le tort que celui-ci aura pu éprouver par le passage des chiens. Mais cette action en dommages-intérêts ne pourra être qu'une action civile.

L'article 3 dit que les préfets détermineront par des arrêtés publiés, au moins *dix jours à l'avance*, l'époque de l'ouverture et celle de la clôture de la chasse dans chaque département. Et comme l'article suivant interdit, sous peine de 200 francs d'amende et de deux mois d'emprisonnement, la vente et le transport du gibier dans un département où la chasse n'est pas permise, il s'en suit que les préfets ont été investis de par la nouvelle loi du droit de condamner leurs administrés au jeûne et à l'abstinence du gibier pendant des mois entiers. Au lieu d'abandonner aux chefs de l'administration départementale ce droit exorbitant, la loi eût fait plus sagement de partager la France en trois zones : le nord, le centre et le midi, et de fixer la même date pour l'ouverture de la chasse dans tous les départements d'une même zone.

Les préfets ne peuvent autoriser les maires à reculer l'ouverture de la chasse dans leurs communes. La chasse est ouverte pour toutes les communes du département à la fois.

L'article de la 4 nouvelle loi en contient la disposition la plus importante, au point de vue de la répression du braconnage et de la conservation du gibier.

Il interdit de mettre en vente, de vendre, d'acheter, de transporter et de colporter du gibier dans tout département où la chasse n'est pas permise. La recherche du gibier peut être faite à domicile chez les aubergistes, marchands de comestibles, restaurants, cabaretiers.

Toute contravention à la présente disposition est punie d'une amende de 50 à 200 francs. Le contrevenant est en outre passible d'un emprisonnement de six jours à deux mois. La peine peut être portée au double, en cas de récidive.

L'article 4 interdit aussi de prendre ou de détruire sur le terrain d'autrui des œufs ou des couvées de faisans, de perdrix ou de cailles. La contravention est punie d'une amende de 16 francs à 100 francs. ; mais la vente des œufs de faisans et de perdrix n'est pas interdite. Le propriétaire et le fermier ont le droit de transporter chez eux les couvées de perdrix, de cailles ou de faisans trouvées sur leurs terres.

La première disposition de l'article 4, enlève au propriétaire privilégié du terrain clos le droit d'abuser de son privilège; car il ne peut transporter hors de chez lui le gibier qu'il a tué.

Elle réduit les braconniers à attendre pour expédier les produits de leur industrie dans la capitale, que la chasse soit ouverte dans le département de la Seine, et ainsi des autres chefs-lieux. Elle prévient le délit en intimidant les complices, aubergistes, cabaretiers, conducteurs de messageries. Tous les jours les tribunaux de police correctionnelle sont appelés à prononcer sur le délit prévu par le premier paragraphe de l'art. 4.

La prohibition s'étend au gibier étranger, au gibier cuit comme au gibier cru. Un récent jugement du tribunal de Lille a puni le transport d'une alouette vivante, comme transport de gibier.

Le gibier expédié pour Paris le jour de la clôture de la chasse et qui n'y arrivera que le lendemain, lorsque la chasse sera close, sera de bonne saisie et motivera une condamnation.

D'après l'article 9, le permis de chasse ne donne à celui qui l'a obtenu que le droit de chasser à tir et à courre et de jour sur les terres où il a le droit ou la permission de chasser. Il lui interdit formellement l'usage de tous les autres engins de chasse, panneaux, filets, collets, etc., à l'exception des filets et des bourses destinées à prendre le lapin. L'appeau, la chanterelle, la chasse de nuit sont prohibés. Défense est faite aussi, sous les mêmes peines, d'enivrer ou d'empoisonner le gibier.

Sont passibles d'une amende de 50 à 200 francs et d'un emprisonnement de six jours à deux mois, sans préjudice des circons-

taances aggravantes et du doublement de peine, en cas de récidive, tous ceux qui auront chassé pendant la nuit ou à l'aide de panneaux, de filets et engins prohibés par le présent article, ou même qui auront été trouvés munis ou *porteurs*, hors de leur domicile, de filets et engins prohibés (art. 12).

L'affût n'est pas considéré comme chasse de nuit, quand il ne se prolonge pas au-delà du crépuscule.

Les pièges pour prendre les oiseaux de proie, les fouines, les renards, ne sont pas défendus.

Le même article 9 dispose que les préfets, après avoir pris l'avis des conseils généraux, détermineront l'époque de la chasse des oiseaux de passage *autres que la caille*, et les modes et les procédés de cette chasse, ainsi que le temps pendant lequel il sera permis de chasser le gibier d'eau dans les marais, sur les étangs, fleuves et rivières.

C'est-à-dire que les préfets ont le droit d'autoriser la chasse aux filets, la chasse aux alouettes, la chasse aux palombes, aux canards, aux ortolans, etc., et qu'il n'y a d'exception que pour la caille.

Les préfets peuvent encore autoriser l'emploi des lévriers pour la destruction des animaux nuisibles; interdire la chasse pendant la neige et prendre des arrêtés pour prévenir la destruction des oiseaux. Le préfet de la Côte-d'Or a pris l'avance sur ses collègues, en publiant, dès le mois de juin, un arrêté qui défend de dénicher les petits oiseaux. Les contraventions aux arrêtés des préfets sont punies d'une amende de 16 fr. à 100 fr. (art. 11).

Le délit de braconnage, dans une propriété close, est puni d'une amende de 50 fr. à 500 fr., et peut entraîner un emprisonnement de six jours à trois mois. Si le délit a été commis de nuit, le délinquant sera puni d'une amende de 100 fr. à 1,000 fr. et d'un emprisonnement de trois mois à deux ans, sans préjudice de plus fortes peines prononcées par le Code pénal (art. 13).

Les peines déterminées par les articles 11, 12 et 13 peuvent être portées au double, si les chasseurs étaient munis d'une arme apparente ou cachée, s'ils étaient déguisés ou masqués, s'ils ont pris de faux noms, usé de violence, fait des menaces, etc.

Les filets et les engins de chasse autres que le fusil et les bourres à lapin, étant prohibés par l'article 9, tout jugement de condam-

nation doit prononcer la confiscation de ces engins et filets, à moins qu'ils n'aient été autorisés par un arrêté de préfet. Si les engins n'ont pas été saisis, le tribunal en fixera approximativement la valeur. Cette valeur ne pourra être au-dessous de 50 francs.

Une condamnation pour délit de chasse peut entraîner la privation pendant 5 ans du droit d'obtenir un permis de chasse, (art. 18.)

Les contraventions à l'article 4, relatif au transport et à la vente du gibier, peuvent être constatées par les employés des octrois.

Les procès-verbaux des maires, commissaires de police, gendarmes, gardes forestiers, gardes champêtres, gardes particuliers assermentés, employés des contributions indirectes et des octrois, font foi jusqu'à preuve contraire. Sous la législation ancienne, les procès-verbaux des gardes forestiers faisaient foi jusqu'à inscription de faux.

Les délinquants ne peuvent être saisis ni désarmés. Toutefois, s'ils refusent de faire connaître leurs noms, ou s'ils n'ont pas de domiciles connus, ils doivent être conduits devant le maire ou le juge de paix, qui s'assurera de leur individualité.

Les militaires, pour les délits de chasse, sont justiciables des tribunaux civils. Les délits de chasse peuvent se prouver par témoins.

Un propriétaire a deux moyens pour obtenir réparation d'un délit de chasse : celui de la citation directe et celui de la plainte. Toutes les fois qu'il se constitue partie civile, et que le ministère public ne poursuit pas d'office, il est responsable des frais de poursuite envers l'État. Toute action relative aux délits de chasse est prescrite par un laps de trois mois, à compter du jour du délit.

Fureter, c'est chasser et non pas voler.

Relever des collets, c'est également commettre un délit de chasse et faire usage d'un engin prohibé ; délit prévu par l'article 9.

Autrefois, le fermier avait le droit de détruire avec des collets le gibier qui dévastait ses récoltes, même lorsque le propriétaire s'était réservé le droit de chasse exclusif. Aujourd'hui le collet est prohibé ; le fermier ne peut faire usage pour préserver ses récoltes que des procédés indiqués par les arrêtés du préfet pour la destruction des animaux nuisibles.

Le gibier appartient au chasseur qui s'en est emparé, quand ce gibier était vivant et libre, et non au propriétaire du sol sur lequel

ce gibier a été tué ; c'est pourquoi le chasseur n'en saurait être dépouillé ; mais celui qui dérobe une pièce de gibier abattue par un chasseur ou tellement blessée qu'elle ne peut lui échapper, vole.

Le gibier pris au collet ou au filet, n'appartient pas au colletteur ni au tendeur de filets, par la raison que la loi réproouve l'une et l'autre industrie. Le colletteur n'a pas plus de droits de propriété sur le gibier qu'il a pris, que le voleur sur le meuble qu'il a dérobé. Ainsi du chasseur qui chasse dans un clos dont le gibier est captif et pour ainsi dire approprié.

A. TOUSSENEL.

M. de Châteaubriand et l'avenir du monde.

Si M. de Châteaubriand avait lu Fourier il comprendrait mieux l'avenir des sociétés, et il n'exprimerait pas ainsi ses doutes et son effroi :

..... « La transformation amenée par l'âge du monde aura lieu. Tout est calculé dans ce dessein ; mais rien n'est possible maintenant, hors la mort naturelle de la société, d'où doit ressortir la renaissance.

» Quand il ne s'agira que de la seule propriété, n'y touchera-t-on point ? Restera-t-elle distribuée comme elle l'est ? Une société où des individus ont deux millions de revenu, tandis que d'autres sont réduits à remplir leurs bouges de monceaux de pourriture pour y ramasser des vers, vers qui, vendus aux pêcheurs, sont le seul moyen d'existence de ces familles elles-mêmes autochtones du fumier, une telle société peut-elle demeurer stationnaire sur de tels fondements au milieu du progrès des idées ? Mais si l'on touche à la propriété, il en résultera des bouleversements immenses, qui ne s'accompliront pas sans effusion de sang..... Avant qu'un nouveau droit soit sorti de ce chaos, les astres se seront souvent levés et couchés. Dix-huit cents ans depuis l'ère chrétienne n'ont pas suffi à l'abolition de l'esclavage ; il n'y a encore qu'une très petite partie accomplie de la mission évangélique. Ces calculs ne vont point à l'impatience des Français.....

» Quelle sera la société nouvelle ? Je l'ignore. Ses lois me sont inconnues ; je ne les comprends pas plus que les anciens ne pouvaient comprendre la société sans esclaves produite par le

christianisme. Comment les fortunes se nivelleront-elles? comment la femme parviendra-t-elle à l'émancipation complète? Je n'en sais rien. Jusqu'à présent, la société a procédé par *agrégation* et par *famille*; quelle aspect offrira-t-elle lorsqu'elle ne sera plus qu'*individuelle*.

(Mémoires d'outre-

DES ENGRAIS.

(Première partie.)

Après avoir terminé les travaux administratifs qui l'avaient amené dans la commune de *** , M. le sous-préfet témoigna le désir de visiter les cultures du pays ; le maire, accompagné des principaux habitants, s'empressa de le promener à travers les prairies et les blés : vous voyez, M. le sous-préfet, dit le maire en s'arrêtant avec complaisance devant une magnifique pièce de blé, vous voyez que le ciel a béni nos travaux ; s'il ne survient pas d'accidents nos granges ne pourront suffire aux récoltes.

LE SOUS-PRÉFET. Sans doute, il est impossible de rencontrer rien de plus beau ; mais à qui ce petit champ qui fait un si triste contraste avec tous ceux que nous venons de parcourir ?

LE MAIRE. C'est le champ au père Mathieu que voilà, monsieur.

LE SOUS-PRÉFET. Et d'où vient, Mathieu, que votre champ fait ainsi triste figure ? On dirait que le blé n'y pousse qu'à regret ; votre terre, pourtant, me semble pareille à celle des voisins ; est-ce que vous auriez négligé les préparations nécessaires ?

MATHIEU. Non, monsieur, bien sûr, je n'y ai point épargné mes bras ; j'ai donné toutes les façons en temps et en heure, j'ai acheté la meilleure semence du marché, et au printemps j'ai sarclé toute la pièce avec soin ; mais je ne puis, comme M. le maire, dire que le bon Dieu m'a bien payé de mes peines ; tout au contraire, j'aurai bien travaillé et je serai peu récompensé.

LE SOUS-PRÉFET. Père Mathieu, je sais que vous êtes un ouvrier laborieux, je crois donc sans peine que vous avez travaillé votre champ de toutes vos forces ; mais vous ne me parlez pas des engrais que vous lui avez donnés.

MATHIEU. Ah ! on ne peut donner que ce que l'on a ; tout mon fumier a été employé sur un autre champ, il a bien fallu que celui-ci s'en passe.

LE SOUS-PRÉFET. — Oui, votre terre s'est passée de fumier, et vous vous passerez de récolte. Au lieu de fatiguer vos bras à donner des façons qui ne vous produiront rien, que n'avez-vous un peu travaillé à vous procurer des engrais ? Vous souriez en vous-même, Mathieu, et vous pensez qu'un sous-préfet, qu'un homme de la ville, n'a rien à vous apprendre de votre métier : eh bien ! vous vous trompez. Quoique je ne sois point cultivateur, j'ai observé les pratiques agricoles dans les différents arrondissements que j'ai administrés ; si vous voulez m'écouter je puis vous dire comment un cultivateur du Nord aurait fumé son champ, s'il eût été à votre place et qu'il eût manqué de fumier. Mais avant laissez-moi vous adresser une question : pourquoi au milieu de ces épis clair-semés qui viennent à peine jusqu'aux genoux, rencontre-t-on ça et là de belles touffes si vigoureuses et si hautes ?

MATHIEU. Ah ! pardine, monsieur le sous-préfet, tout le monde connaît ça : c'est la place où les chevaux de charrue ont lâché, sous votre respect, leur urine.

LE SOUS-PRÉFET. Très bien, Mathieu, je le savais ; mais dites-moi, qu'est-ce donc que cette mare d'eau noire, qui empoisonne le devant de votre porte, et que nous avons eu tant de peine à traverser tout à l'heure ?

MATHIEU. Dam, monsieur, c'est du jus de fumier.

LE SOUS-PRÉFET. Ah ! mais il m'a semblé que ce jus s'écoulait sur un bout de pâture et y faisait venir une herbe magnifique.

MATHIEU. C'est possible, monsieur, et ça ne vous étonnerait pas si vous saviez que ce jus c'est le meilleur du fumier, c'est tout son suc qui coule.

LE SOUS-PRÉFET. Mon Dieu, Mathieu, je le savais parfaitement, mais j'étais bien aise de vous le faire dire, pour que vous n'ayez aucun prétexte de mettre en doute l'efficacité des pratiques que j'ai à vous proposer. Le cultivateur du Nord qui eût été à votre place, au lieu de laisser couler au hasard le jus du fumier qui va se perdre sur le carrefour, l'aurait recueilli avec soin et l'aurait

porté dans son champ de blé pour l'y répandre; et maintenant le champ serait couvert tout au long d'épis aussi beaux que ces touffes dont je remarquais la hauteur il n'y a qu'un instant.

MATHIEU. C'est possible, M. le sous-préfet; puisque l'herbe vient bien dans le carrefour où coule le jus du fumier, puisque le blé pousse si bien là où s'arrêtent nos chevaux de charrue, je croirais tout de même que mon champ aurait pu être plus beau si je l'avais arrosé comme vous dites: mais quoi! ce n'est pas la coutume, nos pères n'ont jamais fait comme ça, et puis, ce n'est pas une petite affaire d'aller porter toute une mare dans un champ.

LE SOUS-PRÉFET. Vous me donnez là de mauvaises excuses, Mathieu; parce que vos pères cultivaient mal, est-ce donc une raison pour cultiver mal aussi? Puisque Dieu permet aux enfants d'apprendre plus que ne savaient leurs pères, c'est apparemment pour qu'ils fassent mieux. L'intelligence a été donnée à l'homme pour s'en servir, et c'est lorsqu'il ne s'en sert pas que Dieu cesse de bénir ses travaux. D'ailleurs, la terre ne rend qu'autant qu'on lui donne; autrefois on lui donnait peu, mais aussi on lui demandait peu; aujourd'hui, que vous êtes devenus exigeants, vous voulez que vos champs se couvrent de récoltes tous les ans, et vous avez raison, car nous avons à nourrir une population qui s'accroît tous les jours; puisque vous prenez beaucoup à la terre rendez-lui donc beaucoup: c'est un bon serviteur qui ne se lassera jamais, pourvu que vous entreteniez ses forces, c'est-à-dire sa fécondité. Ne laissez donc pas perdre vos engrais, vous n'en aurez jamais trop. Pourquoi vous effrayer d'un travail nouveau; ce que d'autres font, vous pouvez bien le faire, et, du reste, la difficulté n'est pas grande. Les habitants du Nord, de la Suisse, de la Hollande s'y prennent comme je vais vous dire pour employer le purin que vous appelez du jus de fumier.

À la porte de leurs étables, ils pratiquent une rigole qui conduit le jus dans une fosse, quand cette fosse est pleine, ils chargent leur purin dans des tonneaux semblables à ceux dont on se sert pour arroser les rues des villes, et vont ainsi sans beaucoup de peine arroser leurs prés ou leurs récoltes. Dans d'autres pays, on se sert du purin pour fabriquer du fumier avec de la paille, ou avec

toutes les plantes inutiles qu'on peut se procurer ; si vous avez des bruyères, des ajoncs, ou des genêts qui ne vous soient pas indispensables pour vous chauffer, je vous engage à en faire des meules fortement arrosées de purin, et vous accroîtrez ainsi considérablement la masse d'engrais nécessaire à vos cultures. Quand vous aurez une fois essayé les procédés que je vous propose, vous ne serez plus tenté de revenir à la vieille insouciance de vos pères, et vous vous étonnerez à votre tour d'avoir si long-temps perdu le puissant moyen de fertilisation que vous aviez entre les mains.

(Deuxième partie.)

Après quelques instants de silence, le sous-préfet reprit ainsi la conversation : — Ce que je viens de dire au père Mathieu, mes amis, je puis le dire à vous tous ; il n'est pas un seul cultivateur qui ne laisse perdre une partie de ses fumiers, et beaucoup d'autres engrais plus précieux encore. Nous ne sommes pas ici dans un salon, et personne ne se formalisera que notre conversation roule sur des matières que l'agriculture doit employer, et qu'elle ne répand du reste, dans le monde, qu'après les avoir transformées en blé, en viande, en laitage, en laine, toutes choses que la petite maîtresse la plus délicate est bien aise de posséder en abondance. Laissez-moi donc vous raconter encore comment les Flamands recueillent un autre engrais que vous négligez tous.

Lorsqu'un voyageur parcourt à pied les chemins ruraux de la Flandre, il remarque, à l'entrée de presque tous les enclos, de petites cabanes surmontées d'une inscription qui l'invite à entrer s'il est pressé par un de ces besoins que l'homme doit nécessairement satisfaire. Là se trouve une fosse mobile, composée simplement d'un tonneau cerclé en fer ; lorsque le tonneau est rempli, on se sert des matières qu'il contient pour arroser les plantes dont la culture exige impérieusement un engrais très puissant.

Ici, non seulement vous ne profitez pas du passage des voyageurs, mais vous laissez perdre les matières produites par toute la population du village. Il serait impossible de satisfaire chez vous un besoin, sans aller indécemment s'exposer aux regards des passants ;

on ne peut circuler autour de vos habitations sans craindre de poser le pied dans un tas d'ordures : ce serait pourtant bien facile d'établir dans chaque maison une fosse d'aisances mobile comme celles des Flamands ; la plus petite famille y trouverait de quoi fertiliser un champ ; les produits couvriraient, dès la première année, la mince dépense que je vous propose ; la décence publique y gagnerait beaucoup, et cette habitude de propreté vous ferait bientôt éprouver le désir d'embellir vos habitations et d'accroître votre bien-être intérieur.

LE MAIRE. — Que je suis aise, M. le préfet, que votre parole éclairée et persuasive me vienne en aide dans cette circonstance. Il y a long-temps que je cherche à faire comprendre à tous ces braves gens qu'ils pourraient retirer un grand profit des matières fécales ; jusqu'ici mes efforts ont été inutiles. Je suis sûr qu'aux yeux de beaucoup d'entre eux je passe pour un visionnaire, pour un fou, parce que je leur dis que s'ils savaient s'y prendre, nos agriculteurs pourraient transformer notre commune en un petit paradis.

MATHIEU. — Oh ! que non, monsieur le Maire ; personne dans la commune ne s'aviserait de dire que vous êtes fou ; mais, dam, que voulez vous ? ça ne nous paraît guère amusant d'aller remuer des ordures, rien que d'y penser ça soulève le cœur.

LE MAIRE. — Allons ! allons, mon ami, vous faites le délicat, en vérité cela ne nous va guère à nous autres habitants de la campagne.

LES SOUS-PRÉFET. — Au reste, mes amis, il est des moyens de rendre plus facile et moins répugnant l'emploi de ces matières dont l'odeur, je l'avoue, est fort repoussante : on peut les désinfecter en jetant tous les jours dans le tonneau quelques poignées des cendres du foyer, ou de celles qui ont servi à faire la lessive ; on peut aussi y verser les balayures des appartements, et surtout de la terre cuite pulvérisée. Dans les pays boisés où l'on fait du charbon, les terres charbonneuses que l'on trouve à la place des fourneaux servent parfaitement à désinfecter ; en tout cas, il vous serait très facile de faire cuire de la terre, surtout de la terre argileuse, dans vos fours, quand vous faites le pain, et même à votre cheminée, que vous êtes forcés d'allumer tous les jours.

Si vous adoptiez cette habitude, la masse de vos engrais s'augmenterait bientôt d'une manière incroyable ; car vous ne tarderiez pas à aller chercher dans les villes toutes les matières fécales dont on ne tire maintenant aucun parti. Je ne doute pas qu'un jour les cultivateurs iront solliciter chaque propriétaire de leur permettre d'établir dans sa maison, et à leurs frais, une ou plusieurs fosses mobiles qu'ils rapporteront précieusement les jours de marché ; on ne craindra même pas de faire des voyages extraordinaires pour revenir avec un chargement de matière fécale. Est-ce qu'aujourd'hui vous craignez d'aller tout exprès à la ville pour y chercher une voiture de fumier ? Dernièrement, lorsque j'ai fait, à la place du sous intendant, l'adjudication du fumier des casernes, je vous ai vus bien empressés aux enchères, et vous m'avez dit que les adjudicataires payaient 5 francs au moins chacune de leurs voitures. Eh bien ! lorsque vous serez familiarisés avec l'emploi des matières fécales, vous vous trouverez trop heureux d'obtenir aussi, en payant, toutes les vidanges des villes. Dans le nord elles ont un prix courant bien connu, et jamais elles ne manquent d'acheteurs ; à Lyon, depuis quelques années, les cultivateurs paient aussi les habitants de la ville pour avoir le droit de vider leurs fosses ; à Marseille un fabricant d'engrais sollicite dans toutes les maisons la faveur d'y établir des fosses et de les vider sans rétribution ; le même système s'établira certainement un jour ou l'autre dans toutes les communes urbaines de France. Mais les cultivateurs ont un intérêt évident à former eux-mêmes ces entreprises, s'ils ne veulent pas que le bénéfice le plus net reste entre les mains du négociant. Ainsi hâtez-vous, essayez sur une petite échelle ; je puis vous assurer que les premiers qui commenceront réaliseront de beaux bénéfices.

Maintenant, mes amis, laissez-moi vous répéter, en terminant, ce que je disais au père Mathieu : « Ne vous obstinez point à rester immobiles dans la position que vous ont laissée vos pères ; tout marche autour de vous, marchez aussi, suivez les progrès du siècle ; les cultivateurs sont au dernier rang de la société ; eh bien ! il faut qu'ils marchent vite et très vite aujourd'hui pour arriver au premier rang ; car c'est là qu'est leur place véritable. Tout le pays souffre de la position dégradante où languit l'agriculture. Je

ne dis point cela pour vous blesser ; la faute en est à la société, qui n'a point su vous instruire et vous fournir les moyens de développer votre admirable industrie. Mais voilà que de tous côtés les esprits reviennent à l'agriculture, les hommes les plus éminents de la science travaillent pour vous, les publicistes s'occupent de vos intérêts ; mettez-vous donc aussi en mouvement, ne négligez rien pour améliorer votre profession ; justifiez l'intérêt qu'on vous porte en faisant tout ce que vous pouvez faire, et préparez l'avancement de vos enfants en brisant enfin les chaînes de la routine qui vous ont asservis trop long-temps.

ELISÉE LEFEVRE.

ASSOCIATION DES ONZE FRÈRES B...

Voici un germe précieux d'association, l'exemple des onze frères de la commune de Brière, canton de Limours, qui administrent unitairement des successions restées indivises. Les terres sont régies en commun, les cultures se distribuent de manière que les produits surabondants d'une ferme suppléent à tout ce qui manque dans une autre.

Les frères B... ne vivent plus en commun ; plusieurs sont mariés, mais ce nouveau lien n'a pas détruit les premiers.

« Tenez, monsieur, disait le cultivateur qui a donné ces renseignements, c'est à la vendange, à la moisson, à la fenaison qu'il faut les voir. Chacun de ces gaillards-là n'a pas moins de vingt-deux bras à son service. Dès le matin, les onze maîtres de Brière sont réunis, chacun à la tête de ses ouvriers, et vous les voyez courir de clos en clos, de sillon en sillon, selon la maturité des récoltes : en un clin d'œil le vert de la prairie a disparu sous la faux, les gerbes sont couchées et liées, la vigne qui était noire s'éclaircit ; et puis c'est un entrain, une gaité dont vous ne vous faites point d'idée ! Ils n'ont déjà qu'un pressoir et qu'un four, et on dit dans le village qu'ils vont faire construire une grange et un cellier pour eux tous. Les vaches paissent toutes ensemble, tantôt dans le pré de François, tantôt dans le pré de Jérôme : il ne leur manquerait plus que de rentrer le soir dans une seule étable. Et ce n'est pas tout. Faut-il sur

» l'une des onze fermes vingt chevaux pour un charroi? on les a
 » le lendemain. A-t-on besoin de quinze charrettes d'engrais, on
 » les amène. Et l'argent ne manque pas, allez! Tant il y a, qu'ils
 » s'arrondissent tous les jours, et que la ferme à Jean-Baptiste,
 » que vous savez, où il faisait si mal ses affaires et dont personne
 » ne voulait, ils l'ont reprise, eux, et la voilà en plein rapport!
 » Comprenez-vous quelque chose à cela, monsieur? »

L'explication eût été inutile; l'homme que de pareils faits n'avaient point éclairé n'aurait pu la comprendre. Il en est ainsi dans toutes les communes de Brière et de Beauregard, et à 40 kilom. à la ronde: beaucoup admirent les frères B..., presque tout le monde les envie, mais personne ne songe à les imiter.

Il appartiendrait au ministre chargé de l'agriculture et de l'industrie de prendre des informations plus détaillées sur le phénomène que nous venons de rapporter, et d'employer tous ses efforts à déterminer des essais un peu considérables d'un procédé qui produit d'aussi heureux résultats.—Mais avons-nous un véritable ministre de l'agriculture?

MOYENS D'OBTENIR

DE L'EAU DANS LES MONTAGNES ET DE LA PURIFIER.

Il y a en France une foule de localités dépourvues d'eau courante et où l'on n'a qu'une eau stagnante, corrompue, qui occasionne aux hommes des fièvres et des infirmités, et aux bestiaux des maladies funestes. Nous avons pensé que quelques observations sommaires sur les moyens de recueillir et de purifier l'eau ne seraient pas sans utilité.

Le premier soin à prendre pour économiser l'eau, si utile à nos besoins, est de multiplier les mares. Dans les communes rurales éloignées des sources et des rivières, l'administration locale pourrait acquérir un terrain situé favorablement pour recevoir les eaux pluviales.

Il faudrait entourer les mares qu'on y creuserait de haies vives, d'arbres au feuillage épais, comme, par exemple, le peuplier du Canada, qui s'accommode bien des terres argileuses, et l'on pourrait y faire croître certaines plantes aquatiques, comme le typha (massette), le *Pea aquatica* (paturin aquatique), le *butomus-umbellatus* (jonc fleuri), qui par leur végétation sont propres à absorber les gaz délétères. Il conviendrait, si les mares avaient une étendue un peu considérable, de réserver au milieu un îlot sur lequel on planterait aussi des peupliers du

Canada, des saules, des platanes, etc. A côté, et à 5 ou 6 mètres (15 à 18 pieds) de distance, on creuserait un bassin de 12 à 15 mètres carrés, dont le fond et les côtés seraient revêtus en briques très cuites réunies par un ciment, et qui serait recouvert par une voûte en calotte; le fond serait plus élevé d'un mètre environ que celui de la mare, afin que la vase de celle-ci ne pût s'y introduire. L'eau de la mare parviendrait dans ce bassin au moyen d'un aqueduc en brique et ciment, de 5 à 6 mètres (15 à 18 pieds) de longueur et de 50 centimètres carrés. Cet aqueduc serait traversé, de distance en distance, par de petites vannes mobiles, percées de trous et distantes l'une de l'autre d'environ 50 centimètres. Elles formeraient ainsi des cases dont la première, à partir de la mare, serait remplie de gros galets, ou, à défaut, de silex concassés, de 5 à 6 centimètres de grosseur; la deuxième, de gros sable ou de silex broyé ou concassé; la troisième et la quatrième, de poussier de charbon bien tassé et bien lavé. L'expérience a démontré depuis long-temps dans le charbon une propriété désinfectante très marquée, et l'on sait comment l'eau s'éclaircit en traversant le gravier ou le sable.

Ce que nous venons de dire d'une grande mare communale peut s'appliquer aux mares des cours de nos fermes, qui, généralement, sont entretenues dans l'état le plus déplorable. L'eau de ces mares peut aussi être appropriée à la boisson des gens de la ferme par la filtration à travers le charbon, et voici comment :

On prend un tonneau charbonné à l'intérieur, défoncé par le haut, et dont le fond inférieur est percé d'une multitude de petits trous. On pose sur celui-ci un tissu épais de laine, et par dessus une couche de grès pilé ou de sable fin de rivière, d'environ deux pouces d'épaisseur. On forme ensuite une autre couche de quatre à cinq pouces avec un mélange de poudre grossière de charbon de bois et de grès pilé très fin et bien lavé. On comprime fortement cette couche, afin que l'eau qui doit la traverser reste long-temps en contact avec le charbon. On la recouvre d'une troisième couche de sable ou de grès à peu près de deux pouces d'épaisseur, et on assujettit fortement le tout avec un plateau circulaire en bois, entrant avec effort dans le tonneau et percé de trous. Ce plateau doit ensuite être luté avec de la glaise contre les parois intérieures du tonneau. Enfin on cloue sur le plateau un drap de laine, pour qu'aucune parcelle de sable ou de charbon ne puisse être entraînée dans l'intérieur du tonneau, qui sert de réservoir pour l'eau filtrée. L'appareil dépuratoire ainsi disposé sera placé au milieu de la mare, de manière à ce qu'il plonge dans l'eau presque jusqu'à son ouverture supérieure. On le fera reposer sur quelques grosses pierres ou sur un trépied en bois. Pour pouvoir le manœuvrer avec facilité on l'attachera, à l'aide de cordes, à

l'extrémité d'une longue et forte perche, balançant sur un poteau, à la manière d'un fléau de balance ; à l'autre extrémité de ce levier on placera un contre-poids pouvant faire équilibre au tonneau. Ces tonneaux-filtres peuvent rester ainsi pendant plus de six mois, sans qu'il soit nécessaire d'y faire aucun changement. Au bout de ce temps, le charbon doit être renouvelé ; il peut alors servir aux usages de la cuisine ou être employé à l'amendement des terres.

LES FRUITIÈRES DU JURA.

Voici un exemple d'association très remarquable et fort peu connu, quoi qu'il remonte à un temps immémorial ; nous voulons parler des *Fruitières* ou associations libres pour la fabrication des fromages dits de Gruyères.

Dans nos montagnes du Jura, où le climat interdit la culture de la vigne et du blé, quand le lait ne peut être vendu en nature, à cause de l'éloignement des villes, il faut le convertir en fromage. Or, si dans un village où il y a deux cents vaches et quatre-vingts familles, je suppose, chaque famille voulait faire tous les jours son fromage particulier, cette manière de produire nécessiterait l'emploi de 80 personnes, 80 ustensiles, 80 feux, etc. ; elle amènerait en outre une grande déperdition de matière première, en donnant des produits de pauvre qualité. Puis chaque famille serait forcée d'envoyer de temps en temps un de ses membres perdre une ou plusieurs journées à colporter dans les villes les produits de sa fabrication morcelée ; puis, les paysans, se faisant concurrence entre eux sur le marché, seraient en lutte d'intérêt, et portés à déprécier les uns les autres leurs denrées respectives ; il faudrait renoncer à la fabrication. Eh bien ! qu'ont-ils fait, ces braves paysans qui n'ont pas le bonheur d'être illuminés par l'économie politique et les théories de libre concurrence ?—Ils ont inventé et réalisé une très belle économie domestique sur cette branche importante du ménage. Voici comment les choses se passent dans une *Fruitière* ; — c'est le nom donné à l'association partielle que je vais décrire.

On loue une petite maison, composée de deux pièces : l'atelier et la laiterie ; il faut, en outre, une cave pour magasin. Dans l'atelier, on dispose une énorme chaudière en cuivre, sur potence

pivotée, destinée à recevoir le lait de deux cents vaches, reçu préalablement dans les grands vases de la laiterie. Un seul homme, appelé le *fruitier*, suffit pour confectionner chaque jour un, deux ou trois fromages de 30 à 40 kilog. Ces fromages sont déposés au fur et à mesure dans un magasin où le fruitier les sale et leur donne les soins qu'ils réclament.

Tous les jours la quantité de lait apportée par chaque laitière est notée sur deux *tailles* de bois; l'une reste entre ses mains, l'autre à la fruitière. On sait donc exactement la contribution fournie par chaque famille.— Il y a des pays où l'on tient compte encore de la qualité relative des laitages, estimée avec un aréomètre ou pèse-liqueur.

Quand viennent les époques de vente, on traite avec des marchands, qui achètent en gros et chargent des convois.

Puis, sur le prix des ventes, on prélève les dépenses de loyer, combustible, ustensiles, entretien, etc.; on paie le fruitier, *dont les gages augmentent avec le bénéfice général, suivant un taux convenu*, et l'on partage tout le reste entre les familles, *proportionnellement à la valeur de leurs versements respectifs*.

Les dépenses et les gains sont donc strictement et mathématiquement répartis, suivant le principe de la proportionnalité à la production : car les habitants du village reçoivent proportionnellement au capital qu'ils ont fourni en nature ; et le fruitier reçoit, proportionnellement à son travail et à son talent, puisque sa rétribution augmente en raison du nombre et de la quantité des fromages qu'il a fabriqués.

C'est ici l'opposé du stupide et révoltant régime de la communauté et de l'égalité, et ici il y a concours de chacun à la production suivant ses moyens, et rétribution de chacun proportionnellement à son concours : il y a stricte équité, il y a prospérité, il y a Association.

Dans combien de communes ne pourrait-on pas établir quelque chose d'analogue aux fruitiers du Jura ? Quand donc les autorités comprendront-elles qu'il est de leur devoir d'éclairer les habitants de nos campagnes sur ce qu'ils pourraient faire pour améliorer leur condition ? Quelques hommes intelligents et dévoués au véritable progrès ont parlé avec éloges des fruitières du Jura ;

Ils ont été accueillis par le sarcasme ; mais que ce premier échec ne les rebute pas, le moment n'est pas loin où le bon sens et la raison finiront par se faire comprendre et accepter.

L'ASSOCIATION EN AGRICULTURE.

Trois classes de citoyens, les propriétaires, les fermiers ou métayers, les domestiques ou manouvriers, ont un intérêt tout spécial à la prospérité de l'agriculture. Ces trois classes ne peuvent rien l'une sans l'autre : le propriétaire a besoin du fermier ; le fermier a besoin du fermier, et réciproquement ; c'est la terre qui les fait vivre tous ; c'est le concours de chacun d'eux qui force la terre à livrer les produits dont ils font tous leur profit. Comment ne comprend-on point que dans cette œuvre commune, il faut que tous les co-intéressés tendent au même but et visent au même résultat ? Et comment obtiendra-t on cet accord, si l'intérêt individuel ne se confond pas, jusqu'à un certain point, dans un intérêt commun ?

Voyez ce qui se passe aujourd'hui : le propriétaire, qui donne une terre à bail, vise avant tout, à s'assurer un gros revenu, sans s'inquiéter de la position qu'il fait à son fermier ; celui-ci, à son tour, s'efforce de diminuer le salaire de ses gens à gage, et n'a nul souci de leur misère ; mais, par compensation, le manouvrier, le domestique n'ont rien tant à cœur que de tromper leur maître en ne travaillant pas ou en travaillant mal ; et le fermier, quand vient la fin de son bail, épuise impitoyablement la terre pour en retirer les avances que son propriétaire lui a imposées. Au lieu d'un intérêt commun, nous ne trouvons que des intérêts opposés ; les coopérateurs de l'œuvre agricole, au lieu d'unir leurs efforts, les divisent en travaillant pour ainsi dire en sens contraire. Aussi l'agriculture fait peu de progrès, et ceux qui se livrent à cette carrière ont, en général, bien de la peine à gagner quelque fortune ; la plupart des fermiers ne peuvent arriver à l'aisance après cinquante ans de peines et de travaux ; les manouvriers vivent au jour le jour, et beaucoup sont réduits, dans leurs dernières années, à mendier du pain chez leurs enfants, qui ne peuvent pas toujours leur en donner. Quant aux propriétaires, on sait ce qu'ils retirent

de leurs terres, deux et demi ou trois pour cent au plus ; et ce modeste revenu n'est pas même certain ; la faillite forcée du fermier vient quelquefois en rogner une partie.

Voilà donc le sort des hommes qui pratiquent la plus belle de toutes les industries ! voilà ce qui arrive quand les individus veulent isoler leurs intérêts alors qu'ils devraient les associer.

L'association, en agriculture, l'association intégrale de toute une commune présente, sans doute, d'assez grandes difficultés ; il serait impossible de la réaliser sans avoir étudié à fond la science sociale. Mais il est très facile de former de petites associations partielles, en vue d'un objet déterminé : le bénéfice qu'on en retirera n'est pas douteux. Pourquoi fermerait-on l'oreille à nos avis ? Nous ne proposons point des expériences hasardeuses ; nous engageons à imiter un système éprouvé depuis long-temps sur différents points de la France, à l'étendre en l'appliquant avec prudence aux parties de l'industrie agricole qui n'ont point eu encore en profiter.

Les fruitières du Jura (voir page 136), sont un bel exemple d'association agricole ; mais ce n'est point le seul que l'on puisse citer. Dans le Midi, les propriétaires et les manouvriers s'associent tous les ans pour l'élevé et l'éducation des vers à soie ; l'un fournit la feuille de ses mûriers, l'autre fournit son travail et son industrie ; puis on partage les produits. Il faut voir le zèle que ces ouvriers associés mettent à leur travail : toute la famille se dévoue à l'éducation des précieux insectes ; chacun y consacre avec joie son temps, son intelligence et ses forces, sans s'épargner ni le jour ni la nuit. Aussi l'industrie séricicole a transformé tous les cantons méridionaux où elle s'est établie par association. Dans le Nord, au contraire, elle est restée jusqu'à aujourd'hui languissante et improductive, parce que le maître n'a point su intéresser les ouvriers à son entreprise en les prenant pour associés.

C'est par l'association des propriétaires que l'agriculture de plusieurs contrées a pu réaliser ces systèmes d'irrigation que tout le monde admire ; et l'on reconnaît aujourd'hui qu'il faudrait le concours de l'État, c'est-à-dire d'une association nationale, pour faire participer toute la France aux richesses que devrait produire l'emploi complet des eaux sur notre territoire.

Depuis quelques années, on voit se multiplier les comices, qui sont de véritables associations destinées à propager et encourager l'instruction agricole. Ces germes ne tarderont pas à se développer : il en est, par exemple, qui achètent des instruments pour les mettre à la disposition des associés ; d'autres achètent des animaux de choix qui servent à la multiplication des meilleures races dans le canton. C'est ainsi que l'usage des semoirs, des extirpateurs, etc. s'est introduit, par le concours de tous, chez les cultivateurs qui n'auraient pu acquérir isolément ces machines nouvelles. Il serait toujours possible aux communes d'imiter l'exemple des comices, et de doter ainsi leurs habitants des moyens qui leur manquent pour exercer fructueusement leur industrie. Nous avons vu dans les Vosges une machine à battre établie sur un cours d'eau, à laquelle tous les villageois venaient faire battre leur récolte. Est-ce qu'il n'eût pas été plus avantageux que la commune fit elle-même cette dépense et profitât des bénéfices qu'elle rapportait à un entrepreneur particulier ? Est-ce qu'il serait difficile aux communes d'acquérir de grands hache-paille, de grands coupe-racines, des pompes pour arroser, etc., dont tout le monde pourrait se servir à certaines conditions ? Ce n'est là que de l'association bien élémentaire, mais personne ne pourra mettre en doute que l'agriculture en retirerait cependant des bénéfices immédiats et considérables.

ELISÉE LEFEVRE.

UNE COMMUNE RURALE.

CE QU'ELLE EST ET CE QU'ELLE POURRAIT ÊTRE.

L'excellent travail qu'on va lire est extrait d'un rapport fait au comice de La Châtre, par M. le docteur Savardan, maire de La Chapelle-Gaugain. Nous ne saurions trop le recommander aux méditations de tous ceux qui veulent sincèrement l'amélioration de la classe si nombreuse et si intéressante des habitants de la campagne. S'il se rencontrait souvent dans les comices des hommes comme M. Savardan, nous verrions bientôt à l'ordre du jour de nos chambres l'importante question de l'association au sein des communes rurales.

Car le mal est effroyable, et des siècles ont passé sans y apporter de soulagement.

(*Journ. d'Agric. prat. Sept. 1842.*)

.....

Ce que nous allons vous décrire, messieurs, ce n'est ni le domaine de l'homme riche, ni la chaumière du mendiant. Pour rester dans le programme que vous nous avez tracé, c'est la classe la plus nombreuse, celle de l'agriculteur possesseur de terres, fermier ou journalier, que nous avons plus particulièrement examinée et que nous allons essayer de vous peindre.

Habitations rurales. — La situation des habitations rurales, leur construction et leurs distributions, vous le savez tous, messieurs, sont marquées au coin de l'imprévoyance et de l'ignorance les plus complètes.

Dans ce pays où règnent, pendant presque toute l'année, le vent d'ouest et les pluies trop fréquentes qu'il amène, rarement les maisons tournent le dos à cette cause puissante de détérioration et de maladies; et quand, par hasard, la face d'une habitation regarde le soleil levant, c'est que la disposition du terrain ou toute autre raison, étrangère à l'idée de salubrité, en a été la cause.

C'est par hasard encore si le plancher de quelques maisons s'élève au-dessus du sol. Presque partout de niveau ou au-dessous de cours servant d'égout aux fumiers et aux étables, dépourvu de carrelage et formé d'une sorte d'argile que l'eau et le frottement délayent, il offre de tous côtés des inégalités, des trous dans lesquels séjournent éternellement la boue et les ordures.

Les murs, construits souvent en terre et ayant fort peu d'épaisseur, sont bien plus facilement perméables à l'humidité et ne retiennent aucune chaleur.

Partout les cheminées, sans proportion avec leurs usages et avec le pauvre feu qu'on y fait, sont d'immenses tuyaux servant toujours de passage au vent et à la pluie et fort rarement à la fumée. Celle-ci, répandue dans les maisons, oblige de tenir, cons-

tamment ouvertes, des portes pourtant toujours mal jointes, mais qui, dans la plupart des lieux, sont le seul passage laissé à la lumière, que l'impôt des fenêtres fait en général proscrire des constructions rurales.

Ce qui pourrait remédier au froid de ces habitations, ce serait les étables, qui souvent y sont contiguës et qui communiquent quelquefois immédiatement avec elles au moyen d'une porte intérieure; mais ces étables fangeuses, sans lumière et sans aucuns rapports d'étendue et d'élévation avec la quantité d'animaux qu'elles contiennent, engendrent des miasmes putrides, dont les effets pernicioeux dépassent de beaucoup le peu de bien produit par la chaleur qu'elles procurent.

Vie de l'agriculteur.— Avec autant d'ignorance du bien-être et des lois de l'hygiène dans la disposition de son habitation, l'agriculteur serait un contre-sens s'il entendait mieux tout ce qui a, plus immédiatement encore, rapport à sa personne.

Aussi, vous le savez, messieurs, ses pieds et son cou sont habituellement nus. Echauffé par un travail pénible, jamais il ne prend la moindre précaution contre les brusques transitions de température.

Sa couche est uniquement formée de lits de plumes; et tous ceux qui se sont occupés de l'étude de la physiologie et des règles de l'hygiène s'accordent à reconnaître de graves inconvénients, à ce mode de couchage.

Son pain quotidien se compose d'un mélange nommé mouture, formé de deux tiers d'orge et de deux sixièmes, l'un de seigle, l'autre de froment de qualités inférieures. Un double décalitre de cette mouture produit douze kilogrammes de pain, et coûte 2 fr. 50 c., ou 20 centimes au moins le kilog.

En moyenne, chaque journalier consomme par jour deux kilogrammes de ce pain fort peu nourrissant, ou en argent, 40 c.

Il consomme en outre pour 10 c. de vin ou de cidre, et pour autant de pitance, composée de légumes mal assaisonnés, en tout 60 c. par jour.

BUDGET.

d'un journalier (ouvrier agriculteur) du Val-du-Loir.

INDICATIONS.	DOIT.	AVOIR.
	F.	F. C.
Deux cents journées à 1 fr. 25 c.....	250	» »
Cent journées à 1 fr.....	100	» »
60 c. d'aliments par jour, ou pour l'année.....	»	219 »
150 bourrées pour cuire le pain et se chauffer.....	»	45 »
Au forgeron pour l'entretien des outils.....	»	48 »
Chandelle de résine.....	»	4 »
Entretien du mobilier, réparations locatives et autres.....	»	20 »
Contributions.....	»	6 »
<i>Vêtements.</i>		
Un pantalon.....	»	5 »
Un gilet.....	»	2 50
Une veste.....	»	5 »
Une blouse.....	»	5 »
Deux chemises.....	»	8 »
Une paire de bas.....	»	2 »
Un mouchoir de poche.....	»	» 75
Un bonnet de coton.....	»	4 »
Une demi-paire de souliers (une paire en 2 ans).....	»	4 50
Sabots.....	»	2 »
		347 75
Crédit pour balance.....	»	2 25
Sommes égales.....	350	350 »

Ainsi, l'ouvrier agriculteur, qui forme une grande partie de la population de la France, ne peut se procurer, pour trois cents journées du travail le plus pénible, que la triste existence dont nous venons de donner les chiffres, et il lui reste 2 fr. 25 c. pour ses menus plaisirs, son tabac, par exemple, et pour les maladies.

Quand ces dernières l'atteignent, la recette diminue, il faut payer le médecin, et alors, pendant le reste de l'année, on regagne cela sur le vin dont on se prive.

Puis, quand il se marie, quand viennent les enfants, la dépense augmente d'une manière déplorable, car la recette ne change pas. Alors on ne mange plus que du pain d'orge pur, des ognons crus, les plus mauvais fruits, quelques pommes de terre, du fromage fermenté... et de la viande?... jamais; on porte des haillons, on couche sur la paille, on ne fait plus de feu, et on fait des dettes quand on trouve du crédit.

Aussi, chez les habitants de nos campagnes, est-il rare, très rare de rencontrer, dès la première jeunesse, une bouche dont les dents ne soient pas généralement cariées; aussi la phthisie pulmonaire, les maladies chroniques des organes de la digestion, les affections vermineuses, les ophthalmies, les dartres, la teigne, les scrofules, le rachitisme sont-ils autour de nous des maladies communes autant au moins que dans les villes manufacturières; aussi, enfin, la mortalité est-elle d'un dixième au moins plus grande qu'à Paris même (1).

Si de ces faits matériels nous passons aux faits intellectuels et moraux, il nous est impossible de faire des observations plus satisfaisantes.

L'instruction primaire, confiée à des maîtres pour la plupart au dessous du médiocre, offre le plus souvent des produits auxquels une ignorance complète serait cent fois préférable.

Quant aux notions du juste et du vrai, quant au respect de la propriété d'autrui; et quant à la foi du serment, il suffirait de consulter les archives de nos tribunaux et l'opinion particulière de nos magistrats et de nos jurisconsultes pour savoir que, sous ces rapports, dans nos campagnes, d'immenses et capitales améliorations attendent encore la sollicitude, le zèle des hommes éclairés.

Mobilier agricole.—Si nous avons, messieurs, tant de choses à déplorer pour les intérêts immédiats des habitants de nos campagnes, il est naturel de penser que l'état du bétail et des ustensiles agricoles doit laisser aussi beaucoup à désirer. Nous ne nous étendrons pas ici sur ce chapitre : ce qui en ferait la matière vous est parfaitement connu : votre attention et vos efforts, l'ont eu chaque

(1) A Paris, 1 sur 50 ; ici 1 sur 44.

année pour objet. Nous avons réuni tout ce qui doit y avoir trait dans le paragraphe 5, et c'est là seulement qu'il pourra vous offrir quelque intérêt.

Culture des terres.— Partout, sauf quelques rares exception, nous ne trouvons que l'assolement triennal avec jachère dans les sols médiocres, ou quadriennal avec trèfle dans les bonnes terres; mais encore la culture de cette plante, faite régulièrement tous les quatre ans, et beaucoup plus en vue d'en obtenir la graine que le foin, a déjà notablement détérioré des terres auxquelles, si on avait le courage judicieux d'en enfouir la seconde coupe, on aurait fait atteindre le maximum de production.

Jusqu'à ce jour, nous avons cru, avec notre respectable collègue M. Bodin, que la première, la plus essentielle des réformes à introduire dans l'agriculture, c'était la réforme de l'assolement, et comme lui nous avons pensé que tous nos encouragements et nos conseils ne devaient pas, quant à présent, avoir d'autre but que l'adoption de la culture alterne.

Aussi Nous disions à l'un :

- « Vous cultivez tous les ans trop de terre. Avec le peu d'engrais que vous possédez, ensemencez moitié moins, votre terre s'améliorera et dans quelques années vos produits auront doublé. »
- « — Dans quelques années !... nous répondait-il; mais je n'ai pour manger que le produit régulier de ce terrain que je cultive, et si je risquais de faire autrement que par le passé, qui me garantirait contre le mauvais succès possible de vos innovations et qui comblerait, pendant les années d'attente, le déficit que ma famille trouverait dans son pain quotidien? »

Nous disions à un autre :

- « Au lieu de laisser venir à graine votre trèfle qui use ainsi votre terre, enfouissez-en la seconde coupe après l'avoir couverte du fumier dont vous pouvez disposer, et dès l'an prochain vous aurez une récolte de blé double de celle que vous obtenez ordinairement. »

- « — C'est peut-être vrai, répondait-il, mais, si je suivais votre conseil, avec quoi, cet hiver, ferais-je vivre ma famille? Ce que je pourrais récolter de plus l'an prochain, ma graine de

» trèfle le produit cette année et j'en ai besoin immédiatement. »

C'est ainsi, Messieurs, qu'à toutes les améliorations proposées, nous trouvons, pour obstacles, d'abord l'empire de la routine, mais surtout l'impossibilité de les adopter. Dans l'état de morcellement incroyable auquel notre sol est parvenu (1); dans l'état d'isolement où chaque travailleur est réduit; dans l'état de concurrence et d'hostilité qui règne entre lui et ses voisins; dans l'obligation où il est, lui, pauvre laboureur, souvent peu intelligent et toujours si peu, si mal ou point instruit, de se suffire toujours à lui-même dans les branches si variées de l'administration agricole; de posséder, à lui seul et quelque peu qu'il doive s'en servir, tous les objets nécessaires à une exploitation rurale; cet homme, messieurs, ne peut vivre qu'au jour le jour; et lui parler d'améliorations, de changements de méthodes, d'achat de meilleurs bestiaux et de meilleurs instruments, enfin de sacrifices et d'avenir, c'est ce dont on n'a plus le courage, quand on a sérieusement pris la peine de compter avec lui.

Et ne croyez pas, messieurs, que ces obstacles à vos intentions ne se trouvent que chez le cultivateur presque pauvre; ils se trouvent partout; car partout l'homme, abandonné à ses propres forces, subit la dure nécessité de son isolement et de son antagonisme, et il n'est probablement aucun de nous ici qui, en face de tant de justes désirs impossibles à satisfaire, n'ait pu souvent s'appliquer à lui-même cette incontestable observation.

STATISTIQUE DE LA COMMUNE DE LA CHAPELLE-GAUGAIN.

La commune de la Chapelle-Gaugain occupe, dans un joli vallon traversé de l'est à l'ouest par le Tusson, l'un des affluents de la Braye, un espace à peu près carré, de 3,000 et quelques cents mètres de côté. Le fond du vallon est formé, à droite et à gauche de la rivière et sur un terrain plat, de prairies entourées d'aulnes et de peupliers, qui n'occupent pas une largeur de plus de 400

(1) Dans la commune que nous habitons un cultivateur possédait, dans les plus mauvais terrains, 23 ares, divisés en 94 parcelles, que ses héritiers ont subdivisés en plus de 200, et cette subdivision est bien loin d'être le dernier terme du morcellement auquel la propriété est parvenue.

Nous connaissons des *propriétaires* qui paient moins de 5 centimes de contributions foncières.

mètres. De chaque côté s'élèvent rapidement deux côteaui, en regard l'un de l'autre, où, presque d'un seul coup d'œil, on peut compter les quarante et quelques hameaux entre lesquels sont divisés les 754 habitants de la commune. Ces côteaui sont partagés en une infinité de parcelles de terres labourables, entourées d'arbres et de haies vives, formant avec quelques vignes et quelques taillis un aspect riant, un gracieux paysage.

Au sommet de ces côteaui commencent des plaines peu étendues et fréquemment brisées par de petits vallons. Ces plaines, généralement dépourvues de terre végétale, rendent à peine au laboureur le prix de son travail.

Capital en terres.

La superficie totale de la commune est de 1,066 hect. 69 ares, que nous divisons et évaluons, savoir :

I. Terres labourées.

ÉVALUATIONS.

1 ^{re} Classe.	45 hectares (1) à 2,000 fr. l'hectare....	90,000 fr. »
2 ^e —	138 — à 1,000 —	138,000 »
3 ^e —	434 — à 600 —	260,400 »
4 ^e —	204 — à 400 —	81,600 »
5 ^e —	42 — à 150 —	6,300 »

II. Prairies.

1 ^{re} Classe.	13 hectares à 3,000 fr. l'hectare	39,000 »
2 ^e —	33 — à 2,000 —	66,000 »
3 ^e —	25 — à 1,500 —	37,500 »

III. Pâtures.

1 ^{re} Classe.	15 hectares à 1,000 fr. l'hectare.....	15,000 »
2 ^e —	5 — à 500 —	2,500 »

IV. Landes.

28 hectares à 150 fr. l'hectare	4,200 »
---------------------------------------	---------

V. Taillis.

1 ^{re} Classe.	7 hectares à 2,000 fr. l'hectare.....	14,000 »
2 ^e —	12 — à 1,500 —	18,000 »

A reporter..... 772,500 fr. »

(1) Pour abrégé et être clair, nous négligerons les fractions.

Report.....

772,500 fr. «

VI. *Vignes.*

1 ^{re} Classe.	9 hectares à 2,000 fr. l'hectare.	18,000	»
2 ^e ———	9 ——— à 1,000 ———	9,000,	»

VII. *Jardins.*

1 ^{re} Classe.	» 27 ares à 4,000 fr. l'hectare.....	1,080	»
2 ^e ———	2 hectares à 3,000 ———	6,000	»
3 ^e ———	12 ——— à 2,000 ———	24,000	»

VIII. *Mares et viviers.*

31 ares.....	1,000	»
--------------	-------	---

IX. *Superficie du sol des maisons.*

7 hectares à 2,000 fr.....	14,000	»
Tout cela occupe donc 1,040 hectares 58 ares, et présente un capital foncier de.....	845,580 fr.	»

Il reste 26 hectares 11 ares occupés par les édifices communaux, les chemins et les cours d'eau.

Capital en bâtiments.

Les maisons bâties sur le sol de la commune sont au nombre de 210, que nous évaluons, sans y comprendre les bâtiments particulièrement destinés à l'exploitation rurale, à mille francs chacune (terme moyen), soit.....

210,000 fr. »

Soixante-dix seulement de ces maisons ont des écuries et des granges, évaluées ensemble à 500 fr., soit.....

35,000 »

Cent cinquante-huit possèdent des étables à vaches, à 150 fr. chacune.....

23,700 »

Seize seulement possèdent des étables à moutons, à 150 fr. chacune.....

2,400 »

Total.....

271,100 »

Capital en usines.

Les seules usines de la commune sont trois petits moulins à farine dont les *prises* réunies s'élèvent à.....

2,400 fr. »

Capital mobilier.*Mobilier personnel.*

Le mobilier des maisons habitées évalué pour chacune à 350 fr., et pour deux cents.....	75,000 fr. 1	»
Les vêtements de 540 adultes, à 120 fr. par personne	64,800	»
Les vêtements de 214 enfants, à 20 fr. pour chacun.....	4,280	»
Total du mobilier personnel	144,080 fr.	»

Mobilier agricole.

125 chevaux, à 120 fr. chacun.....	15,000 fr.	»
276 vaches, à 75 fr.....	20,700	»
450 moutons, à 12 fr.....	5,400	»
189 chèvres, à 10 fr.....	1,890	»
67 charrues, à 40 fr.....	2,680	»
60 herses, à 4 fr.....	240	»
60 froisses, à 5 fr. (Espèce d'échelle très massive qu'on traîne sur les terres labourées, en guise de rouleau.)	300	»
107 charrettes, à 150 fr.....	16,050	»
125 harnais, à 15 fr.....	1,875	»
Outils divers évalués, pour 125 travailleurs, de 18 à 60 ans, à 35 fr. par homme	4,375	»
Ustensiles de laiterie, à 10 fr. par étable, soit pour 158.....	1,580	»
Total du mobilier agricole.....	69,090 fr.	»

Capital en travaux.

Enfin, pour compléter cet inventaire du capital de la commune, il faut y ajouter l'évaluation du travail.

Le travail de 125 hommes de 18 à 60 ans,		
à 1 fr. par jour pendant 100 jours.....	12,500 fr.	} 43,750 fr. »
à 1 fr. 25 cent. pendant 200 jours.....	31,250 fr.	
Le travail de 150 femmes,		
à 60 cent. par jour pendant 100 jours...	9,000 fr.	} 31,500 »
à 75 cent. par jour pendant 200 jours...	22,500 fr.	
<i>A reporter.....</i>		75,250 fr.

Report.....

Le travail de 200 enfants et vieillards, à 25 c. par jour, pendant 300 jours.....	75,250 fr. »
Le travail de 125 chevaux à 1 fr. pendant 300 j ^{rs}	15,000 »
Le travail de 107 charrettes pendant 300 jours, à 75 cent.....	37,500 »
	24,075 (1) »
Total du capital en travail.....	151,825 fr. »

Nous aurions dû peut-être multiplier ce produit par le chiffre de la durée moyenne de la vie des travailleurs, mais nous avons craint de tomber dans quelque exagération. Du reste, il s'agissait seulement d'indiquer un fait qui n'influe pas essentiellement sur les conséquences de ce rapport, et nous avons pu, sans inconvénients, nous contenter de la valeur annuelle du travail.

Récapitulation.

Capital en terres.....	845,580 fr. »
— en bâtiments.....	271,100 »
— en usines.....	2,400 »
— en mobilier { personnel..... 144,080 fr.	213,170 »
{ agricole..... 69,090 fr.	
— en travaux annuels.....	151,825 »
Total du capital de la commune.....	1,484,075 fr. »

Il ne manque à cet état, pour le rendre complet, que l'évaluation d'une vingtaine de ruches, de deux à trois mille volailles et du numéraire qui peuvent exister dans la commune; mais cet inventaire eût offert trop de difficultés; nous nous éloignons peu de la vérité, nous en sommes sûr, en évaluant ces articles à la somme de 15,925 fr., ci. et en portant ainsi le capital à la somme ronde de quinze cent mille francs, ci.....

15,925 »
1,500,000 fr. »

Il nous reste à vous montrer, messieurs, le produit de ce capital. Trouver ce produit eût pu être aussi une tâche fort difficile;

(4) Ces évaluations sont conformes aux tarifs dressés pour les travaux des chemins vicinaux.

mais nous l'avons simplifiée en y substituant le tableau des dépenses de la commune et nous espérons n'en pas être moins exact. Si quelques habitants de la Chapelle-Gaugain thésaurisent ou augmentent leur patrimoine, à force de privations ou d'avarice, beaucoup d'autres s'acheminent vers la mendicité à l'aide du jeu, de l'ivrognerie, ou d'emprunts dont les intérêts absorbent chaque année le fonds avec le revenu, et, en définitive, le malaise général de la commune reste au moins stationnaire. Le chiffre de la dépense sera donc le chiffre le plus approximatif du produit des quinze cent mille francs auxquels s'élève notre capital.

DÉPENSES ANNUELLES.

1° Contributions (rôle de 1841).....	6,558 fr. 39
2° Nourriture de 500 adultes, à 50 cent. par personne et par jour.	91,250 »
3° Nourriture de 254 enfants, à 25 cent.....	23,177 50
4° Vêtements de 500 adultes, à 40 fr. par an....	20,000 »
5° Vêtements de 254 enfants, à 10 fr.	2,540 »
6° Nourriture de 125 chevaux, à 1 fr. par jour.	45,625 »
7° Ferrure de 125 chevaux, à 12 fr. l'un.	1,500 »
8° Nourriture de 276 vaches, à 60 cent. chacune.	60,444 »
9° Nourriture de 450 moutons à l'étable pendant 50 jours au plus, à 5 cent. chacun.....	1,125 »
10° Nourriture de 189 chèvres, <i>idem</i>	472 50
11° Entretien du mobilier, à 20 p. 0/0 du capital, soit pour 171,180 fr.	34,236 (1) »
12° Entretien des bâtiments et amortissement à 1/2 p. 0/0 du capital, soit pour 271,100 fr.....	4,066 50
13° Dépenses diverses (maladies, procès, droits de mutations, etc., etc.).....	9,005 11
Total des dépenses annuelles.....	300,000 fr. »

Ainsi, messieurs, étant bien établi et rigoureusement vrai que, dans la commune de la Chapelle-Gaugain, les économies que font quelques-uns des habitants sont au moins compensées par les

(1) Dans ce chiffre du capital mobilier n'est pas comprise la somme du mobilier vivant, du bétail qui se renouvelle et s'entretient lui-même.

dettes que font les autres, tandis que le plus grand nombre ne parvient que bien difficilement à mettre en équilibre la recette et la dépense, il reste donc pour triste résultat qu'avec un capital de quinze cent mille francs et un revenu de trois cent mille, deux cents familles, formant une population de sept cents et quelques personnes, ne peuvent obtenir, par un travail pénible et continu, que des habitations insalubres, une nourriture malsaine, une instruction mauvaise, et enfin un état de vie qu'on ne calomnie nullement en le nommant la misère, la misère intellectuelle, morale et matérielle.

DE L'ASSOCIATION, APPLIQUÉE AUX COMMUNES RURALES.

Le principe d'association est fondé sur la nature de l'homme; l'homme individu est faible; l'homme associé à d'autres est puissant; c'est en mettant l'homme à côté de l'homme, les générations à côté des générations, qu'on arrive à toutes les merveilles de la civilisation.

(THIERS. *Disc. à la ch. des députés*,
47 mars 1834.)

En présence de cette triple, de cette complète misère, dont la réalité est incontestable et dont, à peu de choses près, l'exemple se trouve dans toutes les communes rurales de France, n'est-il pas juste, messieurs, ou plutôt n'est-ce pas un devoir de chercher le remède à un semblable état de choses, et ce remède, vous le concevez, ce n'est pas nous, avec nos quelques cents francs de primes annuelles, et avec nos seuls conseils sur la nature des assolements, ce n'est pas nous, assurément, qui le possédons et qui pouvons l'appliquer.

Nous pouvons d'autant moins prétendre à sa possession et à son application, que nos primes, vous le savez, ne vont guère au peuple : elles sont presque constamment partagées entre quelques riches propriétaires ou fermiers qui n'en ont pas besoin, et qui n'avaient pas attendu cet encouragement pour se procurer les plus beaux bestiaux du canton, et contre lesquels nos vrais paysans ne

songent pas le moins du monde à essayer une concurrence éternellement impossible dans l'état actuel des choses.

C'est donc plus haut qu'il faut le chercher et le demander ce remède.

La Religion, s'il fallait en croire une interprétation probablement trop étroite, nous interdirait la recherche du bien-être ici-bas, et n'aurait à nous offrir du bonheur qu'en l'autre monde, en proportion du mal que nous aurions souffert en celui-ci, de la résignation avec laquelle nous l'aurions supporté, et de l'abnégation que nous aurions mise à sacrifier toutes les joies de la vie, à l'unique recherche du royaume de Dieu et de sa justice. Tel doit être, sans doute, le but le plus élevé de nos aspirations; mais personne ne doit oublier que la religion nous enseigne aussi que *tous les biens de la terre nous seront donnés par surcroît*; qu'il nous en sera donné *en proportion des sacrifices que nous aurons faits pour elle*; que la terre elle-même nous a été donnée pour la cultiver et probablement pour l'administrer de la manière la plus favorable, non seulement au bonheur temporel des grands de cette terre, mais encore des petits dont les sueurs journalières peuvent seules la féconder.

Ceci soit dit, messieurs, pour prouver qu'il est légitime de chercher une organisation sociale où ne se rencontrerait pas un état de chose comme celui dont nous vous avons esquissé le tableau. Ceci soit dit aussi, pour la bonne harmonie qui doit exister entre ceux qui se consacrent à l'étude du mieux sur la terre et ceux dont la vie, d'une charité plus élevée, n'a pour but que de nous faire entrer dans cette portion du royaume de Dieu qui n'est pas de ce monde.

Or, la religion, en ne nous donnant pas elle-même la formule de l'organisation sociale la plus propre au bonheur immédiat de tous; la religion, en nous disant : *Cherchez et vous trouverez*, a évidemment voulu, que, tout en suivant ses préceptes pour l'autre vie, notre intelligence eût, pour celle-ci, la liberté de chercher et le mérite de trouver.

Sera-ce donc dans la Politique, dans les formes gouvernementales que nous trouverons le moyen d'employer les trois cent mille francs de rentes de notre commune, de manière à ce que la misère que nous vous avons montrée, soit changée en bien-être? Non

assurément, l'histoire universelle en fait foi. Partout, sous tous les gouvernements, même les plus paternels, ce qu'on nomme le peuple est et a toujours été, à peu de choses près, dans le même état de malaise ; et la poule au pot d'Henri IV n'était que le rêve d'un bon roi ; à moins qu'il n'ait emporté dans la tombe le secret de nous faire produire plus, et de nous faire dépenser mieux.

Il est vrai qu'en France, plus qu'ailleurs peut-être, il existe des hommes et des partis, qui, tous, nous affirment que le bonheur général dépend uniquement de leur accession au pouvoir ; mais il y a tant de différence entre ceux de leurs moyens qu'ils nous laissent entrevoir ; ces moyens manquent tellement de précision, et s'appliquent d'une manière si éloignée et si vague à la production de ce bonheur que nous demandons pour tous, qu'en vérité il est bien difficile de savoir auquel croire.

D'ailleurs leur application a l'énorme inconvénient de ne pouvoir être essayée que sur une nation tout entière et toujours par des moyens violents, par de profondes perturbations, et nous en avons tant vu déjà de ces changements si vantés, de ces révolutions qui devaient être si fécondes, et qui n'ont trop souvent eu pour résultat que d'ajouter encore à la misère du peuple, qu'on ne peut plus raisonnablement vouloir d'autres changements que ceux dont il aura été possible de faire préalablement, partiellement et pacifiquement l'épreuve.

De toutes ces panacées, que chaque jour on nous offre, nous avons bien souvent essayé, par la pensée, de faire des applications aux maux qui rongent nos communes rurales et qui font, de ce qu'on nomme le peuple, des ennemis nés de toute autorité, de toute administration, de toute position supérieure ; mais jamais nous n'avons été satisfaits de cette étude.

La réforme électorale, par exemple, ce vieux thème sur lequel s'usent depuis tant d'années, on ne sait combien d'intelligences, quel bien ferait-elle à nos cultivateurs en descendant jusqu'à eux ? Avant de leur donner d'aussi hautes fonctions à remplir, ne devons-nous pas les instruire à les comprendre, et avant tout encore leur donner de bon pain, un peu de viande et leur apprendre à lire ?

Et la république ! Que pourrait-elle aussi pour nous avec ses

souvenirs de 93, ses tendances belliqueuses, arriérées, surannées, il est vrai, mais encore si redoutées, si détestées dans nos campagnes, dont elles épuiserait les plus précieuses ressources en enlevant à l'agriculture ses meilleurs bras et le peu de capitaux qu'elle possède ?

Que pourraient encore le communisme et le Système égalitaire, ces inventions produites, sans doute, par un louable sentiment de pitié pour la misère du peuple, mais qu'on croirait enfantées par l'envie au profit de la nullité et de la paresse et dont la première œuvre serait une odieuse spoliation ? On se trompe étrangement si l'on espère que la misère de nos cultivateurs leur ferait accueillir favorablement de pareilles transformations. Ils possèdent peu, mais ils tiennent d'autant peut-être à leur possession et au rang qu'elle leur donne dans la commune au dessus des paresseux, des dissipateurs et des mendiants, et ce n'est pas chez eux qu'on trouverait de ces abnégations comme celles qui marquèrent, à l'assemblée nationale, la célèbre nuit du 4 août 1789.

Nous avons cru un instant, heureux de nous rencontrer en cela avec beaucoup de bons esprits, que les disciples de Saint-Simon, si forts, si éloquents dans la peinture des misères sociales; si savants, si lumineux dans les hautes questions d'économie politique, nous réservaient une formule complète d'organisation nouvelle; mais cette formule leur manquait et leur concile s'est dispersé sans conclure.

Or, messieurs, si vous convenez avec nous que l'état de nos campagnes est un mal, un mal réel, et aussi réel qu'il est profond et ancien; si vous convenez encore que le remède à ce mal n'existe pas dans nos institutions actuelles, vous conviendrez aussi qu'il est légitime de le chercher dans des institutions nouvelles, légitimité en faveur de laquelle nous invoquerions au besoin l'opinion de l'illustre M. Guizot lui-même, qui, dernièrement (en 1842), disait à la Chambre des Députés : « une innovation n'est une amélioration que lorsqu'elle apporte à un mal réel un remède efficace. »

Toutefois, messieurs, une idée nous a été suggérée par la lecture de cette intéressante notice, dans laquelle M. Dupin aîné, racontait naguère à toute la France, sa visite à la famille patriarcale des Jault, dans le Nivernais;

Une famille composée aujourd'hui de trente-six personnes, vivant en communauté, en parfaite intelligence, et dans laquelle, de temps immémorial, il n'a jamais été fait de partage;

Une famille dans laquelle l'autorité exercée d'abord par le père, puis successivement par les fils aînés, est enfin aujourd'hui, par une sorte d'élection, dévolue à celui qu'on reconnaît pour le plus capable;

Une famille enfin, dans laquelle la propriété et le bien-être, fort minimes dans l'origine, n'ont cessé de s'accroître sous l'influence de l'intérêt de tous et de la direction d'un seul; direction, du reste, convenablement étayée, dans les circonstances importantes, par le conseil des anciens et des plus expérimentés.

Cet exemple si remarquable, et qui n'est pas le seul en France, doit fixer notre attention sur un fait, qui, de temps immémorial aussi, se renouvelle chaque année dans nos campagnes du Val-du-Loir; c'est l'association, par couples, de tous les cultivateurs qui ne possèdent ni assez de terres ni assez d'argent pour acheter et entretenir chacun deux chevaux. Ce mode d'association, usité seulement pour le labourage, est désigné par le verbe *soiter*, et ceux qui en font usage se nomment *soitons*, expressions évidemment dérivées des mots *société*, *associer*, *association*, *sociétaire*.

Ces hommes, qu'une nécessité absolue a rapprochés ainsi, n'ont jamais pensé qu'il serait encore possible et tout naturel d'ajouter, à l'économie de deux chevaux, celle d'une charrue, d'une charrette, d'une étable, d'une écurie, d'une grange et de beaucoup d'autres objets, et de diminuer bien davantage ainsi leurs dépenses.

Nous avons été séduit un instant, comme l'honorable auteur du projet de boulangerie communale, M. Charles Sauria du Jura, par l'idée, réalisable peut-être, d'associer, plus largement entre eux, les habitants de quelques uns de nos hameaux. Nous avons déjà expliqué et bien fait comprendre à plusieurs les avantages qu'ils en retireraient; mais nous avons pensé que ces essais incomplets et auxquels ne pourrait présider incessamment une direction régulière et scientifique, auraient des inconvénients qu'on ne manquerait pas d'attribuer à la science elle-même, et nous avons jugé que dans l'intérêt même du succès, il était peut-être prudent de renoncer à un essai partiel qui pourrait compromettre l'idée.

Cependant, messieurs, en présence de ces faits, en présence surtout de cette expérience qui se répète, depuis plus de trois cents ans dans le Nivernais, et qui prouve si évidemment, toute imparfaite qu'elle est, la supériorité de l'association du capital, du talent et du travail, sur le morcellement et l'isolement; qu'il nous soit permis d'essayer si, de leur application à la commune dont nous venons de vous exposer la misère, il ne pourrait pas résulter quelque bien assez remarquable pour ouvrir un champ fertile à votre attention et à votre sollicitude.

Supposons qu'un jour, les deux cents chefs de famille qui habitent notre commune ayant appelé le notaire, l'aient prié de rédiger un acte d'association, par lequel chacun ait mis en société avec tous, son capital, son talent et son travail, à la seule condition d'un partage dans les produits, proportionné à la valeur de cet apport;

Supposons encore, que, par un mode quelconque d'élection, une administration ait été instituée dans la commune, et que cette administration, habile de son propre fonds ou des conseils qu'elle a eu la sagesse de puiser à de bonnes sources, ait pu établir une organisation analogue à celle qui régit la famille des Jault; examinons alors, messieurs, quels auront pu être, pour la commune, les résultats de cette révolution, et commençons par les résultats matériels; mais rappelons auparavant, comme point de départ, que le capital et le revenu de la commune s'élèvent, le premier à la somme de 1,500,000 fr., et le second à celle de 300,000 fr.

Le premier acte de l'administration d'une commune rurale sociétaire a dû être nécessairement la construction d'un bâtiment d'habitation et d'exploitation, dans lequel tout ce qui forme l'objet de l'association pût subir l'influence indispensable et précieuse de l'unité de direction et d'action.

Sans entrer, quant à présent, dans les détails architectoniques de cette construction, il est aisé de voir, en se transportant par la pensée au milieu d'édifices comme l'école de la Flèche, l'hôtel des Invalides et le Palais-Royal de Paris, ou seulement comme quelques uns de ces vieux châteaux ou couvents encore assez communs en France; il est aisé de voir, disons-nous, que dans une habitation de ce genre, en la proportionnant et en l'appropriant

sa destination, on a pu créer pour les deux cents familles qui composent la commune, des logements en rapport avec ce que chacune d'elles peut ou veut dépenser, et dont le moindre offre toutes les conditions de distribution, de position et de salubrité, sans lesquelles il n'est pas de bien-être.

Il est aisé de voir encore que l'architecture a pu réunir sous le même toit une vaste cuisine, des salles de diverses dimensions pour les repas et dans lesquelles, comme dans les restaurants de Paris, on peut être seul ou en plus ou moins grande compagnie, et d'où l'on peut même faire venir à son domicile son repas et celui de sa famille.

Des salles de réunion, de lecture, de jeux; un établissement d'écoles diverses, un établissement de bains; tout cela parfaitement et économiquement chauffé et éclairé par les précieux procédés modernes qui ne peuvent s'appliquer qu'à de grands établissements; tout cela, messieurs, soumis à la surveillance facile et inévitable des différentes autorités qui régissent la commune, présente aux imaginations qui ont quelque sollicitude pour l'humanité, un tableau plus satisfaisant que celui de nos chaumières, de nos écoles et de nos cabarets de village, où ne s'accomplissent que de la manière la plus imparfaite, les prescriptions les plus indispensables de nos lois et les vœux les plus restreints de la charité des hommes éclairés.

Sous l'influence de cette association et d'une administration unique pour les intérêts généraux de la commune, il a dû résulter une immense amélioration dans la nourriture des habitants. Une seule cuisine, un seul moulin à farine, une boulangerie, une seule boucherie, une seule cave, alimentés presque uniquement des produits de la commune, et livrant ces produits au prix coûtant, offrent, au minimum, les résultats suivants, calculés en moyenne pour les 754 habitants; et par jour, savoir :

- | | |
|--|-------|
| 1° A chacun 750 grammes de pain blanc, à 25 c. le kil. (1) | 19 c. |
| 2° 250 grammes de viande à 60 c. le kil. | 15 |

(1) Si les travailleurs adultes mangent plus, les femmes, les enfants et les vieillards mangent moins; il y a compensation.

3° Légumes, fruits ou laitage, etc., par personne.	5
4° Un litre de cidre ou de piquette.	4
5° Un demi litre de vin.	7

En tout, cinquante centimes 50 c.
 qui donnent pour toute la commune et pour une année, la somme
 de cent trente-sept mille six cent cinq francs, ou 23,177 fr. 50 c.
 de plus que dans l'état actuel ou, en résumé, de huit à neuf centimes
 de plus par jour et par personne.

Ce surcroît de dépense de 23,177 fr. fr. 50 c. doit vous paraître
 bien peu de chose, messieurs, en présence de ce résultat capital
 qui consiste à substituer une nourriture agréable, saine et abondante,
 à l'espèce de poison lent avec lequel nos cultivateurs ne font
 presque aujourd'hui que tromper leur faim.

Du reste, messieurs, ce surcroît de dépense est lui-même encore
 largement compensé par l'économie que trouve la commune à n'avoir,
 au lieu de 200 fours et de 200 ustensiles de chaque espèce, qu'une
 seule boulangerie, une seule cuisine, etc., etc.

Cette compensation, dont l'évidence est incontestable, pourrait
 d'ailleurs être démontrée par un calcul que nous n'avons pas cru
 devoir établir, tant nous pourrions faire bon marché plus tard, des
 objections qu'on voudrait nous adresser sur ce point.

Après cette immense réforme, l'administration de la commune
 sociétaire a dû porter son attention sur l'agriculture.

Là, encore, une seule écurie au lieu de 70; trois ou quatre éta-
 bles au lieu de 174, quelques supérieures que soient ces nouvelles
 constructions, offrent de même par la facilité et l'économie du ser-
 vice, une large compensation aux dépenses nécessitées par cette
 modification.

D'après des calculs fondés sur l'expérience et qui font loi en
 agriculture, la commune sociétaire, à raison de 1,000 hectares
 qu'elle possède, a composé ce que nous pouvons nommer son
 cheptel vivant, de :

1° 40 juments, à 350 francs chacune, et un étalon de mille
 francs, qui représentent, sans augmentation de capital, une force
 supérieure à celle des 125 pauvres chevaux qu'elle possédait au-
 paravant.

Ces quarante juments donnent tous les ans pour 4,000 fr. de poulains, produit, qui, presque inconnu auparavant, devra être ajouté au revenu primitif.

Peu d'années auront suffi pour que la race améliorée ait augmenté, de moitié en sus, la valeur de ce produit et celle du capital producteur que nous portons de suite en ligne de compte, le premier pour encore 2,000 fr., ci. et le second pour 7,500 fr. ci. . . .

Les 55 chevaux environ (poulains compris), que la commune doit nourrir chaque année, et qu'elle peut très bien nourrir à 1 fr. 50 c. par tête et par jour, occasionnent une dépense de 30,412 fr. 50 c. par an, au lieu de 45,625 que coûtaient les 125 chevaux d'autrefois, et procurent ainsi une économie de dont s'augmente le revenu.

L'économie de ferrure est aussi d'au moins moitié, soit.

2° Le nombre des bêtes à cornes n'aura pas été augmenté dans l'origine, mais par des croisements et des échanges dirigés avec intelligence et au moyen d'une nourriture abondante, résultant de la culture alterne, la valeur de chaque vache n'aura pas tardé beaucoup d'années à s'élever de 75 fr. à 200 fr., et le nombre total, y compris les taureaux, les bœufs et

CAPITAL.	PRODUIT.
	4,000 fr. »
7,500 fr. »	2,000 »
	15,512 50
	750 »
7,500 fr. »	22,262 fr. 50

Reports	7,500 fr. »	22,262 fr. 50
les élèves à 500 au moins que pourra très bien alors nourrir la commune, et qui présenteront non seulement une augmentation de capital de	79,500 »	
mais encore un produit net annuel d'au moins.		10,000 »
3 ^o Le même calcul doit être fait pour les moutons. Le nombre de 450 que possédait la commune a pu être successivement porté au nombre de 2,000, qui augmentent le capital de . .	18,600 »	
et le produit de.		45,500 »
	105,400 fr. »	47,762 fr. 50

Nous pourrions pousser plus loin encore ces évaluations qui reposent toutes sur des observations pratiques et sur des calculs établis d'après nos plus célèbres agronomes, et vous montrer la possibilité d'accroître encore la prospérité de la commune, par une foule de petites industries dont les cultivateurs intelligents savent tirer un grand parti; mais nous ne voulons pas fatiguer votre attention.

Nous avons besoin que vous nous l'accordiez encore tout entière pour quelques observations d'une importance majeure.

L'administration de la commune sociétaire a dû aussi, messieurs, faire nécessairement le calcul suivant :

Des 862 hectares de terres en labour dans la commune de la Chapelle-Gaugain, 246 occupent le sommet des côteaux, où privés d'abris et balayés sans cesse par les pluies, ils n'offrent littéralement à la vue que des pierres.

Ils sont comme les autres, pourtant, soumis à l'assolement triennal et voici par hectare, le calcul exact de leur culture, en commençant par les dépenses.

1^{re} année, *semence de meteil ou de seigle;*

Labour.	56 fr. 75
Dix tombereaux de fumier, à 6 fr.	60 »
Semence, 6 doubles décalitres, à 2 fr. 50 c. . . .	15 »
Récolte et battage.	12 75
Contributions, pour 3 années.	3 90

Total de la dépense de la 1^{re} année. 128 fr. 40

2^e année *semence d'avoine* :

Labour.	15 fr. 75
Semence, 6 doubles décalitres, à 1 fr. 20 c.	7 20
Récolte et battage.	9 75

Total de la 2^e année. 32 fr. 70

3^e année, *jachère*, totalement improductive.

Ainsi, la dépense totale pour les trois années est de 161 fr. 10 c.

Voyons maintenant le produit :

1^{re} année ;

35 doubles décalitres de méteil, à 2 fr. 50 c. . . .	87 fr. 50
500 kilog. de paille.	16 »

2^e année ;

32 doubles décalitres d'avoine, à 1 fr. 20 c. . . .	38 40
500 kilog. de paille.	16 »

Total des produits. 157 fr. 90

Produits que la dépense excède de. 3 fr. 20

Ce calcul, messieurs, dont les éléments nous ont été fournis par nos cultivateurs eux-mêmes, offre des résultats qui ont fortement excité leur surprise, et leur ont fait sentir davantage encore, à notre grand regret, l'étendue de leur misère. Ils n'auraient jamais pu croire, avant cette démonstration, que la culture de ce qu'ils nomment leurs petites terres, leur produisait à peine le prix de leur travail, et pas un centime pour l'intérêt de leur capital foncier.

La commune sociétaire, après s'être ainsi rendu compte de cette misérable culture, s'est empressée de rayer ces 246 hectares du nombre des terres labourables, et d'y planter 30,000 châtaigniers

greffés, auxquels le sol de ces terres convient parfaitement, et qui auront coûté 45.000 fr. (1). L'intérêt à cinq pour cent de cette avance, est largement couvert chaque année par des semis, entre les lignes d'arbres, de plantes fourragères convenablement choisies, qui fournissent pour les bestiaux, et presque sans culture, de précieux aliments.

Achevons nos calculs.

Au bout de vingt ans, nos trente mille châtaigniers, produiront chacun un double décalitre de marrons, qui, au prix moyen de 3 fr. chacun, font un revenu de

et aucun de vous, messieurs, ne nous taxera d'exagération, si, au bout de trente ans, nous doublons encore ce produit, soit.. . . .

et si, en évaluant alors, chaque pied d'arbre seulement à dix francs, nous ajoutons au capital social, la somme de.

Par cette opération en outre, dans le court espace de vingt ans, nous avons remédié au déboisement des sommets de nos côtes; nous avons créé des abris pour nos autres terres contre les mauvais vents; nous les avons préservées des grandes sécheresses qui détruisent si souvent, en été, nos moissons; nous avons élevé 30,000 conducteurs naturels du fluide électrique, 30,000 paratonnerres, et exercé ainsi une miraculeuse influence sur notre climature dont le plus sim-

CAPITAL.	PRODUITS.
	90,000 fr. »
	90,000 »
300,000 fr. »	
300,000 fr. »	180,000 fr. »

A reporter.

(1) Chaque arbre aura à sa disposition 82 mètres carrés.

Reports. 300,000 fr. 180,000 fr.

ple de nos paysans reconnaît le désordre progressif sans en soupçonner la cause.

Si de nos plateaux nous descendons sur le penchant des côtes, nous y trouvons 616 hectares de bonnes terres, qui ne produisent chacun, terme moyen, en trois années, que 60 doubles décalitres de méteil, et autant d'orge, qui ensemble et en moyenne, ne valent pas plus de 52,000 francs.

Vous savez, messieurs, que par la culture alterne, il est facile de doubler et bien au delà ce produit, comme le prouverait au besoin le tableau ci-après (1); et que nous pouvons, en restant au-dessous de la vérité, l'ajouter ainsi à notre revenu annuel, soit.

Vous savez encore que des terres, ainsi cultivées acquièrent une valeur vénale bien supérieure, et que je puis aussi, en n'augmentant cette valeur que d'un quart environ, ajouter à notre capital une somme d'au moins . . .

150,000

52,000

Je pourrais aussi faire les mêmes calculs pour les prairies, les pâtures, les landes, et vous y démontrer des transformations non moins fructueuses; mais vous en reconnaissez tous comme moi la possibilité, et il serait inutile d'abuser plus long-temps de votre patience. Aussi, messieurs, je ne veux plus vous soumettre qu'un seul calcul:

Le travail nécessaire à une exploi-

A reporter. 450,000 fr. 232,000 fr.

<i>Reports</i>	450,000 fr.	232,000 fr.
tation de 1,000 hectares est largement assuré par cinquante hommes et cinquante femmes; ma commune peut donc reporter sur d'autres industries.		
1° 75 hommes dont j'ai évalué le travail annuel à		
		26,250 »
Cent femmes dont le travail vaut . .		
		21,200 »
Et enfin deux cents vieillards et enfants dont le travail peut encore augmenter le revenu communal, de. .		
		15,000 »
	450,000 fr. »	294,450 fr. »

Montant des additions précédemment faites au capital (page 161) . . . 105,400
 Capital primitif (page 150) 1,500,000
 Montant des additions précédem-

(1)

Années de l'assolement.	CULTURE	QUANTITES	PRIX	PRIX
	PAR HECTARE,	RÉCOLTÉES.	DE L'UNITÉ.	TOTAL.
			fr. c.	fr. c.
1 ^{re}	Blé.	425 doub. déc.	2 75 doub. déc.	343 75
2 ^e	Racines fumées et sarclées.	600 <i>Id.</i>	» 50 <i>Id.</i>	300 »
3 ^e	Orge, avoine ou blé de mars.	425 <i>Id.</i>	4 50 <i>Id.</i>	487 50
4 ^e	Trèfle, deux coupes.	3000 kilog.	50 » le mille.	450 »
5 ^e	Défrichement du trèfle.	» »	» »	» »
6 ^e	Blé.	425 doub. déc.	2 75 doub. déc.	343 75
7 ^e	Racines.	600 <i>Id.</i>	» 50 <i>Id.</i>	300 »
8 ^e	Orge, etc.	425 <i>Id.</i>	4 50 <i>Id.</i>	487 50
9 ^e	Plantes légumineuses print.	2000 kilog.	50 » le mille.	400 »
	Le 9 ^e est de 212 fr. 50 c.		Total des neuf années. . .	4912 f. 50

Ce produit moyen de 212 fr. 50 c. par hect. et par an, multiplié par les 616 hect. en culture donne 131,146 fr. 40 c. ou 79,146 fr. 40 c. de plus que le produit actuel.

Or, dans ce calcul, dont tous les chiffres sont plutôt un minimum qu'une moyenne, nous négligeons encore la valeur des pailles et celle des cultures intercalaires, qui, jointe à l'excédant du produit, peut, vous le voyez, couvrir bien largement nos 52,000 fr. et tous les frais de culture.

ment faites au produit (page 161). . .	47,762 fr. 50
Produit ancien (page 151)	300,000 »

Situation nouvelle :

Capital.	2,055,400 fr.	
Produit		642,212 fr. 50

Ainsi, messieurs, sans exagérer aucuns produits, sans forcer aucune évaluation, et en négligeant une foule de ressources qu'une commune associée peut encore trouver dans des travaux d'agriculture et d'industrie dirigés avec intelligence, nous sommes parvenus d'abord, et sans augmentation de dépense, rien que par la puissance de l'association, et par un commencement d'organisation du travail, à créer pour tous un minimum de bien-être qui, lui seul, est une immense révolution; un bien-être qui satisfait aux plus pressantes et aux plus justes réclamations du peuple, et qui détruit cette barrière de haine et d'envie élevée par la misère entre lui et les classes plus riches, classes auxquelles il rend immédiatement ainsi la sécurité qui leur manque.

Cette première conquête une fois assurée, messieurs, vous devez entrevoir à quel degré de perfectionnement peut être portée l'organisation d'une commune, qui possède au moins 550,000 fr. de revenu annuel, en sus de la somme nécessaire à la satisfaction des premiers besoins de la vie, à ce minimum de bien-être, dont je viens de vous esquisser le tableau. Il est évident que si, dans l'origine d'une pareille société, il a fallu recourir au crédit pour construire l'édifice communal, et pour préparer, soit en agriculture, soit en industrie, les résultats que nous venons de constater; ces résultats donnent largement le moyen d'amortir la dette et de fournir à chaque sociétaire un beau dividende proportionné à son apport en capital, en talent et en travail.

Vous concevez encore, messieurs, que ce n'est pas la constitution patriarcale, la communauté de la famille des Jault, du Nivernais, qui pourraient seules réaliser l'état social qui convient à notre époque. Nous avons présenté d'abord à vos esprits, ce fait remarquable et irrécusable, afin de les prémunir contre les préventions qu'aurait pu y soulever une théorie toute neuve. Cette application imparfaite de l'association, toute fructueuse qu'elle

s'est montrée, depuis 300 ans, dans une famille, enchaîne trop la liberté pour qu'il soit possible de la réaliser sur une plus grande échelle. Ce qu'il faut aujourd'hui à notre Société, pour en guérir le dangereux malaise, c'est une organisation plus complète et plus puissante; organisation dont la formule tout entière existe dans les livres de FOURIER, et dans les enseignements de son École; organisation qui répond à tous nos besoins, et qui, loin de nous enlever aucun des droits pour l'établissement desquels nous vivons, depuis 50 ans, en révolution et en guerres, les étend et les complète, *mais pour tous sans exception*, et prépare ainsi, en ôtant de justes motifs à l'envie, le règne de l'harmonie autant qu'il peut exister sur la terre.

Si donc, ainsi que nous l'avons établi au commencement de cet écrit, personne, dans le monde philosophique et politique, personne, excepté Fourier et son École, ne présente une formule complète d'organisation sociale, applicable à tout et à tous, et si, dans l'état de danger imminent où l'on s'accorde généralement à trouver la société, nous n'avons même pas l'embarras du choix entre plusieurs remèdes, quelle objection de bonne foi pourrait être faite à l'essai d'une commune sociétaire? Et que sont, pour la France, deux ou trois millions consacrés à une pareille œuvre, quand les calculs les plus simples en démontrent la puissance?

Mais en France, messieurs, les plus belles découvertes sont longtemps méconnues et souvent bafouées; aussi, faut-il le craindre, l'initiative de la réalisation des idées de Fourier, n'appartiendra point à notre pays, et quand un jour on apprendra les merveilles de leur application sur une terre étrangère, il y aura de la rougeur pour le front des hommes d'État de notre époque, comme on en voit encore aujourd'hui sur celui des illustres membres de l'Institut, qui, du temps de l'Empereur, traitèrent de rêveries les admirables plans de Falton, et le forcèrent à doter l'Amérique, longtemps avant nous, des bienfaits de la vapeur.

N'ayons pas à nous reprocher, messieurs, un semblable aveuglement, une pareille indifférence. Réunis dans l'intérêt de l'agriculture, ne perdons pas notre temps en efforts stériles. Pour nous, persuadé qu'il y aura de l'honneur, beaucoup d'honneur pour le premier comice qui élèvera la voix en faveur d'un essai d'associa-

tion communale, nous n'hésitons pas à vous proposer d'émettre le vœu que tous les comices renoncent, d'un commun accord, à la part qui leur est faite dans le budget de l'état, et qu'ils y joignent leurs subventions particulières, à la condition que la somme entière soit consacrée à l'établissement du premier Phasianstère.

SAVARDAN,
Maire de La Ghapelle-Gaugain (Sarthe).

IRRIGATIONS.

Si tu veux des blés,
Fais des prés.

Proverbe de J. BUJAUULT.

I.

Faites des prés et faites-en beaucoup, car c'est le seul moyen d'entretenir sur vos terres beaucoup d'animaux ; car les produits de vos cultures seront toujours proportionnés au nombre de bêtes qui peupleront vos étables. Si vous voulez réaliser des bénéfices en agriculture, ce n'est point sur l'étendue des champs qu'il faut établir vos calculs ; mais sur le nombre de voitures de fumier dont vous pourrez disposer pour chaque hectare, et soyez sûrs que vous n'en aurez jamais trop. Ainsi donc suivez le conseil de Jacques Bujault : faites des prés.

Eh bien ! si vous voulez des prés, si vous en voulez beaucoup et de bons, suivez notre avis : faites des irrigations. Il ne faut que trois choses pour avoir des prairies : de l'air, de la terre et de l'eau. Avec de l'eau, l'herbe pousse partout, dans les sables arides et sur les flancs des plus raides montagnes. C'est que l'eau vaut du fumier : elle vaut plus que du fumier, car elle agit là où il ne produirait aucun effet, et elle double ses produits dans les champs qui lui sont le plus convenables. Voyez ce qui se passe dans les cultures des jardiniers ; croyez-vous qu'il suffirait de labourer et de fumer comme eux pour obtenir d'aussi admirables résultats ? Non, sans doute ; il arrive parfois aux petits cultivateurs de retourner, à la bêche, un bout de champ, de lui donner une fumure considérable et de le sarcler avec autant de soin qu'un maraîcher son jardin, et cependant le produit n'est pas le même. D'où vient cette différence ? elle vient de ce que le maraîcher a répandu sur sa

terre de copieux arrosements, tandis que le cultivateur a laissé la sienne se dessécher sous les rayons brûlants du soleil d'été. Profitez donc enfin de cet exemple que vous avez tous sous les yeux : arrosez vos champs.

Partout où il y a de l'eau, sachons nous en servir. Dieu n'a pas fait les ruisseaux et les rivières pour aller se perdre inutilement dans l'Océan : chacun de ces flots que nous voyons passer si limpides et si brillants, charrie des sels et des engrais puissants, dont pourraient profiter toutes nos cultures ; dirigeons leur course vagabonde ; imposons-leur un tribut à leur passage en les forçant de s'épandre en nappes sur nos champs pour y déposer leurs particules vivifiantes.

On a tort de s'imaginer que les irrigations sont convenables seulement aux prairies naturelles ; leur emploi donne de grands bénéfices sur les trèfles, les luzernes, le maïs, le blé, les pommes de terre, les betteraves, etc.

Avec l'irrigation, les céréales bravent les sécheresses du printemps et donnent une récolte presque assurée.

« J'allais, ce printemps, à Cavaillon, dit M. Auguste de Gasparin, dans un de ses remarquables opuscules, et là j'appris ce que l'on pouvait faire des eaux. Les blés, immergés pour la troisième fois, avaient atteint la hauteur d'un homme, quand les nôtres étaient à 66 centimètres. Ces blés ont rendu vingt fois la semence ; les nôtres n'ont produit que cinq, et dans les années les plus favorables ; la pluie, pour eux, ne remplace jamais l'arrosage ; car la pluie s'adresse aux fleurs comme aux racines, et fait souvent avorter les produits, circonstance qui explique la fertilité du Delta, qui n'a jamais vu crever un nuage. Mais Cavaillon enlève une seconde récolte de haricots, dont le volumé égale celle du blé. Nos terres brûlées par le soleil ne peuvent produire de récolte intercalaire ; ainsi c'est une valeur de quatre contre cinq qu'on peut obtenir sur ces champs arrosés ; ainsi, pour obtenir la même quantité de substance alimentaire, on y cultive huit fois moins de terrain ; sur des sols toujours frais la culture devient un jeu, et les sept huitièmes des fonds employés pour faire le pain de la France pourraient être employés ailleurs. »

Il ne faut pas croire, du reste, que le midi seul ait à profiter des irrigations ; l'emploi des eaux peut augmenter la production agricole dans une proportion presque incroyable sur tous les

points de la France. On voit des exemples remarquables de son efficacité dans la Prusse septentrionale, dans la Russie, dans la Norvège. Chez nous, les montagnes des Vosges, du Jura et des Alpes ont acquis un haut degré de fertilité par l'emploi rationnel des eaux : tout le monde sait que dans le département de Saône-et-Loire, M. D'Esterno a obtenu d'admirables résultats par l'irrigation de trois cents hectares de terre; dans la Meurthe, de mauvais pâturages ont été transformés en excellentes prairies, par la dérivation intelligente de la rivière; en Bretagne, sur les landes, M. Riefel a su créer de belles prairies en adoptant le système suivi dans les Vosges; enfin, dans la Somme, on connaît les merveilles de l'irrigation sur les marais cultivés par les hortillons d'Amiens.

Si la France était sillonnée d'un vaste réseau de canaux d'irrigation, comme le demandent les agronomes les plus éminents de notre époque, l'agriculture française s'élèverait presque d'un seul coup au niveau de ce qu'il y a de plus parfait en Angleterre, en Allemagne et en Italie. Mais notre législation n'a tracé aucune règle pour l'emploi général des eaux : nous laissons couler à la mer, sans nous en servir, des torrents d'engrais qui pourraient porter la richesse et le bonheur dans toutes nos campagnes. La civilisation moderne s'est montrée plus imprévoyante et moins soucieuse du bien public que les barbares; eux, au moins, comprenaient que c'est une folie de laisser perdre les trésors de fécondité que la nature a répandus dans le lit des fleuves, dans les rivières et jusque dans les ruisseaux les plus faibles; ils comprenaient que l'agriculture doit, avant toute autre industrie, appeler l'attention du souverain; aussi leur passage dans l'Espagne et dans le midi de la France a-t-il été signalé par la création de ces grands canaux d'irrigation qui fertilisent encore aujourd'hui plusieurs provinces. Resterons nous donc toujours inférieurs aux barbares? Nous les avons surpassés dans l'art subversif de la guerre, n'avons-nous point honte de ne savoir au moins imiter et continuer leurs œuvres utiles? Est-ce qu'il n'est pas temps d'apprendre à produire? — Ne saurons-nous jamais que les conquêtes pacifiques peuvent nous donner autant de gloire et plus de bonheur que les conquêtes guerrières?

Avant de songer à étendre notre empire, apprenons à exploiter

le sol que nous possédons et à en tirer tout ce qu'il peut produire. Que l'on nous permette de rappeler à ce sujet l'éloquente allocution de M. Auguste de Gasparin :

« Ce sont les barbares privés de tout dans leur pays, qui s'élancent en brigands sur les contrées policées, pour jouir passagèrement des biens acquis par un long travail : mais le sauvage coupe l'arbre et ne sait pas le cultiver; le guerrier vainqueur dissipe en un jour les trésors d'une génération; la prospérité se flétrit sous la violence, les richesses enviées disparaissent sous la conquête, et l'épée seule n'a jamais rien fondé de durable. Nous faut-il une Lombardie? Ne franchissons pas les monts, ne donnons pas à l'Europe le spectacle de prétentions toujours renaissantes et toujours réprimées. Cette Lombardie est en Provence, en Languedoc. Nous laissons stupidement nos fleuves couler et porter leur tribut à la mer, trésor immense de fraîcheur et de fertilité; ouvrons aussi nos canaux, saignons le Rhône et la Duranee; changeons les landes en herbage, couvrons-les d'utiles animaux, de coursiers belliqueux, d'hommes fortifiés par le bonheur et nationalisés par la reconnaissance. Deux campagnes feront cette conquête, elles couvriront d'un laurier immortel l'armée industrielle, laurier planté sur le sol de la patrie et à l'abri de toute insulte. La voilà, cette Lombardie enviée par les barbares, elle est à nous : voyez-la; elle est entourée des mêmes monts; elle a ses plaines étendues et les eaux des mêmes sources, elle est le noble fruit de la première expédition de la liberté intelligente.

» Vous admirez les lacs de la Suisse et ses fraîches vallées, et ses limpides eaux; vous venez ensuite soupiner tristement aux bords de vos torrents, tantôt desséchés, tantôt fougueux et dévastateurs! Faites des lacs artificiels, barrez par d'immenses digues l'issue de ces vallons affreux; que le lac s'élève sur la pierraille; que l'eau limpide, sagement ménagée, aille régulièrement, toute l'année, rafraîchir le sol inférieur, alimenter les usines indispensables à notre industrie; que des dépôts immenses combent successivement la profondeur des abîmes, et lèguent à la postérité la fertilité du Valais et les charmes de Bex. Voilà notre Suisse, non créée au hasard, mais construite par l'intelligence, échauffée par notre soleil... Elle est en Dauphiné; et cette seconde conquête vaudra bien la première, et elle lui est indispensable comme les Alpes sont indispensables à l'Italie. »

II.

Règles à suivre pour faire des irrigations.

En attendant que l'État établisse un système général d'irriga-

tions, et mette à la disposition de l'agriculture les eaux des torrents, des grandes rivières et des fleuves, l'industrie particulière peut et doit mettre à profit les sources, les ruisseaux, les étangs qui sont dans le domaine des particuliers.

Presque toutes les eaux peuvent être employées utilement par l'agriculture; il faut se méfier cependant des sources minérales, qui charrient en abondance du fer et de la chaux carbonatée; néanmoins ces eaux-là même ont souvent une vertu fertilisante très puissante, et l'on peut s'assurer de leur valeur sans recourir à l'analyse chimique, en examinant comment se comportent les plantes qui végètent sur leurs rives.

On doit, avant d'entreprendre les travaux nécessaires pour irriguer une terre, s'assurer s'il est possible de réunir une quantité d'eau suffisante pour arroser convenablement une certaine étendue de terrain. Il faut plus d'eau dans les pays chauds que dans le nord, dans les sables que dans les terres fortes; dans la Lombardie et en Provence on emploie généralement mille mètres cubes par hectare pour chaque arrosage; dans le département de l'Ain huit à neuf cents mètres cubes paraissent généralement suffisants; il faut donc savoir si l'on pourra disposer au moins de cette quantité d'eau par chaque hectare de terres destinées à l'irrigation. Lorsque la source que l'on veut employer n'est pas assez abondante, il faut creuser un bassin qui recueille environ mille hectolitres, pour en disposer lorsque le temps sera venu. M. de Perthuis, qui a publié un travail très étendu sur l'art des irrigations, dit que la science de l'irrigateur consiste toute à savoir se rendre maître absolu des eaux, pour s'en servir ensuite à sa volonté et à son plus grand avantage; les travaux préliminaires ont donc pour but: 1^o de recueillir les eaux disponibles, troubles ou limpides, pour les répandre sur le terrain en temps opportun, et les faire écouler complètement lorsque leur présence serait préjudiciable à la végétation; 2^o de ne jamais recevoir de dommage du cours d'eau, même dans les inondations les plus fortes.

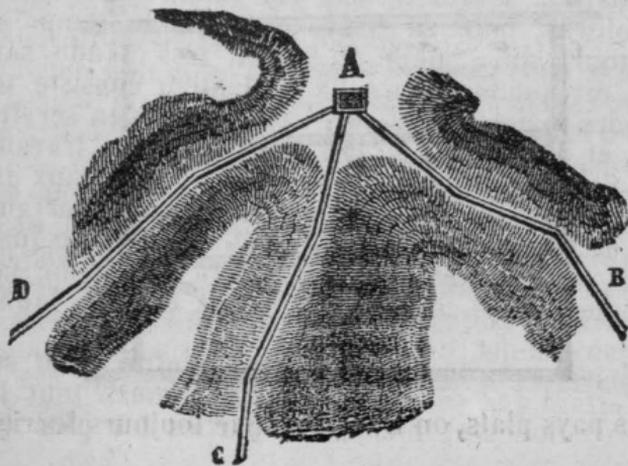
Ce n'est pas tout de s'assurer une quantité d'eau suffisante, il faut être certain que cette eau pourra parcourir tout le terrain à arroser, en humectant même les parties les plus élevées; et,

pour cela, on doit avoir recours au nivellement. Lorsque le niveau de l'eau est trop bas, on peut chercher à l'élever par un barrage artificiel, mais sans exposer le terrain environnant à être submergé.

Voilà le travail préparatoire pour les eaux ; la terre doit aussi recevoir quelques préparations préliminaires. On la dispose de façon que l'eau puisse la parcourir dans toutes ses parties, sans dormir nulle part, et l'on prend toutes les mesures nécessaires pour qu'elle s'égoutte complètement lorsque l'arrosage est terminé. L'irrigation et l'assainissement d'un champ doivent marcher ensemble : il vaudrait mieux ne point arroser que d'arroser une terre qui s'égoutte mal. Partout où l'eau séjourne, au lieu d'améliorer elle détériore la récolte. Les fossés d'assainissement sont encore plus utiles que les canaux d'irrigation.

On pratique les irrigations de deux manières : par immersion, en couvrant d'eau la surface du terrain ; par infiltration, en faisant circuler l'eau dans des rigoles, de manière à ce que tout le sol soit imbibé intérieurement.

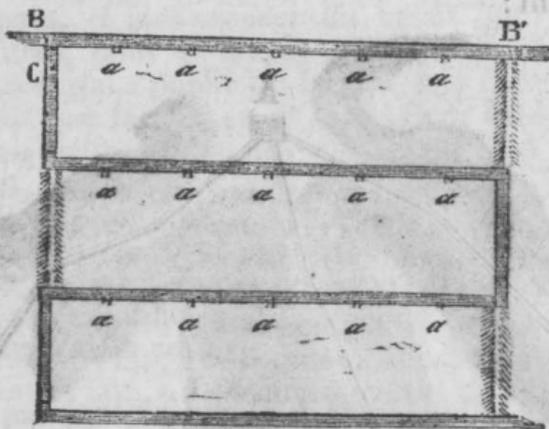
Tout système d'irrigation se compose d'un canal principal et de rigoles, qui distribuent l'eau par petites portions. Le canal principal suit le faite du terrain ou les différents faîtes, s'il y en a plusieurs. M. de Gasparin, dans son cours d'agriculture, donne l'exemple suivant :



« La prise d'eau se trouvant A et le terrain présentant deux vallons et trois crêtes principales, on dirigerait un canal de A à B, un second de A à C, un troisième de A à D ; la plus grande quantité d'eau passera par le canal A C, qui a deux pentes à arroser, tandis que les autres en ont une seule. »

Les terrains irrigables sont toujours disposés, soit en planches plates, soit en billons plus ou moins bombés. Dans les terres plates, voici encore, d'après M. de Gasparin, la manière d'opérer :

« On divise la surface en planches plus ou moins larges, au moyen de petites digues en dos d'âne, élevées de 60 à 80 centimètres, qui se rattachent au bord du terrain principal. Ces digues, communiquent avec le canal par de petites ouvertures B et B' qui peuvent se fermer avec une planche. Quand on veut arroser, on ouvre le passage supérieur B et l'on tient fermé le barrage B' pour empêcher que l'eau ne suive la pente du canal ; alors on ouvre, sur les bords de la digue du canal, de petits émissaires *aaaa* par lesquels l'eau s'introduit sur la planche D, et en couvre la surface ; lorsque cette première planche est complètement imbibée par l'eau des émissaires et de la rigole principale, on ouvre le barrage B' en fermant le barrage suivant pour procéder à l'irrigation de l'autre planche. L'eau superflue s'écoule par le canal de décharge C.



» Dans les pays plats, on trace presque toujours les rigoles dans

le sens d'inclinaison du terrain ; dans les pays montagneux, au contraire, sur le flanc des collines très inclinées, on cherche à retarder la marche naturellement trop rapide des eaux, on adoucit les pentes en traçant des rigoles en zig-zag et presque parallèles à l'horizon ; car il faut craindre que le petit ruisseau ne fasse l'effet d'un torrent ; si on le laissait courir librement, il ravinerait et entraînerait les terres, il faut enchaîner sa course. »

On arrose en hiver et en été ; les irrigations d'hiver ne s'appliquent guère qu'aux prairies, et elles se font par immersion. Lorsque l'on redoute des gelées violentes qui glaceraient toute la couche d'eau et pénétreraient au-dessous du sol jusqu'aux racines, il faut mettre à sec et faire égoutter la terre avec soin. En été, on arrose toutes les récoltes, et plutôt la nuit que le jour. Les irrigations d'eau trouble déposent sur le sol un limon fertilisant, augmentent la valeur financière et la récolte des champs ; mais il faut éviter d'en faire usage dans les prairies lorsque l'herbe est déjà grande, car elles diminueraient la bonté du fourrage en le salissant. Si l'on dispose de beaucoup d'eau, il est utile, surtout dans les pays chauds, de répéter souvent l'arrosage de façon que le terrain ne se dessèche jamais complètement. Si l'on ne dispose que d'une faible quantité d'eau, il faut la réserver pour pratiquer seulement une ou deux irrigations, en choisissant de préférence le moment où la vitalité des plantes a besoin d'être vivement stimulée : dans ce cas l'arrosage doit être toujours très abondant pour imbiber profondément le terrain.

Les principes que nous venons d'indiquer sont suffisants pour essayer l'irrigation sur une petite échelle ; mais si l'on veut se livrer à de grandes opérations, il faut consulter les ouvrages spéciaux qui ont été écrits sur cette matière ; nous recommandons la lecture les mémoires de MM. Perthuis, de Gasparin, Puvis, d'Esterno, Nadeau de Buffon, Jaubert de Passa, etc. Plusieurs ouvrages anglais, et entre autres celui de Stéphen, sont très propres à guider les praticiens inexpérimentés ; enfin, il serait prudent de confier la direction des grandes entreprises d'irrigation à un ingénieur-irrigateur, comme on en trouve beaucoup en Allemagne, ou à quelqu'un de ces habiles praticiens qu'il est si facile de rencontrer dans les Vosges.

Pour rendre facile aux petits propriétaires l'irrigation de leurs terres, il faudrait que l'Etat entreprît lui-même de grands travaux préparatoires. Il est malheureusement certain que nos ministres n'en arriveront là que s'ils sont incessamment pressés, harcelés. C'est donc à l'Opinion publique de se prononcer hautement, toutes les fois qu'il se présentera quelque occasion favorable. Que chacun, dans sa sphère, agisse dans ce sens et le succès est inmanquable.

ELISÉE LEFEVRE.

PARTICIPATION DES OUVRIERS AUX BÉNÉFICES DES MAÎTRES.

Exemple tiré d'un atelier de peinture en bâtiments à Paris.

Un des modes d'association partielle les plus faciles à exécuter, est celui de participation des ouvriers aux bénéfices du maître. Donnons-en un exemple réalisé à Paris par M. Leclair, entrepreneur de peinture en bâtiments.

Dans un écrit publié par lui sous ce titre: *Des améliorations qu'il serait possible d'apporter dans le sort des ouvriers peintres en bâtiments*, et qui contient le texte utile à consulter des règlements établis entre lui et ses ouvriers, M. Leclair dit :

« Chacun, dans sa position, apprécie ses tourments et ses souffrances; mais que faire pour les diminuer? faire participer l'ouvrier dans les bénéfices qu'il peut concourir à produire: voilà, ce nous semble, le seul moyen de parvenir à une amélioration sensible et raisonnable.

» La difficulté consiste à opérer cette répartition d'une manière équitable; mais cette difficulté, ne pourrait-on pas la vaincre? Dans certaines industries, cela nous paraît très-praticable, notamment dans l'entreprise de peinture en bâtiments; mais en serait-il de même dans toutes les autres? C'est ce que chaque chef d'établissement est à portée de juger. Toujours est-il que, si ceux qui se trouvent à la tête des travailleurs établissaient une organisation telle que leurs intérêts propres fussent moins étrangers à ceux de leurs ouvriers, les chefs d'entreprises acquerraient une tranquillité qu'il ne leur est pas possible d'obtenir aujourd'hui dans les affaires.

» Un entrepreneur n'a pas seulement l'inquiétude de n'être pas payé des travaux qu'il fait pour de mauvais débiteurs, ou de se trouver compris dans quelques faillites; ceci est, en quelque sorte, la moindre des choses. Les chances de pertes, par suite de faillites, sont peu importantes

pour les entrepreneurs qui ont de la prudence ; mais ce qui est pour lui une cause incessante de tourments, ce sont les pertes qui résultent du mauvais emploi que font la majeure partie des ouvriers payés à la journée.

» Nous ne craignons pas d'être taxé d'exagération en disant qu'il s'en trouve dont l'indifférence est telle, qu'ils ne produisent pas les deux tiers du travail qu'ils pourraient faire : de là cette irritation continuelle des chefs d'entreprises, qui, voyant leurs intérêts compromis, se croient autorisés à supposer que les ouvriers conspirent sans cesse la ruine de ceux qui les paient. L'entrepreneur, en voyant ses intérêts parfois si fortement lésés, se trouve d'autant plus malheureux, qu'il est obligé de se taire, et même de prendre certaines précautions pour ménager l'amour-propre mal placé de ceux qu'une légère et juste observation souvent indispose, et qu'une plus forte réprimande exciterait à lui faire éprouver un plus grand préjudice par une nouvelle perte de temps ; car l'ouvrier, qui se croit blessé par les observations qu'on lui adresse, au lieu de se justifier en exposant ses raisons avec franchise, juge parfois plus convenable de se distraire en négligeant de nouveau son travail : heureux encore s'il ne le quitte pas pour aller s'étourdir au cabaret.

» En présence de ces faits, il est facile de comprendre que la position de celui qui occupe des ouvriers à la journée est des plus pénibles ; c'est une lutte morale, une inquiétude de tous les instants. L'homme de cœur sent qu'il ne s'agit pas seulement de ses intérêts matériels, mais que son honneur est mis en jeu par ceux qu'il paie ; tout meurtri d'une telle lutte, l'entrepreneur qui a pu réaliser à peu près les ressources nécessaires pour subvenir aux besoins de sa vieillesse (quelquefois malheureusement par des moyens que l'honnêteté désavoue) s'imagine se venger en s'éloignant au plus vite de ceux qu'une mauvaise combinaison d'intérêts lui a fait considérer comme étant ses ennemis. Si les intérêts réciproques étaient mieux combinés, le chef d'industrie serait moins âpre au lucre ; il pourrait, à l'aide de sages règlements auxquels les ouvriers comprendraient la nécessité de se soumettre, exercer jusqu'à sa vieillesse une influence toute paternelle sur ceux dont il a été souvent le compagnon d'infortune.

» L'existence de l'entrepreneur n'est qu'inquiétudes ; sa position est incertaine ; celle de l'ouvrier n'est pas moins précaire ; mais que faire pour apporter un remède à tous ces maux ? Tel est le grand problème à résoudre ; il n'appartient sans doute qu'au génie supérieur de le faire d'une manière efficace : mais, en attendant, nous oserons nous permettre, quoique simple chef d'industrie, d'appeler l'attention de nos lecteurs sur le palliatif qui nous paraît praticable, au moins dans notre profession de peintre en bâtiments.

» Ce ne pourrait être qu'en rendant les intérêts solidaires, qu'on parviendrait à obtenir la tranquillité si désirable et si recherchée par tout le monde.

» Dans certaines industries il serait facile de faire participer les ouvriers aux bénéfices produits par leur travail ; l'ouvrier ainsi que les employés jouiraient d'un *minimum* assuré, lorsqu'ils sont pourvus d'ouvrage ou d'emploi, et, si le chef d'industrie se fixait aussi sur les bénéfices un *minimum proportionné* à l'importance de l'entreprise qu'il dirige, ce serait le moyen d'avoir des bases sur lesquelles on pourrait opérer une répartition équitable.

» Le prix de la journée de l'ouvrier se paie en raison de son savoir-faire, les appointements du commis en raison de son intelligence ; or, l'entrepreneur se fixant un *minimum*, ces bases seraient ou ne peut mieux établies pour opérer la répartition des bénéfices, puisqu'elles seraient proportionnelles et relatives au savoir-faire des uns et à l'intelligence des autres.

» En résumé, si une telle répartition avait lieu, les pertes de temps deviendraient presque nulles, par suite de ce que l'indolent et le paresseux rougiraient de se trouver les bras croisés en présence de l'homme actif et laborieux. L'émulation générale qui devrait résulter de cette répartition permettrait d'offrir les travaux à meilleur marché, et de leur donner une exécution plus parfaite. En ôtant bien des sujets d'envie, elle préviendrait beaucoup de désordres ; en ramenant à des principes plus moraux, elle mettrait l'homme économe à même d'amasser quelque chose pour les besoins de sa vieillesse ; elle éviterait, en outre, que l'homme aventureux, à imagination ardente ou fougueuse, possédant souvent plus d'intelligence que de jugement, ne se livrât aussi témérairement à toute espèce d'entreprises sans calculer quelles peuvent en être les conséquences ; en outre, elle pourrait permettre aux hommes de mérite d'arriver aux emplois les plus utiles (1) ; et de plus, en contraignant les chefs d'industrie à avoir de l'ordre dans leurs affaires, elle les rendrait plus prudents, et les faillites deviendraient presque impossibles. »

M. Leclaire est parvenu à établir son atelier sur ces bases de répartition, et par ce moyen, il est arrivé à obtenir, de ses ouvriers, une plus grande quantité de travail, et un travail plus soigné ; par suite de quoi, il a lui-même fait plus d'affaires et gagné

(1) Si, dans l'entreprise de peinture, les chefs d'ateliers étaient nommés à la majorité des voix par leurs camarades, les choix seraient, en général, meilleurs, et l'accès aux emplois les plus avantageux serait ouvert à ceux dont l'intelligence reste quelquefois long-temps inconnue. (Note de M. Leclaire.)

plus d'argent; car, comme il le dit : ce n'est pas comme réformateur qu'il agit, mais seulement comme *spéculeur*, travaillant d'une manière plus fructueuse pour lui et pour ses ouvriers.

Il a publié le compte-rendu des travaux et des bénéfices de son atelier pendant les années 1842 et 1843; examinons-le.

Le bénéfice net, déduction faite de toutes les dépenses, et de tous les *salaires* payés aux ouvriers (salaires qui forment leur *minimum*), des appointements payés aux commis, et des appointements alloués à M. Leclaire lui-même comme chef entrepreneur, et fixés à 6,000 francs, s'est élevé, pour 1842, à 12,266 fr., et pour 1843, à 17,349 fr. sans compter pour cette seconde année 2,365 francs qui ont été distribués à titre d'encouragement à 30 ouvriers non encore admis au partage des bénéfices. A ces bénéfices, ont été admis, en 1842, 44 personnes, et en 1843, 50.

Voici le compte pour 1843, de quelques uns des intéressés :

M. Leclaire, appointements, 6,000 fr.; part dans les bénéfices : 1,500 francs. Total 7,500 fr.

Oswald aîné, principal commis ou chef d'atelier, pour 11 mois, 1,835 fr.; part dans les bénéfices, 458 fr. Total 2,391 fr.

Beaupré, salaire pour 335 journées de travail, 1,726 fr.; sa part proportionnelle, 431 fr. Total 2,157 fr.

Hanier, pour 300 journées de travail, salaire 1,379 fr.; sa part proportionnelle 344 fr. Total 1,723 fr.

Guermain, pour 212 journées, 897 fr.; sa part 224 fr. Total 1,121 fr. Le sieur Guermain est mort par accident le 19 septembre 1843, en laissant une veuve enceinte et deux enfants, dont l'aîné n'avait pas trois ans. Par application d'un article du règlement, la veuve a reçu une indemnité de 50 fr.; et de plus, il lui est fait, par la maison, une somme de 15 fr. par mois.

Par ces comptes, on voit que le salaire des ouvriers varie entre 4 fr. et 4 fr. 50 c. par journée, et, qu'au moyen de leur part proportionnelle dans les bénéfices, il s'élève à 5 fr. et 5 fr. 50 c., c'est-à-dire d'environ un cinquième.

L'exemple donné par M. Leclaire peut être facilement suivi par tout entrepreneur actif et intelligent.

Déjà nous apprenons que dans quelques localités, plusieurs industriels se disposent à introduire ce procédé dans leurs ateliers;

c'est à chacun à examiner sa propre situation et ses moyens, et à voir s'il peut aussi tourner cette méthode d'association à son profit et à celui de ses ouvriers.

COURS DU MOUVEMENT SOCIAL

OU

Ordre de succession des Sociétés sur la Terre donnant la connaissance de l'Avenir.

Le jour succède à la nuit; le printemps à l'hiver; le feu à la fumée; la jeunesse et l'âge mûr à l'enfance malade.

L'Humanité se développe comme un individu : sa carrière, se divise en quatre âges ou phases séparées par un apogée :

Phases ascendantes	{ <i>Enfance</i>
	{ JEUNESSE
Plein ou apogée	VIRILITÉ
Phases descendantes	{ DÉCLIN
	{ <i>Caducité</i>

Les deux extrêmes, basse enfance et dernière vieillesse, sont, sur notre globe et pour notre humanité (car chaque globe céleste porte son humanité spéciale) des époques de faiblesse, d'incohérence et de douleurs sociales et individuelles. Ces époques sont appelées *limbes* ou *périodes limbiques*; les époques heureuses porteront le nom de *périodes harmoniques* ou *sociétaires*.

C'est à l'homme à construire lui-même les périodes successives de sa vie terrestre. Actuellement, nous avons atteint, dans le cours du développement historique du genre humain, la fin des époques limbiques ou malheureuses. Nous pouvons, par l'organisation des Phalanstères (1), inaugurer rapidement l'*Ordre combiné* ou sociétaire, c'est-à-dire l'ère de l'Harmonie et du bonheur universel. Il faut prier pour que les riches et les puissants de la terre

(1) L'organisation des Phalanstères c'est la substitution de l'Association au morcellement dans les communes; voyez pages 184 et suiv.

soient promptement guéris de leur aveuglement et de leur égoïsme, ou du moins pour qu'ils comprennent leurs véritables intérêts, car la fin de toutes les infortunes, le bonheur des masses qui travaillent et souffrent, et leur popre bonheur sont entre leurs mains depuis les grandes découvertes sociales de FOURIER.

De même que Christophe Colomb a découvert le second monde matériel (l'Amérique), avec ses mines d'or et d'argent, ses animaux et ses végétaux inconnus jusque-là, de même Fourier (découverte bien autrement précieuse !) a trouvé le second monde social ou monde harmonique, le moyen de sortir du monde subversif, incohérent ou limbique dans lequel nous vivons encore.

Le monde harmonique, l'Ordre combiné, a été annoncé aux hommes, il y a 1800 ans, par J.-C., sous le nom de *Royaume de Dieu*. — *Quand le Royaume de Dieu et sa justice seront établis parmi nous, tous les biens nous seront donnés par surcroit.* (Saint Mathieu, verset 23.) La seule prière que J.-C. ait enseignée et recommandée à ses disciples commence par l'invocation du Royaume de Dieu :

« *Notre Père, qui êtes aux cieux, QUE VOTRE RÈGNE ARRIVE, que votre volonté soit faite SUR LA TERRE comme elle est faite dans les cieux.* »

La volonté de Dieu, telle qu'elle est faite dans les cieux, n'est et ne peut être que l'*harmonie de toutes choses*, et par conséquent le *bonheur des créatures*.

Les sociétés limbiques ont pour principe le *Morcellement* et l'*Incohérence universelle*. Tous les efforts se contrarient, tous les intérêts se choquent ; la guerre, l'oppression, les fraudes et toutes les misères de l'humanité en dérivent. Les sociétés harmoniques ont pour base l'*Association*, l'organisation du travail, de l'industrie, de l'atelier social tout entier. Les forces et les intérêts, au lieu de se contrarier et de se briser les uns contre les autres, se marient, se combinent, et produisent, par leur libre convergence, des prodiges de richesse, de bien-être, d'exaltation et de bonheur. Le bien de chacun est le résultat des efforts libres, passionnés et enthousiastes de tous. L'humanité marche, sous la loi de Dieu, dans sa force, sa beauté, son unité et sa grandeur. — Tel

est le sens glorieux de la *Rédemption du monde* dont J. C. nous a apporté la *bonne nouvelle* il y a 1800 ans, dont il nous a donné le principe, et qu'il nous a commandé de compléter nous-mêmes quand il disait : *Cherchez, et vous trouverez*. Cette Rédemption du monde a été continuée depuis par les conquêtes intellectuelles, scientifiques et sociales des peuples chrétiens, et l'humanité est appelée aujourd'hui à l'accomplir par l'établissement des **PÉRIODES SOCIÉTAIRES** dont Fourier a découvert la constitution naturelle et les lois.

Les Périodes limbiques ou malheureuses sont au nombre de quatre :

- | | |
|----------------|--|
| 2 SAUVAGERIE | } Ages de perfidie, d'injustice, de contrainte, d'indigence, de révolutions, et de faiblesse corporelle. |
| 3 PATRIARCHAT | |
| 4 BARBARIE | |
| 5 CIVILISATION | |

Ces périodes sont précédées d'un *état de bonheur brut*, ou première période, appelée EDEN, dont le souvenir s'est perpétué confusément chez tous les peuples sous le nom de *paradis terrestre, âge d'or*, etc. La CIVILISATION, période actuelle des États chrétiens, est suivie d'une sixième et d'une septième période appelées GARANTISME et SOCIANTISME (demi-Association.) Ces sociétés auraient formé la *transition naturelle* des époques limbiques et subversives aux périodes sociétaires et harmoniques : cependant la grandeur inespérée des découvertes de Fourier permet à l'humanité de construire d'emblée la première de ces périodes et d'inaugurer, dans toute sa gloire, le Royaume de Dieu sur la terre. — C'est ainsi que souvent, sous les tropiques, le soleil se lève radieux du sein des ténèbres, le jour succédant presque sans transition à la nuit, bien que généralement il n'y succède sur le reste du globe que par la lente transition du crépuscule et de l'aurore.

L'avènement des périodes supérieures de l'harmonie complète est subordonné à des créations nouvelles et à de grands change-

ments dans la constitution de notre planète, par suite des merveilles de la gestion unitaire du globe par l'humanité associée.

FLÉAUX LIMBIQUES. — On entend par *fléaux limbiques* les caractères généraux qui affectent et affligent les périodes sociales, subversives ou insociétaires fondées sur le *Morcellement* : 2 Sauvagerie ; 3 Patriarchat ; 4 Barbarie ; 5 Civilisation.

Tableau des neuf fléaux limbiques.

1 INDIGENCE	5 INTEMPÉRIES OUTRÉES
2 FOURBERIE	6 MALADIES PROVOQUÉES
3 OPPRESSION	7 CERCLE VICIEUX
4 CARNAGE	

✕ *En pivot* { Y EGOÏSME GÉNÉRAL
Λ INCOHÉRENCE SOCIALE

Les 9 BIENFAITS SOCIÉTAIRES sont, par contre, les caractères généraux dont jouissent les périodes sociales harmoniques, ou les sociétés fondées sur l'*Association*.

Tableau des neuf bienfaits sociétaires.

1 RICHESSE GÉNÉRALE	5 TEMPÉRATURES ÉQUILIBRÉES
2 VÉRITÉ PRATIQUE	6 SANTÉ GÉNÉRALE
3 PAIX CONSTANTE	7 PROGRÈS EFFECTIF
4 JUSTICE DISTRIBUTIVE	

✕ *En pivot* { Y CHARITÉ UNIVERSELLE
Λ HARMONIE SOCIALE

Voyez, pour l'explication des *fléaux limbiques*, pages 184 et suivantes.

L'*Almanach Phalanstérien* donnera l'année prochaine un aperçu plus détaillé de l'Avenir de notre globe et des Destinées du monde ; ceci n'est qu'une esquisse à grands traits, destinée seulement à donner une idée générale du développement successif des sociétés sur notre terre.

LE MORCELLEMENT ET L'ASSOCIATION

OU

Recherche d'une Société parfaite,

DIALOGUE.

Personnages : Un Sous-préfet, un Maire (en écharpe), M. de Saint-Marcel, propriétaire rural, ancien colonel ; Mme de Saint-Marcel, M. Dubois, éligible, ancien négociant ; M. Lebrun, avocat.

(La scène se passe à la foire de Beaucaire ; on aperçoit de nombreuses boutiques ; on entend le bruit de la foule et la musique des charlatans.)

LE MAIRE. — Eh bien ! monsieur le sous-préfet, vous devez être content ; le pont qui traverse le Rhône de Beaucaire à Tarascon est sans cesse couvert de monde. Jamais il n'y a eu tant de foule, même pour voir la tarasque, quand le monstre de carton peint, la gueule ouverte, portant des pétards allumés dans ses narines, court dans les rues en frappant les spectateurs avec sa queue de bois. Il y a long-temps que notre foire n'a été aussi belle ; les colporteurs d'Espagne et d'Italie nous reviennent. On a même vu quelques Orientaux.

M. LE SOUS-PRÉFET. — Oui, mon cher ami, les cabaretiers et les filous feront de bonnes affaires ; mais, je l'avoue, cette prospérité ne m'éblouit pas ; la médaille a son revers. Pour être content, je voudrais que tout mes administrés le fussent aussi, et je rencontre à chaque pas, dans la foire, des mendiants déguenillés, implorant des sous ou des morceaux de pain. Ils semblent venir tout exprès pour déprécier mon administration aux yeux des étrangers.

M. DUBOIS. — Vous auriez tort de vous en affliger ; il y a des pauvres partout. Pourquoi le Gard manquerait-il de mendiants quand il y en a dans les Bouches-du-Rhône et dans le Vaucluse ? Allez, vous ne détruirez pas plus la mendicité que vous n'arrêterez le cours de la Durance.

MADAME DE SAINT-MARCEL. — Oui, c'est peut-être un mal nécessaire ; mais il est dur de voir des hommes et des femmes, vêtus d'une toile rapiécée, sans abri, sans nourriture assurée. Je plains

jusqu'aux bohémiens qui passent les nuits dans nos cavernes. Qui verrait, sans être touché, de pauvres enfants toujours pieds nus, jetant un coup-d'œil d'envie sur les enfants riches, et rôdant autour des boutiques de jouets, comme autour d'un eldorado qui ne leur sera jamais ouvert. J'ai peine, je l'avoue, à concilier l'existence des pauvres avec la bonté de Dieu. J'espère que nous connaissons quelque jour un moyen d'extirper l'indigence; en attendant, je regarde l'existence du pauvre comme une occasion pour le riche de plaire au ciel en exerçant la charité, et je crois que jamais à la main tendue il ne faut refuser une aumône, si faible qu'elle soit.

M. DUBOIS. — Oh ! madame, quand vous ne donneriez qu'une pièce de cuivre à chacun de ces quémandeurs, votre bourse y aurait bientôt passé, votre fortune aussi. Au lieu d'enrichir les fainéants, il faudrait grossir un peu le budget de l'état, celui des communes; notre pauvre instituteur primaire touche en tout 400 fr. par an. Belle subvention pour soutenir la concurrence avec les frères!

M. LEBRUN. — *Indigence! indigence!* Voilà ce qu'on rencontre à chaque pas dans notre société.

(*Un paysan et un marchand d'étoffes entrent sur la scène en se donnant des coups de poing*)

LE PAYSAN. — Voleur! brigand! je te reconnais bien. C'est toi qui m'as vendu du drap pour faire une veste, à la dernière foire de Montpellier. La première fois que je l'ai mise à la pluie, ma veste s'est rétrécie, qu'elle n'aurait plus été bonne pour mon petit garçon. Et la couleur donc qu'a déteint, que ma chemise était toute bleue, sans compter que la mesure n'y était pas; elle n'y était pas la mesure!

LE MARCHAND. — Lâchez-moi, rustre que vous êtes, vous m'étouffez. Monsieur le maire, à mon secours! faites respecter la liberté du commerce!

LE PAYSAN. — Ah bien! je suis content de voir M. le maire vous dira s'il est permis de subtiliser comme ça l'argent du pauvre monde.

UN AUTRE PAYSAN. — Monsieur le maire, on nous empoisonne ici. C'est le cabaretier du coin qui vend un vin violet, que j'en

fait boire à mon petit, que voilà qu'il est tout pâle. Ça lui tourne sur le cœur. Il dit que c'est comme si qu'on avait mis de l'eau-de-vie et du vinaigre dedans.

(Une petite fille passe avec sa mère en pleurant.)

LA PETITE FILLE. — Je veux une autre poupée.

LA MÈRE. — Vous n'en aurez pas ; je vous en ai acheté une de vingt-cinq sous.

LA PETITE FILLE. — Elle ne valait rien du tout ; ses bras me sont restés dans la main ; ils n'étaient attachés qu'avec des épingles. *(Elle pleure.)*

LA MÈRE. — Ah ça ! allez-vous pleurer comme ça jusqu'à la maison ; je n'aime pas les jérémiades, moi. Vous vous taisez ou vous crierez pour quelque chose. *(Elle donne un soufflet à sa fille qui crie plus fort. Toutes deux s'éloignent.)*

UN ATTOUPEMENT DE PAYSANS *(conduisant un saltimbanque habillé en turc.)* — Monsieur le maire, monsieur le sous-préfet, voilà un bandit qui a monté une loterie, soi disant pour nous faire gagner des couverts d'argent. Dans les billets qu'il nous donne, les numéros gagnants manquent toujours.

UN BOURGEOIS. — A l'avant dernier tour j'ai pris tout le jeu et je n'ai rien gagné.

LE SOUS-PRÉFET. — Eh bien ! mon cher maire, voilà bien des procès à juger ; vous me rappelez Sancho dans l'île de Barataria.

LE MAIRE. — Je vais tâcher de démêler cette fusée. *(Au saltimbanque, au marchand et aux paysans.)* Suivez-moi. *(Il sort, quelques gendarmes l'accompagnent.)*

M. LEBRUN. — Eh bien ! monsieur le sous-préfet, *fourberie, fourberie !* c'est ce qu'on voit de tous les côtés.

LE SOUS-PRÉFET. — Vous me jugerez peut être mal ; mais quand il s'agit d'apprécier les fraudes du commerce, je me sens très embarrassé. Je ne parle pas de vols manifestes comme ceux qui viennent d'être signalés ; mais, en vérité, quand un marchand de vins ou de liqueurs étend un peu d'eau sa marchandise ; tout en le blâmant, je ne puis m'empêcher de réfléchir qu'il a des avances considérables à faire, une famille à nourrir ; que tous les marchands de vin, ses voisins, falsifient leur denrée, et que s'il vou-

lait donner la sienne pure, sans en élever le prix, il se mettrait infailliblement à l'aumône. La concurrence effrénée qui se fait partout, aujourd'hui, peut mener loin, même les honnêtes gens.

M. LEBRUN. — Aussi, monsieur le sous-préfet, ce ne sont pas les individus, c'est la forme sociale que j'accuse; c'est cette concurrence hostile, sans contrepoids, sans garanties, que je voudrais voir disparaître et qui disparaîtrait infailliblement sous un régime d'association universelle.

M. DUBOIS. — Bon! nous voilà dans les utopies.

UN PÈRE DE FAMILLE (*tenant son fils par l'oreille et le faisant marcher en lui donnant des coups.*) — Petit gredin, je t'avais défendu d'aller à la fête. Ne savais-tu pas que tu devais garder la maison. Pendant que je suis à boire un coup avec des amis, je vois ce petit gueux qui joue aux barres avec ses camarades. A la maison! à la maison! Tu seras au pain et à l'eau pendant quinze jours. (*Il le frappe*)

LE SOUS-PRÉFET. — Simonnet, vous abusez un peu de l'autorité paternelle. N'avez-vous pas honte de battre ainsi cet enfant. Le voilà qui saigne par le nez.

SIMONNET. — Pourquoi aussi qu'il ne veut pas m'écouter; je lui apprendrai à vivre; garnement, va!

LE SOUS-PRÉFET. — Simonnet, vous êtes mal noté dans la commune. Vous passez le temps à boire, et vous refusez à votre famille les plus innocentes distractions. Votre femme est encore à l'hôpital des coups que vous lui avez donnés.

SIMONNET. — Monsieur le préfet, on vous a dit des menteries. Si je corrige les miens, c'est dans mon droit; ma femme et mes enfants m'appartiennent et non pas à vous; c'est pas de l'administration ça, et je ne vais jamais voir, moi, ce qu'on fait dans votre préfecture.

LE SOUS-PRÉFET. — Vous êtes un mauvais sujet; mais prenez garde, on a l'œil sur vous. (*Simonnet se retire avec son fils.*)

MADAME DE SAINT-MARCEL. — Pauvre enfant; quelle existence!

M. LEBRUN. — *Oppression!* oppression des faibles, c'est un spectacle auquel je ne puis échapper. Si nous trouvons oppression dans la famille, n'y a-t-il pas oppression dans l'atelier où le prolé-

taire voit son salaire réduit par la concurrence des ouvriers affaibles comme lui, où il est obligé d'accepter, pour vivre, les plus dures conditions, le servage du capitaliste? N'y a-t-il pas oppression des subalternes dans l'armée, des minorités même dans les chambres. (*On entend des clameurs confuses.*)

UN BRIGADIER DE GENDARMERIE. — Monsieur le sous-préfet, nous avons cru un moment qu'il allait y avoir du train. On a construit une barrière de péage, vous savez, à l'endroit où l'on vend des bœufs. Les paysans n'ont pas voulu payer; quelques-uns ont crié qu'il fallait renverser la barrière. Ça ne me plaisait guère, savez-vous? Quand je songe qu'à Foix, pour une pareille affaire, il a fallu tirer des coups de fusil.

LE SOUS-PRÉFET, — Eh bien?

LE BRIGADIER. — J'en ai arrêté deux des plus tapageurs; le reste se laisse faire. On passe maintenant à la barrière et on paie.

LE SOUS-PRÉFET. — Ah! tant mieux; il eût été affreux de voir dans les réjouissances intervenir le carnage.

M. LEBRUN. — *Le carnage?* vous n'y échapperez pas. Il vous est permis d'oublier, à l'heure qu'il est, les massacres qui se font en Afrique, en Circassie, dans les républiques espagnoles du Nouveau-Monde et dans vingt contrées barbares; mais je serais fort étonné si, sous vos yeux mêmes, au milieu d'une population grossière, rassemblée en masse sur le même point, il n'arrivait pas de scène sanglante.

UN LIEUTENANT DE GENDARMERIE. — Monsieur le sous-préfet, votre présence nous serait fort utile pour rétablir l'ordre; deux troupes de charpentiers, des dévorants et des compagnons du devoir, qui buvaient chez un marchand de vins, séparés par une treille, se sont reconnus à leurs chansons de table; on s'est lancé de part et d'autre à la tête les verres, les plats, les assiettes, les bouteilles; c'est maintenant le tour des coups de couteau. Malgré les efforts de mes hommes pour séparer les combattants, nous en avons ramassé trois tellement blessés qu'il y a peu d'espoir de les rappeler à la vie.

LE SOUS-PRÉFET. — Je vous suis à l'instant même. (*Il sort.*) (*On entend le galoubet, le tambourin et le commencement d'un quadrille champêtre.*)

MADAME DE SAINT-MARCEL. — J'espère bien qu'on ne va pas danser au moment où plusieurs hommes, des pères de famille peut-être viennent d'être égorvés.

M. DUBOIS. — Vous ne connaissez pas les Provençaux et les Languedociens, madame ; la farandole est tout pour eux. Quand ils entendent le galoubet et le tambourin, instruments qui, par parenthèse, nous ont été apportés par les Maures, il est impossible de les retenir ; mais ce qui nuira peut-être à la danse en plein air bien plus que la bataille des compagnons, c'est ce nuage noir que j'aperçois sur nos têtes. Il pleut rarement dans le Midi, mais les pluies y sont bonnes.

(Des paysans endimanchés, de jeunes Arlaisiennes coquettes se mettent en place pour danser. Au commencement du premier quadrille, des éclairs brillent, la foudre gronde, il tombe une forte pluie, le bal se disperse. M. et Mme de Saint-Marcel, M. Dubois, M. Lebrun et une foule d'autres personnes se réfugient dans une grange.)

M. DE SAINT-MARCEL. — Voici la danse terminée et bien des marchandises perdues. Cette pluie-là peut durer plusieurs jours. Elle nuira singulièrement à la foire. Quand on veut donner une fête, c'est dommage qu'on ne puisse pas s'entendre avec les nuages et le soleil ; mais la température de France, au lieu de s'améliorer, va de mal en pis. Tous les ans, après l'hiver, la lune rousse nous donne un second hiver au milieu du printemps. Quant à moi, j'habite la campagne pour aller à la chasse. Eh bien ! voilà six mois que je n'ai pu chasser sans mauvais temps.

MADAME DE SAINT-MARCEL. — Je regrette vivement, mon ami, que la pluie contrarie vos parties de chasse et la danse de ces braves paysans ; mais les intempéries ont des résultats plus graves. Comme le climat dégénère...

M. DUBOIS. — Allons, madame, il fait chaud en été, froid en hiver depuis le commencement du monde ; le ciel ne change pas.

MADAME DE SAINT-MARCEL. — Je vous demande pardon ; le climat dégénère si bien, que nous avons des terres en Provence, où nous pouvions cultiver l'olivier il y a cinq ans. Aujourd'hui, si nous essayons d'en planter, impossible, tout meurt. L'olivier ne trouve pas assez de chaleur ; il se retire de nos environs et rétrograde vers l'Italie.

M. DE SAINT-MARCEL. — Je ne m'explique pas le fait, mais il est incontestable.

M. LEBRUN. — *Intempéries outrées!*

(*On dépose dans la grange un villageois ivre mort.*)

M. DE SAINT-MARCEL (*aux hommes qui l'apportent*). — Conduisez-le ailleurs ; il y a des dames ici.

UN DES PORTEURS. — Monsieur le baron, ayez pitié, c'est un père de famille qui s'est mis dans cet état-là ; on ne peut pas le laisser à la pluie, sur la grande route ; les voitures lui passeraient sur le corps.

M. DUBOIS. — Est-il souvent dans une pareille situation ?

LE PORTEUR. — Tous les quinze jours, monsieur ; mais il a des chagrins de famille aussi. Ses enfants sont des vauriens, sa femme vient de l'abandonner. Faut bien qu'il se console. Quoique ça, il a un peu trop pris de consolation, je doute qu'il puisse travailler avant huit jours.

M. LEBRUN. — *Maladies provoquées!*

M. DE SAINT-MARCEL. — Oui, vraiment, les maladies ne viennent pas de Dieu, comme on l'a cru long-temps ; ce sont les hommes qui se les donnent, et quelquefois ils sont obligés de se les donner. Voyez dans cette grange ces ouvriers qui se sont mis avec nous à l'abri de l'orage. Chacun d'eux est victime de quelque infirmité contractée dans l'exercice de son métier, et vous pourriez reconnaître chaque profession à une difformité. Voyez les jambes maigres du villageois qui cultive l'olivier sur des pentes ardues, et ces vieillards, qu'un long travail a courbés vers la terre depuis leur enfance, pourront-ils jamais se relever ?

M. DUBOIS. — Vous me faites penser que l'on n'a pas fini de repeindre et de mettre à neuf ma maison de campagne. Le peintre qui s'en était chargé vient de mourir de la colique de plomb, gagnée à vivre toujours au milieu des couleurs.

M. LEBRUN. — En vérité, messieurs, tous les incidents de cette foire nous font passer en revue, sur une petite échelle, tous les fléaux qui pèsent sur l'humanité, indigence, fourberie, oppression, carnage, intempéries outrées, maladies provoquées. J'en ajouterai un septième qui s'attaque à nos intelligences, le *cerceau vicieux*. Je vous défie, dans l'état actuel des esprits, au milieu

des préjugés qui règnent, de me trouver une solution pratique à aucun des grands problèmes qui intéressent la société.

M. DUBOIS. — Ah bah !

M. LEBRUN. — Faut-il qu'il y ait de l'ensemble et de l'unité dans les sociétés, qu'on y reconnaisse des supérieurs et des inférieurs; que chacun remplisse ses fonctions, sans empiéter sur celles de l'autre; en un mot, faut-il qu'il y ait de l'ordre ?

M. DUBOIS ET M. DE SAINT-MARCEL. — Belle demande !

M. LEBRUN. — Faut-il que chacun suive sa vocation, manifeste sa pensée, se livre à ses attractions naturelles; en un mot, faut-il qu'il y ait de la liberté ?

M. DUBOIS. — La France combat et s'agite pour l'avoir, depuis cinquante ans.

M. DE SAINT-MARCEL. — Je la veux partout, excepté dans un régiment que je serais chargé de commander.

M. LEBRUN. — La liberté est un besoin de notre cœur; l'ordre est une exigence de notre esprit. Dites-moi comment on pourrait les réaliser pleinement, sans réserve et tous les deux à la fois. (*Personne ne parle.*)

M. LEBRUN. — Est-il bon pour la culture qu'il y ait de grandes propriétés ?

M. DE SAINT-MARCEL. — Oui, certes, c'est le moyen de faire peu de dépenses en clôtures, en fossés, en ustensiles aratoires, en droits de mutation, en procès. C'est le moyen de distribuer les assolements avec méthode, et d'assigner à chaque plantation, à chaque semence le genre de terre et l'exposition qui leur conviennent le mieux.

MADAME DE SAINT-MARCEL. — Il n'y a pas de doute.

M. LEBRUN. — M. Dubois ne répond pas; il nous prouverait peut-être que, pour la culture, le morcellement des propriétés est la meilleure des conditions.

M. DUBOIS. — Assurément; c'est le morcellement qui attache tous les citoyens au sol en les rendant propriétaires, qui les intéresse à la culture, et développe en eux, pour les travaux rustiques, une ardeur inconnue aux salariés de vos grands seigneurs. Morcelez le sol, et bientôt chacun sera poussé par son intérêt à féconder le moindre coin de terre. Il n'y aura rien de perdu pour la production.

M. LEBRUN. — Le système des grandes cultures est excellent, l'extrême division de la propriété est encore un système excellent ; comment les combiner ensemble ? (*On ne répond pas.*)

M. LEBRUN. — Je pourrais vous adresser mille autres questions d'un intérêt pratique et journalier, qui resteraient sans réponse. Pour les hommes d'aujourd'hui, tous les problèmes un peu sérieux sont des impasses. Ils ne savent pas accorder l'ordre et la liberté, l'unité des exploitations rurales avec la division des titres de propriété. Ils ne concilieront pas davantage l'hérédité et l'élection, principes essentiels, impérissables, l'amour et le mariage.....

M. DUBOIS. — Je le crois bien.

M. LEBRUN. — L'éducation que l'enfant reçoit de ses instituteurs, et celle qui lui est donnée dans le monde, les devoirs du marchand et les nécessités où le place la concurrence ; l'humanité du fabricant qui ne veut pas mettre ses ouvriers sur le pavé, et la certitude qu'il a de sa ruine, s'il n'emploie pas les machines, et, à ce propos, je vous demanderai si la machine qui simplifie le travail de l'homme, qui étend notre domination sur la matière, et qui en même temps retire à des ouvriers, à des familles entières toutes leurs ressources, je vous demanderai si la machine est un bien ou un mal, s'il faut l'encourager ou la proscrire... Vous ne répondez pas ?

Indigence, fourberie, oppression, carnage, intempéries outrées, maladies provoquées, cercle vicieux, tous ces maux sont inséparables de la forme sociale actuelle, que nous définissons sous le nom de civilisation. Elle a remplacé la barbarie, société pire, mais elle doit être remplacée par une société supérieure, s'il est vrai que Dieu n'ait pas créé le monde au hasard et qu'il ait placé en nous, autour de nous, les éléments encore disjoints d'une magnifique harmonie.

La cause des sept fléaux que je viens d'énumérer, c'est l'égoïsme, la multiplicité de essors individuels, que rien ne rallie à une pensée commune, et le résultat primordial de cet égoïsme c'est la *duplicité d'action sociale*, le désaccord de tous les rouages. Incohérence, voilà le mot qui résume les caractères de no-

tre société. Harmonie, je le répète, voilà la devise de l'avenir.

M. DUBOIS. — Il est permis de médire de la société actuelle, mais à condition qu'on en trouvera une meilleure : c'est là que je vous attends. Il serait cruel à vous, si vous possédez un spécifique pour guérir les maux de l'humanité, de garder plus longtemps votre secret.

M. LEBRUN. — Je n'ai pas trouvé, moi, de remède aux maux de la société ; mais je sais que le remède existe, et je vais vous en parler brièvement.

M. DUBOIS. — Si brièvement que ce soit, il faudra nous faire comprendre que votre panacée détruit l'indigence.

M. LEBRUN. — Je m'y engage.

M. DUBOIS. — La fourberie, l'oppression ?

M. LEBRUN. — Sans doute.

M. DE SAINT-MARCEL. — Le carnage et tout ce qui s'en suit.

M. LEBRUN. — Cela ne fait pas de difficulté.

M. DUBOIS. — Vous perdrez votre gageure.

M. DE SAINT-MARCEL. — Je le crains.

MADAME DE SAINT-MARCEL. — Je ne sais pourquoi, mais j'espère que vous gagnerez.

M. LEBRUN. — Les maux de la société ne proviennent que de l'incohérence, de l'absence de lien entre les éléments divers. Dans chaque nation, depuis l'époque patriarcale, on a groupé dans la même tente, ensuite sous le même toit, les membres de chaque famille, mais les familles vivent isolées : chacune a son grenier, sa cave, son pot-au-feu, sa terre morcelée davantage après chaque succession. — Changeons de système : après avoir essayé six mille ans du régime de morcellement plus ou moins complet, essayons de l'association ; voyons ce qu'il en pourrait résulter.

Supposons que les habitants d'une commune, que les 300 familles ou les 15 à 1,800 personnes qui habitent un village viennent à se dire : en vérité, depuis que le Code civil a introduit l'égalité des partages, nous ne possédons plus que de petits carrés de terrain où nous avons peine à faire tourner nos charrues. Nous dépensons en semailles, en ustensiles aratoires, vingt fois

plus qu'il ne faudrait, et cependant nous ne pouvons pas employer les machines agricoles, qui, sur un petit espace, ne produisent aucune économie.

M. DE SAINT-MARCEL. — Ils pourraient dire encore que, dans ce système de morcellement, tout devient limite. Le proverbe *qui terre a, guerre a*, reçoit une extension qui se multiplie à chaque génération, après chaque partage.

MADAME DE SAINT-MARCEL. — Et chaque propriétaire cultivant à sa fantaisie, sans être guidé par des agronomes intelligents, on force chaque sol à produire ce qui ne lui convient pas. Quelquefois, pour se suffire à elle-même, une famille réunit tous les arbres fruitiers, toutes les plantes potagères dans un domaine grand comme ma cour.

M. LEBRUN. — Mes villageois se diraient : Déperdition par excès d'ustensiles et doubles emplois en frais de culture ; déperdition par défaut de machines et de procédés agricoles avancés ; déperdition par frais de clôture, frais de procès en bornage, frais de mutation ; déperdition par culture inintelligente, voilà l'état actuel. Nommons entre nous des experts, qui estimeront à l'amiable nos propriétés, et qui détruiront ensuite les barrières, de manière à former, pour toute la commune, un seul grand domaine.

Nommons un conseil, une agence, où les plus avisés d'entre nous auront voix délibérative, et qui déterminera de quelle manière le domaine communal sera cultivé. La même agence s'occupera toute l'année de chercher des débouchés pour les produits agricoles de la commune ; elle vendra les blés, les vins, les fourrages ; on ne verra plus chaque cultivateur obligé de chercher des acheteurs, et de perdre tout son temps aux marchés de son voisinage ; les courtiers, les intermédiaires parasites ne dîmeront plus le revenu de l'agriculteur.

MADAME DE SAINT-MARCEL. — Ce plan me paraît fort heureux.

M. DE SAINT-MARCEL. — Il y a du bon dans tout cela.

M. DUBOIS. — Voyons la suite.

M. LEBRUN. — L'agence chargée de vendre serait aussi chargée d'acheter. Vous venez de voir combien ces malheureux paysans sont volés dans les foires. Eh bien l'agence communale, qui aurait

bientôt acquis un vaste crédit, des relations étendues, s'aboucherait directement avec les grandes fabriques. Comme elle s'adresserait aux producteurs mêmes, et que le commerce n'aurait rien à prélever ; comme elle achèterait les meubles, les vêtements, les outils, etc., par approvisionnements assez considérables, elle aurait tout à bon marché, presque au prix de revient ; elle contrôlerait les fournitures avant de les recevoir ; l'habitant des campagnes serait nourri, vêtu, logé le mieux et le moins cher possible.

M. DUBOIS. — J'entends ; vous mettez les terres en commun, tout en commun, vous avez une agence qui exerce seule le droit de propriété, et qui donne à chacun ce qu'elle juge nécessaire à ses besoins.

M. LEBRUN. — Pas le moins du monde. Je n'enlève le droit de propriété à personne. Je réunis les terres pour l'exploitation, mais je laisse à chacun une action sur le domaine communal, représentant le terrain, les animaux et ustensiles, les capitaux qu'il a fournis ; en un mot, j'organise une Société par actions pour l'exploitation agricole ; c'est pour cela que j'ai commencé par faire estimer les terres de la commune. On tient compte à chacun de son apport, on enregistre les heures de travail qu'il donne, et dans chaque groupe de travailleurs on établit des grades, des dignités électives, qui font connaître les talents constatés par le suffrage des pairs. À la fin de chaque année, sur le revenu du domaine, l'agence attribue quatre douzièmes au capital, c'est-à-dire aux titres de propriété, valeur à répartir entre les porteurs d'actions ; cinq douzièmes du revenu total sont divisés par le nombre d'heures de travail dûment constatées, et dévolus aux coopérateurs actifs ; enfin, trois douzièmes servent à rémunérer les talents constatés par les grades.

MADAME DE SAINT-MARCEL. — Il me semble que vous résolvez ainsi un problème que j'ai entendu poser maintefois : l'association du capital, du travail et du talent.

M. LEBRUN. — Précisément, Madame, je ne sacrifie aucun de ces éléments. Suivant la théorie que j'admets, chacun d'eux est intéressé à la prospérité de l'autre. Mes travailleurs, qu'ils soient ou non capitalistes, désirent que les actionnaires aient une forte

somme à recueillir ; la masse qui reconnaît à l'accroissement des dividendes les avantages d'une direction intelligente, est à la recherche des hommes de talent et se réjouit de leurs triomphes ; comme, dans mon système, tous les hommes sont associés, comme les machines au lieu de profiter à quelques chefs de fabrique, aux barons de la féodalité industrielle, économisent le temps et la fatigue de tous ; comme elles ne mettent personne sur le pavé et augmentent le bien-être de la commune tout entière, on les accueille avec enthousiasme.

M. DE SAINT-MARCEL. — Tous les hommes sont associés, mais vous ne les mettez pas tous à la portion congrue et sous le niveau de l'égalité. J'espère qu'ils ont bien chacun son lit, sa table, son habit, sa chaise, et qu'ils ne mangent pas tous à la gamelle avec des cuillers de même longueur.

MADAME DE SAINT MARCEL. — Mon ami, je crois avoir compris que Monsieur rétribue chacun en proportion de son capital, de son travail et de son talent ; et comme il existe une grande variété parmi les hommes sous le rapport de la richesse, de l'activité, des aptitudes natives, les parts seront nécessairement graduées. Nul ne sera misérable dans la commune organisée, mais toutes les nuances de fortune y seront représentées, depuis le simple confortable jusqu'au plus grand luxe.

M. LEBRUN. — Il est impossible, Madame, de comprendre mieux et plus vite que vous ; je suis persuadé que vous apercevez déjà les avantages de ma combinaison. Vous voyez qu'elle neutralise la plus grande partie des fléaux dont nous nous plaignions tout à l'heure ; mais ce n'est pas tout. Si l'agence que j'ai supposé se contentait de vendre les produits agricoles de la commune et de l'approvisionner, cette institution que j'appellerais *Comptoir communal*, serait déjà très utile et nullement coûteuse ; il suffirait de lui donner pour lieu de réunion une dépendance de la maison commune ; mais ce n'est pas tout : à mon comptoir il faudrait ajouter nécessairement des magasins où le blé, le vin et autres denrées seraient conservées jusqu'à la vente, où l'on rangerait les approvisionnements ; puis une salle où l'on garderait, où l'on instruirait les enfants de la commune, pendant que les père et mère seraient au travail ; une bibliothèque agro-

nomique, une pharmacie communale ; il faudrait avoir des médecins rétribués par l'agence et visitant chaque famille gratis ; il serait bon d'organiser deux ou trois fabriques consacrées à la confiserie, à la broderie, à l'ébénisterie ou à toute autre industrie, suivant les localités. Là, on travaillerait pendant les saisons où la terre ne demande aucune culture, et les bénéfices de la manufacture entreraient comme les produits de la terre dans l'association communale, pour être attribués au capital, au travail et au talent.

Je n'ai pas besoin d'énumérer tous les établissements d'utilité publique qui se grouperaient autour du lieu de réunion de l'agence, et qu'on pourrait installer en certaines communes dans un monastère abandonné. Tous les fonctionnaires choisis dans le village pour surveiller ces différents établissements en rapprocheraient nécessairement leur demeure. Que le village s'enrichisse, résultat infaillible de ce système ; que des capitalistes, que le gouvernement ne craignent pas de lui avancer pour ses frais d'établissement une forte somme, voilà qu'au lieu de trois cents misérables chaumières humides, malsaines, qui se pressent en désordre des deux côtés d'une grande route, l'agence construira un vaste édifice capable de loger tous les habitants ; il aura un centre et deux ailes : un centre éloigné du bruit, du mouvement extérieur, pour les salles de conseil, de repas, la bibliothèque ; une aile pour les réunions d'enfants, les travaux bruyants ; l'autre pour recevoir les voyageurs. Les frais de construction de cet édifice seront bientôt couverts par l'immense simplification qu'il apportera dans toutes les fonctions.

MADAME DE SAINT-MARCEL. — Oui vraiment. Je voyais de grandes économies dans l'unité d'exploitation agricole, j'en vois aussi de grandes dans la construction d'un édifice unitaire ; au lieu de trois cents greniers mal soignés, où les grains sont exposés à la pluie, aux insectes, un seul grenier bien exposé, bien aéré, surveillé par des personnes bien entendues ; une cave munie de quelques foudres au lieu de trois cents caves et d'un millier de menus tonneaux. Je vois trois cents cuisines où l'on gâte presque autant de soupes, remplacées par une immense cuisine à deux ou trois feux seulement, propre, employant de nombreux

mécanismes qui simplifieront beaucoup la tâche. Economie, progrès en tous sens!

M. DUBOIS. — A votre enthousiasme, madame, on dirait que M. l'avocat vient d'inventer les collèges, les prisons, les casernes. On sait depuis long-temps qu'en réunissant beaucoup de personnes dans un même bâtiment, en les soumettant au régime du dortoir, du réfectoire, de la cuisine commune, on les fait vivre à bien meilleur marché que si on laissait chacun de son côté pourvoir à sa subsistance, mais ce régime n'est pas compatible avec la liberté individuelle ; il ne règne que dans des maisons où le supérieur est armé de contrainte. Le *chez soi* est précieux, et je ne crois pas que nos bourgeois, nos paysans même voulussent y renoncer pour l'avantage de faire un peu moins de dépense.

M. LEBRUN. — Ce qui est contraire à la liberté dans le collège, la prison, la caserne, nous ajouterons si vous voulez le monastère, ce n'est point le régime unitaire, économique appliqué à la cuisine, à la cave, à la lessive, à tous les travaux domestiques et que j'adopte, c'est l'obligation imposée aux personnes introduites dans ces établissemnts de ne point les quitter, de s'y livrer à des fonctions monotones, répugnantes, et voilà précisément les principes que je repousse. Qu'y a-t-il de contraire à la liberté individuelle dans ma commune organisée? est-ce l'existence d'une cave au lieu de trois cents caves, d'un grenier au lieu de trois cents greniers?

M. DE SAINT-MARCEL. — Assurément non.

M. LEBRUN. — Blesse-t-on la liberté individuelle en généralisant l'usage des salles d'asile, des bibliothèques publiques, des grandes salles de bal et de concert?

MADAME DE SAINT-MARCEL. — Il serait étrange de le soutenir.

M. DUBOIS. — Je suis de votre avis, pourvu que le régime unitaire n'aille ni jusqu'à la table ni jusqu'à la chambre à coucher.

M. LEBRUN. — C'est trop juste : chacun des membres d'une commune organisée aura son appartement simple, mais suffisant, et qui ne sera pas plus livré à l'indiscrétion du voisin que vous ne l'êtes quand vous habitez un étage dans une maison de Paris: quant à la table, autour des grandes salles à manger, je veux qu'il s'ouvre des cabinets où l'on puisse s'isoler ou se restreindre à la

famille, si l'on ne veut pas dîner en trop grande réunion. Je veux en un mot que dans mon édifice unitaire on ait la faculté de jouir chaque jour d'une société nombreuse, ou, si l'on est d'humeur sauvage, de se séparer du genre humain plus complètement, de se clore plus hermétiquement que vous ne pouvez le faire aujourd'hui. Etes-vous bien aise, M. Dubois, quand vous lisez le *Journal des Débats*, d'entendre des bœufs qui mugissent, la cloche qui sonne, le coq qui chante, le tambour qui bat, les voitures qui roulent ?

M. DUBOIS. — Nullement, et je maudis bien souvent mes deux voisins, le menuisier et le forgeron.

M. LEBRUN. — Dans un édifice construit tout exprès pour les convenances d'une commune, tous les travaux bruyants seront réunis, éloignés des salles de travail ainsi que des logements particuliers, avec une prévoyance qui serait aujourd'hui impossible ; vous pourrez choisir entre une solitude digne du désert, une véritable Thébàïde, et la société la plus nombreuse, la plus variée, la plus active qu'il soit possible d'imaginer.

M. DUBOIS. — J'opterai, moi, pour la solitude ; il y a dans chaque commune quelques bourgeois, des gens comme il faut, mais vivre du matin au soir avec des paysans en blouse !

M. LEBRUN. — L'idée de la vie collective vous effraye, parce que vous songez à ce qui arriverait demain, si aujourd'hui on enlevait les cloisons interposées entre vous et ces voisins qui vous sont antipathiques. Le hasard seul les a rapprochés de vous, mais dans un édifice unitaire toute la population se connaîtra ; les amis, les hommes de caractères sympathiques choisiront le même pavillon pour s'y loger, se grouperont ensemble pour les travaux ; vous ne serez en contact journalier qu'avec des natures choisies par vous, et soyez sûr que les paysans eux-mêmes se disciplineront bien vite ; ils arriveront à se polir sous l'influence du bien être, de l'instruction, sous l'action des arts et surtout de la musique, facile et nécessaire à introduire au sein d'une population agglomérée.

MADAME DE SAINT-MARCEL. — En vérité, c'est charmant.

M. LEBRUN. — Je reviens à l'objection de M. Dubois, qui craint pour sa liberté ; je lui ai montré que la liberté individuelle n'est

point comprimée par mon association domestique, je vais lui prouver que ce régime est, au contraire, le seul qui permette à notre liberté de recevoir une extension complète. Une cuisine, un grenier, une cave, une buanderie unitaires, emploieront infiniment moins d'heures de travail que les travaux de ménage n'en occupent aujourd'hui, dans le régime morcelé qui multiplie les fatigues. En association, au lieu d'envoyer à la ville, chaque jour, cent laitières, qui perdent chacune leur demi journée, vous enverrez une voiture de lait conduite par un homme, et ainsi de suite. Tous les individus, depuis le riche bourgeois jusqu'au valet de charrue, auront beaucoup plus de temps à leur disposition qu'aujourd'hui. Les femmes surtout, absorbées, dans l'état actuel, par une stérile complication de soins domestiques, les femmes seront affranchies. Avoir l'existence assurée et du temps devant soi pour en faire ce qu'on veut, n'est-ce pas être libre ?

M. ET MADAME DE SAINT-MARCEL. — Assurément.

M. LEBRUN. — Ce genre de liberté, très rare dans la civilisation actuelle, doit appartenir à tous dans les communes associées. Du temps resté libre que fera-t-on ?

M. DUBOIS. — Ce qu'on voudra.

M. LEBRUN. — Précisément ; faire ce qu'on voudra, ce sera se livrer à l'occupation qu'on aime le mieux, à celle par conséquent dans laquelle on réussit le plus ; chacun suivra ses vocations industrielles, étouffées aujourd'hui par la nécessité de subvenir aux besoins de chaque jour et de remplir des fonctions devenues inutiles. Tel prince qui aimerait, comme Louis XVI, à poser des serrures, se montrera serrurier ; tel autre, comme Louis XV, pâtissier habile ; plus d'un grand peintre, plus d'un Giotto se révélera chez les jeunes chèvres ; l'enfant, la femme cultiveront les fruits et les fleurs ; partout se manifestera une puissance aujourd'hui méconnue, ou décelée seulement par des faits accidentels, *l'attrait du travail* librement choisi, exercé en courtes séances, par des groupes rivaux. On se répartira les emplois suivant les aptitudes. Le travail agricole, domestique, manufacturier, commercial, l'étude et l'emploi des sciences et des beaux-arts, sont autant de branches de l'activité humaine, qui seront méthodiquement subdivisées. A chaque fonction se voue un groupe enthousiaste, arborant, non

plus pour le combat, mais pour la production, désormais glorieuse, ses devises, ses couleurs, ses emblèmes. Le travail est organisé conformément aux décrets éternels de la Providence.

M. DE SAINT-MARCEL. — Enthousiasme, émulation, amour de la variété, réunions d'amis, étendarts, musique, costumes, si vous appliquez tous ces ressorts au travail, je crois que tout le monde travaillera plutôt que de dormir et de boire, ce qui n'est pas seulement dégradant, mais à la longue ennuyeux.

MADAME DE SAINT-MARCEL. — Oui, je vois s'ouvrir devant moi une perspective admirable, je comprends que l'association du capital, du travail et du talent, réalisée dans la commune, peut se repro. luire à des degrés supérieurs entre les communes d'une même province, les provinces d'un même empire : je vois tous les peuples confédérés, la guerre à jamais impossible, le globe entier reconnaissant une même capitale et parlant une même langue; mais expliquez-nous, ce que je comprends à demi, comment l'association du capital, du travail et du talent dans la commune fera disparaître les neuf fléaux que vous avez d'abord énumérés.

M. DUBOIS. — C'est ce que je voudrais bien savoir.

M. LEBRUN. — J'appelle égoïsme la tendance de l'individu à tout rapporter à lui-même, à tout sacrifier à son intérêt personnel. Quelle place trouverez-vous pour ce sentiment exclusif dans une commune où tous les intérêts sont solidaires, où nul ne peut faire de bien ni de mal à la société sans s'en faire à lui-même ?

MADAME DE SAINT-MARCEL. — Accordé.

M. LEBRUN. — Comment la duplicité d'action persisterait-elle dans un centre d'activité complètement organisé, où toutes les forces reçoivent l'impulsion d'un pouvoir unitaire électif, dirigeant tout le mouvement industriel, ce qui n'empêche pas l'ancienneté de la race d'avoir ses prérogatives et ses honneurs !

MADAME DE SAINT-MARCEL. — Vous avez raison.

M. LEBRUN. — L'égoïsme et la duplicité d'action sociale, fléaux engendrés l'un par l'autre, étant la cause de tous les maux actuels, dès que vous les avez remplacés par l'accord des intérêts et l'unité d'action, les autres fléaux disparaissent. Cependant, je puis en dire quelques mots. — Comment, dans la commune organisée ou dans un État organisé sur le plan de ma commune, y aurait-il indi-

gence ? Vous savez quelles économies apporte l'association intégrale, l'association appliquée à toutes choses : que de pertes elle évite, que de travaux elle simplifie ; joignez-y le sentiment de la propriété répandu chez tous les hommes, qui ne connaissent plus d'esclaves, de salariés, de gagistes ; l'emploi illimité des machines ; l'ardeur que l'on trouvera toujours pour exercer un travail conforme à sa vocation, pour l'exercer au milieu de compagnons choisis et par courtes séances, car chaque homme dans ma commune a des emplois divers ; vous comprendrez que nous allons créer des trésors dont vos pauvres villageois ne sauraient avoir l'idée. Femmes, enfants, valets, soldats, détaillants parasites, manufacturiers superflus, agents fiscaux devenus inutiles (l'agence paie les impôts de la commune en bloc), rouliers paresseux, sophistes, oisifs, mendiants, vagabonds et gendarmes, nous rappelons au travail tous ces improductifs ; la pauvreté va s'enfuir de notre planète industrielle.

MADAME DE SAINT-MARCEL. — Je vous tiens quitte de m'expliquer comment vous ferez disparaître la fourberie. Votre organisation constituée entre tous les ateliers, tous les centres de production, une rivalité d'honneur qui empêcherait la sophistication des denrées, lors même que vous n'auriez pas établi par vos grands approvisionnements collectifs une facilité de surveillance, de vérification, qui échappe entièrement à la famille isolée. Je comprends aussi que la publicité répandue partout, le principe électif généralisé, la suppression du salariat, l'admission des simples ouvriers, des femmes, des enfants aux bénéfices industriels, tout cela rend l'esclavage, la sujétion, l'oppression impossibles sous quelque forme que ce soit.

M. DE SAINT-MARCEL. — Je vois aussi que votre confédération universelle met les troupes à la réforme : on ne versera plus de sang.

M. LEBRUN. — Non, mon cher colonel ; mais nous aurons des armées industrielles réunies pour les grands travaux de défrichement, d'assainissement et d'embellissement du globe.

M. DUBOIS. — Je voudrais bien savoir comment vous vous tierez des intempéries outrées.

M. LEBRUN. — Par le reboisement méthodique, par la culture intégrale, savante, appliquée à toutes les régions. Le sol et l'at-

mosphère sont solidaires ; la présence ou l'absence des marais , des bois, des cultures agit sur les vents, les pluies, les brouillards ; par notre négligence, nous n'avons éprouvé que les mauvais effets de cette solidarité ; mais puisque les fautes commises dans l'aménagement du globe, nos déboisements excessifs, par exemple, ont fait dégénérer les climatures, des efforts en sens contraires, possibles à l'association seule, seront capables de les rétablir.

M. DUBOIS. — Ce serait empiéter sur les attributions du bon Dieu.

M. DE SAINT-MARCEL. — M. Dubois, vous avez tort. Dieu veut qu'on travaille, qu'on agisse en tous sens. Je ne suis pas éloigné de croire, quant à moi, que l'atmosphère peut être améliorée comme le sol. Qu'y a-t-il d'impossible à l'homme qui prend la foudre aux mains de Jupiter Tonnant et qui la fait descendre dans un puits le long d'une grande broche ?

M. LEBRUN. — Je vous laisse chercher vous-même comment la variété des fonctions, cette succession d'emplois qui empêche tout excès, même de travail, le mouvement en plein air, la vie de campagne, la surveillance médicale si facile à exercer dans mes grands édifices, comment tout cela détruit le germe des maladies provoquées ; pour vous prouver que le cercle vicieux qui transporte dans la sphère de nos idées l'incohérence des relations sociales actuelles, serait un mal inconnu aux peuples qui accepteraient le régime de l'association, je vous laisse réfléchir aux termes que je mettais en opposition tout à l'heure. Avec les lumières que vous fournit le plan de ma commune et un peu de méditation, vous parviendrez à les concilier.

M. DE SAINT-MARCEL. — Ma foi ! vous avez gagné votre pari ; malheureusement pour vous, il n'y avait pas d'enjeu.

M. LEBRUN. — Je serai assez content, si vous trouvez mes idées justes, praticables, et si, dès aujourd'hui, chacun de vous travaille à les propager.

M. DE SAINT-MARCEL. — Je vous le promets de grand cœur.

MADAME DE SAINT-MARCEL. — Qui ne voudrait se consacrer avec vous à l'organisation du travail et à l'extinction de la misère ?

M. DUBOIS. — Moi-même, je l'avoue, je suis gagné ; je vous ai fait quelques objections, craignant que votre théorie ne nous menât

au communisme, au matérialisme, au panthéisme et à l'athéisme, mais je reconnais maintenant qu'elle respecte la propriété ; bien plus, elle la fait fructifier et la développe ; elle n'attaque point la famille, n'impose point à l'homme une brutale égalité ; elle n'est pas matérialiste, car c'est en simplifiant par l'association et le jeu des machines le travail matériel qu'on pourra permettre à chacun de développer largement son intelligence et son cœur. Vous nous montrez qu'il existe un Dieu, que ce Dieu est bon pour l'homme et ne lui donne pas sans but des goûts, des penchants, des aptitudes ; tout cela me paraît très sage et très religieux. Je ne serais pas si content, si vous m'aviez prêché la phalange, le phalanstère et toutes les rêveries d'un nommé Fourier.

M. LEBRUN. — J'ai le regret de vous avouer, ce que je vous ai caché en commençant, que mes villageois associés forment une *Phalange*, que l'édifice collectif habité par eux s'appelle *Phalanstère*, et que je ne vous ai pas dit un mot qui ne soit extrait de la théorie de Fourier.

M. DE SAINT-MARCEL. — Ma foi, je ne vous aurais pas écouté, si vous aviez commencé par là, mais maintenant que j'ai bu le vin, que je l'ai trouvé bon, peu m'importe le cachet qui se trouve sur la bouteille.

M. DUBOIS. — Mais il y a dans Fourier bien d'autres choses que j'ai entendu nommer, et dont vous n'avez point parlé, la *composite*, la *cabaliste*, la *papillonne*, la *loi sériaire*, la...

M. LEBRUN. — M. Dubois, il y a une heure que nous discutons ; le soleil reparait, profitons-en. Je vous parlerai de tout cela une autre fois. En attendant, si l'organisation du phalanstère vous intéresse, lisez les disciples de Fourier. lisez-le lui-même, prenez le *Nouveau monde industriel*, la *Théorie de l'Unité universelle*. S'il y a là des choses qui vous étonnent, n'oubliez pas que ces livres contiennent assez de vérités claires, puissantes, fécondes, pour changer la face du globe, pour opérer la plus heureuse des transformations sociales. Emparez-vous de cet or, au lieu d'aller chercher querelle aux matières terreuses dont il peut être entouré. Cette terre elle-même fournira peut-être à l'humanité des éléments précieux, quand nous aurons un creuset, c'est-à-dire des connaissances capables de l'analyser.

M. DUBOIS. — Allons, nous sommes tous convertis. Nous nous abonnons aujourd'hui même à la *Démocratie pacifique* (1); nous faisons venir les livres de l'École sociétaire (2) et nous travaillons avec ardeur à la propagation. Nous aussi nous aurons contribué à l'avènement prochain du Phalanstère.

CHARLES FOURIER.

L'inventeur du phalanstère, François-Marie-Charles Fourier, est né à Besançon, le 7 avril 1772, à 6 heures du matin. Son père, Charles et sa mère Marie Muguet, appartenaient à des familles bourgeoises aisées et fort considérées.

Fourier eut une jeunesse laborieuse et tranquille. Il s'adonna avec passion à l'étude, particulièrement à celle de la géographie. Nul n'a mieux connu que lui, dans toutes ses parties, cette terre dont il rêva la culture harmonique, l'embellissement et le bonheur. Fourier était excellent musicien, et plein d'amour pour les fleurs : tous ses goûts le portaient vers les choses simples et délicates.

Elevé dans une famille de négociant, dès le bas âge il s'irrita contre les faussetés et les fraudes habituelles au commerce. Il suivit pourtant la condition de son père, et resta plusieurs années dans les affaires. En 1793, il perdit toute sa fortune au milieu des désastres du siège de Lyon.

Fourier ne prit part aux excès d'aucun parti pendant la Révolution. Au plus fort de nos troubles, il servit deux ans le pays à l'armée dans un régiment de chasseurs. Rentré dans la vie civile, il s'occupa des moyens de défense du territoire, et ses plans, envoyés au Directoire, furent remarqués par le célèbre Carnot. Plus tard, en 1803, ayant publié, à Lyon, un article intitulé : *Triumvirat continental*, où il prophétisait les grands mouvements politiques accomplis depuis en Europe, Napoléon fit prendre sur lui des renseignements.

A dix-neuf ans, Charles Fourier eut l'idée des chemins de fer. Il

(1) Grand journal quotidien. — 12 fr. pour 3 mois. — Rue de Seine, n° 10.

(2) Voir à la couverture l'extrait de notre catalogue.

en parla à un savant ingénieur, qui lui déclara que la chose était irréalisable. Il disait à ce propos : « A dix-neuf ans, on peut bien se laisser arrêter par les impossibilistes ; plus tard, c'est autre chose. »

Après bien des années de voyages, d'observations, après de longues méditations et d'immenses travaux, Charles Fourier, à l'âge de 36 ans, en 1808, publia le prospectus de sa grande découverte de la *Théorie de l'Unité universelle*. Ce premier ouvrage, intitulé la *Théorie des quatre mouvements*, resta alors inconnu.

Fourier avait trop d'énergie et de puissance pour se décourager. Il savait que tous les grands génies, bienfaiteurs de l'humanité, sauveurs du monde, ont été d'abord dédaignés et méconnus. Il continua d'élaborer sa découverte, et, en 1822, il publia son grand *Traité de l'Association domestique et agricole, ou Théorie de l'Unité universelle*. Toutes les bases de la science de l'ordre et du bonheur sont dans ce livre admirable. Les autres écrits du profond penseur, le *Nouveau monde industriel*, la *Fausse industrie*, etc. parurent successivement en 1829, 1855 et 1856.

Charles Fourier mourut le 10 octobre 1837, âgé de soixante-cinq ans six mois et trois jours. Il ne s'est pas marié et n'a pas laissé d'enfants. Ses trois sœurs n'existent plus. L'une d'elles, Madame Clerc, avait deux filles, l'une, aujourd'hui religieuse à Paris, l'autre, institutrice aux Etats-Unis. Cette dernière était particulièrement aimée et considérée par son oncle.

Le grand inventeur était simple, courageux, patient, bon et charitable ; toujours plein de pitié pour les affligés, d'amour pour l'enfance, de respect pour les femmes. Il vécut dans la pauvreté et dans l'isolement. En 1816, pour la première fois, il rencontra un disciple, M. Just Muiron, qui fit de généreux efforts pour la propagation des idées du maître. A M. Muiron se joignirent bientôt, pour servir la cause avec dévouement et intelligence, Madame Clarisse Vigoureux et M. Victor Considerant. Ces trois disciples ont été les exécuteurs testamentaires de Fourier, et c'est à eux qu'il a confié ses manuscrits, monuments inédits de sa profonde pensée. Nous ne citerons pas les nombreux disciples, en France, qui successivement sont venus, autour du drapeau de Fourier, défendre la cause de l'humanité ; rappelons seulement les noms de ceux qui sont morts après avoir honoré leur vie par

des services éclatants : le docteur Amédée Paget et le capitaine du génie Victor Coste.

La théorie de Fourier a été propagée en Angleterre par le savant, M. Hugh Doherty ; dans l'Amérique du Nord, par M. Albert Brisbane. Aux États-Unis l'École Sociétaire a pris un immense développement pratique. L'École a des groupes actifs en Allemagne, en Suisse, en Espagne, en Belgique, et des représentants sur presque tous les points du globe.

La théorie de l'association universelle produite par Charles Fourier, qui resta long-temps ignorée et obscure, répand maintenant de plus en plus sa lumière sur le monde. L'École Sociétaire, constituée pour la propager, a fondé successivement des organes de publicité : à Paris, en 1832, le *Phalanstère ou la Réforme industrielle* ; en 1836, la *Phalange*, feuille hebdomadaire, et plus tard, en 1840, paraissant trois fois par semaine ; enfin, en 1843, la *Démocratie pacifique*, à laquelle va s'adjoindre la *Phalange, Revue de la science sociale*. — A Londres. *The London Phalanx* ; — en Amérique, *The New-York Phalanx*. De nombreux ouvrages des disciples exposent la théorie de Fourier et les principes politiques de l'École Sociétaire. A l'heure qu'il est, les principes d'association de Fourier ont pénétré les esprits, et presque tout le monde admet la base qu'il a le premier produite : *l'association du capital, du travail et du talent*. A mesure que les hommes laborieux et sincères examineront la théorie du célèbre socialiste, ils y trouveront la solution de toutes les difficultés, ils y trouveront la loi du bonheur universel.

La dépouille mortelle de Charles Fourier repose, à Paris, dans le cimetière Montmartre. Une pierre modeste recouvre sa tombe, en attendant le jour des glorieuses funérailles dues par l'Humanité à celui qui, docile au commandement de Jésus, a cherché et trouvé le royaume de Dieu sur la terre.

PROCHAINE MÉTAMORPHOSE DU MONDE. CODE DIVIN.

Voici en quels termes magnifiques FOURIER a annoncé lui-même la transformation prochaine des Sociétés.

Une inquiétude universelle atteste que le genre humain n'est

point encore arrivé au but où la nature veut le conduire, et cette inquiétude semble nous présager quelque grand évènement qui changera notre sort. Les nations, harassées par le malheur, s'attachent avidement à toute rêverie politique ou religieuse qui leur fait entrevoir une lueur de bien-être ; elles ressemblent à un malade désespéré qui compte sur une guérison miraculeuse. Il semble que la nature souffle à l'oreille du genre humain, qu'il est réservé à un bonheur dont il ignore les routes, et qu'une découverte merveilleuse viendra tout à coup dissiper les ténèbres de la Civilisation.

La théorie des Destinées va remplir le vœu des nations.

Nous allons être témoins d'un spectacle qui ne peut se voir qu'une fois dans chaque globe : le passage subit de l'incohérence à la combinaison sociale ; c'est le plus brillant effet de mouvement qui puisse s'exécuter dans l'univers ; son attente doit consoler la génération actuelle de tous ses malheurs. Chaque année, pendant cette métamorphose, vaudra des siècles d'existence, et offrira une foule d'évènements si surprenants qu'il ne convient pas de les faire entrevoir sans préparation.

L'Ordre combiné sera, dès son début, d'autant plus brillant, qu'il a été plus long-temps différé. La Grèce, au siècle de Solon, pouvait déjà l'entreprendre ; son luxe était parvenu au degré suffisant pour procéder à cette organisation ; mais aujourd'hui nos moyens de luxe et de raffinement sont au moins doubles de ce qu'ils étaient chez les Athéniens. Nous débiterons avec d'autant plus d'éclat dans l'Ordre combiné, et c'est à présent que nous allons recueillir le fruit des progrès qu'a faits le dix-huitième siècle dans les sciences physiques, succès bien infructueux jusqu'à ce jour. Tant qu'aurait duré la Civilisation, nos prodiges scientifiques étaient plus funestes qu'utiles au bonheur, car en augmentant les moyens de jouissance, ils augmentaient les privations du très grand nombre qui est dépourvu du nécessaire ; ils n'ajoutaient que très peu aux plaisirs des grands.

qui sont blasés, faute de variété dans les divertissements, et ils excitaient de plus en plus la corruption, en multipliant les ap-pâts offerts à la cupidité.

Jusqu'à présent les sciences, en perfectionnant le luxe, n'avaient travaillé qu'au profit du fourbe, qui, dans les sociétés barbare et civilisée, arrive plus tôt à la fortune que l'homme véridique. Cette bizarrerie conduisait à opter entre deux opinions : ou la malfaisance de Dieu, ou la malfaisance de la Civilisation. Raisonnement, l'on ne pouvait se fixer qu'à cette dernière opinion, car il n'est pas possible de supposer Dieu malfaisant, et il le serait réellement s'il nous avait condamnés à végéter toujours dans la désastreuse Civilisation.

Les philosophes, au lieu d'envisager la question sous ce point de vue, ont cherché à éluder le problème que présentait la malice humaine ; problème qui conduisait à suspecter la Civilisation ou à suspecter Dieu. Ils se sont ralliés à une opinion bâtarde, celle de l'athéisme qui, supposant l'absence d'un Dieu, dispense les savants de rechercher ses vues, et les autorise à donner leurs théories capricieuses et inconciliables pour règle du bien et du mal. L'athéisme est une opinion fort commode pour l'ignorance politique et morale, et ceux qu'on a surnommés esprits forts pour avoir professé l'athéisme, se sont montrés par là bien faibles de génie. Craignant d'échouer dans la recherche des vues de Dieu sur l'Ordre social, ils ont préféré nier l'existence de Dieu, et vanter comme perfection cet Ordre civilisé qu'ils abhorrent en secret, et dont l'aspect les désoriente au point de les faire douter de la Providence.

Sur ce point les philosophes ne sont pas les seuls en défaut ; s'il est absurde de ne pas croire en Dieu, il n'est pas moins absurde d'y croire à demi, de penser que sa providence n'est que *partielle*, qu'il a négligé de pourvoir à nos besoins les plus urgents, comme celui d'un Ordre social qui fasse notre bonheur. Lorsqu'on voit les prodiges de notre industrie, tels qu'un vais-

seau de haut bord et tant d'autres merveilles qui sont prématurées, eu égard à notre enfance politique, peut-on penser que ce Dieu, qui nous a prodigué tant de connaissances sublimes, veuille nous refuser celle de l'Art Social, sans laquelle toutes les autres ne sont rien ? Dieu ne serait-il pas blâmable et inconséquent de nous avoir initiés à tant de nobles sciences, si elles ne devaient servir qu'à produire une société dégoûtante de vices comme la Civilisation ?

Préventions générales des Civilisés.

Lorsque j'apporte l'invention qui va délivrer le genre humain du chaos civilisé, barbare et sauvage, lui assurer plus de bonheur qu'il n'en eût osé souhaiter, et lui ouvrir tout le domaine des mystères de la nature, d'où il se croyait à jamais exclu, la multitude ne manquera pas de m'accuser de charlatanerie, et les hommes sages croiront user de modération en me traitant seulement de visionnaire.

Sans m'arrêter à ces petits assauts auxquels tout inventeur doit s'attendre, j'essaie de disposer le lecteur à l'impartialité.

Pourquoi les inventeurs les plus célèbres, comme Galilée, Colomb et tant d'autres, furent-ils persécutés ou tout au moins ridiculisés avant d'être écoutés ? Il en est deux causes principales : *l'Infortune générale*, et *l'Orgueil scientifique*.

1° *L'Infortune générale*. Si une invention promet du bonheur, on craint de se livrer à l'espoir d'un bien qui paraît incertain ; on repousse une perspective qui vient réveiller des désirs mal éteints, aigrir par des promesses trop brillantes le sentiment des privations actuelles. Ainsi, l'indigent qui gagne inopinément une fortune, une succession, refusera d'en croire la première annonce ; il rebutera le porteur de ce gracieux message et l'accusera d'insulter à sa misère.

Tel est le premier obstacle que je vais éprouver en annonçant au genre humain qu'il va passer tout entier à un immense bonheur, dont il avait perdu tout espoir pendant cinq mille ans de

misères sociales qu'on croyait sans remède. Je serais mieux accueilli si j'annonçais un bien-être médiocre ; c'est ce qui me décide à atténuer beaucoup les tableaux du bonheur prochain. Lorsqu'on en connaîtra toute l'étendue (1), on s'étonnera que j'aie eu la patience de temporiser et différer la publication, que j'aie pu mettre tant de réserve et prendre un ton si glacial dans l'annonce d'un évènement qui doit exciter tant d'enthousiasme.

2° *L'Orgueil scientifique* sera le second obstacle contre lequel j'aurai à lutter. Toute invention trop brillante est jalouée par ceux qui pouvaient la faire ; on s'indigne contre l'inconnu qui s'élève par un coup de hasard au faite de la renommée ; on ne pardonne pas à un contemporain de pénétrer des mystères que chacun pouvait pénétrer avant lui ; on ne lui pardonne pas d'éclipser tout à coup les lumières acquises, et de laisser bien loin en arrière les savants les plus illustres. Un tel succès devient un affront pour la génération existante ; on oublie les bienfaits que va donner la découverte pour ne songer qu'à la confusion dont elle couvre le siècle qui l'a manquée, et chacun, avant de raisonner, veut venger son amour-propre offensé. Voilà pourquoi l'on ridiculise et persécute l'auteur d'une brillante invention avant de l'avoir examinée et jugée.

On ne jalouera guère un Newton, parce que ses calculs sont si transcendants que le vulgaire scientifique n'y avait aucune prétention ; mais on attaque, on déchire un Christophe Colomb, parce que son idée de chercher un nouveau continent était si simple que chacun pouvait la concevoir comme lui. Dès lors on s'accorde à traverser l'inventeur, à empêcher l'essai de ses idées.

J'use d'un exemple pour rendre plus sensible cette malignité générale des civilisés envers les inventeurs.

Lorsqu'un pape ignorant lançait contre Colomb les foudres de

(1) Voyez les ouvrages de Fourier et ceux de ses disciples.

l'Église et de l'opinion, ce pape n'était-il pas le plus intéressé à voir réussir le plan de Colomb? Sans doute; car à peine l'Amérique fut-elle connue que le pontife distribuait des empires dans ce nouveau monde, et trouvait fort commode de profiter d'une découverte dont la seule idée avait excité toute sa colère. Le chef de l'Église, dans cette inconséquence, était le portrait de tous les hommes; ses préjugés et son amour propre l'aveuglaient sur ses intérêts. S'il eût raisonné, il eût compris que le Saint-Siège, pouvant à cette époque distribuer la souveraineté temporelle des terres inconnues et les soumettre à son empire religieux, était intéressé sous tous les rapports à encourager la recherche d'un nouveau continent. Mais le pape et son conseil ne raisonnèrent point, par excès d'amour propre. C'est une petitesse commune à tous les siècles et à tous les individus; c'est un contre-temps qui poursuit tout inventeur; il doit s'attendre à être persécuté en proportion de la magnificence de sa découverte, surtout s'il est un homme profondément obscur, et qui ne soit recommandé par aucune production antérieure aux connaissances dont le hasard lui livre la clé.

On ne heurte pas impunément toutes les opinions; et la philosophie qui règne sur le dix-neuvième siècle élèvera contre moi plus de préjugés que la superstition n'en éleva au quatorzième siècle contre Colomb. Cependant, s'il trouva dans Ferdinand et Isabelle des souverains moins prévenus et plus judicieux que tous les beaux-esprits de leur siècle, ne puis-je pas comme lui compter sur l'appui de quelque souverain plus clairvoyant que ses contemporains? Et tandis que les sophistes du dix-neuvième siècle répèteront avec ceux du quatorzième qu'IL N'Y A RIEN DE NOUVEAU A DÉCOUVRIR, ne se peut-il pas qu'un potentat veuille tenter l'essai que firent les monarques de Castille? Ils exposaient peu de chose, en hasardant un vaisseau pour courir la chance de découvrir un nouveau monde et d'en acquérir l'empire; un souverain du dix-neuvième siècle pourra dire de même: « Ha-

« sardons sur une lieue carrée l'essai de l'Association agricole.
 « C'est bien peu risquer pour courir les chances de tirer le genre
 « humain du chaos social, de monter au trône de l'Unité uni-
 « verselle, et de transmettre à perpétuité le sceptre du monde à
 « nos descendants. »

J'ai signalé les préjugés que l'infortune générale et l'orgueil scientifique élèveront contre moi; j'ai voulu par là prévenir le lecteur contre les sarcasmes de cette multitude qui prononce tranchément sur ce qu'elle ignore, et qui répond aux raisonnements par des jeux de mots, dont la manie a gagné jusqu'au petit peuple et répandu partout l'habitude du persiflage. Lorsque les preuves de ma découverte seront produites et qu'on verra s'approcher l'instant d'en recueillir le fruit; lorsqu'on verra l'Unité universelle prête à s'élever sur les ruines de la Barbarie et de la Civilisation, les critiques passeront subitement du dédain à l'ivresse; ils voudront ériger l'inventeur en demi-dieu, et ils s'aviliront de rechef par des excès d'adulation comme ils vont s'avilir par des railleries inconsidérées.

SUJET DE NOTRE VIGNETTE.

« Jésus-Christ est le Sauveur, le Rédempteur du monde. L'Homme-Dieu est descendu des sphères supérieures, de ces mondes d'arôme où nous avons vécu et où nous remonterons encore pour accomplir la destinée de notre âme immortelle; il est descendu, lui, le fils de Dieu, pour enseigner aux hommes qu'ils doivent s'aimer les uns les autres, et qu'ils peuvent réaliser l'amour et la paix sur cette terre, alors et maintenant encore livrée aux divisions, aux haines barbares, aux guerres sanglantes. Il est venu révéler la loi de fraternité, qui conduit au bonheur; il est venu révéler la vie éternelle sur la terre et dans le ciel. Il a dit à la créature : Demande à Dieu, à l'Intelligence divine, l'accomplissement de sa loi : *« Que votre volonté soit faite SUR LA TERRE comme au ciel. »* Il a dit à la créature : *« Cherche le royaume de Dieu sur la terre, et tu trouveras. »*

En commandant à l'homme de chercher, et en lui promettant la découverte, le Christ a laissé à l'homme une part de l'œuvre de la rédemption à accomplir. Dieu ne pouvait pas enlever à sa créature privilégiée ce noble devoir de chercher et de trouver cet attribut de l'intelligence qui fait que l'homme, dans les limites de son domaine, est lui-même un Dieu. L'Être Suprême ne pouvait pas pousser directement et par l'instinct brut l'homme à l'organisation de la société, comme il a fait pour les animaux, pour les insectes, pour les êtres infimes de la création.

Ainsi, l'humanité a reçu de Dieu le commandement de chercher la loi divine et de la réaliser. Ainsi, tous les génies, les grands rêveurs inspirés, les grands penseurs illuminés, les grands serviteurs de la loi d'amour, en d'autres termes, les poètes, les inventeurs, les hommes de charité, tous ces êtres laborieux et dévoués, qui font progresser l'humanité, sont les élus de Dieu, les vrais serviteurs du Christ. Du haut du ciel, celui que nous appelons Jésus sur la terre, le Dieu de notre monde, leur sourit avec tendresse, et, quand leur carrière de dévouement est achevée, il les reçoit dans sa gloire et dans son amour. Ainsi, les grands bienfaiteurs de l'humanité se relient à Jésus.

Ce lien n'existe pas seulement dans le temps présent et dans l'avenir, dans l'ère chrétienne ; il existe encore dans le passé, dans le monde payen. Avant son incarnation rédemptrice sur la terre, Dieu n'avait pas abandonné sans secours l'espèce humaine. Il lui avait envoyé ses prophètes, il avait semé les révélations. On sait que le verbe divin avait guidé le peuple juif et s'était manifesté à Moïse et à plusieurs illuminés. Mais il ne faut pas croire que la Providence universelle ait réservé ses lumières à la seule race d'Israël et laissé dans les ténèbres toutes les autres races. Partout, sur la terre, la volonté de Dieu s'est révélée à des élus, soit dans les ravissements des prophètes, soit à la raison des philosophes.

Ainsi, dans le passé même, tous les peuples et toutes les sociétés se rattachent à la révélation chrétienne, et Dieu reçoit aussi dans sa gloire et dans son amour les bienfaiteurs de l'humanité payenne.

C'est cette double idée de la rédemption du monde et du lien de toute l'humanité avec Dieu-Sauveur que M. Dominique Papety a voulu exprimer dans la belle composition de notre vignette.



La Rédemption terrestre par l'Amour divin, par la Science et par l'Art.

D'un côté, Jésus tend la main à Socrate, ce représentant payen de l'idée de l'unité de Dieu et de la Charité. Autour de Socrate se pressent les révélateurs inspirés, les révélateurs par l'art et par la science, Moïse, Homère, Platon. De l'autre côté, Jésus tend la main à l'inventeur suprême des temps modernes, à celui qui a trouvé la loi du royaume de Dieu promis à la terre ; il élève à lui l'auteur de la *Théorie de l'Unité universelle*, Charles Fourier, notre maître. Près de Fourier on reconnaît le type adorable de l'Amour chrétien, le modèle des prêtres, saint Vincent de Paule, l'homme-charité à côté de l'homme-lumière. Derrière lui, Newton ; d'autre part tous les martyrs de la foi. Les opprimés, les affligés, les malades, la pauvre femme d'Occident exploitée par l'indigence, la femme esclave de l'Orient, tendent leurs mains bénissantes vers le ciel : l'heure de la délivrance a sonné. Dans un coin du tableau, Diogène souffle sa lanterne : l'homme est trouvé. Cet homme, que si long-temps l'humanité a attendu, c'est Charles Fourier, le penseur sublime, l'élu du Christ.

Voilà certainement une grande conception, qui fait honneur et au génie et au cœur de l'artiste. M. Papety est un de ces esprits rares qui devancent leur temps. Il ne se borne pas à distraire le monde par l'élégance et le charme de ses œuvres ; il ambitionne surtout de l'instruire, de le guider dans les voies de la vérité et des pures lumières. L'auteur du *Rêve de bonheur* comprend noblement le but de l'Art, et met, avant tout, son pinceau au service des idées religieuses.

La postérité lui tiendra compte de cet effort généreux ; elle honorera dignement le nom de cet artiste qui, glorieux et favori du public de son temps, prend soin de rendre un hommage pieux et désintéressé au génie encore méconnu de Fourier (1).

(1) Nous faisons faire deux tirages particuliers et très soignés de la vignette de M. Papety ; l'un in-4° de grand raisin sur papier de chine, à 75 c., l'autre in-8°, papier blanc, à 50 c. l'exemplaire ; au bureau de la *Démocratie pacifique*. (Affranchir).

FRAGMENTS DE LETTRES RELIGIEUSES.

AU DOCTEUR CH. P.

I.

Vous le savez, mon ami ; mais il est des choses qu'on aime à s'entendre répéter ; et, au premier rang, parmi ces douces répétitions, il faut placer les choses de la patrie absente. Nous sommes tous du plus au moins les Hébreux pleurant au bord des fleuves étrangers, sous les saules de la rive ; nous souffrons tous, du plus au moins, de ce mal du pays, qui découle du sentiment d'exil, — pour les uns loin de la terre de l'enfance et des aïeux, — pour les autres loin de cette Canaan où s'en vont tous nos rêves, toutes nos aspirations, et que l'on nomme l'*avenir*. Moïse n'y put entrer parce qu'il y eut un moment où la foi défailloit en son âme. Hélas ! mon Dieu ! c'est là ce qui précisément nous en écarte nous-mêmes.

Dans ce deuil général, dans cette lamentation qui, arrivant sur les quatre vents du ciel, vient éveiller en nos âmes la sympathie souffrante, nous sommes heureux, nous qui la voyons du haut de la montagne, cette désirée terre de L'HARMONIE ; nous qui savons où est la puissante Intelligence à laquelle il faut demander les moyens de nous y introduire. En attendant, nous nous mourons tous ou presque tous dans la compression, — sans avenir dans la société telle que la voilà faite ; — quelques-uns même, et c'est peut-être le plus grand nombre, n'ont pas de présent. *O ! ubi campi ?*..

Dans ce coin de notre bonne terre de Bretagne, mon ami, fidèlement et avec mon bon et naïf voisinage, j'accomplis mes devoirs de pratique religieuse autant qu'il m'est donné de le faire ; et celui auquel je manque le moins, est d'assister tous les dimanches à la messe, parfois à ma paroisse, au milieu des bois, le plus souvent à une chapelle publique qui est au bord de la mer.

J'aime que les harmonies du paysage se mêlent à la voix du prêtre qui, selon que je comprends la chose, est lui-même l'homme harmonique par excellence. J'aime qu'à la messe matinale les cierges qui s'allument sur l'autel agreste, paré durant l'été de fleurs, du-

rant l'hiver de branches de sapin, mêlent leur éclat à celui des étoiles qui s'éteignent au ciel. Moi, dans le temple du Seigneur, j'ai donc, — là bas, parmi les forêts, le bruit des feuillages et le chant des fauvettes ; — ici, sur les grèves, le murmure de la mer et la plainte du courlieu.

Entouré des graces poétiques de la nature sauvage, je me sens par là-même plus près de la *grâce divine* que l'on pourrait peut-être définir *l'attrait de l'âme*, tandis que la *grâce naturelle* serait celui du *cœur*. Aussi l'apôtre confond-il l'attraction vocationnelle avec cette grâce, cette influence intérieure, cet arôme des choses éternelles qui vient de la sphère religieuse.

Mainte fois il m'est advenu de m'enfaire loin des bruits du *monde*, aux agrestes déserts où le silence me parlait de Dieu et me livrait à Dieu. Alors je compatissais chrétiennement aux deuils de ceux qui étaient contraints de vivre parmi le *monde* : car il me semblait que je ne pouvais, que je ne devais plus avoir que tolérance et miséricorde, sentant bien que, si j'avais subi la même contrainte, j'aurais été sans doute, comme beaucoup d'entre eux, *père tyrannique, amant ingrat, insuffisant ami, ambitieux de bas étage*. Oui, j'aurais été tout cela, comme eux et plus qu'eux peut-être. Que celui qui, les mêmes circonstances existant, n'eût point péché, jette au pécheur la première pierre !

Tous les dimanches j'assiste donc à ma messe ; et de toutes façons je m'en trouve mieux. Car toujours j'y rencontre des consolations pour mon cœur et des lumières pour mon esprit qui, n'était la foi que je prends dans la religion devenue scientifique, et dans la science devenue religieuse, serait parfois dans de profondes ténèbres. Mais dans ces ténèbres la lumière a lui ; et grâce à mon éducation poétique, écartée, sauvage, je l'ai comprise.

Là donc, je prends ma consolation en toutes choses : à voir les pratiques les plus humbles, comme à voir les plus relevées. Car dans la religion rien de petit n'est méprisable ; tout est consolant ; l'arôme qui pacifie arrive à nous de tous les bords, comme d'une fleur qui recèlerait en elle les parfums de toutes sortes de fleurs, et qui donnerait à chacun de nous l'odeur de celle qu'il préfère. La religion a le vin pour les *robustes*, pour les caractères où do-

minent les tons forts ou majeurs ; elle a le miel pour les délicats, pour ceux où dominent les tons mineurs ou tendres. — Mais il me paraît que cette consolation me vient surtout alors que je communie d'âme avec tous ces braves cœurs rustiques, qui, dans un même lieu, à une même heure, et dans un commun sentiment d'infortune graduée, font avec moi *plus voyant* qu'eux peut-être, mais non pas *mieux voyant*, une même prière. Là où plusieurs seront assemblés au nom de Dieu et dans son amour, là aussi Dieu sera plus qu'ailleurs au milieu d'eux. — Et ce qui est vrai religieusement dans la prière ne peut manquer d'être vrai *socialement* dans le travail.....

II.

Je vous disais, mon ami, que dans les révélations évangéliques relatives aux choses que l'on doit faire pour établir cette société parfaite rêvée par les poètes et constituée scientifiquement par Fourier, il y en avait trois qui me revenaient souvent à l'âme. Ces trois préceptes évangéliques sont ceux-ci :

Une fois le divin Sauveur nous dit : « *Confessez-vous les uns les autres,* » voulant sans doute faire entendre par là que la société parfaite serait celle où la confession, aujourd'hui individuelle encore, devenant sociale, chacun pourrait se répandre *socialement*, comme il lui est donné de le faire religieusement, dans toute la *vérité* de sa nature, de la nature que Dieu lui a faite.

Le second précepte regarde la justice : *Rendez à César ce qui appartient à César.* J'imagine que cela au fond veut dire qu'il y a une incessante alternative d'obligation entre le droit et le devoir : là où l'un prend naissance, l'autre tout aussitôt naît ; là où je me dévoue par devoir, j'acquiers un droit à la gratitude. Dans la société telle que l'ont faite les hommes, le plus ordinairement nous exerçons notre droit aux dépens du bonheur des autres, et notre devoir aux dépens de notre bonheur. Dans la société telle qu'elle est établie dans la science providentielle de Dieu, et telle que la prépare le christianisme, notre droit s'exercerait tout autant au profit du bonheur des autres, que notre devoir au profit de notre propre bonheur. Car alors, à l'aide de la communion solidaire chacun de nos actes aurait son contre-coup qui équilibrerait tou-

tes choses selon la justice, laquelle est la mathématique de l'âme, — éternelle et divine.

Vient ensuite le troisième précepte, qui est la consommation ; car il contient, plus que les deux autres, ce que Jésus, avec une grande force, appelle l'unique nécessaire : *Soyez un en moi comme je suis un avec mon père* ; c'est-à-dire comme moi qui suis l'humanité terrestre divinisée, relevée, harmonisée, je suis un avec cette unité, cette paternité divine et créatrice qui, après avoir répandu les mondes dans l'espace, relie entre eux, unifie tous ces univers où il y a sans doute d'innombrables humanités.

Le premier de ces préceptes nous enseigne la communion sociale dans la vérité ; le second nous la recommande cette même communion dans la justice ; le troisième, dans l'amour.

La société peut-elle être dite une chose de Dieu, c'est-à-dire parfaite, sitôt qu'elle porte atteinte à l'une de ces communions, dès lors qu'elle admet comme élément social quasi-nécessaire, ou nécessaire par suite de circonstances, le mensonge, l'iniquité, l'antagonisme ? Vue du milieu de ces préceptes, est-elle chrétienne, cette civilisation où nous sommes, et où il n'y a de possibilité de *confession de l'âme* que devant le prêtre, et encore devant le prêtre dégagé de ce qui est du monde, du morcellement conjugal, afin de ne tenir aux hommes que par les liens de cette charité universelle, qui ne fait acception de personne ?

Est-elle chrétienne, cette société où l'iniquité est reconnue comme un des éléments *quasi-essentiels* ? Et ici nous modérons peut-être notre expression outre mesure ; car il est bien avoué par les partisans de cette civilisation que la société, pour se maintenir, doit donner à l'homme le droit d'écraser la femme, au père le droit d'écraser l'enfant, au riche le droit d'écraser le pauvre.

1° A l'homme le droit d'écraser la femme : en contraignant, par le fait et en certaines occasions, l'épouse à souffrir de la part de l'époux une violence journalière et une compression d'âme qui, à la longue, tue.

2° Au père le droit d'écraser l'enfant : ce qui s'opère en violentant la vocation de l'enfant, soit par compression postérieure à

son éclosion, en ne lui donnant pas les moyens de se produire socialement ; soit par compression antérieure, en ne lui donnant pas les moyens d'éclorre ; car la vocation qui demande en vain à éclorre tue comme celle qui demande vainement à se développer, à prendre le rang qui lui est providentiellement assigné parmi les hommes. A l'origine, Dieu a marqué une place à chaque chose dans la création ; celui qui nie cela est absurde autant qu'impie.

Au surplus, l'État, en abandonnant à leurs propres ressources les pères chargés de famille et peu fortunés, les contraint, en mainte occasion, à faire cet acte inique et barbare. Aussi n'accusons-nous, parmi les pères, que ceux qui, pouvant faire autrement, ne le font pas et détruisent ainsi la famille, en substituant en elle l'esprit tyrannique, qui la fait haïr, à l'esprit de sympathie indulgence qui la fait aimer.

3° Au riche, qui aujourd'hui est l'État, puisqu'il fait la loi : le droit d'écraser le pauvre, en lui refusant le droit au travail, et, à la suite de ce refus, le pain ; et, à la suite encore, le droit de vivre, qu'apparemment le pauvre a reçu de Dieu, puisqu'il en a reçu la vie.

L'équité est le respect que l'on doit et que l'on porte aux droits d'autrui. Or, où sont les droits plus légitimes que ceux de la femme à la possession d'elle-même, à la pudeur ; à n'accorder que par amour ce qui, accordé en dehors de l'impulsion d'amour, devient ou une prostitution, ou un stupre, ou un acte de brutalité révoltante ?—Quoi de plus légitime que le droit de l'enfant à l'exercice de sa vocation, et que le droit du pauvre au pain à travers le travail ?

Je ne dis pas que cela soit tellement général qu'il n'y ait point à ces violations diverses d'honorables exceptions. Je dis seulement qu'une société, où ces droits ne peuvent être généralement accordés, est une société qui, par là même, est en dehors de cette communion des âmes dans l'équité, découlant du précepte évangélique : *Rendez à César ce qui appartient à César*. Selon la réciprocité chrétienne, nous sommes tous, du plus au moins, César à l'égard les uns des autres.....

OPINION DE FOURIER SUR LES FEMMES.

Lorsque la philosophie raille sur les vices des femmes, elle fait sa propre critique; c'est elle qui produit ces vices par un système social qui, comprimant leurs facultés dès l'enfance et pendant tout le cours de la vie, les force à recourir à la fraude pour se livrer à la nature.

Vouloir juger les femmes sur le caractère vicieux qu'elles déploient en Civilisation, c'est comme si l'on voulait juger la nature de l'homme par le caractère du paysan russe, qui n'a aucune idée d'honneur et de liberté, ou comme si l'on jugeait les castors sur l'hébêtement qu'ils montrent dans l'état domestique, tandis que dans l'état de liberté et de travail combiné ils deviennent les plus intelligents de tous les quadrupèdes. Même contraste règnera entre les femmes esclaves de la Civilisation et les femmes libres de l'Ordre combiné; elles surpasseront l'homme en dévouement industriel, en loyauté et en noblesse; mais, hors de l'état libre et combiné, la femme devient, comme le castor domestique ou le paysan russe, un être tellement inférieur à sa destinée et à ses moyens qu'on incline à la mépriser quand on la juge superficiellement et sur les apparences. Aussi ne faut-il pas s'étonner si Mahomet, le concile de Macôn et les philosophes ont contesté sur l'âme des femmes, et n'ont songé qu'à river leurs fers au lieu de les briser.

Elles semblent avoir plutôt besoin de maîtres que de liberté; aussi parmi leurs amants donnent-elles communément la préférence à ceux dont les procédés la mériteraient le moins. Mais comment la femme pourrait-elle échapper à des penchants serviles et perfides quand l'éducation l'a façonnée dès l'enfance à étouffer son caractère pour se plier à celui du premier venu, que le hasard, l'intrigue ou l'avarice lui choisiront pour époux?

Une chose surprenante, c'est que les femmes se soient toujours montrées supérieures aux hommes quand elles ont pu dé-

velopper sur le trône leurs moyens naturels, dont le diadème leur assure un libre usage. — N'est-il pas notoire que sur huit femmes souveraines, libres et sans époux, il en est sept qui ont régné avec gloire, tandis que sur huit rois, on compte habituellement sept souverains faibles. Les Elisabeth, les Catherine ne faisaient pas la guerre, mais elles savaient choisir leurs généraux, et c'est assez pour les avoir bons. Dans toute autre branche de l'administration, les femmes n'ont-elles pas donné des leçons à l'homme? Quel prince a surpassé en fermeté une Marie-Thérèse, qui, dans un moment de désastre où la fidélité de ses sujets est chancelante, où ses ministres sont frappés de stupeur, entreprend à elle seule de retremper tous les courages? Elle sait intimider par son abord la Diète de Hongrie mal disposée en sa faveur; elle harangue les Magnats en langue latine, et amène ses propres ennemis à jurer sur leurs sabres de mourir pour elle. Voilà un indice des prodiges qu'opèrerait l'émulation féminine dans un ordre social qui laisserait un libre essor à ses facultés.

Et, vous, sexe oppresseur, ne surpasseriez-vous pas les défauts reprochés aux femmes si une éducation servile vous formait, comme elles, à vous croire des automates faits pour obéir au préjugé, et pour ramper devant un maître que le hasard vous donnerait? N'a-t-on pas vu vos prétentions de supériorité confondues par Catherine, qui a foulé aux pieds le sexe masculin? En instituant des favoris titrés, elle a traîné l'homme dans la boue, et prouvé qu'il peut, dans sa pleine liberté, se ravalier lui-même au dessous de la femme dont l'avilissement est forcé, et par conséquent excusable.

Je ne prétends pas faire ici la critique de l'éducation civilisée, ni insinuer qu'on doive inspirer aux femmes un esprit de liberté. Certes, il faut que chaque période sociale façonne la jeunesse à révérer les ridicules dominants; et s'il faut dans l'ordre barbare abrutir les femmes, leur persuader qu'elles n'ont point d'âme pour les disposer à se laisser vendre au marché et enfer-

mer dans un sérail, il faut de même, dans l'ordre civilisé, hébêter les femmes dès leur enfance pour les rendre convenables aux dogmes philosophiques, à la servitude du mariage, et à l'avilissement de tomber sous la puissance d'un époux dont le caractère sera peut-être l'opposé du leur. Or, comme je blâmerais un barbare qui élèverait ses filles pour les usages de la Civilisation où elles ne vivront jamais, je blâmerais de même un civilisé qui élèverait ses filles dans un esprit de liberté et de raison propre aux sixième et septième Périodes, où nous ne sommes pas parvenus.

En signalant ces femmes qui ont su prendre leur essor, depuis les Virago, comme Marie-Thérèse, jusqu'à celles des nuances radoucies, comme les Ninon et les Sévigné, je suis fondé à dire que la femme, en état de liberté, surpassera l'homme dans toutes les fonctions d'esprit et de corps qui ne sont pas l'attribut de la force physique.

Déjà l'homme semble le pressentir ; il s'indigne et s'alarme lorsque les femmes démentent le préjugé qui les accuse d'infériorité. La jalousie masculine a surtout éclaté contre les femmes auteurs ; la philosophie les a écartées des honneurs académiques et renvoyées ignominieusement au ménage.

Cet affront n'était-il pas dû aux femmes savantes ? L'esclave qui veut singer son maître ne mérite de lui qu'un regard de dédain. Qu'avaient-elles à faire de la banale gloire de composer un livre, d'ajouter quelques volumes à des millions de volumes inutiles ? Les femmes avaient à produire, non pas des écrivains, mais des libérateurs, des Spartacus politiques, des génies qui concertassent les moyens de tirer leur sexe d'avilissement.

C'est sur les femmes que pèse la Civilisation ; c'était aux femmes à l'attaquer. Quelle est aujourd'hui leur existence. Elles ne vivent que de privations, même dans l'industrie, ou l'homme a tout envahi jusqu'aux minutieuses occupations de la couture et de la plume, tandis qu'on voit des femmes s'escrimer aux pé-

nibles travaux de la campagne. N'est-il pas scandaleux de voir des athlètes de trente ans accroupis devant un bureau, ou voiturant avec des bras velus une tasse de café.

Quels sont donc les moyens de subsistance pour les femmes privées de fortune? La quenouille ou bien leurs charmes, quand elles en ont. Oui, la prostitution plus ou moins gazée, voilà leur unique ressource, que la philosophie leur conteste encore; voilà le sort abject auquel les réduit cette Civilisation.

Les femmes savantes, loin d'aviser aux moyens de délivrer leur sexe, ont épousé l'égoïsme philosophique; elles ont fermé les yeux sur l'affranchissement des compagnes dont elles avaient su éviter le triste sort; elles n'ont cherché aucun moyen de délivrance.

En négligeant l'étude des procédés d'affranchissement, elles auront terni leur gloire littéraire, et la postérité ne verra que leur égoïsme, leur avilissement; car si les femmes auteurs savent généralement s'affranchir des préjugés, elles ne sont pas moins notées et tympanisées à ce sujet. — Cette tyrannie de l'opinion suffisait, ce me semble, pour irriter des femmes honorables et les exciter à attaquer le préjugé, non par des déclamations inutiles, mais par la recherche de quelque innovation qui pût soustraire les deux sexes à leur effrayante et avilissante condition actuelle.

ANALOGIE. — BOTANIQUE PASSIONNELLE.

Le Buis; le Gui; la Couronne impériale.

L'Analogie est la science des rapports de l'homme avec les choses créées; c'est une des plus charmantes et des plus importantes découvertes de Fourier. L'analogie universelle est la science des sciences. Elle dit l'histoire de l'avenir comme celle du passé. L'analogie se déduit du caractère de la loi de Dieu.

La loi de Dieu, la loi universelle qui régit les mondes, est l'Attraction. Dieu n'emploie jamais la contrainte; il passionne ses

créatures pour la chose qu'il veut que ses créatures fassent. La liberté et le bonheur de la créature sont au bout de l'obéissance à cette loi dont la passion ou le désir est la révélation permanente.

La loi divine a pour caractère l'unité, qui implique l'ordre, l'harmonie et l'économie de ressorts.

L'homme étant un être double, une intelligence servie par des organes, le principe qui régit chez lui le matériel, *le corps*, ne pouvait être différent de celui qui régit le spirituel, *l'âme*.

Newton avait découvert le principe de l'attraction matérielle ou sidérale qui fait graviter tout système planétaire autour de son astre pivotale et produit l'harmonie des sphères célestes. Fourier a complété l'œuvre de Newton. Fourier a découvert la loi de l'attraction passionnelle, c'est-à-dire la loi de l'harmonie et du bonheur sur la terre.

Or, l'homme ayant été institué par Dieu roi de la terre, le même principe d'unité a voulu que tout ce qui existe sur la terre se modelât sur l'homme : *Totus ad exemplar regis*... La terre reflète l'homme, comme l'homme reflète Dieu.

Tous les êtres créés sont par conséquent en rapport avec la double nature de l'homme, et la loi de ces rapports s'appelle l'Analogie. L'arbre, l'oiseau, le quadrupède sont autant d'hieroglyphes dans lesquels Dieu a écrit les destinées humaines que l'analogie apprend à déchiffrer.

L'analogie traduit le langage des fleurs et convertit la plus aride des sciences en une science adorable et toute poétique, susceptible d'ouvrir à l'esprit et à l'imagination les plus neufs et les plus charmants horizons.

Fourier n'a pas fait un traité complet de *botanique passionnelle*, mais il a donné la clé du système et de la classification, et il a joint l'exemple au précepte en de nombreux endroits de ses écrits. Nous citerons quelques-uns de ces exemples qui sont autant de chefs-d'œuvre d'*ingéniosité*, de sensibilité et de grâce, ayant soin de les faire précéder du tableau des attributions que Fourier assigne à chaque organe de la plante dans la peinture des emblèmes de caractère et de passion. Ce qui suit est textuellement extrait des livres de Fourier.

La **RACINE** est emblème des principes qui règnent dans l'essor de la passion ;

La **TIGE**, emblème de la marche qui suit la passion ;

La **FEUILLE**, emblème du travail de la classe ou personne dépeinte, puis du travail et des soins, comme éducation et autres, qui ont préparé tel effet de passion ;

Le **CALICE**, emblème des formes dont s'enveloppe une passion, des alentours qui l'influencent ;

Les **PÉTALES**, emblèmes de l'espèce de plaisir attaché à l'exercice de la passion ;

Les **PISTILS** ou **ÉTAMINES**, emblèmes du produit que doit donner la passion ;

Le **PARFUM**, emblème du charme qu'excite la passion ;

.....
 Quelques auteurs ont reconnu le vice des méthodes actuelles en étude de la nature : J.-J. Rousseau se plaint de ces théories qui, dit-il, nous crachent du grec et du latin pour nous intéresser à une plante. Qu'un botaniste vienne vous débiter les mots barbares de *Tragopogon*, *Mesembrianthemum*, *Tetrandria*, *Rhododendrum*, il va vous dégoûter de la science à laquelle vous amorcera de prime-abord une explication d'allégorie sociale ; jugeons-en par quelques végétaux des plus méprisés, comme le buis et le gui.

Rien n'est moins intéressant que le buis, emblème de la pauvreté. Il habite les lieux arides et les terrains ingrats, comme l'indigent qui est réduit au plus chétif domicile, au local dédaigné de tout le monde. On voit les insectes s'attacher au buis, comme au pauvre qui n'a pas le moyen de s'en garantir. Tel que le misérable qui endure patiemment les privations et se fixe au moindre gîte, le buis brave les intempéries et s'attache fortement au sol où il est relégué. L'indigent n'a point de plaisirs : la nature a peint cet effet en privant la fleur de pétales, qui sont emblèmes du plaisir. Son fruit est une marmite renversée, image de la cuisine du pauvre, qui est réduite à rien. La nature peint cet effet par le renversement du vase qui, en tout pays, est le fondement de la cuisine. Sa feuille est creusée en cuiller pour recueillir une goutte d'eau, comme la main du pauvre qui cherche à recueillir une obole de la compassion des passants. Son bois est serré et très noueux, par allusion à la vie rude et à la gêne du misérable chez qui règne l'insalubrité, figurée par l'huile fétide qu'on retire du buis.

Le tableau du parasite n'est pas moins fidèle dans le gui, vivant des sucs d'autrui, se développant indifféremment en sens direct ou inverse,

comme l'intrigant qui prend tous les masques. Le gui figure par sa feuille la duplicité, et donne dans sa glu le piège où viennent se prendre les oiseaux, comme les sots se prennent aux ruses du parasite.

Ainsi tels objets, qui au premier aspect n'excitent que le dédain et la critique, s'embellissent par la fidélité du tableau et la justesse hiéroglyphique. Sans cette application, la nature est inanimée, *simple* à nos yeux, dépourvue de lien spirituel avec nous, et la création nous paraît en défaut dans ses sages dispositions.



J'ai dépeint dans la balsamine l'intrigant industriel et fortuné; voyez le portrait de la noble industrie humiliée: c'est celle du savant ou artiste. Il est peint dans une fleur nommée **COURONNE IMPÉRIALE**, donnant six corolles renversées et surmontées comme la balsamine d'une touffe de feuillage. Cette fleur qui a la forme de vérité (forme triangulaire du lys et de la tulipe), excite un vif intérêt par l'accessoire de six larmes qui se trouvent au fond du calice. Chacun s'en étonne; il semble que la fleur soit dans la tristesse; elle baisse la tête et répand de grosses larmes qu'elle tient cachées sous ses étamines. C'est donc l'emblème d'une classe qui gémit en secret. Cette classe est très industrielle, car la fleur porte en bannière le signe de l'industrie, la touffe de feuilles groupées au haut de la tige, en symbole de la haute et noble industrie, des sciences et arts.

La classe d'industriels qui gémit en secret n'est pas celle des plébéiens grossiers, mais celle des savants utiles et obligés de fléchir devant le vice honteux: aussi la plante incline-t-elle ses belles fleurs en attitude de souffrance. Elles sont gonflées de larmes cachées, image du sort des savants et des artistes, qui font l'ornement principal de la société et n'en sont payés que par des dégoûts, tandis que les agioteurs et les sangsues amoncellent des trésors en quelques instants.

Cette fleur est couleur orange, qui est celle de l'enthousiasme ou *composite*, par analogie à la classe industrielle des savants et artistes qui n'ont d'autre soutien que l'enthousiasme contre la pauvreté et les humiliations dont ils sont abreuvés dans le jeune âge.

A la suite d'une pénible jeunesse, ils parviennent à obtenir quelque relief ou quelque petit bien-être. Par imitation, la fleur, après avoir passé le bel âge dans une attitude d'humiliation, élève enfin son pédon-

eule et sa capsule de graine; mais il est trop tard pour prendre cette attitude, quand le pédoncule n'est plus orné de sa belle fleur et n'a plus qu'une triste gousse à présenter. Cet effet dépeint le tardif bien-être des savants et artistes, qui ne peuvent lever la tête, sortir de l'état de gêne et d'oppression qu'après avoir consumé péniblement leur jeunesse à amasser quelque argent, après avoir fléchi dans leurs jeunes années sous le poids de la détraction, de la pauvreté, de l'injustice, et perdu les beaux jours de la vie à préserver leur vieillesse de l'indigence.

Ainsi, la nature, toujours en contradiction avec la philosophie, ne voit qu'ennuis et disgrâces dans cette étude où la morale nous peint des torrents de charmes ineffables.

QUELQUES PENSEES DE CH. FOURIER.

Quatre sciences prétendent nous expliquer l'homme et ses destinées sociales. — L'une, appelée *Idéologie*, se perd dans des subtilités sur l'analyse de la pensée; puis elle oublie d'étudier le but de nos âmes, le but de l'attraction passionnelle. — Deux autres, la Politique et l'Economisme, sont des théories subversives de la destinée, puisqu'elles nous excitent à croupir dans l'industrie morcelée, ou ordre civilisé et barbare, au lieu de faire effort pour atteindre à notre véritable destin, qui est l'industrie sociétaire. — Une quatrième science philosophique, le Moralisme, qui se vante d'étudier l'homme, a fait tout le contraire: la morale n'a étudié que l'art de dénaturer l'homme, d'étouffer les ressorts de l'âme, ou attractions passionnelles, sous prétexte qu'elles ne conviennent pas à l'ordre civilisé et barbare: il fallait au contraire découvrir l'issue de cet ordre civilisé et barbare antipathique aux attractions passionnelles qui tendent à l'unité, à l'association domestique agricole.

Mon but est de prouver l'utilité des ressorts condamnés par ces sciences et de justifier l'œuvre de Dieu.

De toutes les impiétés, la pire est cet impertinent préjugé qui suspecte Dieu d'avoir créé les hommes, les passions et les matériaux de l'industrie sans avoir arrêté aucun plan sur leur organisation. Penser de la sorte, c'est attribuer au Créateur une déraison dont rougiraient les hommes; c'est tomber dans une irréligion pire que l'athéisme; car l'athée n'avilit pas Dieu en le reniant, il ne déshonore que lui-même par une opinion voisine de la démence.

Comment concevoir que l'Être éminemment sage ait créé nos passions sans avoir auparavant statué sur leur emploi ! Dieu, exercé depuis une éternité à créer et organiser des mondes, a-t-il pu ignorer que le premier besoin *collectif* de leurs habitants est celui d'un code régulateur des sociétés et des passions ?

Employez l'homme tel qu'il a plu à Dieu de le créer.

Les savants ont essayé des correctifs, des plans de régénération qui, ne reposant que sur le travail *morcelé*, ne peuvent garantir au peuple ni *minimum*, c'est-à-dire le nécessaire, ni *attraction industrielle*, c'est-à-dire le travail attrayant, ni vraie liberté.

Il eût fallu mettre au concours la recherche d'un système social supérieur à la Civilisation. Je suis parvenu à cette découverte ; mille autres auraient pu la faire avant moi s'ils s'en fussent occupés.

Philosophes.... Oui, l'absurdité est générale, tant que vous ne savez pas remédier au plus scandaleux des désordres sociaux, à la PAUVRETÉ. Tant qu'elle subsiste, vos profondes sciences ne sont pour vous que des brevets de démence et d'inutilité ; vous n'êtes que des légions de fous avec votre sagesse.

La nature veut que nous cédions à l'Attraction pourvu que le bonheur s'étende à tous dans un régime social où chacun ait la faculté de se livrer à l'attraction et où TOUT SOIT LIÉ, selon le principe des philosophes : que tout est lié dans le système de la nature et doit être lié de même dans le système social.

Les philosophes ont attaqué pièce à pièce les sommités sociales, rois et prêtres : il fallait attaquer la Civilisation elle-même. Si l'arbre est vénénéux, la tige doit l'être comme les branches.

On vante à l'indigent le beau nom d'homme libre, les droits imprescriptibles du citoyen, et il n'a ni la liberté de travailler et de prendre part aux fonctions qu'on lui a enseignées, ni le droit de réquerir son admission à ce travail d'où dépend sa subsistance.

La classe opulente ne sera jamais en sûreté tant que la multitude sera indigente, poussée par le dénuement au vol, au crime, aux séditions. Le bien-être du peuple est la principale des garanties qui manquent à la propriété civilisée.

Tout hypocrite qui médite quelque fraude s'affuble soigneusement de moralité.

Toute contrainte engendre la fausseté.

Dans le bas âge l'amitié, dans l'adolescence l'amour, tendent à confondre les rangs.

La fraude et le larcin sont des vices inhérents à toute entreprise industrielle où les agents ne sont pas co-intéressés en répartition proportionnelle au capital, au travail et au talent.

Le commerce civilisé peut être comparé à un valet dont le service vaut cent écus, et dont les voleries enlèvent mille écus.

La prohibition et la contrebande sont inséparables en amour comme en marchandises.

Un résultat bizarre du régime civilisé, c'est que si l'on réprime les accapareurs, le mal devient plus grand, les denrées deviennent plus rares. De là les philosophes ont conclu qu'il fallait laisser faire les marchands. Erreur : il fallait leur opposer la concurrence *sociétaire*.

En bonne politique le corps commercial doit être *solidaire et assureur de lui-même*; le corps social doit être assuré contre les banqueroutes, l'agiotage, l'accaparement, etc.

L'association est gage de toute économie.

De l'ordre ravissant qui régnera dans les phalanges, il naîtra deux passions inconnues parmi nous : l'enthousiasme pour Dieu, auteur du bonheur universel, et la philanthropie ou amour du genre humain, instrument de nos jouissances. Ces deux passions seront si puissantes que les louanges de l'auteur de la nature s'entremêleront à toutes les fêtes, et que la bienfaisance sera partout plaisir au lieu de vertu.

LES MONTS-DE-PIÉTÉ.

Dans les premiers siècles du Christianisme, les dons et les libéralités des fidèles étaient déposés dans les églises sous le nom de *montes*, pour subvenir aux frais du culte et au soulagement des

indigents. C'est sans doute pour rappeler cet ancien et pieux usage, que, plus tard, on donna le nom de Monts-de-Piété aux maisons de prêt destinées à secourir les classes nécessiteuses. La première trace de cette institution remonte à 1350 : ce fut à Salins, en Franche-Comté, que les Monts-de-Piété prirent naissance ; mais l'essai qui fut alors tenté ne réussit pas, et c'est en Italie qu'il faut nous transporter, si nous voulons connaître la véritable origine de ces établissements. Le plus ancien Mont-de-Piété est celui de Padoue, fondé en 1491, pour réprimer l'usure des banquiers juifs qui pesaient alors sur cette ville. A Rome, quelques années plus tard, le père Jean Calvo obtint du pape Paul III la confirmation d'une confrérie de personnes charitables, instituée dans le but de prêter sur gage aux pauvres et sans le moindre intérêt. Les résultats que s'était promis le foudateur dépassèrent toutes les espérances : la confrérie fut d'abord approuvée par le concile de Trente, qui enjoignit à tous les évêques de fonder un Mont-de-Piété dans leur diocèse, et, plus tard, par Sixte-Quint, qui la dota de sept mille écus d'or.

De l'Italie, l'institution des Monts-de-Piété se répandit promptement dans le reste de l'Europe : en 1498, l'empereur Maximilien en établit un à Nuremberg ; Amsterdam eut le sien en 1578 ; Bruxelles, en 1619 ; Anvers, en 1620 ; la France seule resta en arrière dans le mouvement qui entraînait les autres peuples vers la fondation de ces établissements charitables. Des tentatives sans résultat furent faites sous Louis XIII, en 1626 ; sous Louis XIV, en 1645 ; mais les Monts-de-Piété ne purent alors s'acclimater dans notre pays ; et ce n'est qu'en 1777 qu'on parvint à réaliser celui de Paris. Ce premier essai ne devait pas être de longue durée ; la Révolution qui éclata bientôt après en amena la fermeture. Bonaparte, devenu empereur, ouvrit de nouveau les Monts-de-Piété, et les réorganisa définitivement par le décret du 8 thermidor an XIII.

La France possède aujourd'hui quarante-trois Monts-de-Piété (1)

(1) Les villes ayant un Mont-de-Piété sont, indépendamment de Paris, Bordeaux, Marseille, Lyon, Versailles, Metz, Nantes, Toulon, Dijon, Rennes, Boulogne-sur-Mer, Besançon, Rouen, Strasbourg, Brest, Nîmes, Tarascon, Beaucaire, Apt, Carpentras, Brignoles, Dieppe, Saint-Omer, Angers, Avignon, Saint-Germain-en-Laye, Saint-Quentin, Nancy, Lunéville, le Havre, Lisle, Aix, Arles, Toulouse, Arras, Grenoble, Bergues, Douai, Valenciennes, Lille, Cambrai, Montpellier et Calais : 43 villes.

divisés en deux classes. Dans la première, on comprend ceux qui existent en vertu d'un décret ou d'une ordonnance royale ; dans la seconde, ceux qui sont seulement approuvés par les autorités locales. Ce qui frappe le plus en examinant la constitution de ces établissements, c'est le peu de régularité qui existe dans leurs opérations. Les conditions de l'emprunt sont loin d'être partout les mêmes, et le taux de l'intérêt varie de 0 à 18 p. 0/0 par an. Quatre villes, Toulouse, Aix, Grenoble, Montpellier, prêtent gratuitement aux gens pauvres ; à Angers, le prêt est gratuit jusqu'à 5 fr. ; à Boulogne, Douai, Cambrai, l'intérêt est à 15 p. 0/0 ; il est à 18 à Calais. On le voit, c'est dans le midi de la France que l'institution première des Monts-de-Piété s'est le moins altérée ; dans le nord, on en a fait un objet de spéculation.

Pour justifier la violation de la loi du 3 septembre 1807, qui fixe l'intérêt de l'argent à 5 et 6 p. 0/0, on nous dit que le taux usuraire perçu par quelques Monts-de-Piété tourne au profit des hôpitaux ; mais sur quelle classe, je vous prie, cette usure monstrueuse pèse-t-elle ? Est-ce sur le rentier et le capitaliste, ou bien est-ce sur la population qui seule remplit nos hôpitaux ? Lever un impôt aussi odieux sur l'ouvrier valide, n'est-ce pas lui faire payer par avance le misérable grabat qui l'attend à l'hospice à la première maladie ! Si on appelle cela de la charité chrétienne, nous, nous ne saurions lui donner ce nom.

N'en déplaise aux discours officiels et à la *prospérité toujours croissante*, les opérations des Monts-de-Piété prennent chaque année une nouvelle extension. En 1834, il a été engagé 2,256,925 articles pour une somme de 52,065,054 fr. ; en 1841, il y a eu 2,818,477 articles engagés, pour une somme de 59,125,548 fr. Le Mont-de-Piété de Paris seul figure dans cette dernière période pour 1,358,519 engagements, sur lesquels il a été prêté 23,575,179 fr., c'est-à-dire que Paris renferme à lui seul plus de nécessiteux que quarante-deux principales villes du royaume.

C'est dans la capitale surtout que l'institution des Monts-de-Piété a donné naissance à des abus qui appellent une prompt répression. Le décret organique de l'an XIII décidait qu'il serait établi dans les divers quartiers de Paris des succursales auxiliaires de la maison centrale, située rue des Blancs-Manteaux. Ces pres-

criptions ne furent point observées, et l'on se contenta d'annexer à l'établissement principal la succursale de la rue des Petits-Augustins. Ces deux maisons n'étant pas suffisantes pour satisfaire à tous les besoins, un arrêté ministériel du 11 brumaire an XIV autorisa, *temporairement et sans engagement pour l'avenir*, un certain nombre de bureaux de commission, qui, répandus dans toute la ville, devaient, moyennant une rétribution supplémentaire, ménager le temps des emprunteurs, et leur servir d'intermédiaires. La négligence que l'administration a mise à établir des succursales et des bureaux auxiliaires, a donc encore aggravé la position des classes ouvrières, ainsi que nous allons le montrer. Voici, dans l'état actuel des choses, quels sont les droits que le Mont-de-Piété de Paris prélève sur les emprunteurs :

Si le prêt est direct, c'est-à-dire si l'emprunteur s'adresse directement à l'administration, l'intérêt perçu est de 9 p. 0/0, calculé à 3/4 p. 0/0 pour le premier mois, quelle que soit la durée du prêt, et à 3/8 p. 0/0 pour chaque quinzaine qui suit le premier mois. Si l'opération s'effectue par l'intermédiaire du commissionnaire, l'emprunteur doit payer, outre l'intérêt, 2 p. 0/0 pour engagement et 1 p. 0/0 pour dégagement, quelle que soit la durée du prêt. Or, il résulte de cette organisation que rarement l'intérêt perçu est moindre de 15 à 20 p. 0/0, et que, dans certaines circonstances, il peut monter à un taux exorbitant.

En effet, il y a une infinité d'emprunts qui sont remboursés dans les huit jours. Or, l'emprunteur ayant payé d'avance l'intérêt pour un mois, il s'en suit que si l'emprunt a été fait directement, le taux sera de 36 p. 0/0, et que s'il a eu lieu par l'intermédiaire d'un commissionnaire, à ces 36 p. 0/0 il faudra encore ajouter les droits perçus par ce dernier, aussi forts pour un prêt de huit jours que pour un prêt d'une année. C'est d'après ces données que M. Blaize, l'auteur de l'ouvrage le plus complet sur la matière, établit des chiffres d'après lesquels nous proposons de substituer à l'expression de *Mont-de-Piété* celle de *Mont-de-Vol-et-d'Usure*. Suivant M. Blaize, sur un prêt hebdomadaire de 3 fr., renouvelé cinquante-deux fois par an, l'administration du Mont-de-Piété de Paris perçoit 2 fr. 60 c., soit 86 p. 0/0. La même somme de 3 fr., si elle est empruntée par l'intermédiaire du com-

missionnaire, rendra à celui-ci 5, 20 p. 0/10 d'intérêt, soit 175 p. 0/10; joignant ces deux droits, nous arrivons à ce résultat qu'une somme de 3 fr. peut rapporter 7 fr. 80 c., soit 260 p. 0/10 par an. Le même auteur, poussant ses calculs plus loin, établit que les commissionnaires étant remboursés dans les vingt-quatre heures de leurs avances par le Mont-de-Piété, c'est en réalité à un intérêt de 2,311 p. 0/10 par an que les intermédiaires placent leur argent! De pareils faits n'ont pas besoin de commentaires; et nous laissons à la conscience des honnêtes gens le soin de flétrir, comme elle le mérite, une institution qui a la prétention de rappeler les Monts-de-Piété fondés en Italie pour réprimer l'usure.

Maintenant que nous avons montré le mal, essayons d'indiquer le remède. La première réforme qu'il y aurait à faire serait de supprimer les commissionnaires, qui sont au nombre de vingt-trois à Paris, et qui prélèvent sur le malheureux ouvrier un impôt annuel de plus de 300,000 fr. Les commissionnaires n'existent que temporairement, et les prétendus droits qu'ils réclament doivent, aux yeux du gouvernement, avoir moins de faveur que la misère du pauvre. Pour supprimer les intermédiaires parasites, il s'agit d'établir dans les divers quartiers de Paris des bureaux auxiliaires, où l'emprunt pourra s'effectuer directement. L'administration semble enfin entrer dans cette voie, car depuis 1859 elle a créé deux bureaux qui ont obtenu le meilleur résultat, et à l'heure où nous écrivons elle songe à de nouvelles créations. Resterait l'intérêt perçu par le Mont-de-Piété, qui s'élève jusqu'à 18 p. 0/10 à Calais, et qui à Paris serait encore de 9 p. 0/10. Evidemment ce taux est usuraire, et l'administration devrait songer sérieusement à le baisser; on arriverait facilement à ce résultat en laissant aux établissements les bénéfices qu'ils font au lieu de les attribuer à la caisse des hospices; ces bénéfices capitalisés formeraient bientôt une dotation qui pourrait suffire à tous les besoins, et l'administration n'ayant plus à recourir elle-même à des emprunts, pourrait insensiblement baisser l'intérêt, et même n'en exiger aucun pour des sommes modiques. Alors cette institution recouvrerait son premier caractère, elle prendrait rang parmi les établissements charitables et pourrait vraiment se parer du titre de *Mont-de-Piété*.

Ce que nous demandons ici est une réforme bien simple, mais qui ne s'accomplira pas de sitôt, parce qu'elle intéresse une classe qui ne dispose d'aucune influence, et qui jusqu'ici n'a su que souffrir et se résigner. Ce qui fait votre faiblesse, dirons-nous à cette classe intéressante, c'est l'isolement dans lequel vous vivez ; c'est le morcellement et l'antagonisme mis à l'ordre du jour par nos institutions civiles et politiques. L'association du capital, du travail et du talent, aurait pour résultat de faire cesser toutes les rivalités, et vous soustrairait, à tout jamais, à l'exploitation de vos maîtres, à l'usure hideuse des Monts-de-Piété, tels que les a faits la société actuelle.

PAUL-JACQUES, avocat.

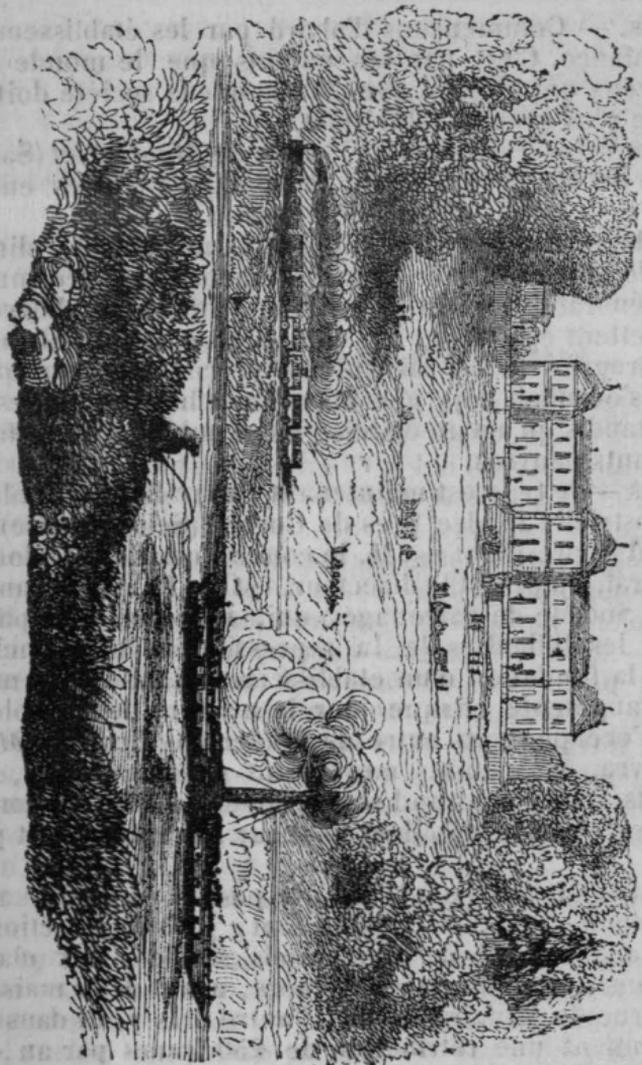
COLONIES AGRICOLES.

Les colonies agricoles sont des institutions toutes modernes ; elles répondent à une nouvelle forme, à une forme plus humaine, que tend à prendre aujourd'hui la Charité, trop long-temps bornée à l'insuffisante et dégradante aumône. A ceux qui prétendraient que notre époque ne sait que détruire, elle pourrait montrer les colonies agricoles comme une preuve de sa puissance d'édifier. Les colonies renferment quelque chose de plus encore ; on peut y trouver la première application d'un Droit tout nouveau, — le DROIT AU TRAVAIL, — dont la reconnaissance et la consécration de plus en plus larges peuvent seules assurer à la France et au monde une ère de paix, de prospérité, de bonheur.

Le Droit au travail est de deux sortes : le droit au travail proprement dit, pour les adultes ; le droit à l'éducation pour les enfants. On pourrait donc diviser les colonies agricoles en deux grandes classes : 1^o pour les enfants pauvres ou orphelins, — pour les enfants trouvés, — et pour les jeunes détenus ; 2^o pour les ouvriers sans ouvrage, — pour les vieillards, — pour les mendiants, etc.

Mais ce classement ne peut être que secondaire, et il faut avant tout distinguer les colonies fondées sur le principe *répressif* de celles qui ont pour base la *prévention*. — Toutes ont leur utilité, sans doute ; mais tandis que les unes ne s'attaquent qu'aux *effets* du mal, les autres se proposent d'en détruire la *cause*, et par conséquent d'en arrêter la production.

VUE DE PETIT-BOURG.



I. — *Colonies préventives.* — PETIT-BOURG et OSTWALD, etc.

§ 1^{er}. Enfants. — Commençons d'abord par les établissements consacrés à l'enfance. C'est par les enfants que le monde sera sauvé. C'est à ceux qui entrent dans la vie que la société doit son premier soin, sa plus grande sollicitude.

La colonie de *Saint-Firmin* (Oise), celle de *Montbellet* (Saône-et-Loire), celle de *Mansigné* (Sarthe) et quelques autres encore ont pour objet l'éducation des enfants-trouvés.

La colonie de *Saint-Antoine* (Charente-inférieure), dirigée par le vénérable abbé Fournier, l'établissement fondé récemment par le conseil-général d'Eure-et-Loire dans l'ancienne abbaye de Bonneval, admettent également les enfants pauvres ou abandonnés. C'est un progrès sur les institutions précédentes, puisque le gouvernement s'occupait déjà plus ou moins efficacement des enfants-trouvés, tandis qu'aucun établissement public n'était fondé en vue des enfants pauvres.

De ce progrès — le type est maintenant PETIT-BOURG, colonie agricole et industrielle fondée près de Corbeil (Seine-et-Oise) par une société dont le président est M. le comte Portalis, et dont le secrétaire-général, ou plutôt le directeur, est M. R. Allier, ancien secrétaire de la Société de patronage, qui, reconnaissant par la pratique toutes les difficultés de la répression, a été invinciblement conduit à la fondation d'un établissement à base préventive.

Petit-Bourg augmente chaque jour le nombre de ses colons; les directeurs s'occupent en outre de fonder une *Ecole de Moniteurs* qui recevra, des enfants moyennant pension et qui, sous tous les rapports, sera d'un grand secours pour les familles comme pour la colonie, et d'un excellent effet sur son intéressant personnel.

Il est un autre établissement qui n'a pas un caractère aussi éminemment social, mais qui, cependant, sous la direction de M. l'abbé Bervanger, rend de très grands services aux classes gênées; c'est l'institution de *Saint-Nicolas*, ayant deux maisons, l'une à Paris, rue de Vaugirard, 98, l'autre à Issy, et dans lesquelles, moyennant une rétribution de 250 francs par an, les enfants reçoivent l'éducation professionnelle et littéraire.

§ 2. Adultes. — Venons aux colonies pour les ouvriers sans ou-

vrage, pour les mendiants. OSTWALD, près de Strasbourg, présente à cet égard un modèle que tous les départements, toutes les grandes villes devraient se hâter d'imiter.

La ville de Strasbourg était rongée de mendiants. La maison de refuge ne suffisait plus. En décembre 1839, M. Schutzenberger, maire de Strasbourg, établit nettement devant le conseil municipal, la légitimité et les conditions du Droit au travail, « dont la reconnaissance et la sanction efficace et générale sont, sans nul doute, les moyens les plus énergiques pour combattre le paupérisme. »

Strasbourg possédait une forêt dont le revenu ne s'élevait pas à 400 fr. — Cette forêt fut défrichée ; Strasbourg est aujourd'hui purgé de vagabonds ; le sol primitif a acquis une valeur de plus de 250 mille francs, et loin d'être onéreux à la ville qui l'a fondé, Ostwald donne déjà des produits. Mais son produit le plus beau, sans doute, c'est la garantie donnée à chaque habitant de Strasbourg, qu'il y pourra utiliser ses bras, qu'il y pourra vivre en travaillant.

II. — Colonies répressives. — METTRAY, etc.

§ 1^{er}. Enfants. — Il faut citer en première ligne la colonie de METTRAY près de Tours ; ce premier champ d'expérimentation, qu'ont labouré courageusement MM. Demetz et de Brétignères. Mettray a 300 colons, tous ayant commis des délits à raison desquels ils ont été acquittés, comme ayant agi sans discernement. Envoyés aux termes de l'art. 66 du Code pénal, dans une maison de correction, ces 300 colons, plus heureux que leurs compagnons d'infortune, ont trouvé à Mettray presque la liberté, l'éducation gratuite, et une réhabilitation assurée.

Mettray a déjà des imitateurs. On compte *Quévilly* près de Rouen, sous la direction de MM. Lecointe et Duhamel, le *Petit-Mettray* (Somme) fondé par M. le comte de Rayneville, d'autres encore parmi lesquels nous ne devons pas oublier l'établissement du digne abbé Fissiaux, à Marseille, où sont élevés aussi de jeunes détenus, condamnés en vertu de l'art. 67 du Code pénal, et celui qui, sous la direction de M. Hello, sert d'annexe à la maison de Fontevault (Maine-et-Loire) dont il est distant de 2

kilomètres. Mais ces deux derniers, le dernier surtout, tiennent par trop de points au système purement pénitentiaire, pour qu'on puisse les offrir en exemple aux hommes qui veulent un progrès plus large, plus compréhensif, plus humain.

§ 2. Adultes. — Il n'existe à notre connaissance aucune colonie de condamnés libérés adultes. C'est une immense lacune, une immense injustice qui suspend incessamment sur la société une menace de troubles, de crimes, de révoltes.

Tous les établissements que nous avons cités sont autant de germes d'organisation du travail, et ne peuvent que servir puissamment la sainte cause de l'association et de la solidarité humaines.

HORTICULTURE.

Le règne de l'horticulture commence de nos jours ; il sera l'une des œuvres les plus intéressantes du dix-neuvième siècle, et l'histoire ne dédaignera pas de consigner ce fait, non moins fécond en grands résultats que les progrès les plus importants de toute autre branche de l'industrie européenne.

Depuis les Romains, l'horticulture, comme auxiliaire de l'agriculture pour la production des denrées alimentaires, s'est continuée sans interruption ; les *Varanniens* de Tours, les *Marailleurs* de Paris, les *hortillons* d'Amiens, sont les successeurs des jardiniers (*hortulani*), appelés dans les Gaules par la conquête romaine ; il est possible de reconnaître la trace de leur existence sous toutes les races de nos rois ; rien n'indique des lacunes dans la continuité de ces longues générations d'hommes laborieux.

Il y a donc toujours eu en France, depuis près de deux mille ans, des potagers et des vergers. Mais qu'y avait-il dans ces jardins ? Un très petit nombre de légumes grossiers et de fruits à peine mangeables. La première bonne prune de table, la Reine-Claude, fut apportée d'Italie sous le règne de François I^{er} et dédiée à la reine Claude sa femme, excellente princesse dont cette prune a sauvé le nom de l'oubli. La prune de *Monsieur*, importée sous Louis XIV, doit son nom au frère de ce monarque. Les pêches à chair fondante étaient inconnues sous le règne de Henri IV. Tous nos autres bons fruits sont tout aussi modernes.

Quant aux plantes potagères, hors le chou et la rave, légumes

gaulois, les produits actuels de nos potagers étaient regardés au moyen-âge comme des objets d'un luxe condamnable. L'auteur du *Livre de la Sagesse*, le chanoine Charron, qui écrivait sous Charles IX, recommande le navet comme symbole de la frugalité. Les salades, si nécessaires au peuple de nos jours, n'ont paru en France que sous François I^{er} ; on peut voir la date précise de leur importation dans les lettres de Rabelais qui en envoie des graines et en explique l'usage au cardinal d'Estrées, son protecteur.



Mimulus Atro-Roseus.

Les parterres ont long-temps borné leur parure aux fleurs indigènes au sol de la France. Si un amateur du temps de Louis XIV revenait au monde et qu'il fit un tour de promenade sur le marché aux fleurs, il reconnaîtrait quelques roses et quelques œillets de son jardin ; mais il aurait à demander les noms de toutes ces jolies plantes exotiques récemment importées, si bien naturalisées que leur prix se balance entre un décime et un franc, ce qui les met à la portée de tout le monde. Les dahlia, les fuchsia, les co-reopsis, les escholtzia, les némophiles, les crassula, les larochea, les verveines, les cinéraires, toutes ces innombrables séries de fleurs, toutes plus belles et plus variées les unes que les autres, datent les unes du commencement de ce siècle, les autres des dix dernières années.

Parmi les plus récemment introduites, les genres *Mimulus* et *Pentstemon*, tous deux de pleine-terre sous le climat de Paris, appartiennent à l'année dernière ; importés de l'Amérique du Nord depuis quelques années, les *Mimulus* ne sont devenus communs sur les marchés et dans les parterres qu'en 1843 et 1844. La figure qui précède représente le *Mimulus atro-roseus*, l'un des plus beaux du genre.

Les acquisitions en fruits nouveaux ne sont pas moins importantes. C'est seulement cette année qu'on a commencé à propager, sur une assez grande échelle, la cerise Reine-Hortense, égale en qualité à nos meilleures cerises, et deux fois grosse comme les plus grosses cerises de Montmorency ; elle sera bientôt commune dans tous nos vergers.

Nous devons à l'Angleterre la prune Reine-Victoria, très grosse, très productive et d'un goût fort délicat. L'Amérique du Nord nous a transmis les prunes Coë et Washington, les meilleures et les plus productives de ce pays.

Mais, du train dont vont les choses, tout cela n'est qu'un début, un prélude, les premiers accords d'un concert où les horticulteurs du monde entier feront leur partie ; bien entendu qu'un jour viendra où il y aura des horticulteurs sur tous les points du globe ; la chose est déjà fort avancée.

M. Graberg de Hemso, botaniste suédois, a vu récemment des choux, des raves et des pommes de terre cultivés avec succès

par des Norvégiens, au pied du rocher qui forme le cap Nord, à l'extrémité de la Laponie. S'il avait poussé son excursion jusqu'au Groënland, il aurait encore vu des traces de jardinage dans les établissements danois, de ce pays le plus septentrional du monde habitable, qui jouit tout au plus de trois ou quatre mois de dégel.

Les jardins, consacrés à l'étude de la botanique, se multiplient déjà rapidement partout où les infatigables enfants de la vieille Europe ont posé le pied ; on vient d'agrandir en y ajoutant une serre, le jardin de la société d'horticulture de la terre de Van Diemen, à Hobart-Town, confié aux soins d'un habile jardinier, M. Wilson ; Calcutta, Bombay, Madras, Pondichéry ont de semblables établissements, dont les chefs correspondent avec les jardins de botanique de Londres, de Paris, de Vienne, de Berlin, de Pétersbourg ; au moment où nous écrivons, les Anglais organisent un jardin botanique sur la petite portion de l'empire chinois qui vient de leur être cédée. Le Nouveau-Monde, à mesure qu'il s'établit sur quelques points de sa surface agitée par les troubles civils un peu d'ordre et de sécurité, ne reste pas en arrière de l'ancien continent au point de vue de l'horticulture. De tout temps les peuples à demi civilisés de l'Amérique du Sud avaient attaché une grande importance à la culture des fleurs. On sait qu'avant la conquête du Pérou par les Espagnols, les rois de ce pays avaient dans leur capitale Cuzco, un jardin où toutes les plantes connues étaient représentées dans des plates-bandes qu'on n'avait pas besoin d'arroser ; ces fleurs étaient d'or, malheureusement pour elles ; aussi n'est-il pas resté de traces de ce curieux monument du goût des Incas pour l'horticulture.

Aujourd'hui les communications déjà fréquentes entre tous les horticulteurs du globe, tendent à devenir constantes et régulières, de sorte que les travaux de tous et de chacun soient connus universellement et profitent à l'ensemble des horticulteurs.

Ainsi, nous voyons arriver l'instant où l'horticulture pourra réunir dans ses États-généraux des jardiniers de toutes les nations de la terre, et convoquer toutes les plantes et tous les fruits du globe à ses grandes fêtes florales.

Déjà la Belgique a pris à ce sujet une sorte d'initiative. La ville

de Gand, où le nombre des serres s'élève à plus de cinq cents, renfermant sous leur abri la majeure partie de la Flore du globe, a donné cette année son grand festival quinquennal, où étaient invités les horticulteurs les plus éminents de France, d'Angleterre, d'Allemagne, de Hollande. M. le docteur Von Sieboldt, professeur à l'Université de Leyde (Hollande), s'est présenté à cette grande solennité florale avec une vingtaine de plantes tellement rares et nouvelles, que les horticulteurs les plus exercés en connaissaient à peine quelques-unes, de nom seulement ; il arrivait en droite ligne du Japon, où il était allé conquérir, au péril de ses jours, ces végétaux inconnus à la flore de nos serres.

De pareils dévouements ne sont pas rares. M. Hooekers, directeur du jardin botanique de Kew en Angleterre, arrive du détroit de Magellan et de la terre de feu, d'où il a rapporté plusieurs végétaux d'un grand prix pour nos forêts et nos jardins, entre autres, un hêtre à feuilles persistantes, qui ne peut tarder à se propager sous le climat de l'Europe. M. Hartweg, voyageur naturaliste de la Société royale d'horticulture de Londres, parcourt les parties les plus impraticables des rameaux encore inexplorés de la chaîne des Cordilières, d'où il a déjà expédié en Europe une foule d'arbres conifères que l'Angleterre s'occupe à naturaliser. Plus près de nous, sur le sol de l'Afrique française, MM. Hardy, Riquier, et plusieurs autres jardiniers pleins d'activité et d'avenir, apprennent aux indigènes le parti qu'ils peuvent tirer de leur sol, en y cultivant les végétaux d'Europe et des régions intertropicales que peut admettre leur admirable climat.

D'un autre côté, la rapidité des communications rend possibles et faciles les échanges des produits les plus délicats de l'horticulture. Peu de jours avant l'exposition de la Société royale d'horticulture de Paris, M. Cels, l'un des hommes les plus distingués de l'horticulture parisienne, apprend que des plantes nouvelles de la riche famille des orchidées viennent d'être importées à Londres ; il s'y rend aussitôt, et achète plusieurs de ces belles plantes, entre autres, un *oncidium lauceanum superbum*, l'un des plus admirables du genre *oncidium*. La plante était en pleine fleur ; emballée avec soin et transportée avec cette promptitude que permettent la navigation à la vapeur et les chemins de fer, elle put paraître à l'exposition dans tout son éclat.

On a vendu dernièrement à Londres, au prix relativement très modéré de 5 à 7 francs la pièce, plusieurs milliers d'ananas apportés de l'île d'Eleuthéra, (l'une des Bahama) où ce fruit, le meilleur des fruits connus, croît presque sans culture. Avant peu, il en sera de même de tous les meilleurs fruits des deux continents.

Pour nous, horticulteurs d'Europe, ce que nous exportons en échange de leurs produits chez nos confrères du Nouveau-Monde, c'est l'art encore à peine connu parmi eux de porter ces produits au plus haut point de perfection, qu'ils n'auraient jamais atteint sans passer par les jardins d'Europe. Pour nous borner à un seul exemple, Paris expédie des collections de dahlias au Mexique ; or, on sait que le dahlia a été trouvé sauvage au Mexique, au commencement de ce siècle ; s'il n'eût fait une station en Europe, jamais il n'aurait été autre chose qu'une fleur simple, sans vigueur et sans beauté, au lieu de tenir l'un des premiers rangs parmi les merveilles du monde végétal.

N'y a-t-il pas une sorte de présage d'une ère nouvelle de paix et de bonheur pour la race humaine, dans cet accord de tant de volontés pour concourir au noble but de fertiliser et d'embellir le domaine du genre humain ?

A. YSABEAU.

TAILLE ET CONDUITE DU PÊCHER.

L'homme a droit d'être fier des bons fruits qui sont, plus que tout autre produit végétal, l'œuvre de son industrie. Le pêcheur, livré à lui-même, ne donnerait qu'un petit nombre de fruits à chair âpre et sèche, recouverts d'une laine épaisse et bons tout au plus à produire de l'alcool par la fermentation, comme cela se pratique dans l'Amérique du nord où d'immenses vergers de pêcheurs n'ont pas d'autre destination. De plus, la pêche, telle que nous la possédons aujourd'hui, est une création assez moderne et toute française. Sous Henri IV, il n'y avait pas de pêches aux environs de Paris ; celles qu'on servait sur sa table étaient tirées des jardins de Corbeil : c'étaient des fruits à chair jaune adhérente au noyau.

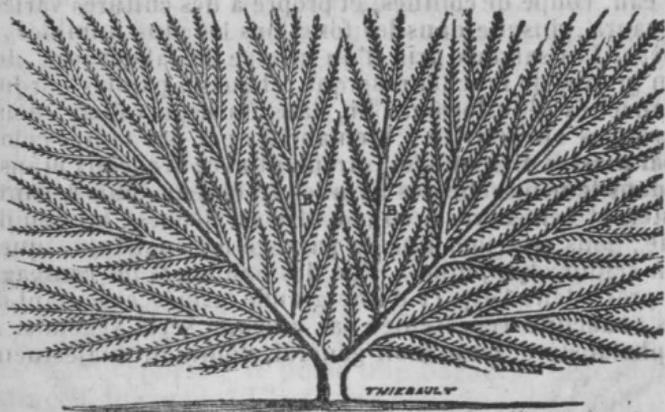
De nos jours, la pêche, portée depuis Louis XIV à son plus haut point de perfection, se maintient par des soins constants, et chaque année apporte quelque amélioration dans la taille et la con-

duite du pêcher en espalier. Disons d'abord que depuis la publication de la *Pomone française*, par M. le comte Lelieur, et des excellents traités de Félix Malot et Alex. Lepère, la taille du pêcher n'est plus un arcane réservé pour un petit nombre d'adeptes. Nous donnerons un aperçu de la nouvelle manière de conduire le pêcher sous forme carrée d'après les indications de M. Malot.

Montreuil-sous-Bois, également connu sous le nom de Montreuil aux pêches, avait adopté et continuait à pratiquer depuis plus d'un siècle la forme en V ouvert qui donne à l'arbre deux membres principaux seulement et lui laisse à tout âge un vide au milieu. Mais le loyer des terrains garnis de murs propres à la culture des pêchers s'est élevé successivement, ainsi que la main d'œuvre ; le prix des pêches ne s'est pas élevé dans la même proportion ; dès lors il a fallu que tout le talent des jardiniers se dirigeât vers le moyen de tirer parti de toute la surface de l'espalier, ce qui ne se pouvait au moyen de la forme en V ouvert. C'est toujours par cette dernière forme que l'arbre se commence. Les sujets greffés sur place au pied du mur sont préférables à ceux qu'on plante tout greffés. Pendant les deux premières années qui suivent la greffe, il suffit de s'appliquer à maintenir par la taille le pincement et le palissage, l'équilibre de végétation le plus parfait possible entre les branches correspondantes du pêcher des deux côtés du tronc. Parvenu à sa troisième année, il présente cette apparence :



Lorsque les membres inférieurs ont pris tout leur développement et qu'il ne reste plus à couvrir sur l'espalier que l'intérieur du V, on laisse successivement s'allonger les branches de l'intérieur du V, en les taillant sur un bon œil à bois, de manière à ce qu'en deux ou trois ans le pècher présente l'apparence d'un carré ou plutôt d'un parallélogramme allongé, le mur n'étant jamais assez haut pour permettre de donner à l'arbre la forme d'un carré parfait. Il ne faut laisser grandir les branches intérieures du pècher carré qu'avec beaucoup de réserve et de lenteur; elles doivent être contenues avec soin par le pincement et l'ébourgeonnement. En effet, ces branches sont les seules du pècher qui se trouvent dans une position à peu près verticale, comme on le voit ici :



Il est dans la nature du pècher de porter toute sa sève vers le haut des branches, et de se dégarnir vers le bas. Plus les rameaux sont inclinés, plus cette pente de la sève est contrariée, plus on favorise le développement des bourgeons inférieurs, ce qui doit être le but de la taille et de la conduite raisonnée du pècher.

Dans les terres excessivement fertiles, il est très difficile d'empêcher les branches droites du pècher carré de s'emporter aux dépens des autres, mais dans les terrains ordinaires, cette forme entre les mains d'un jardinier soigneux, est celle qui peut donner sans fatiguer les arbres les récoltes les plus abondantes.

A. YSABEAU.

LA LIEUE CARRÉE DE NAPOLÉON ET CELLE DE CH. FOURIER.

L'empereur Napoléon écrivait, en parlant du champ de bataille d'Eylau : « Qu'on se figure sur un espace d'une lieue carrée neuf à dix mille cadavres, quatre ou cinq mille chevaux tués, des lignes de sacs russes, des débris de fusils et de sabres, la terre couverte de boulets, d'obus et de munitions ; vingt-quatre pièces de canon auprès desquelles on voyait des cadavres amoncelés. Ce spectacle est fait pour inspirer aux princes l'amour de la paix et l'horreur de la guerre. »

« Il faut pour une association de 1,500 à 1,600 personnes, écrivait Fourier, un terrain contenant une forte lieue carrée, pourvu d'un beau courant d'eau, coupé de collines, et propre à des cultures variées... L'état sociétaire saura, jusque dans les fonctions les plus humbles, établir le luxe d'espèce. Les sarraux gris d'un groupe de laboureurs, les sarraux bleus d'un groupe de faucheurs seront rehaussés par des bordures, ceintures et panaches d'uniforme... Si, dans un beau vallon, nous voyions tous ces groupes en activité, bien abrités par des tentes colorées, travaillant par masses disséminées, circulant avec drapeaux et instruments, chantant dans leur marche des hymnes en chœur ; puis le canton parsemé de castels et belvédères à colonnades en flèches, au lieu de cabanes en chaume, nous croirions que le paysage est enchanté, que c'est une féerie, un séjour olympique... Vue des hauteurs, les campagnes d'une phalange présentent l'aspect d'une grande armée exécutant différentes évolutions, chacune représentée par quelque série végétale. Au centre s'élève le phalanstère, ou manoir général, dominant majestueusement le canton. »

Peuples et rois, voilà deux perspectives : c'est à vous de voir laquelle des deux vous sourit le plus ; vous avez à choisir.

Continuera-t-on l'œuvre du génie guerrier devant laquelle lui-même semble reculer d'horreur, ou bien commencera-t-on, enfin, l'œuvre tracée par le génie de l'organisation pacifique ?

LES BÉOTIENS ALLEMANDS.

Chaque peuple a ses béotiens : les Grecs, outre les Béotiens, avaient encore les Abdérites ; les Anglais mettent toutes les bêtises, toutes les naïvetés sur le compte des Irlandais, et la France outre Falaise a encore les Champenois. Mais aucun peuple n'a une litté-

rature béotienne si riche et si variée que le peuple allemand. Outre son *Till Eulenspiegel*, qui se moque continuellement des béotiens, outre le baron de *Munchhausen* dont les histoires sont si avantageusement connues, même en France, l'Allemagne possède encore les aventures du bourgmestre de *Schildebourg*, dignes des lanternes de Falaise.

Mais le béotien le plus populaire de l'Allemagne, le prototype des hommes naïfs, c'est le soldat autrichien, tantôt domestique d'un général, tantôt caporal, tantôt simple flaneur. Ses naïvetés ont un charme tout particulier et désopilent la rate des savants les plus sérieux.

— Jean, lui dit son général, apporte-moi des allumettes, mais essaie-les pour t'assurer si elles sont bonnes.

— Oui, excellence. — *Ja Euer gnaden*.

Au bout d'une demi-heure, Jean revient avec les allumettes.

— Sont-elles bonnes? demande le général.

— Oh! répond Jean avec un flegme imperturbable, soyez tranquille, mon général, je les ai toutes essayées.

Une autre fois, Jean est mis en faction sur le pont de Mayence. On lui donne pour consigne de faire entrer au bureau tous ceux qui ont un passeport, afin qu'on le vise. — Passe un juif de Francfort. — As-tu un passeport? lui demande Jean. Le juif d'un coup-d'œil juge notre homme et répond bravement: Non.

— Bien, répond celui-ci, si tu en avais un, tu serais obligé d'entrer là-dedans pour le faire viser.

Jean est fait caporal; il porte une baguette de coudrier, seul signe distinctif du caporal. C'est avec cette baguette qu'il doit appliquer la bastonnade aux soldats rebelles. Or il se trouve que la baguette est trop longue pour la taille de Jean, et il en fait couper la pommette. A la première revue, le lieutenant le fait sortir des rangs:

Pourquoi ta baguette est-elle coupée.

Parce qu'elle était trop longue pour moi, excellence.

— Alors pourquoi l'as-tu coupée par la pommette, et non par le bas?

— Excellence, répond Jean, c'est par en haut qu'elle était trop longue, et non par en bas.

Plus tard, Jean quitte l'habit militaire et passe à la charge de surveillant de tous les domestiques de la maison. Un jour, il sonne le cuisinier avec une énorme sonnette qu'il agite avec force. Le cuisinier, grand farceur ne vient pas. Jean est forcé d'aller le chercher lui-même.

— Pourquoi n'es-tu pas venu ? lui demanda-t-il.

— Je n'ai pas entendu la sonnette.

— Comment, j'ai fait un bruit du diable !

— On n'entend rien à la cuisine. Essayez plutôt.

Alors Jean, qui veut tout voir, tout entendre par lui-même, se met à sonner, à carillonner des deux mains pendant cinq minutes, puis il pose la sonnette, et court à la cuisine pour juger si on y entend la sonnette. — Au bout de deux minutes, il revient en disant avec un sérieux tout allemand : — Il a raison, on n'entend pas la sonnette à la cuisine.

Jean est envoyé à Mayence en qualité de surveillant des mœurs autrichiennes ; car, à Mayence, il y a une garnison autrichienne. Arrivé dans cette belle ville, il est entraîné par ses camarades dans une auberge où il y a de bon vin du Rhin.

Ils en sortent tous ivres à deux heures de la nuit, par un clair de lune magnifique. — Il fait jour, dit l'un d'eux, voilà le soleil. — Non, dit un autre, c'est la lune. — On dispute, on se collette, on finit par se battre ; on se calme enfin, et Jean est choisi pour arbitre ; c'est à lui de dire si c'est le soleil ou si c'est la lune. Après avoir bien regardé le ciel pendant quelques minutes, il dit à ses camarades : — Mes chers amis, je suis fâché de ne pas pouvoir vous dire si c'est le soleil ou la lune ; je ne suis pas de Mayence, je ne fais que d'arriver. A Vienne, je vous l'aurais dit tout de suite. — Là dessus la garde de nuit arrive et met fin à la querelle.

Jean est marié et père de famille. Un matin il se présente chez son médecin : — Docteur, lui dit-il, je ne puis pas dormir. — Prenez des bains. — Bien.

Huit jours après, il revient. — Mais, docteur, je ne peux pas dormir.

— Avez-vous pris des bains ? — Oui, docteur. — Je vous donnerai de l'opium. — Bon.

Huit jours après, il revient encore. — Docteur, je ne peux pas dormir.

— Avez-vous pris des bains? — Oui. — Et de l'opium? — Oui.

— Mais que diable avez-vous donc?

— Mais, docteur, j'ai des punaises!

ANECDOTES.

Une querelle d'Allemand. — Il se forme actuellement en Allemagne une association contre les personnes qui maltraitent les animaux. Dernièrement, deux Allemands se prirent de querelle. — Monsieur, dit l'un d'eux poussé à bout, si je ne faisais pas partie de la société formée contre ceux qui maltraitent les animaux, je vous donnerais un soufflet. — Moi, monsieur, je n'en fais pas partie, répondit l'autre, en appliquant un soufflet sur la face de son interlocuteur.

Erreur d'un mari sur son droit. — Il y a encore bien des maris en France qui croient qu'il est *permis de battre sa femme*, pourvu qu'on n'aille pas jusqu'à l'assommer; l'extrait suivant d'une séance de la *Police correctionnelle* tirera ces braves gens de leur erreur, et épargnera sans doute bien des soufflets à de malheureuses femmes.

M. Champagne est traduit devant le tribunal correctionnel, pour avoir battu les sergents de ville qui voulaient l'empêcher de frapper sa femme.

M. le président adresse au prévenu de sages observations auxquelles M. Champagne répond en fourrant ses mains dans ses poches :

— Que voulez-vous, messieurs, je venais de me quereller avec ma femme. Jusque-là, j'étais dans mon droit. Je sors immédiatement après pour vaquer à mes affaires, elle veut me suivre, je m'y oppose; elle s'obstine, je lui applique une paire de soufflets. La querelle allait se terminer par là, comme de coutume, lorsqu'un sergent de ville vint se jeter au travers de nos explications. Ma foi, je fus outré, et j'avoue que je lui portai quatre ou cinq coups de poing pour défendre ma liberté de citoyen et de mari.

M. le président. — Mais le sergent de ville remplissait son devoir en voulant vous empêcher de frapper votre femme.

M. Champagne. — D'abord, il ne pouvait pas m'en empêcher, puisque c'était déjà fait... et puis, je ne croyais pas qu'il fût autorisé à se mêler dans mes affaires de famille... Le sergent de ville remplit un service public : ma femme étant ma propriété privée, ce qui se passe entre elle et moi ne regarde pas le sergent. Elle m'a taquiné, je l'ai souffletée, je me croyais dans mon droit... La Charte ne défend pas à un mari de battre sa femme.

Malgré cette paradoxale défense, M. Champagne est condamné à un mois de prison.

Le condamné paraît pétrifié.

« Champagne, lui dit M. le président, pendant votre détention, vous aurez le temps de réfléchir sur vos droits, et de vous convaincre que, non seulement vous n'avez pas celui de battre votre femme ; mais que vous devez au contraire la protéger dans la vie commune. »

Le Libéré de Pontoise. — A l'époque où la France soutenait si glorieusement ses luttes avec l'Europe, elle offrait à la victoire ses jeunes générations presque entières. Un conscrit de la ville de Pontoise, du nom de Postolle, désolé de se voir arraché à sa famille, déserte ses drapeaux. Soldat réfractaire, errant à l'aventure, il se lie avec des bandits et devient leur complice dans un vol commis la nuit avec effraction et avec toutes les circonstances aggravantes.

Condamné à seize ans de travaux forcés, il revient, à l'expiration de sa peine, dans le lieu de sa naissance, subir la surveillance perpétuelle qui pèse sur le libéré.

Ouvrier menuisier, il ne parvient que très difficilement à s'ouvrir l'entrée des ateliers. Sa conduite régulière, son assiduité au travail, la douceur de son caractère, éloignent insensiblement la méfiance qu'inspirait son passé ; le temps achève de lui reconquérir l'estime de ses compatriotes. Non seulement il emploie sagement ses journées dans son intérêt, mais Postolle aide souvent ses compagnons ; il leur rend de bons offices, et parfois il partage son pain avec le pauvre.

La veuve d'un pharmacien, dénuée de toute ressource, ne pouvait élever ses deux filles, encore dans l'enfance. Postolle est touché de l'infortune d'une famille tombée d'un sort heureux dans une douloureuse indigence. L'ouvrier travaille quelques heures de plus chaque journée, et, du produit de ce labeur la pauvre veuve est nourrie, et les enfants reçoivent une utile et modeste instruction. Vieillie par le chagrin, la veuve tombe dangereusement malade, rien ne lui manque ; Postolle veille sur elle ; le zèle de son bienfaiteur s'accroît avec ses besoins. La gravité de la maladie exige des médicaments qu'on trouve rarement préparés dans une petite ville. Pour les lui procurer, Postolle s'esquive pendant la nuit ; il va jusqu'à Paris et renouvelle plusieurs fois ces périlleuses excursions, qui l'exposent au châtement réservé au libéré rencontré hors des limites de sa résidence, *en rupture de ban*. Grâce à son dévouement, la malade est sauvée, mais sa santé reste chancelante. Après avoir reçu pendant douze années les soins de Postolle, elle meurt, et sa jeune famille ne peut pas même payer ses modestes funérailles. C'est encore Postolle qui se charge de ce pieux devoir : il donne une tombe à celle dont il a prolongé la vie, et il continue à la servir dans ses enfants.

Après avoir fait de la fille aînée une honnête et bonne ouvrière, il la marie avantageusement ; puis il surveille avec une attention soutenue la conduite de la dernière fille. Lorsque, par ses labeurs, elle est appelée aux longues veillées d'hiver, Postolle la conduit et la ramène comme un tendre père, vigilant gardien des mœurs de son enfant. Cet homme, infatigable dans sa bienfaisance, ne la restreint pas à une seule famille : il se rend utile chaque fois que l'occasion lui en est offerte. Partout où un danger, un événement malheureux réclame l'assistance d'un homme intrépide, serviable, désintéressé, on trouve Postolle. Vingt-deux ans d'une vie de dévouement, de probité, de courage, ont acquis à cet homme, autrefois réprouvé, l'estime, la confiance d'une population entière. Les sentiments qu'il inspire ont excité les autorités et les principaux habitants de la ville à solliciter auprès de l'Académie française l'admission de Postolle au concours du prix Montyon. En terminant l'éloge simple et touchant de la conduite du candidat, le maire ajoute : « Si je voulais mettre ma bourse en sûreté, je

la confierais à Postolle. » L'Académie s'est accordée à demander au roi l'affranchissement de la surveillance de Postolle et sa réhabilitation. Le roi a examiné cette affaire, et il vient d'acquiescer à la demande de l'Académie française.

Si la société savait entourer le repentir sincère des circonstances heureuses que le hasard seul a fournies à Postolle après sa sortie du bagne, il est hors de doute que de pareils retours à la vertu seraient beaucoup plus fréquents qu'ils ne le sont. Mais, hélas ! quand il est rejeté dans le monde, le forçat libéré se trouve seul, sans appui... Que disons-nous, sans appui ? tout est disposé de manière à rendre infructueux ses plus persévérants efforts. Les criminels sont des malades, et les malades ont droit à des soins ; on l'oublie trop souvent, il est bon de le rappeler quelquefois à ceux qui sont chargés de poursuivre les coupables, et surtout à ceux qui régissent la société ; ces derniers, en effet, devraient s'efforcer d'entourer de soins intelligents les malheureux sur qui une première faute a attiré la sévérité de la loi.

Les trois voyageurs. — Avant la révolution française, par une belle matinée d'avril, dans un petit village près Paris, un jeune homme de 16 à 18 ans, de haute taille, au visage triste et beau, se présenta à la porte d'un cabaret pour y prendre son repas du matin.

A peine était-il entré qu'arriva également à pied un autre jeune homme d'une apparence plus frêle. Sa taille était petite, son visage blanc et rose, il avait la voix et les mains d'une jeune fille. Madame, dit-il en entrant, voudriez-vous me donner à déjeuner ?

A ces mots, le premier arrivé s'avançant d'un air cordial, lui offrit de prendre leur repas ensemble. Ils venaient de se mettre à table quand tout à coup quelqu'un passa la tête par la fenêtre et se mit à les regarder. Ce voyageur était aussi à pied. C'était un bon gros jeune homme brun, d'une figure calme et grave. Messieurs, dit-il aux premiers, pourquoi ne pas attendre un pauvre diable qui voyage comme vous, et qui a faim !

A peine eut-il parlé que le grand jeune homme lui tendit la main, et son verre par la fenêtre, le gros brun prit le verre et la main, puis il entra dans l'auberge et se mit à table.

Le repas fut court. Tous trois se remirent en route, puis, arrivés à la barrière de Paris, ils s'arrêtèrent d'un commun accord.

Le plus grand des trois prit la parole. Je m'appelle Portal, dit-il, je n'ai rien, j'arrive à Paris pour être membre de l'Académie des sciences et premier médecin du roi.

Moi, dit le gros brun, j'arrive à Paris pour être avocat général.

Moi, dit le petit jeune homme, je suis aussi riche que vous, messieurs, j'arrive à Paris pour être de l'Académie française et cardinal.

En ce cas, dirent les deux autres, en ôtant gravement leur chapeau, c'est à vous à passer le premier, monseigneur.

Et ils entrèrent dans Paris. Tous les trois avaient dit vrai.

L'un fut l'abbé Maury, grand orateur, grand philosophe; il affronta l'émeute populaire au péril de sa vie; il est mort membre de l'Académie française et cardinal.

L'autre est devenu le comte Treillard, homme d'état, homme d'esprit, ami intime de l'empereur.

Enfin le grand jeune homme, qui s'appelait Portal, a été une des gloires de la médecine. Il fut le premier médecin de Louis XVIII.

Swift et le domestique. — Un ami de Swift lui envoya un jour un turbot par un domestique qui avait déjà fait auprès de lui pareilles commissions, sans en avoir reçu la moindre marque de générosité. Après qu'il eut été introduit, il ouvrit la porte, et, jetant brusquement le panier sur une table, il cria : Mon maître vous envoie ce turbot. — Eh ! jeune homme, dit Swift, est-ce ainsi que vous vous acquittez de votre commission ? Laissez-moi vous enseigner de meilleures manières. Asseyez-vous sur une chaise, nous allons changer de rôle. Je veux vous montrer comment vous devez vous conduire à l'avenir. — Le domestique s'assit, et Swift, allant auprès de la porte, s'approcha de la table avec une figure respectueuse, et, faisant une profonde salutation, dit : Monsieur, mon maître vous salue bien ; il s'informe de votre santé, et vous prie d'accepter ce petit présent. — Bien ! répliqua le domestique, portez-lui mes meilleurs remerciements. Voici une demi-couronne pour vous. Swift, surpris, rit de bon cœur de la présence d'esprit du jeune homme, et lui donna une couronne (5 fr.).

Le dévouement d'une sœur. — Une évasion, qui rappelle celle du célèbre Lavalette, a eu lieu dans la maison d'arrêt d'Yvetot. Un individu, nommé Garelli, Prussien d'origine, arrêté au Havre en vertu d'un mandat décerné par le procureur du roi de la Seine, se trouvait dans la prison d'Yvetot, en attendant la correspondance qui devait le transporter à Paris.

Un jour, deux dames bien vêtues, se disant être l'une la sœur, l'autre la femme du prévenu, et parlant allemand comme lui, vinrent plusieurs fois le visiter. Un jour elles revinrent encore vers six heures. Le guichetier, complètement rassuré sur les intentions de ces dames, les laissa seules un instant avec le prisonnier, et passa dans une petite pièce contiguë au parloir pour y faire son lit. Quelques moments après, il fut rappelé par les visiteuses, dont l'une lui demanda si elle pourrait encore revenir le lendemain voir son mari. L'autre femme, affublée d'un grand châle, la figure cachée sous un grand chapeau de paille garni d'un voile noir, ne souffla mot. Le couloir de la prison est obscur, le guichetier ne soupçonna pas le déguisement, et ouvrit sans défiance la porte de la prison. Le lendemain, quand il se rendit dans le dortoir pour réveiller Garelli, il trouva l'oiseau envolé. La sœur de Garelli avait passé la nuit dans le lit de son frère, à côté de trois autres prisonniers, qui étaient loin de soupçonner le sexe de leur camarade de chambrée. Le matin, elle était descendue vêtue seulement d'un jupon et coiffée d'un foulard, et s'était fait ouvrir la porte par le même guichetier qui avait laissé échapper son frère. Ce dernier, en la voyant à la porte, s'était imaginé qu'un autre guichetier l'avait laissé entrer dans la matinée.

A la nouvelle de cette évasion, si habilement conçue et due au dévouement d'une femme, tous les gendarmes sont montés à cheval, mais le prisonnier évadé avait sur eux toute une nuit d'avance; ils n'ont pu qu'arrêter, à une lieue environ d'Yvetot, l'héroïne de cet acte de dévouement fraternel.

FIN.





